This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

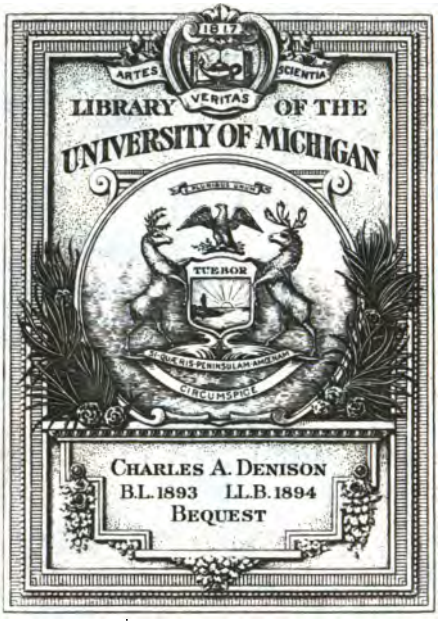
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
134
M92
1781

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.
TOME TROISIEME.

Mouffle d'Angerville

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;
OU
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS,
PARTICULARITÉS,
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

.... Video meliora proboque,
Deteriora ſequor. HOR.

TOME TROISIEME.

A LONDRES;
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXL

Denison
Porvrain
5-19-38
35502

VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.

SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire, ç'auroit été la naissance si desirée du Duc de Bourgogne ; mais la nature produit des milliers de Princes, avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre, avec tant de tendresse, le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover ; &, afin de faire tourner tout à la fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au Prévôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris, d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles ; bienfaisance illusoire, en ce 1754.

que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rem-
1754. pli par quelque privation du Monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles, ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le Bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ses noces fut faite dans les différentes paroisses de Paris, avec beaucoup de pompe & de solemnité. Cet exemple fut suivi, dans plusieurs provinces, par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zele. La Marquise de Pompadour dota & maria, dans ses terres, toutes les filles nubiles; M. de Montmartel, Garde du Tréfor royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, singes du maître. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du Gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un Ecrivain (*) calculoit, en 1765, c'est-à-dire, quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune Prince, on fut très-alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois Marchande de poisson, devenue maîtresse du Comte d'Argenson, ambitieuse, intriguante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour, elle court effarée chez la Ducheſſe de Tallard, la Gou-

(*) L'auteur du *Journal historique du regne de Louis XV.*

vernante ; elle déclare que, dans la foule admiſe à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque choſe dans ſon berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la Cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une eſpece de poudre ; on en fait l'analyſe, & l'on reconnoît que ce ſachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On ſe doute de quelque ſupercherie ; on interroge la dénonciatrice, & on lui fait avouer que ſon deſir de ſe rendre plus recommandable & plus précieuſe, l'a portée à cette ſuppoſition. Le Miniſtre qui la protégeoit, eſt forcé de l'abandonner : il décerne lui-même une lettre de cachet pour qu'elle ſoit conduite à la Baſtille, où, reſſerrée étroitement, elle eſt reſtée pendant pluſieurs années. 1754.

La Cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inſpiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, emportant dans le tombeau l'amour, l'eſtime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi ſur-tout, à qui elle reſſembloit davantage que ſes autres ſœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour diſtraire S. M. Cette charmante maiſon, que ſon auguſte amant lui avoit fait conſtruire ſur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déja la poſition enchantereſſe, fut le lieu qu'elle choiſit comme le plus propre à charmer ſa douleur, par ſa nouveauté, ſa fraîcheur & ſes détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits ſpectacles, où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Adonis*. Le Monarque y étoit déſigné ſous le nom du plus tendre des mortels, & ſon amante ſous celui 10 Fev. 1752.

de la reine de la beauté. Enſuite on repréſenta
1754. l'*Impromptu de la Cour de marbre*, piece allégorique ſur la naiſſance d'un ſoutien du trône. Elle vouloit faire ſa cour à M. le Dauphin & à toute la Famille royale ; ce qui ne réuſſit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convaleſcence du pere.

1 Août 1752. M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole à un âge & dans une ſaiſon où cette maladie, déja très-dangereuſe, peut devenir plus funeſte. Bientôt elle s'annonça par des ſymptômes effrayans. Son auguſte compagne, ſachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de ſon mal, fit compoſer, exprès pour lui, une *Gazette de France*, où, en rendant compte de ſon état, tel qu'il l'éprouvoit, on en déguiſoit le nom & la nature. Ses ſoins ne ſe bornerent pas à cette attention délicate ; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne ſortoit de la chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le Docteur Pouſſe, célebre Médecin, mais perſonnage ruſtre & ne connoiſſant point la Cour, la prit pour une mercenaire : *Voilà*, dit-il, en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous ?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit Madame la Dauphine, en témoignant ſon regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit : « Oh ! bien, ajouta-t-il, que » nos petites-maîtreſſes de Paris refuſent à préſent » de voir leur mari malade, je les rembarrerai » mieux que jamais ; je les enverrai à cette éco- » le ! » Comme on repréſentoit à cette Princeſſe qu'elle s'expoſoit trop : *Qu'importe que je meure*, s'écria-t-elle, *pourvu qu'il vive : la France ne manquera jamais de Dauphine.* M. le Dauphin,

ayant encore ſenti davantage, à ſa convaleſcence, tout ce qu'il devoit à ſa vertueuſe épouſe, s'efforça d'éteindre le ſouvenir de la premiere, dont l'image ſubſiſtoit toujours dans ſon cœur. Il avoit pouſſé la foibleſſe juſques à exiger de la ſeconde qu'elle portât des braſſelets avec le portrait de la défunte en miniature : il ſupprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, ſe rapprocha de plus en plus de ſon épouſe actuelle ; & la reconnoiſſance lui tint lieu d'amour. 1754.

Le Roi, ne pouvant ſe diſpenſer de déroger, cette fois, à la loi qu'il s'étoit impoſée de ne plus ſe montrer aux Pariſiens, vint, avec la Reine, M. le Dauphin & toute la Famille royale, à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces du rétabliſſement de la ſanté de l'Héritier préſomptif du trône ; & ils aſſiſterent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convaleſcence de M. le Dauphin, le Marquis de Paulmy viſitoit les places des provinces méridionales de France, ainſi que les troupes, comme adjoint au miniſtere de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres, par ſon oncle, à la paix. Il étoit queſtion d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient ſuſceptibles. Une émulation louable excitoit les Miniſtres ; car celui de la Marine étoit allé auſſi s'inſtruire à Dieppe & aux autres ports de la Manche. M. de Paulmy rendit compte au Roi, à ſon retour, que les peuples avoient, par-tout où il avoit paſſé, témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement, & par ſa douleur & par ſa joie ; mais qu'il avoit été ſurtout édifié des Proteſtans de ces cantons, qui, tandis qu'on les noirciſſoit, en ſuppoſant qu'ils avoient

eu, durant la guerre, le deſſein de ſe révolter, &
1754. qu'on les croyoit encore mal-intentionnés, étoient aſſemblés dans leurs temples, où ils imploroient le Ciel pour la conſervation de M. le Dauphin.

Ce Prince étoit alors peu conſidéré de la nation. Pendant ſon enfance, on ne parloit que de ſon eſprit. Après ſon éducation, & ſur-tout depuis ſon ſecond mariage, il parut nul : on eſtimoit ſa conduite & ſes mœurs ; encore le regardoit-on comme un cagot, qui paſſoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui ſe ſcandaliſoit de voir une gorge découverte (*) ; &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit qu'un mouchoir pudique lui dérobât ce ſpectacle ſcandaleux. On en rapportoit mille petiteſſes, mille puérilités. Cependant, durant ſa maladie, les François, uniquement inſpirés par cet attachement aveugle au ſang de leurs maîtres, tels qu'ils ſoient, qui les caractériſe, ne virent dans le Dauphin que l'eſpoir du royaume, & firent éclater, à ſon retour à la vie, les plus vifs tranſports. Entre les Princes, le Duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du Dauphin, eut la politique de ſignaler ſa joie par les plus belles fêtes ; & la favorite, qui ſavoit combien elle en étoit haïe, & le détefloit de toute ſon ame, affecta de marquer ſon zele par une nouvelle fête allégorique au ſujet de cet heureux événement. Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de ſon génie. La ſcene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, repréſentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle ſe voyoit un dauphin lumineux. Quantité de monſtres, vomiſ-

(*) Voyez la Lettre XXVI de la premiere partie des *Lettres de la Marquiſe de Pompadour*.

ſant feu & flamme, venoient pour l'attaquer ; mais Apollon deſcendoit ſur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce ſpectacle, frappoit ces monſtres de ſa foudre ; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration ſuccédoit le palais du ſoleil, tout reſplendiſſant de lumiere, où le dauphin reparoiſſoit dans ſon premier éclat, par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de ſa maîtreſſe pour ne pas lui applaudir : les fades courtiſans, admis à la fête, la trouverent délicieuſe ; &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule. 1754.

Le ſingulier, c'eſt que le Héros, ſujet de la fête, n'en fut pas, ni même perſonne de la Famille royale. Il y avoit une ſciſſion établie entre celle-ci & la Marquiſe. Le cadeau, du reſte, auroit-il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir ſur ſon compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu, peu avant ſa petite vérole, une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le ſieur Sylveſtre, ſon Maître de deſſin, ayant brigué la place de Garde des deſſins du Cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel ; & le ſieur Cochin fils, le complaiſant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il eſt poſſible, chez les Artiſtes que chez les Gens de Lettres, écrivit à ce Chef une lettre très-indécente, pour lui reprocher ſon choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette lettre à ſa ſœur, qui la montra au Roi ; & S. M. fit mettre le ſieur Sylveſtre au Fort-l'Evêque. Il eut beſoin de toute la protection de ſon auguſte Eleve pour ſe tirer de cette mauvaiſe affaire.

1754. 28 Octob. 1732. Louis XV dédommageoit la Marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner sa satisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de Duchesse. On juge combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit été présentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'acolade de cérémonie, par un geste de dégoût outrageant (*), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque tems, d'être exilé de la présence du Roi.

Les Princes du sang étoient plus dociles, c'est-à-dire, plus rampans; ils obtenoient des graces par son canal; ils se tenoient debout devant elle, le seul Prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit, & lui dit : *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au Roi. Déja il n'aimoit pas le Prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa maîtresse; mais, depuis ce tems, il le détesta; & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienséance.

Le Prince de Condé, quoique très-jeune, déja dévoré d'ambition, & avide des graces & de la faveur, fut celui qui suivit plus servilement les vo-

(*) On prétend que Mr. le Dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

lontés de la Marquiſe. Il prit de ſes mains Mlle de Soubiſe, la fille du Prince de ce nom, ami de ſon maître, & conſéquemment le plus bas des courtiſans de la maîtreſſe. Ce mariage répugnoit aux autres Princes du ſang. Aſſemblés dans le cabinet du Roi, pour ſigner le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puiſſant Prince*, ils refuſerent, parce qu'ils ne pouvoient approuver, par leur ſignature, une qualité inhérente à eux ſeuls, par le droit de leur naiſſance. Ils demanderent à S. M. ſi Elle leur ordonnoit de le faire, qu'Elle leur permit de proteſter avant; ce qui fut convenu. Ils eurent, en même tems, trois mois pour produire les titres de leur prétention excluſive. 1754.

La maiſon de Rohan avoit déja une querelle de ce genre contre la Nobleſſe, dont voici l'origine curieuſe. Un Abbé d'Aubenton, Auteur de Lettres en faveur du Clergé, dans ſon affaire au ſujet du Vingtieme, ci-devant Docteur de M. le Cardinal de Soubiſe, mécontent de cette Maiſon, qui, à ſon gré, ne l'avoit pas ſuffiſamment appuyé de ſon crédit pour le maintenir dans une Principalité au college de Maître-Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faiſoit ſa ſupplique en Sorbonne, il s'y tranſporta pour demander au Doyen de lui repréſenter le titre, en vertu duquel on accordoit à la maiſon de Rohan la diſtinction de ſoutenir ſes theſes, les mains gantées & le bonnet ſur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le ſatisfaire ſur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa aſſez pour le porter à faire ſignifier au Doyen une oppoſition, tant en ſon nom qu'en celui de la Nobleſſe, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maiſon de Rohan

aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c.
1754. L'Huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du Prince René; mais, comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta, le 5 Décembre 1752, sa requête au Parlement, où, prenant fait & cause, pour la Noblesse, que son aïeul présidoit aux derniers Etats, il demanda permission d'assigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan, & jusqu'à ce qu'il fût fait défenses à tous les Docteurs, Licenciés, & autres Suppôts de la Faculté de Théologie, de permettre à ceux de ladite Maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives, au préjudice de la Noblesse.

La Cour lui promit d'assigner; & le Roi, ayant évoqué à lui cette contestation, prononça sur le tout. En même tems, il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre le titre de très-haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du sang : mais, ceux-ci ayant présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt; & n'osant, en même tems, prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire, & leur écrivit la lettre suivante :

« Je ne veux ni juger ni faire juger si Mes-
» sieurs de Rohan sont Princes, ou non; mais je
» veux que toutes choses soient remises dans l'état
» où elles étoient avant le mariage de M. le Prince
» de Condé avec Mlle de Soubise, sans que les
» signatures du contrat puissent faire tort aux
» droits & prétentions d'un chacun, ni les favo-
» riser. »

Dans le fait, c'étoit donner gain de cauſe aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles queſtions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage ; mais Louis XV vouloit vivre en repos, & ne fâcher perſonne. 1754.

Madame de Pompadour étoit du même ſyſtême dans cette occaſion ; elle aimoit les uns, & déſiroit ménager les autres ; elle fut flattée d'avoir été, en quelque ſorte, médiatrice entre ces grands perſonnages ; & ſon amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Ducheſſe, elle avoit pris un vol plus haut ; &, pour ſe loger convenablement, elle avoit conſacré environ 600,000 livres à l'acquiſition de l'hôtel d'Evreux : un Chevalier de Saint-Louis lui ſervoit d'écuyer ; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour Intendant un Procureur au Châtelet, nommé *Colin*, qu'elle fit auſſi décorer de la croix, par une charge dans l'Ordre.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage ſon frere, à meſure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien déſiré le faire dès-lors cordon-bleu : le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuſer, y étoit aſſez diſpoſé ; mais un Seigneur qu'il conſulta, n'ayant répondu à ſon maître que par un perſiflage, en diſant *que le poiſſon n'étoit pas aſſez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raiſon, en comprit le ſens exquis, & n'y ſongea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres, ayant reçu ſa ſeconde métamorphoſe, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secretaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquiſat en ſa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il en-

1754. tendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute nobleſſe & aux gens de qualité ; & il fut préſenté à la Cour ſous ſon dernier titre.

12 Octob. Mais l'objet ſur lequel la favorite raſſembloit toutes ſes complaiſances, c'étoit ſa fille unique, appellée *Mademoiſelle* ou *Madame Alexandrine*, & aſſimulée ainſi aux filles de la plus haute qualité, & même de Souverains : elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de ſa mere ; elle étoit au couvent de l'Aſſomption, où on l'élevoit avec le train d'une Princeſſe ; elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux ſur le Duc de Fronſac, le fils du Maréchal de Richelieu : elle devoit s'attendre à d'autant moins de réſiſtance, que le pere lui faiſoit la cour la plus aſſidue, étoit comblé des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande ſoumiſſion aux goûts, aux caprices, aux fantaiſies de ſon maître. N'aguere il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'aſſerviſſement en quelque ſorte à la Marquiſe, à l'occaſion des petits ſpectacles qui ſe donnoient chez elle : c'étoit le dernier qui y préſidoit, & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble ſerviteur de ſa maîtreſſe. Le Duc de Richelieu, en ſa qualité de Gentilhomme de la Chambre, revendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs, les Vignerot n'étoient pas d'une extraction aſſez ancienne & aſſez reconnue pour être fort difficiles. Elle ſavoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur ſuccédant au Duc de Rochechouart, un courtiſan cauſtique : *Je vous félicite, Monſieur le Duc : enfin vous voilà donc Gentilhomme !* propos, qui, ſous l'air d'un com-

pliment ſur ſa nouvelle charge, & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement ſur ſa naiſ- 1754.
ſance. Le Duc de Richelieu, n'étant point encore aſſez vil pour ſe trouver flatté de la propoſition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus abſolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-ſenſible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoiſſance; mais que ſon fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maiſon de Lorraine par ſa mere; qu'il ne pouvoit en diſpoſer ſans leur agrément; qu'il alloit le demander avec empreſſement, ſi elle perſiſtoit dans cette réſolution. Madame de Pompadour ſentit la fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui rejailliroit ſur elle, ſi ſa prétention étoit publique, & la honte qu'elle recueilleroit d'un refus: elle aima mieux diſſimuler, temporiſer, négocier. C'eſt ce que déſiroit le Maréchal, dans l'eſpoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de ſortir d'embarras: il fut aſſez heureux pour s'en tirer par le plus sûr. Mlle Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une triſteſſe profonde; & les mariages de Meſdemoiſelles de Baſchy & de Guitry, ſes parentes, qui devoient ſe faire, avec beaucoup d'éclat, à Belle-vue, en furent ſuſpendus, & ſe conclurent ſans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune perſonne, commençant de cette façon remarquable,

Ci-gît Jeanne-Alexandrine, fille de Meſſire Joſeph le Normant; & de Jeanne Poiſſon, Marquiſe de Pompadour, Dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après, le corps de cet enfant précieux fut transféré, en grande pompe, de l'Aſſomption à une des Chapelles que Mrs de Créqui avoient aux Capucines, achetée par ſa mere pour

la ſépulture de ſa famille, & où elle ſe propoſoit
1754. de lui faire élever un ſuperbe mauſolée.

Une autre mort, arrivée peu après celle-ci, qui, ſuivant les ſentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de Madame de Pompadour, au contraire l'allégea, en la débarraſſant du fardeau le plus inſupportable : elle perdit le ſieur Poiſſon, ſon pere. Ce perſonnage, ſans éducation, ſans mœurs, ſans décence, ſans aucun reſpect humain, étoit pour elle un tourment, une ſource perpétuelle d'humiliations : elle n'oſoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas préſentable, & qu'il n'étoit pas ſuſceptible d'être en rien décraſſé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ſes jours ; qu'il avoit d'ailleurs du nerf ; qu'une ſimple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle couroit riſque, par un plus grand éclat, de révéler davantage ſa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux ſur l'opprobre qu'il verſoit ſur elle, de ſe rendre inſenſible à ſes écarts & à ſes groſſieretés : elle craignoit de lui refuſer aucune grace ; elle le careſſoit de ſon mieux. Dès qu'il paroiſſoit, il avoit ſes entrées libres. Un jour un valet de ſa chambre nouveau, qui ne le connoiſſoit pas, peu prévenu par ſon extérieur ignoble & ſon accoûtrement burleſque, faiſant difficulté de l'introduire : *Maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je ſuis le pere de la putain du Roi* ! Il ne ménageoit pas davantage ſon fils, qu'il regardoit comme un poliſſon, comme un pauvre ſujet, dont il *auroit bien de la peine à faire quelque choſe* : c'eſt la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de Matadors de la finance, après un dîner ſplendide, la tête échauffée de vin, il ſe mit à éclater

comme un fol : « Savez-vous, » dit-il enſuite, « Meſſieurs, ce qui me fait rire? C'eſt de nous » voir tous ici avec le train & la magnificence qui » nous entourent : un étranger qui ſurviendroit, » nous prendroit pour une aſſemblée de Princes. » Et vous, Monſieur de Montmartel, vous êtes » fils d'un cabaretier; vous, Monſieur de Sava- » lette, fils d'un vinaigrier; toi Bouret, fils d'un » laquais.... Moi, qui l'ignore? » En s'exécutant ainſi lui-même, il crut avoir le droit de dire des choſes encore plus déſagréables aux autres convives; &, ſa revue faite, il ſe trouva que, de tous, non-ſeulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoiſe, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus infames. 1754.

Quelques courtiſans ont prétendu que ce qui rendit à Madame de Pompadour la perte de ſa fille plus amere encore, ce fut de ſe voir fruſtrée de l'eſpoir que celle-ci remplaceroit ſa mere auprès du Roi. Elle ſavoit que l'inceſte n'effrayoit point ce Monarque, & même ſembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé ſon amant de ſe ſevrer de ſa couche, ce n'auroit été qu'un foible malheur pour ſon ambition, ſi elle eût pu ſe ſurvivre ainſi à elle-même à la Cour. Heureuſement ce ſecours ne lui étoit pas néceſſaire; elle avoit pris un tel aſcendant ſur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins ſon eſclave. Sa poſition exigeoit, il eſt vrai, non-ſeulement une vigilance ſoutenue, mais une abjection mépriſable. Il falloit qu'elle écartât, ſans relâche, des petits ſoupers du Roi, toutes les femmes de qualité, faiſant ſur lui une vive ſenſation, & les fît même quelquefois punir, par l'exil, du crime de vouloir

trop plaire : il falloit que, devenue sur-intendante
1754. de ses plaisirs, elle fît continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues, propres à renouveller le serrail, qu'elle gouvernoit
1753. à son gré. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues ensuite à la société, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche, & tous les vices dont elles s'infectoient nécessairement dans le commerce des infames agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable institution, il est effrayant de calculer l'argent immense qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute espece, en chef & en sous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrêmités du royaume les objets de leurs recherches; pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut y ajouter? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion, & sur-tout de ses mépris; les récompenses dues aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu, quelques instans, le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin les engagemens sacrés envers les Sultanes, portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaine, c'est-à-dire, mille en dix ans, par cette

étrange piſcine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandeſtins. Enfin, tant de dépenſes n'étoient priſes en rien ſur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des ſources principales de la déprédation des finances. C'eſt ainſi que commencerent à devenir exorbitans, d'année en année, les *acquits du comptant* (*), au point que, dans des remontrances, le Parlement de Paris reprocha au Roi que ces acquits, qui, ſous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions, paſſoient alors cent millions. 1754.

La Marquiſe, car c'eſt ainſi qu'on la déſignoit à la Cour par excellence, incapable déſormais d'enyvrer les ſens de ſon amant par ſes charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver ſon eſprit, pour le ſubjuguer & ſe rendre néceſſaire au point qu'il ne pût plus s'en paſſer. L'adulation, ce moyen ſi infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en uſage. Cette adulation ne conſiſtoit pas ſimplement dans l'art commun aux plus groſſiers courtiſans de rendre le Monarque ſatisfait de lui-même, en l'exaltant ſur ſes qualités phyſiques ou morales, ſur ſes actions, ſes volontés, ſes diſcours, ou même dans celui plus rafiné d'imaginer

(*) Par *acquits du comptant*, on entend des ſommes délivrés au tréſor-royal ſur la ſimple ſignature du Roi, ſans qu'il ſoit fait mention de l'objet de leur deſtination. Le garde du fiſc public n'a pas beſoin d'autres juſtifications à la chambre des comptes pour que ces dépenſes lui ſoient alloués.

tout ce qui peut lui plaire ; mais dans une recher-
1754. che pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins, les soucis, les inquiétudes du gouvernement ; pour lui faire goûter sur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment ! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente ! Au reste, l'ambitieux a des jouissances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que Madame de Pompadour éprouva, en recevant une lettre de la Duchesse de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au Roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrace. Voir à ses genoux le gouverneur de l'Héritier présomptif du trône, présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-seulement sur la créature du Dauphin, mais sur le maître, qui, en la détestant, rendoit, par son aveu tacite, indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance ; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du Prince, dont on connoissoit l'attachement constant au Duc. Elle répondit, de la part du Roi, que S. M. étoit très-touchée de la triste situation du malade ; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit déplu ; qu'elle lui rendoit ses bonnes graces, & qu'elle désiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la Cour, où elle seroit très-aise de le revoir.

Quand un courtisan austere, comme le Duc de Châtillon, a recours à une protection aussi humi-
15 Fév. liante, on se doute bien qu'il est sans ressource. Il mourut peu de jours après la réponse ; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs graces.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement, & ne pouvoient la dédommager du fardeau du Roi ; accablé d'affaires au-dedans & au-dehors ; occupé, dans l'intérieur, des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des Etats, à celles des Protestans ; ennuyé des tracasseries fastidieuses, & toujours renaissantes entre le Clergé de son royaume, entre les Juridictions ecclésiastiques & civiles ; &, en même tems, trompé par des négociations infidieuses ; forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre, par le rétablissement subit de sa marine ; de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique, & de préparer & procurer, dans le commencement, à ses armes de brillans succès dans toutes les parties du monde ; puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse. 1754.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les Etats de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus désastreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet historique curieux, minutieux, mais intéressant, le trouveront dans un Journal manuscrit, pris sur les pieces originales (*). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du Vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois assoupie, puis se réveillant avec fureur, & causant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut sans succès. La cour intimida

(*) Voyez à la fin du volume *les Pieces pour servir à cette histoire*. N°. I.

bientôt le Clergé & le Tiers, ſous prétexte qu'il
1754. ne leur convenoit point de ſe roidir contre la volonté du Roi, clairement manifeſtée, ou plutôt elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus ſuſceptibles de ſéduction. Mais la Nobleſſe, trop nombreuſe, trop altiere, trop attachée à cette liberté de ſuffrages, qu'elle regarde comme ſon plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à meſure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les Etats, prévoyant le tort que lui feroit à Verſailles une tenue auſſi ſcandaleuſe, & piqué perſonnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la diviſion & de la réſiſtance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner enſuite quelque ſatisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, ſuccéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au Duc de Chaulnes. On fut ſurpris, ſans doute, de voir arriver là ce Seigneur, neveu de la Comteſſe de Maurepas; mais ſon ambition l'avoit aſſoupi. D'ailleurs il tenoit encore plus par ſon nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuſe. Nous ne parlerons en ce moment que de ſon début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de perſuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit abſolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le
20 Nov Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il préſida, la cérémonie de la dédicace du magnifique monument de bronze qu'ils avoient

décerné au Roi en 1744, en mémoire de ſa convaleſcence & de ſes victoires : il conſiſte en trois figures pédeſtres de la main du ſieur le Moine, fameux ſculpteur. La premiere repréſente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porté ſur un piedeſtal ; la ſeconde, la Déeſſe de la ſanté, ſacrifiant ſur ſon autel ; & la troiſieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de ſa joie. 1754.

S. M. fut ſi comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de ſa part ſa ſatisfaction aux Etats, & en conſéquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer, deux Compagnies de cavalerie & des Lettres de nobleſſe pour deux perſonnes qu'ils choiſiroient. Les trois Ordres participerent ainſi à ſes bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choſes que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup : le ſyſtême de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun ſuivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à ſe lever, comme par le paſſé, ſur la foi du ſeul enregiſtrement. C'étoit tout ce que déſiroit alors M. de Sechelles, Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de ſon prédéceſſeur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt, avant de procéder à un abonnement. Il s'embarraſſa peu, en ne redreſſant point les abus dont ſe plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laiſſer ſubſiſter un germe de diſcorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence, qu'il tardoit davantage à ſe développer.

Le Maréchal de Richelieu, qui tenoit les Etats

de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleuſement ſervi le Miniſtere; & 1754. en faiſant enregiſtrer à ceux de 1752 un Arrêt du Conſeil qui les confirmoit avec emphaſe, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; enſorte qu'ils ne devinrent plus qu'un ſimple ſimulacre; & l'on juge aiſément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems; &, par les empiétemens de l'autorité, toujours active à uſurper, le Vingtieme s'y levoit ſans la moindre difficulté; & l'on ne ſe ſervoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles ſacramentales des privileges de la province, *accordé ſans conſéquence*. En 1754, le Commandant fut aſſez heureux pour terminer l'affaire des Proteſtans des Cévennes, qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionaires, il étoit queſtion de renouveller les Dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, ſe plaigniſſent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne puſſent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur, il ſe trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniſte, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités poſſibles aux arrangemens de la Cour, où certains Miniſtres commençoient à avoir des vues plus ſaines & plus philoſophiques ſur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penſerent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilitation des mariages des Proteſtans; on convint de fermer les yeux ſur leurs aſſemblées, & que les Curés atteſteroient les mariages comme contrats

civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hostilité ; & tout se passa en négociations. 1754.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime pas les *mezzo termine ;* mais il étoit alors tout occupé des Jansénistes ; il étoit furieux du retour du Parlement, & humilié de son triomphe. La chance avoit absolument tourné ; le Roi parut pendant quelque temps décidé à maintenir sa déclaration du 2 Septembre, exaltée du parti comme un monument de sa sagesse : il frappa plusieurs médailles en l'honneur de ce Monarque, qui doublement adultere dans ce moment même, n'en fut pas moins représenté en pacificateur de son Royaume, en protecteur de l'Eglise, en vengeur des Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry, regnant aujourd'hui, étoit né à cette époque ; & par une singularité remarquable, n'avoit eu pour témoins, à sa naissance, que le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Contrôleur-général & M. de Puysieux : aucun Prince n'y avoit assisté, la Cour étant à Choisy, & le courier dépêché au Roi s'étant cassé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en soit, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion ; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses ennemis ne fit rien perdre à l'Archevêque de Paris de sa fermeté. Il fut encore la premiere victime, & S. M. instruite par le Parlement d'un refus de sacrement fait par ordre de ce Prélat, l'exila enfin à Conflans. Bientôt l'Evêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur-Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambesc. On ménageoit encore les Princes de l'Eglise ; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des Magistrats : quant aux subalternes, on les abandonna au bras

23 Août.

2 Déc.

2 Janv.

séculier. Le Curé de Sainte-Marguerite, ainsi que
1755. quelques Prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, fu-
15 Jan. rent décrétés de prise de corps & condamnés à un
& bannissement perpétuel. Si le cours de la justice
3 Fév. avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans, au sujet d'un refus d'administrer fait au Sr. Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment *en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi.* Un Arrêt du Conseil redressa ces paroles erronées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Eglise & de l'Etat par plusieurs Déclarations du Roi.* Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé & sa résistance & ses réclamations redoublerent. La Sorbonne osa refuser l'enregistrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fut soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le Grand-Maître, les Professeurs de Sorbonne & de Navarre, après une réprimande que leur fit le Premier Président au nom du Parlement, le faire enregistrer en leur présence par le Greffier, & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une autre inconséquence, les Magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte

exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des ſuffrages, qui ſi ſouvent avoient déclaré illégal tout enregiſtrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppreſſif & deſtructif des loix les défenſes qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'aſſembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre ſur ces matieres que de ſes ſupérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Juſtices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie proteſta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de ſubverſion de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ſes exercices; elle ſe pourvut par devant le Roi & préſenta requête pour obtenir la caſſation de l'Arrêt du Parlement. Le Miniſtere, ſans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la ſoutint cependant, & laiſſant les Magiſtrats exercer leur deſpotiſme juſqu'à un certain point, empêcha que les choſes ne fuſſent pouſſées à l'extrême. Les docteurs reſterent dans un état paſſif, d'anxiété & d'incertitude juſqu'au coup frappé de nouveau ſur leur tyran. 1753.

Sur cette entrefaite ſe fit l'ouverture de l'aſſemblée du Clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit préſidée par le Cardinal de la Rochefoucaut. C'étoit pour la ſeconde fois qu'il rempliſſoit cette fonction. Quoique l'eſprit du Corps eût prévalu dans lui lorſqu'il avoit été queſtion d'impoſer ſon Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, ſon génie doux & pacifique contint les factieux dans les ſéances orageuſes où Noſſeigneurs ſe livroient quelquefois aux propos 28 Mai

les plus vifs & les plus indécens, même à des cla-
1755. meurs si grossieres, que le bruit se répandit jusques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (*).

20 Août. Un incident plus heureux fournit bientôt au Président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit poussés plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'Eglise de Constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire sortir le bien d'où le mal étoit venu : elle fit succéder le Cardinal de la Rochefoucaut dans la partie importante du ministere que le Prélat défunt laissoit vacante. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'eagagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui payés pour se rendre favorables à la Constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théa-*

(*) Voyez un fameux écrit intitulé : *Examen du précis de ce qui s'est passé à l'assemblée du Clergé.*

tins, à cauſe de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Janſéniſtes : il y eut partage : même dix-ſept Prélats opinerent contre ſeize pour ne rien faire ; ce qui laiſſoit l'aſſemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être diſpenſé lui-même de prononcer. 1755.

Le réſultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'aſſemblée expoſoit la diverſité des deux avis ſur le dégré de reſpect dû à la bulle *Unigenitus*, ſur la notoriété de droit & de fait, & ſur la compétence en matiere de ſacremens. Elle y joignit auſſi la copie d'une autre lettre, qu'elle adreſſoit au Pape pour recevoir ſur ces objets ſes inſtructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife conſulté étoit Benoît XIV, trop ſavant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient deſiré, & quoique ſa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ſes familiers ; il trouvoit ſingulier qu'un Roi de France ne fît pas aſſez puiſſant pour mettre la paix dans ſon Royaume. Il diſoit, en parlant des troubles qui l'agitoient & de ſon anarchie : *buona machina che anda ſola !* Il répondit ambigument & fit ſa cour à Louis XV, en paroiſſant s'en remettre à ſa piété & à ſon zele pour la religion, & en l'exhorſant à donner lui-même une déclaration confirmative de ſon bref. Il avoit pris ce Monarque par ſon endroit foible en le flattant, en montrant un eſprit de concorde & de paix. Le génie craintif & ſuperſtitieux de Louis XV, le portoit déja naturellement à favoriſer les prêtres qui, contens de ſa ſoumiſſion au dogme, ne le tour-

mentoient pas sur ses passions; qui même lui fai-
1755. soient entendre que le ciel pardonnoit bien des foiblesses aux Princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne disposoit pas encore des bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le Cardinal de la Rochefoucaut étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne-foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au Dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le Parlement agir contre le Clergé, que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de
12 Avr. Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de
1756. l'Alsace, à l'Abbaye de Mourbach, pour en imposer aux autres par cet exemple de sévérité. Plus S. M. en accordoit aux Magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti de Janséniste en la personne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleury,

d'une érudition vaſte, d'une éloquence adroite & ſéduiſante, qui pendant quarante ans l'avoit ſoutenu; quoique ſon fils qui lui ſuccédoit, n'eût ni ſa tête ni ſa fineſſe, ni ſon activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêves aux Moliniſtes & vouloient faire triompher les Appellans. Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute juſtice une inſtruction paſtorale de l'Evêque de Troyes ſur le ſchiſme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement, par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner ſon mécontentement & même ſon indignation.

1754. 12 Avr. 6 Juin.

Pour punir la Sorbonne de ſa réſiſtance, les Magiſtrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une conteſtation pendante depuis 1729. Il étoit queſtion d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué ſon Appel, accepté la Conſtitution & établi un formulaire qui devoit être ſigné par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de Théologie étoit contraire au maintien de la loi du ſilence & le déclarerent après vingt-ſix ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus oppoſée à ſes vues de pacification une chicanne qui tendoit à relever le parti des Appellans preſque abbattu, & à renouveller & augmenter les diviſions du Clergé. Arrêt du Conſeil, en conſéquence, qui caſſe celui du Parlement.

La nomination d'une ſupérieure dans un couvent de religieuſes ayant élevé une nouvelle conteſtation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la ſeconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'abbaye

de Pagny à ſa délicieuſe maiſon de plaiſance ;
1756. n'avoit pas cru que la clémence du Souverain dût
19 Sep. ralentir ſon zele. Honteux de ſe voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans, & avoit lu un mandement ou inſtruction paſtorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Conſtitution *Unigenitus*, les confeſſeurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts & arrêtés du Parlement déſignés, & nommément les hoſpitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainſi que tous les prêtres qui diroient la meſſe dans leur égliſe. Cette excommunication n'étoit pas ſimplement comminatoire & verbale, elle fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches ſonantes. Dans ſon diſcours, le moderne Athanaſe avoit exalté le Prélat ſon confrere comme un confeſſeur perſécuté, aux ſentimens duquel il adhéroit & dont il admiroit & déſiroit imiter la fermeté & la conſtance. Pluſieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuſe, & le nombre en groſſiſſoit chaque jour.

Le Roi plus embarraſſé que jamais en voyant le feu du ſchiſme, bien loin de s'éteindre, augmenter ſes ravages, tint pluſieurs Conſeils pour aviſer aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet eſprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit ſi ſouvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de paſſion que de véritable zele dans ſes démarches, & venoit tout récemment de ſupprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la ſageſſe. Ils firent voir la néceſſité de réprimer l'extenſion qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, ſur-tout dans

un tems où l'on avoit plus beſoin que jamais, de le trouver docile aux enregiſtremens ſi eſſentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre préſente. 1756.

Le différend élevé entre cette cour & le grand-conſeil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digreſſion ſur ce différend, le germe funeſte de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la conſtitution de la monarchie françoiſe.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuſte des coups qu'ils lui avoient portés, ſentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantaſtique, compoſé à la hâte de membres du conſeil. Ils jetterent les yeux ſur les différentes cours; ils trouverent que la Chambre des comptes, compoſée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs proviſions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne ſeroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à ſa tête M. de Malesherbes, Magiſtrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandiſſement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracaſſiere aux yeux du gouvernement, & à l'inſtant même dévançant le zele du Parlement avoit fait des remontrances ſur les impôts enregiſtrés, au lit de juſtice de Verſailles, & ſur l'incertitude de leur durée, ſi vigoureuſe, (*) qu'elle

(*) Nous nous propoſions de publier ces remon-

avoit forcé le Monarque de promettre que l'épo-
1756. que de la ceſſation courroit du jour de celle des hoſtillités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le Grand-conſeil fut jugé le ſeul propre à leur deſſein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu ſi les loix étoient obſervées, ſans juriſdiction & ſans territoire, ne ſubſiſtant que par les attributions & les évocations, c'eſt-à-dire aux dépens des Parlemens, ſinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour ſuppôts, tels que les Préſidiaux, & prétendant exercer envers les autres concouremment avec leurs ſupérieurs immé-
10 Oct. diats, reçut une nouvelle extenſion de pouvoir. Par
1755. une déclaration rendue dans une conteſtation particuliere de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoiſſoit l'obligation de tous les ſiéges inférieurs, bailliages & ſénéchauſſées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conſeil, immédiatement ſans aucune préſentation ou permiſſion demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de diſcorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux, il préſenta des remontrances; il réclama contre les entrepriſes des gens du Grand-conſeil; il les peignit comme tendantes par ſyſtême à l'anéantiſſement des formes anciennes & immuables de la légiſlation, à intervertir

---

trances ignorées juſqu'à préſent & de la plus grande importance, mais elles ſe trouvent dans un *in-4°* intitulé : *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

l'ordre ſacré ſur lequel la conſtitution même de l'Etat repoſe depuis treize ſiecles, à dégrader la hiérarchie de la juſtice ſouveraine du Roi, enfin à ériger un Parlement ſupérieur à tous les autres Parlemens. Le Grand-conſeil ſoutenu par la cour, continuant ſes actes d'uſurpation pour ſoulever les juriſdictions, troubler & renverſer la police eſſentielle du royaume, ſes attentats contre les loix fondamentales de la Monarchie & la majeſté de la Cour des Pairs. Il fut arrêté que les Princes & Pairs ſeroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviſer au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magiſtrats eſpéroient ſe renforcer ainſi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenſes de ſe trouver au palais, & les premiers furent obligés de lutter ſeuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, ſans que le miniſtere y remédiât : il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'eſpoir d'en tirer parti. Si les circonſtances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas, & nous verrons dans la ſuite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réaliſa. Cependant les ennemis de la magiſtrature avoient prévalu ; le Monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-ſeulement il laiſſoit le Parlement de Paris ſans réponſe, mais il ſéviſſoit contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux ; enfin après une foule de conſeils tenus dans le courant de l'année au ſujet des troubles inteſtins de religion, & pour faire ceſſer les combats des juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, il fut décidé de tenir un lit de juſtice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

1754. 17 Fév. 1756.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle

1756. S. M. renouvelloit le ſilence preſcrit ſur les matieres de la bulle, & cependant aſſuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enſeignement, ordonnoit qu'on eût pour la conſtitution *Unigenitus* le reſpect & la ſoumiſſion preſcrits par *Louis XIV* & par elle, ſans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les Prélats décidaſſent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'égliſe univerſelle en matiere de doctrine. (*) Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire ſur la façon de procéder en cas de refus de ſacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'égliſe, & l'on ne pouvoit reſſortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux ſéculiers ; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts longtems avant de pouvoir être adminiſtrés, d'autant que les magiſtrats, en condamnant les eccléſiaſtiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les ſacremens. Enfin le prétendu remede au ſchiſme n'étoit qu'un palliatif capable de jetter plus de trouble de confuſion & de déſordre.

La ſeconde loi étoit aſſez adroite, ſi elle eût pu ſubſiſter. On ſait que les compagnies, plus elles ſont nombreuſes, moins elles ſont corruptibles. Depuis quelque tems, le ſyſtême du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des repréſentations à

(*) Dans l'aſſemblée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord ſur cette expreſſion, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

ce ſujet. Elles furent infructueuſes, & l'édit dont dont il s'agit ſupprimoit au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choiſi ces chambres, parce qu'elles ſont compoſées de jeunes gens qui forment & ſoutiennent ordinairement les avis les plus violens; d'ailleurs ſuſceptibles d'un enthouſiaſme que n'éprouvent guere les vieillards; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux ſentimens de crainte ou d'eſpérance, deux paſſions ſi puiſſantes, lorſque le deſpotiſme ſait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup ſur les autres membres, les Préſidens des chambres reſtantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Préſidens à mortier, éligibles & amovibles; à la volonté de la cour. 1756.

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la diſcipline du Parlement, c'eſt-à-dire, une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les aſſemblées de chambres moins fréquentes, pour retarder les dénonciations; pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité, dans la compagnie, au premier Préſident, créature de la Cour, & qu'elle dirige communément à ſon gré.

Il y eut un lit de juſtice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enregiſtrer, en ſa préſence, ces édits & déclarations. Dès le ſoir, Meſſieurs des Enquêtes, ſe regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus eſſentielles, furent porter leurs démiſſions à M. le Chancelier. La Grand'chambre ne ſuivit point cet exemple, ſauf quelques membres; entr'autres, M. Tubœuf, ancien militaire, qui, voyant la puſillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération ſur cet objet, s'écria, dans le ſtyle énergique de ſa pro-

miere profeſſion : " Je ſavois bien qu'il y avoit
1756. „ des *lâches* (*) parmi nous ; mais je ne croyois „ pas qu'il y en eût tant. „ Le public adopta ce nom de baptême de Meſſieurs reſtans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf.* C'étoit pour la ſeconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant, pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélats qui étoient à Paris de ſe rendre chacun dans leur diocèſe, & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle perſécution de la magiſtrature dura près d'un an encore : elle parut ceſſer au mois de Septembre 1757 ; mais bientôt recommença le cours de ſes diſgraces ; & ſi, dans cet intervalle, elle eut la ſatisfaction de voir s'éteindre le ſchiſme, d'opérer la deſtruction des Jéſuites, ſes plus cruels ennemis, du ſein de leur tombeau, ceux-ci eurent pourtant aſſez de force pour l'entraîner avec eux, & l'écraſer ſous leurs propres ruines.

Mais, avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiſer d'hommes & d'argent, & de lui enlever ſes plus fertiles poſſeſſions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir, en ſe rappellant l'opprobre dont ſa patrie eſt reſtée couverte ? Nous pourrons, quelque jour, en traiter l'hiſtoire plus en grand. Nous allons, cette fois, ſuivant notre plan, en marquer ſeulement les principales époques ; en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs, & ſur-tout les fautes capitales, dont le récit eſt toujours plus utile que celui des proſpérités, propres ſeulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, &

(*) Des J... f...

conſéquemment à en ſuſpendre la continuité, & à lui préparer des infortunes & des déſaſtres. 1754.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle, reſtés en ſuſpens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs ſuites, il étoit aiſé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient ſeulement à reſpirer; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Eſpagne, elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans, ſes principaux différends furent ajuſtés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro. Celle-ci y renonçoit, dès à préſent, à la jouiſſance de l'Aſſiento ou traite des Negres, & du vaiſſeau de permiſſion à Porto-bello, accordés pour quatre années, ſuivant le traité; & ce, moyennant une ſomme de cens mille livres ſterlings, que devoit payer S. M. Catholique, & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureuſement, on n'avoit point aſſez réglé ce qui concernoit les vexations des Garde-côtes Eſpagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiſcation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baie d'Honduras, bois de teinture ſi précieux, mais ſi funeſte pour les interminables querelles qu'il a occaſionnées, & qui durent encore. Cependant ce point fut diſcuté après la diſgrace du Marquis de l'Encenada, & ajuſté, à l'amiable, ſous M. Wall, ſon ſucceſſeur; mais cet arrangement dura peu, & la Cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ſes réclamations concernant ce bois, lorſqu'elle voulut s'unir à la France: ce qui rendit M. Pitt ſi furieux contre le Miniſtre Eſpagnol, qu'il l'accuſa de s'être franciſé. 5 Oct. 1750.

Les Anglois ſe plaignoient auſſi de la préférence donnée, en Eſpagne, au commerce françois ſur le

leur, contraire à la lettre expreſſe du dernier Traité 1756 ; ils ſe plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puiſſance augmentoit ſa marine, & de la grande influence que le Miniſtere de Verſailles avoit ſur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occaſionnoient aucun acte d'hoſtillité, & ſe portoient dans des mémoires qu'ils remettoient, & auxquels on répondoit. Les choſes ne ſe traitoient pas auſſi amicablement entre les Cours de Verſailles & de Londres. Leurs griefs reſpectifs ne faiſoient que s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas ceſſé durant la paix ; les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouiſſance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Iſle Royale & Louisbourg furent-ils évacués par 13 Juil. les Anglois, & remis aux troupes du Roi ; à peine 1749. S. M. eût-elle fait déclarer aux Lords Suſſex & Catchart, donnés pour ôtages juſqu'à cette reſtitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe, & les agreſſions au-delà des mers, exercerent la ſagacité des politiques dans l'ancien Monde, & fomenterent la diſcorde dans le nouveau. Malgré les intentions pacifiques des deux Souverains, & même de leurs Miniſtres, il étoit vraiſemblablement très-difficile que des objets de conteſtation auſſi anciens, auſſi éloignés, auſſi multipliés, étendus dans preſque toutes leurs poſſeſſions, ſe réglaſſent à l'amiable, & aſſez-tôt pour prévenir d'autres cauſes de diviſion qui ſurviendroient.

L'Inde fut le principal théatre où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer ſans relâche, qu'au moment préciſément où elle ſe déployoit, avec plus d'étendue & de fureur, dans les autres parties du monde. Dupleix étoit

Directeur général des affaires de la Compagnie Françoiſe à Pondichery ; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie ; ce la Bourdonnais, qui, le premier, par ſes exploits, avoit inſpiré aux nations voiſines le plus grand reſpect pour la ſienne. Il l'avoit forcé de repaſſer en Europe ; &, cette fois, la haine, malgré l'abſence, ne perdant rien de ſon activité, l'avoit eu le crédit, éloigné de ſix mille lieues, de faire mettre à la Baſtille le vainqueur de Madraſs, & de l'y retenir, pendant trois ans & demi, dans la plus dure captivité. Il envoyoit, ſans ceſſe, de l'Inde une recrue de témoins contre lui ; &, n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illuſtre accuſé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenſes qu'il méritoit : il ne reſta à la Bourdonnais mourant que ſa gloire. 1756.

Pour réparer le tort que Dupleix faiſoit à la Compagnie, en la privant d'un tel défenſeur, il falloit, ſans doute, qu'il ſe ſentît de puiſſantes reſſources en lui-même, & dans ceux qu'il emploieroit : Il les montra, en effet, au ſiege de Pondichéry, où il fut, à la fois, Commandant, Ingénieur, Artilleur, Munitionnaire ; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé, juſqu'alors, à aucun homme hors du ſervice militaire, le grand cordon de Saint-Louis. On ne ſait ſi cette diſtinction, avec celle de Marquis, à laquelle il ne devoit pas aſpirer par état, lui inſpira des idées nouvelles, & le fit changer de ſyſtême. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit propoſé à la Compagnie Angloiſe la neutralité pendant la guerre, voulut, à la paix, s'ériger en protecteur des Vice-rois de l'Inde ; &, ſe mêlant dans les querelles de ces Princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ſes commettans uſurpateurs,

malgré eux, & conſuma, pour ſes préparatifs bel-
1756. liqueux, tous les fonds deſtinés au commerce : il ſe flattoit de les retrouver, avec uſure, dans les tréſors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalouſie des Anglois, qui, à leur tour, prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que ſon rival. Tous deux, ſe jouant des Nababs, dont les noms ſervoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour aſſouvir l'ambition, la cupidité, les paſſions diverſes, dont ils étoient dévorés. Le Gouverneur de Pondichéry, enflé de ſes ſuccès, avoit pouſſé le délire juſqu'à vouloir ſe faire Souverain lui-même : il avoit acheté, à la Chancellerie du Grand-Mogol, la patente de Nabab de Carnate. C'eſt alors qu'il déploya le faſte aſiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme ſe faiſoit traiter en Reine ; & ce rêve auroit pu durer long-tems, ſi ſon mari n'étoit devenu victime, à ſon tour, de cette même jalouſie dont il n'avoit pu ſe défendre contre la Bourdonnais, le principe de ſa grandeur & de ſa ruine. On profita d'un échec conſidérable que ſa hauteur imprudente lui avoit attiré, pour le rappeller. Il fut réduit à diſcuter, à Paris, les triſtes reſtes de ſa fortune que lui conteſtoit la direction, & à ſolliciter des audiences dans l'antichambre de ſes Juges : il en mourut bientôt de chagrin ; & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique penſion de ceux auxquels il avoit acquis, par ſes victoires & ſes négociations, 39 millions annuels de revenus. C'eſt à cette ſomme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de ſa proſpérité, ſi elle eût pu ſoutenir le rôle que

ommencoit à lui faire jouer ſon repréſentant. Mais la foibleſſe du Miniſtere en fut effrayée : il rdonna de refuſer le Carnate, province de l'empire du Mogol la plus floriſſante, où eſt ſitué Ponichéry, dont elle eût fait l'arrondiſſement ; il ne oulut pas que la Compagnie fût autre choſe que : qu'elle avoit été juſques-là, un aſſemblage de larchands, & qu'elle eût d'autres poſſeſſions que es comptoirs. C'eſt ainſi qu'écroula l'édifice de grandeur, auſſi rapidement qu'il avoit été élevé, participant trop de l'imagination giganteſque de on fondateur. Le Gouvernement vouloit ſur-tout viter de bleſſer l'orgueil Anglois; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de ſuſpendre les hoſtillités. Les deux Compagnies en conſéquence ſe rapprocherent ; elles irent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les remiers jours de 1755. Les autres arrangemens endoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel, & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme auſſi modeſte & auſſi ſimple, que ſon Prédéceſſeur étoit fier & ſuperbe, qui le releva, & ſigna en qualité de Commiſſaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne ; de Commandant général de tous les établiſſemens de la Compagnie Françoiſe, depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſques en Chine ; de Préſident de tous les Conſeils y établis, & de Directeur général de la Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres ; il ſe conduiſit en *franc Marchand*, dit Voltaire ; &, par la bonne foi qu'il apporta dans les pour-parlers, ſe concilia tellement les Anglois, (*) que l'intelligence entre les deux nations

1756.

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la derniere guerre*, com-

eût, peut-être, été durable, ſi la rupture en-
1756. Europe ne ſe fût étendue juſqu'aux Indes ; & ſur-tout, ſi M. Godeheu y fût reſté. Dupleix & lui prouverent bien que, dans ces contrées éloignées, ce ſont moins les Souverains que leurs agens, qui diſpoſent de la guerre ou de la paix.

D'après ce réſumé, il eſt difficile de ſe refuſer à croire que les François n'étoient pas agreſſeurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On ſait de quelle importanee eſt le commerce de cette partie du monde pour les Colonies à ſucre, dont l'exploitation ne peut ſe faire que par les Negres ; on ſait par quel uſage abominable, les Européens vont acheter ces malheureuſes victimes dans leur Patrie, & dégradent & outragent l'humanité, au point de transformer leurs ſemblables en autant de bêtes de ſomme, qu'ils conduiſent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de conſumer lentement leur exiſtence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, ſans ſalaire ni récompenſe, ou de périr dans des tortures affreuſes. De pareils traitemens exigent qu'on recrute, ſans ceſſe, ces troupeaux d'eſclaves : de-là, la rivalité des deux nations dans le pays où ſe fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux, produit auſſi l'or ; métal également funeſte à ſes propriétaires & à ſes conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de ſacrifier

---

poſée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage auſſi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conſéquemment très-croyable lorſqu'il parle des François avantageuſement.

le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur reſtoit plus que le comptoir de Juida, & l'iſle de Gorée où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le deſſein de ſe tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé, en 1752, de gagner, par des préſens & des offres plus avantageuſes, les Naturels, afin d'avoir la faculté de conſtruire un fort à Anamabou, partie de la côte ouverte indiſtinctement à tous les Européens, & où les affaires ſe traitent avec une liberté entiere : ils commençoient déja leur établiſſement ſous la protection d'une eſcadre, lorſqu'une eſcadre ſupérieure angloiſe prétendit que c'étoit débaucher ſes alliés, enfreindre les traités, & chaſſa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, ſuivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit ſuſpect de la part de l'Hiſtorien déja cité, s'il ne ſe trouvoit d'accord avec le rapport de l'Auteur des *Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes* ; quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en tire une conſéquence différente. Mais on voit aiſément ſon but d'amener le propos odieux de ce Miniſtre, s'écriant, à l'occaſion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *Si nous voulions être juſtes envers les François, nous n'aurions pas plus de trente ans d'exiſtence* (*). 1756.

En paſſant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jetter les hauts cris contre les envahiſſemens des François. Les Iſles Caraïbes, comprenant ſous ce nom de leurs

(*) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Hiſtoire philoſophique & politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes.*

anciens habitans de celles de Sainte-Lucie de la
1754. Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient reſtées en conteſtation, & dans l'état de l'*uti poſſidetis* ſuivant le dernier traité. Des Commiſſaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainſi que pluſieurs autres. Cependant ſe prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le gouverneur des Barbades pour le Roi ſon maître, avant d'apprendre la ſuſpenſion des hoſtilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la ſignature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus
7 Déc. violentes, où il déclaroit en termes formels que
1748. toutes ces iſles appartenoient indiſputablement à la France. Il n'étoit pas philoſophe comme ſon frere, ſi connu, ſi aimé des ſavans; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conſéquence il employa la force, chaſſa une frégate Angloiſe qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureuſement l'accuſation non ſuſpecte & certaine, c'eſt le déſaveu de la cour de Verſailles, & ſon ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer ſans délai cette iſle & les autres de ſemblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée ſous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & ſon ſucceſſeur moururent ſans avoir ſatisfait aux volontés du Roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les ſubterfuges dont on ſe ſervit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, reſta dans les mêmes principes; ce qui doit faire préſumer qu'il avoit

ſous

sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations. 1756.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros potaux, avec ces mots : *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France*, 1753. Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il l'aissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces Isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue, mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le Nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux Couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-tems.

Dans la partie de l'Amérique, appellée Septentrionale, les François ont deux colonies, seules capables de former deux royaumes superbes, si leur population répondoit à leur étendue : le Canada & la Louisiane. Le premier, situé le long du fleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivieres & baigné dans son sein de lacs im-

menſes, couverts de forêts auſſi anciennes que le
1756. monde, admirable pour la beauté de ſon ſol, pour la ſalubrité de ſon air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, eſt ſur-tout propre à donner & à conſerver la vie ; les meres y ſont d'une fécondité merveilleuſe, & la vieilleſſe s'y prolonge communément ſans infirmités. La nature dans ſon auſtérité s'y refuſant aux productions du luxe ou de la moleſſe, capables d'énerver les habitans, ſatisfait à tous leurs beſoins d'ailleurs & les mettroit en état de ſe paſſer de la métropole pour les choſes de premiere néceſſité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les Iſles de l'Amérique & approviſionner une partie de l'Europe en bled, en beſtiaux, en ſalaiſons. Ses bêtes à laine, dont la toiſon eſt connue pour la fineſſe & la bonté, moyennant quelques ſoins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalouſie & de la Caſtille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuſe, ſes pins de toutes les grandeurs, ſes raiſines, ſes chanvres, ſes mines de fer ne demandent qu'une adminiſtration intelligente qui en tire parti & ſache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons, on ne faiſoit guere mieux valoir la préparation du caſtor, branche d'induſtrie preſque excluſive, la pêche de la baleine & celle de la morue : on s'occupoit preſque uniquement du commerce des pelleteries ; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel dégré de proſpérité étoit ſuſceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un ſiecle & demi.

La ſeconde eſt au ſud de celle-ci. De même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuſe du Canada, malgré l'âpreté de ſon climat, elle n'é-

prouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclémence. Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi : les vivres y sont excellens ; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs ; les fruits, les légumes, les herbages, plus savoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès : le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux, si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du Gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence ; & les cabinets de nos Naturalistes, dans les divers genres, sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve, non moins superbe que celui de Saint-Laurent, le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désalterer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés : enfin, de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux, & d'immenses & profondes forêts de bois, propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine, que le Canada. 1756.

Malheureusement cette Colonie récente, établie seulement par le Régent, du tems du système, & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or, qui n'y étoient pas ; on ne voulut pas y voir les richesses, infiniment préférables, d'une terre vierge, fertile, & qui ne demandoit qu'à être travaillée, pour rendre au centuple. Le Mississipi ne

fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de
1756. victimes mutilées par le vice, ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux de *Mississipi*) dont les germes impurs devoient bientôt tarir, dans son sein, les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir, & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle-France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche, & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce dont on s'occupoit beaucoup en France, depuis la derniere paix; qui avoit singuliérement fleuri, & dont les progrès sont dus à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au Ministere sur l'importance de deux Colonies trop négligées, infiniment préférables aux Colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, &, par des forts élevés, de distance en distance, dans un espace de mille ou douze cents lieues, d'établir une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors, elle n'avoit guere eu lieu que par les régions du Nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François, à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route, du côté du Sud, abrégeoit considérablement; elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le fleuve Saint-Laurent pouvoit se continuer, avec des barques, jusqu'aux lacs; & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cet avantage naturel, s'en joignoit un

autre politique : c'eſt qu'on reſſerroit les Colonies Angloiſes dans leurs limites au-delà des Apalaches, montagnes immenſes, entre leſquelles & la mer elles ſe trouvent enveloppées. Enfin, la correſpondance du Canada avec la Métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puiſque le fleuve Saint-Laurent ſe trouve fermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir, en tout tems, par la mer de l'Oueſt. 1756.

Ce plan ſuperbe, digne d'un Gouvernement qui perce dans l'avenir; devant lequel tous les âges ſont préſens, & embraſſant également, dans ſa vaſte intelligence, & les contemporains & la poſtérité la plus reculée, pour acquérir quelque ſolidité, quelque conſiſtance, ne devoit s'exécuter que lentement, & demandoit des ſiecles pour ſa perfection. Chacune des deux Colonies ſe ſeroit avancée dans le ſilence, &, du ſuperflu de ſa population, auroit fourni ces diverſes pointes, qui, s'accroiſſant par degrés; qui, toujours plus vigoureuſes, & ſe ſoutenant par leurs derrieres, ſe ſeroient jointes, peut-être, avant que nos rivaux s'en fuſſent apperçus, ou du moins auroient été en état de défenſe contre les efforts de leur jalouſie.

De leur côté, les Anglois, profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur ſens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la ceſſion que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle-Ecoſſe, cherchoient à s'étendre ſur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent; &, en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions excluſivement la jouiſſance. Ce deſſein de leur part avoit l'inconvénient encore de les ſouſtraire aux bornes dans leſquelles on projettoit de les circonſcrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent ſucceſſivement les vues de la Cour, de repouſſer les
1756. Anglois dans la péninſule où elle prétendoit que les traités même les avoient reſſerrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'oppoſer au projet de jonction trop tôt manifeſté; ce qui produiſit dans ce continent une guerre de poſtes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la néceſſité d'avoir recours à toutes ſes forces maritimes.

21 Sep. Des Commiſſaires nommés réciproquement
1750. avoient envain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré pluſieurs années; on étoit peu diſpoſé de part & d'autre à ſe rapprocher; on cherchoit à s'amuſer & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eut-elle pas même éclaté ſitôt ſans l'accident du Lord Albemarle; l'Ambaſſadeur de Londres, qui mourut ſubitement dans
16 Dé. ſon carroſſe. Les petites cauſes influent ſouvent
1754. ſur les grands événemens; il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis Comteſſe d'Hérouville; ſa paſſion étoit ſi violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de ſon mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ſes négociations, dans la crainte de recevoir ſon rappel & d'être obligé de s'arracher à ſon amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de ſa cour au miniſtere de Verſailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada, & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce ſont les ſatisfactions apparentes qu'il recevoit par des déſaveux, des reſtitutions de priſonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonſpects; c'eſt la démarche du Duc de Mirepoix qui, après

avoir ſouvent & tout récemment proteſté que la France ne méditoit aucune hoſtilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attriſté de la confrontation des faits, bien contraires à ſa déclaration, partit ſur le champ, comme pour aller reprocher au miniſtere de l'avoir fait l'inſtrument de ſa diſſimulation; c'eſt à ſon retour avec de nouvelles aſſurances des intentions pacifiques du Roi ſon maître, qu'il jura tenir de ſa propre bouche; c'eſt enfin à l'envoi de M. de Buſſy, un des premiers Commis des affaires étrangeres à Hanovre, auprès du Roi d'Angleterre, qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique, & détourner l'orage qui ſe préparoit. Toutes ces avances inſidieuſes auroient été indignes d'un grand Monarque, ſi elles n'euſſent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il eſt donc évident que les François étoient les agreſſeurs dans le Canada, par un ſyſtême d'agrandiſſement ſoutenu ſans interruption depuis la paix. La Galiſſonniere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet eſprit de fineſſe & d'aſtuce qui le caractériſoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'eſpoir des bénéfices d'un commerce ſans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duqueſne y potta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner ſon nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir ſon entrepriſe. C'eſt ſon ambition qui devint la cauſe immédiate du bouleverſement des deux mondes.

1756.

Juin 1755.

Outre le deſir ſincere que Louis XV avoit de conſerver une paix pour laquelle il avoit fait tant de ſacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouiſſance lui rendoit plus précieuſe depuis

1756. que le repos l'avoit fait retomber dans ſon engourdiſſement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à ſa marine l'étendue & la conſiſtance dont elle avoit beſoin : c'étoit le principe ſecret de ſa modération, qui cependant n'alla pas juſqu'à négliger la défenſe & la pourſuite de ſes avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaiſſeaux dans les deux ports de Breſt & de Rochefort, qui étant réunis ſortirent enſemble en deux diviſions. La premiere (*), de ſix vaiſſeaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, Lieutenant-général ; & la ſeconde (*) par M. de la Motte, Chef d'Eſcadre, ayant ſous

(*) PREMIERE DIVISION.

	Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
	M. M.		
Compoſi. de la premiere Eſcad.	De Macnemara, Lieut. génér. .	*La Fleur-de-lys.*	80
	Montlouet, Chef-d'Eſcadre . .	*Le Héros.* . .	74
	Beaufremont, Capitaine . . .	*Le Palmier.* .	74
	Fontais, Capitaine	*L'Eveillé.* . .	64
	Guébriant, Idem.	*L'Inflexible* . .	64
	Couſage, Idem.	*L'Aigle* . . .	50
		FRÉGATES.	
	Dubois . . Capitaine.	*L'Ametiſte* . .	30
	Mariniere . . Idem.	*La Fleur-de-lys.*	30
	Bony. . . Idem	*L'Héroïne.* . .	24

(*) SECONDE DIVISION.

	Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
	M. M.		
Comp. de la ſeconde Eſcad.	Bois de la Motte, Chef d'Eſc.	*L'Entreprenant*	74
	Beauſſier, Capitaine	*Le Défenſeur.*	74

ſes ordres quatorze vaiſſeaux de ligne & deux frégates : trois des premiers étoient ſeulement montés de tous leurs canons ; les autres portant 22 canons étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faiſoit paſſer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il ſe commit pluſieurs fautes qu'il eſt utile de relever, toujours pour l'inſtruction de la poſtérité, devoir principal d'un hiſtorien. La premiere fut de la part du miniſtere, qui ſachant bien les ordres donnés en Canada pour la conſtruction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du reſſentiment de l'Angleterre lorſqu'elles les apprendroit & s'amuſa à négocier 1756.

Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
M. M.		
Montalais.. Idem	*Le Dauphin-Royal.* .	70
La Viléon.. Idem.	*L'Alonquin* . .	70
Bouville	*L'Eſpérance* .	70
Hocquart . Idem	*L'Acide* . . .	64
Salvert, Chef d'Eſcadre . .	*Le Bizarre.* .	64
Le Chev. de Caumont, Cap.	*L'Actif.* . .	64
Choiſeul . . Idem	*L'Illuſtre* . .	64
Moeslien . . Idem	*L'Opiniâtre.* .	64
Lorgeris . . Idem	*Le Lys* . . .	64
Saint-Lazare, Idem. . . .	*Le Léopard* .	60
Gomain . . Idem	*L'Apollon* . .	54
La Rigaudiere.	*L'Aquilon.* . .	44
	FRÉGATES.	
La Jonquiere.	*La Syrene* . .	30
De Ruis	*La Comete* . .	24

dans l'eſpoir de l'endormir lorſqu'il falloit agir. En
1756. effet, ayant ſçu par des avis des colonies que ces ouvrages étoient pouſſés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Miniſtere Britannique prit le ſyſtême violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une ſeconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaiſſeaux de l'Eſcadre de M. Bois de la Motte, & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le ſervice réel d'en impoſer du moins à nos rivaux en Amérique. Il ſe flatta de montrer en cela ſon deſir de conſerver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponſe fiere du Duc de Mirepoix qui, ſur la notification qu'on lui donna des inſtructions de Boſcawen, répondit, *que ſon Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hoſtille, pour une délaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Breſt, ſembla ſeconder la fauſſe politique du miniſtere, en laiſſant primer par ſon émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, ſous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foibleſſe de laiſſer percer ſon inquiétude en faiſant ſon teſtament, en ordonnant qu'on débarquât ſon argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine; enfin rentré à Breſt, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fauſſes meſures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriſerent l'Angleterre au coup qu'elle frappa:

coup que la France taxa d'injuſtice, de perfidie, de violation du droit des gens, qui la rendit odieuſe aux nations; que blâmerent les plus honnêtes gens de la ſienne; mais admirable en politique, & ſur-tout dont elle fut juſtifiée par le ſuccès. 1756.

Des frégates ennemies, ſuivant l'uſage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des eſpions mercénaires, avoient conſtamment obſervé & ſuivi les mouvemens de nos deux eſcadres depuis leur départ de Breſt juſques à la rentrée de M. de Macnemara. Enſorte que certain d'une ſupériorité conſidérable, il perſiſta dans les ordres hoſtiles qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Miniſtres, & M. de Buſſy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boſcawen ayant rencontré les vaiſſeaux françois l'*Alcide* & le *Lys* à la hauteur du banc de Terre-neuve, ſéparés de leur eſcadre, les avoit voulu forcer de ſaluer le pavillon Anglois, & ſur leur refus les avoit attaqués & pris après un combat de pluſieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaiſſeaux, étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reſte, ils étoient d'autant mieux néceſſités à une belle défenſe, que leur mauvaiſe manœvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé. 10 Juin. 1755.

Une pareille agreſſion peu valeureuſe, ſuivie même de la priſe de l'*Eſpérance*, autre vaiſſeau de ligne, n'étoit pas d'un avantage aſſez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloiſe l'infamie du procédé, ſi elle n'avoit pas été accom-

pagnée d'une plus essentielle ; ce fut une invasion
1756. générale de tous navires du commerce françois,
Nov. qui se rencontrerent à la mer (*) dans quelque
1755. parage que ce fût. Trois cens tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (†). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée trente millions ; & un total, en y comprenant les équipages de trois vaisseaux du Roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins ; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La seule qui convint à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces & les déployer, en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que S. M. eût appris l'insulte faite à son pavillon par l'Amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappellant son Ambassadeur en Angleterre, & son Ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle

---

(*) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 Août, à la suite d'un grand conseil, tenu à Londres, par MM. de la Régence, car le Roi étoit alors dans son Electorat.

(†) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

on ne pouvoit compter. Elle verſa ſa douleur dans le ſein de S. M. Catholique, & par un mémoire dreſſé ſur le champ & envoyé à la cour de Madrid, elle repréſenta l'entrepriſe de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une diſſolution de toutes les conventions ſacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'Etat de barbarie où la force faiſoit la ſeule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique; celui de ſoulever l'indignation de l'Eſpagne & de lui faire craindre des hoſtilités de cette eſpece, de l'éclairer ſur ſes véritables intérêts & ſur la néceſſité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puiſſance & l'obliger de reprendre un eſprit d'équité, dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par ſon premier reſſentiment, le Roi avoit fait donner ordre à ſon eſcadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit ſorti, de combattre tous les vaiſſeaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de ſaiſir auſſi les vaiſſeaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en euſſent pris. Mais le Général, quoique par une combinaiſon qui ne pouvoit ſe prévoir, ſa manœuvre ſe ſoit rapportée avec le déſaveu & l'inconſéquence de ſa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conſeil eſtima plus utile à ſes vues de montrer une généroſité qui lui coûtoit peu en reſtituant la frégate le *Blankford*, la ſeule capture qu'ait faite le Général françois à ſon retour de Cadix à Breſt; on fit reconduire juſques dans les ports d'Angleterre M. Litleton, Gouver- 1756.

neur de la Caroline, paſſager ſur ce bâtiment,
1756. & il y eut ordre à Toulon, ſi l'eſcadre ennemie de huit vaiſſeaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux iſles d'Hyeres, de lui laiſſer faire de l'eau, & ſi elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchiſſemens dont elle auroit beſoin.

A cette circonſtance critique où ſe trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de ſe brouiller avec la cour de Turin, pour une violation du droit d'aſyle & de territoire. Mandrin, ce chef de contrebandiers, ſi fameux & dont le nom paſſé en proverbe pour déſigner un ſcélérat intrépide, eſt aſſimilé à celui de Cartouche, après avoir déſolé la ferme, dont il rançonnoit les ſuppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les pourſuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être ſurpris que par ruſe. Des volontaires de Flandres s'étant déguiſés en payſans l'avoient enlevés à Saint-Genis-d'Oſt, terre de Savoie, où il ſe retiroit toujours après ſes expéditions, ſe flattant d'être en ſûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On ſe hâta de le conduire au ſupplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha enſuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offenſe. Par un artifice indigne, ſans doute, de la majeſté du gouvernement, on porta la fauſſeté juſqu'à faire compoſer & répandre un *Précis de ſa vie*, (*) où

(*) Ce *Précis* quoiqu'imprimé, eſt fort rare & mérite d'être conſervé, ainſi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin, qui, ſi le

l'on imputoit ſa priſe irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On eſpéroit ainſi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commiſſion expreſſe de déſavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit paſſé ſur ſon territoire, de lui apprendre que le Roi ſon maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de reſſerrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'uniſſoient déja les liens du ſang. 1756.

Ce différend accommodé, l'on ne ſe contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on ſongea à former des alliances pour contre-balancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclore une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite juſques-là marquoit l'indéciſion, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le Général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par ſa témérité & ſon obſtination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins

---

ſuccès l'eût toujours ſecondé comme certains conquérans de la fable & de l'hiſtoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces ſeront réunies ſous le N° III. auquel nous ajouterons le diſcours de M. le Comte de Noailles.

qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein
1756. usurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louisianne, il prit de fausses mesures dès l'ouverture : après avoir vaincu les obstacles que lui présentoit le local, il n'apporta pas assez de lenteur, de circonspection & de réserve dans sa marche ; il négligea de se défier des embuscades auxquelles le terrein étoit si propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit ; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le champ de bataille qu'il reconnût ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez ménagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa
9 Juil. patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué, & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complette, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley, intimida ses Soldats, dont le grand nombre déserterent ; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskau à l'attaque
8 Sep. du camp du Général Johnson, où il périt aussi, celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive : mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande-Bretagne.

On ſe prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fiſſent repentir de leur audace. Dunkerque eſt un port de la Manche, qui par ſa poſition leur a toujours fait ombrage : il fut réſolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince Soubiſe de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes ſous ſes ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir : autrement en cas de diſgrace, on s'expoſoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une ſeconde fois. 1756.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantiſſement où elle ſe trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle ſembloit reſſuſcitée. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire hiſtorique un Adminiſtrateur, dont le ſtyle emphatique annonce plutôt l'enthouſiaſme que l'eſprit de dénigrement.

» Nous comptions, il eſt vrai, ſoixante-trois » vaiſſeaux de ligne au commencement de 1755, » (*) mais trois étoient hors d'état de ſervir & » furent condamnés, trois venoient d'être pris, » quatre étoient ſur les chantiers à peine com- » mencés, huit avoient beſoin d'une refonte gé- » nérale, & nous manquions également de bois » pour les conſtructions & pour les rabouds ;

(*) Nous renvoyons cette liſte détaillée au nombre des Pieces pour ſervir à l'hiſtoire. Nous y joindrons la liſte de la marine Angloiſe, celle de la marine Eſpagnole, ainſi que la Portugaiſe & un Précis des forces des différens Etats maritimes à cette époque, ſous le N°. IV. Cela peut ſervir de point de comparaiſon avec leur poſition actuelle.

» nous n'avions pas même de quoi équiper les
1756. » quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports
» ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux,
» ni uſtenſiles néceſſaires pour les emménagemens
» des vaiſſeaux : l'armement des deux eſcadres du
» printems nous avoit épuiſés, & le gouverne-
» ment britannique, inſtruit de notre ſituation
» mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choiſir un
» inſtant plus favorable pour détruire facilement
» encore une fois cette marine renaiſſante. Ce-
» pendant la France a tant de reſſources quand
» elle veut & ſait diriger ſes efforts pour les faire
» valoir, qu'elle n'a beſoin que d'un miniſtere
» actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui
» de M. de Machault : il donne ſes ordres ; auſſi-
» tôt le fer coule, une artillerie nombreuſe &
» parfaite ſe prépare ſans relâche ; nos forêts re-
» tentiſſent dans tout le royaume ; des chênes
» ſuperbes, qui n'en faiſoient que l'ornement,
» ſont travaillés pour un uſage plus utile ; les
» marchandiſes du Nord, les brays, les gou-
» drons, les chanvres, les ſapins arrivent en
» abondance dans nos ports. Quinze frégates
» favoriſent le cabotage, c'eſt-à-dire le commerce
» des côtes : tout ceci ne fait que préparer les
» grands événemens qui ſe méditent dans le ſi-
» lence. Cinq eſcadres s'arment à Breſt, à Toulon,
» à Rochefort ; les troupes marchent de toutes
» parts ; d'immenſes proviſions de vivres, de ca-
» nons, de munitions navales ſont ramaſſées au
» Havre, & l'Angleterre ſe voit tout à la fois
» menacée dans ſes poſſeſſions du Nord, dans ſes
» Colonies méridionales, dans la Méditerranée,
» dans l'Océan ; elle tremble juſques dans le fond
» de la Manche ; elle craint pour ſes propres
» foyers, & ſa vaſte puiſſance ſe trouve, pour

» ainſi dire, enchaînée & réduite à ſa propre dé-
» fenſe. Que diſons-nous ? Elle ne s'en tient pas 1756.
» à ſes troupes nationales, elle appelle l'étranger
» dans ſon ſein (*) ; elle va même avant la dé-
» claration de la guerre juſqu'aux confins de
„ l'Aſie chercher un ſecours chez un allié qui
„ par ſa poſition lui eſt preſque inutile . . . „

La Ruſſie, dont il eſt, ſans doute, queſtion ici, ne pouvoit véritablement lui être d'un grand ſecours pour ſes opérations ; mais l'Angleterre ſongeoit dès-lors à occuper ſes ennemis ſur terre & à faire une diverſion puiſſante, qui en les obligeant à tenir ſur pied des armées nombreuſes, les empêchât de continuer à verſer pour la marine tous les fonds dont elle auroit beſoin. Le cabinet de Verſailles, qui n'avoit point juſques-là de plan fixe, diviſé ſur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions, adopta la plus mauvaiſe, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit ſenſible, entra dans les vues du Conſeil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ſes forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans ſon continent, de l'empêcher de s'eſſuer dans celui-ci. Le ſecond, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre proviſoirement, pour tenir lieu de garantie de la reſtitution des vaiſſeaux de Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour propre natio-

(*) Huit mille Heſſois d'infanterie & neuf cens chevaux débarquerent à Southampton, le 15 Mai 1756 ; dix mille Hanovriens arriverent le 20 Mai à Chatham.

nal & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pou-
1756. voit faire face par-tout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe ; qu'il ne s'agiſſoit que d'une bonne adminiſtration, d'une diſtribution ſage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on ſuivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partiſans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement ſi l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaiſſeaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingt mille des meilleures troupes reçoivent ordre de paſſer de l'intérieur du royaume ſur les rives des deux mers ; &, pour donner plus à penſer aux ennemis, on met à leur tête deux Généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-Iſle eſt nommé Commandant général des Côtes maritimes de l'Océan, depuis Dunkerque juſques à Bayonne ; & le Maréchal de Richelieu, de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de tranſport en aſſez grand nombre, pour porter une armée ſur chacune des deux Mers, partout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes ſur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre ; & l'on établit pluſieurs vaſtes magaſins en Weſtphalie, avec la permiſſion de l'Electeur de Cologne, auprès duquel on envoie le Marquis de Monteil, en qualité de Miniſtre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Miniſtres, dont chacun alloit voir s'illuſtrer & s'accroître ſon Département, & ſur-tout alloit y diſtribuer une foule d'emplois & de graces, ſi propres à ſe faire des créatures. La marine, quoi-

que de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de poſſeſſions à garder & à ſoutenir, réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes, floriſſante alors, pouvoit ramener les beaux jours du ſiecle de Louis XIV ; &., dans le cas où l'Eſpagne, qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le Comte d'Argenſon, qui avoit toujours ce Département, aſſuroit le Roi que ſes troupes, ſoutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état ; que la diſcipline militaire y étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarraſſé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offuſquoit ſon ambition, le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre ſa puiſſance par la réunion du détail des Carabiniers, que la mort du Prince de Dombes avoit laiſſé vacant ; & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin, le Monarque étant déſormais dégoûté de ſe mettre à la tête de ſes armées, il ſe flattoit de devenir plus maître & plus abſolu dans ſa partie. M. Rouillé avoit à ſe féliciter de voir ſon miniſtere des affaires étrangeres marqué par un événement rare, & fait pour confondre tous les projets de la Grande-Bretagne. Déçue de l'eſpoir qu'elle fondoit ſur Marie-Thérèſe, pour qui elle avoit dépenſé tant de tréſors, & prodigué tant de ſang, non-ſeulement elle l'entendit lui refuſer les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger par les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Verſailles : elle vit ces deux Cours éteindre, en un inſtant, leur animoſité réciproque,

1756.

Mai.

après deux cents ans de guerre & de rivalité. Ainſi
1756. s'évanouit le ſyſtême de politique du Cardinal de Richelieu, pour faire place à un nouveau. La Marquiſe de Pompadour, qui n'y avoit pas peu contribué, & en conſéquence avoit reçu une lettre de remercîment très-flatteuſe de l'Impératrice-Reine, voulut éterniſer l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numiſmatique : elle la fit graver, ſous ſes yeux, par le ſieur le Guay, le plus fameux Artiſte en ce genre, ſur une médaille d'agathe-onyx, au-deſſus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau ; elle la plaça dans ſon cabinet, & la montroit avec complaiſance aux étrangers, qui, à la futilité du monument, jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le Miniſtre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y enviſager une ſorte de gloire, dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour ſubvenir à des dépenſes extraordinaires. Dans ſes conférences avec le Roi, après lui avoir préſenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques conſidérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait enviſager le déchet qu'éprouvoient néceſſairement le commerce & l'induſtrie, pouſſés à un point incroyable de proſpérité en quelques années de paix, raſſura S. M. & ajouta : « Il faudra faire » agir de grands reſſorts pour ſoutenir le poids de » la guerre ; j'ai combiné l'état de vos finances, » elles me procureront des reſſources pour quatre » ans. Si, à la fin de ce terme-là, la paix n'eſt pas » faite, les campagnes ne pourront continuer que » par des impôts accablans pour vos peuples. »

Louis XV, enchanté de pouvoir reſpirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour, & lui dit : *Qu'il venoit de s'entretenir avec le Mi-*

niſtre le plus honnête homme de la France ; car je dois appeller de ce nom, ajouta-t-il, *celui qui a aſſez de probité pour parler avec franchiſe à ſon Roi.* 1756.

La lenteur des préparatifs que néceſſitoient les circonſtances, détermina le Gouvernement à perſiſter dans ſon ſyſtême de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de puſillanimité & de foibleſſe. Avant d'en venir à une déclara- 21 Déc.
tion de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les 1755.
menaces ſur le champ, M. Rouillé adreſſa à M. Fox, Miniſtre des affaires étrangeres à Londres, un Mémoire par lequel S. M. avant de ſe livrer aux effets de ſon reſſentiment, demandoit au Roi d'Angleterre ſatisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Monarque, & la reſtitution des divers vaiſſeaux, tant de guerre que marchands, pris ſur les François, proteſtant qu'elle regarderoit ſon refus comme une déclaration hoſtile.

Sur la réponſe négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ſes compatriotes (*), il y eut ordre aux Anglois, établis dans le 13 Jan.
Royaume, d'en ſortir. On fit ſaiſir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent ; &, en autoriſant la courſe, on l'encouragea par des récompenſes. On pourvut à la ſûreté des Colonies, en y envoyant des eſcadres & des troupes ; & l'on forma le projet plus ſérieux de conquérir l'iſle de Minorque, tandis qu'on occuperoit Georges II par des menaces, de deſcendre dans ſes Royaumes, & de ſurprendre ſon Electorat. En attendant que les effets puſſent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allu-

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la guerre de* 1756.

mer l'enthouſiaſme de la nation par ces écrits pro-
1756. duits ſous les auſpices du Miniſtere, dont l'impulſion ſecrete reſte cachée; qui, ne paroiſſant être que l'effuſion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele déſintéreſſé, n'en ſont que plus propres à faire illuſion à l'eſprit, & à échauffer le cœur. Il ſe trouva un de ces Auteurs mercenaires, trafiquant de leur talent, vendant leur plume à qui veut l'acheter; peu jaloux de la confiance de la poſtérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiſte du Gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique (*), où il peignit les Anglois non-ſeulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des aſſaſſins, des antropophages : ſes tableaux, pleins d'énergie, animés d'un ſtyle noble & chaud, exciterent, chez le grand nombre des Lecteurs mal inſtruits de ces diſcuſſions politiques, une forte indignation. On vit bientôt renaître la haine invétérée, qui n'étoit qu'aſſoupie contre ces éternels rivaux; & la fureur devint telle, qu'on déſiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant : bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourſe, & s'empreſſerent de ſacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins ſauvages & des rochers, qui autrement les eut intéreſſés peu : ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la néceſſité. L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, cauſa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaiſ-

(*) *L'Obſervateur Hollandois* de M. Moreau.

ſeau

ſeau l'*Eſpérance*, pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons; mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à ſon bord, 20 pièces de canon de tout calibre, dont deux ſeules de 24 : attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons, & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du piſtolet; ce vaillant Officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures; avoit fait arriver deux fois l'aſſaillant, ne pouvant qu'avec peine ſoutenir ſon travers, & n'avoit amené ſon pavillon qu'au milieu de quatre vaiſſeaux ennemis, ſurvenus durant le combat. L'impoſſibilité où les Anglois ſe trouverent de conduire leur priſe dans leurs ports, la néceſſité de la brûler en pleine mer, après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le baſſin à ſon arrivée, étoient autant de faits glorieux dépoſant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleuſement la réputation d'ignorance & de mauvais manœuvrier que s'étoit acquiſe celui-ci dans l'eſcadre de M. Bois de la Mothe, & l'hiſtoire de la marine ne fourniſſoit point d'exemple d'une défenſe plus vigoureuſe. Rendu en Angleterre, M. de Bouville ſoutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laiſſoit de ſe retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates, & offrit avec hauteur ſa rançon. Il diſtribua aux priſonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des ſceaux lui avoit fait tenir. 1756.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec oſtentation, en donnerent la plus haute idée & ſoutinrent la confiance. A la Martinique, où ar-

rivoit une petite eſcadre (*) françoiſe, ſous les
1756. ordres de M. d'Aubigny, le vaiſſeau Anglois le *Warwick* de 56 canons fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été ſurpris à l'atterage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, ſachant parfaitement ſon métier, ardent, avide, de ſe ſignaler, oſa l'attaquer. L'étonnement où ſe trouva le Capitaine Shudham, (c'eſt le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiſſeau de 74 & une ſeconde frégate de 30, jetta une telle confuſion dans ſon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occaſions de la bravoure, il ſe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-ſeulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais auſſi la généroſité & le ſang-froid de ſon commandant, qui ne jugeant pas ſon ſecours néceſſaire, reſta ſpectateur tranquille de l'action pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire ſi ſinguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ſes camarades.

Preſqu'au même tems ou l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être ſuſpectée d'exagération, à la hauteur
17 Mai. de Rochefort, & en quelque ſorte à vue de terre,

(*) Elle étoit compoſée du vaiſſeau *le Prudent* de 74 canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine de vaiſſeau, & des frégates l'*Athalante* de 34, par M. Duchaffault, auſſi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de de la Touche-Tréville, Lieutenant.

il se passa un combat plus égal (*), mais non moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau Anglois & une frégate ; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit : on ne se quitta que lors la fatique, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard ; il ne put, mais crioit : *courage, grand feu ; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins ; on ne lui connoissoit plus de sabords, a ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de 1756.

(*) Comme notre impartialité nous engage à discuter scrupuleusement ces faits, que rend presque toujours infidelement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juste les forces respectives, d'après l'aveu des combattans.

Les vaisseaux Anglois étoient le *Colchester* de 50 canons, Capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 &, 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 de 8 & 244 hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par les détails ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

munitions, finit par charger avec ſes cuilliers
1756. & fourchettes ; qu'on n'a jamais vu un vaiſſeau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Prise de Minorque guerre de 1756.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine, ſous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long-tems par différentes feintes, par des armemens commencés, ſuſpendus & repris à Toulon, enfin une eſcadre ſous les ordres du Marquis de la Galiſſonniere, Lieutenant-général, compoſée de douze vaiſſeaux de guerre, cinq frégates, ſix chaloupes canonieres & cent ſoixante-dix-huit bâtimens de tranſport portant 12000 hommes, commandés par le Maréchal de Richelieu, ayant pour le ſecond le Comte de Maillebois & le Marquis du Meſnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des iſles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque ſans obſtacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ſes ennemis. Ils avoient raſſemblés toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que ſa ſituation, la nature, l'art & des millions conſacrés à cette dépenſe avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon eſt tiré le 8 Mai; & le 28 Juin, en ſix ſemaines de tems, cette forteresſe capitule.

Un concours de circonſtances ſervit à favoriſer ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du miniſtere Britannique, où ſe porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réiterés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invaſion de Minorque, l'illuſion duroit encore preſqu'au moment où M. de la Galiſſonniere faiſoit voile, puiſ-

que le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer. 1756.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette isle, & la secourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient sur des mépriſes, des variations : elles ne contenoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jetter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece, & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, pleind'énergie & capable de se décider avec autant de presteſſe que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un historien de sa nation, son défenseur, (*) *mais jamais éprouvé par aucun service sérieux, où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lors-

(*) Voyez l'*Histoire de la guerre de* 1756, déja citée plusieurs fois.

qu'on apprit sa nomination, on avoit la même
1756. idée, & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusques à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus méprisans & les plus grossiers (*); on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambigues, adressées à M. Fowke, Gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le Ministere, & confirment que c'est à cette cause, plus qu'à tout autre, qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement, il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes aussi; il fallut sur-tout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanît tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y

(*) On disoit que *c'étoit un J... f.....*

attendoit le moins, où il commençoit à déſeſpérer du ſuccès, 1756.

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril, fut retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne ſe trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Juſques-là, nul grief contre lui : mais d'après les dépoſitions des témoins, entendus lors de ſon procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il réſulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jetter du ſecours dans la place, juſqu'à l'arrivée de l'eſcadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette eſcadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour le combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité ſans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant ſe regréer, conſerver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de ſa miſſion, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impoſſible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'eſt ſur ces accuſations prouvées qu'il fut condamné & ſubit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puiſqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galiſſonniere fut celui de preſque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laiſſé prendre l'avantage du vent à ſon ennemi ; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de ſa déroute en le pourſuivant. Il ſe mit ainſi dans la néceſſité de n'oſer le faire, en ce qu'il auroit laiſſé à l'Amiral Byng la facilité de paſſer peut-être, & que ſon objet eſſentiel étoit de bloquer le port. Du reſte, on admira le bel

ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent
1756. durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveller, compensoient, & au-delà, cet excédent.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'Amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint, eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jetté les premieres semences de jalousie de nos voisins, en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses successeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhouette, commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commissaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la subtilité de sa

logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, & il faut ajouter que malheureuſement il fut auſſi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent gueres ſur mer que des pertes, &, ce qui eſt encore pis, de la honte & de l'opprobre. 1756.

Malgré la conſternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les aſſiégés, réduits à une foible garniſon pour toute défenſe, ils n'avoient pas perdu l'eſpoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conſerver. La légéreté avec laquelle le Maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omiſſions eſſentielles, étoit cauſe que le ſiege par terre étoit peu avancé. Il en étoit réſulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de ſoins & de perte de tems. Les maladies s'étoient miſes dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit exceſſive, parce qu'on avoit fait la deſcente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit ſans ceſſe expédier de Toulon & de Marſeille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal priſes! Enfin l'on avançoit ſi peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de ſe rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route ſeulement lorſqu'il apprit l'inutilité de ſa miſſion.

Durant ces entrefaites, la témérité du Maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que

1756. sa conduite précédente ; mais qui cependant, fondée sur le caractere connu de la nation, étoit le seul moyen de réussir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert, & de livrer à la fois l'assaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un hazard heureux voulut que, ce soir-là même, le second Commandant, nommé *Jeffrys*, qui présidoit à toutes les dispositions de la défense (vu le grand âge du Gouverneur) se fût proposé d'enlever un peloton de nos gens, qu'on envoyoit, depuis quelques jours, faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & sur-tout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens, lorsqu'ils seroient plus sérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu.

Bientôt, bravant le feu terrible des assiégés, on fauta dans les fossés, profonds de 17 pieds ; & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce désavantage n'intimida pas les Grenadiers : en montant sur les épaules les uns des autres, ils escaladerent le roc, & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison & le vieux Gouverneur, que, malgré la petite perte qu'ils avoient faite (*), & le bon état de ses troupes, dans toute leur vigueur & ne manquant de rien ; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-tems, sur-tout les

(*) La perte des Anglois ne monta pas à plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 326 blessés.

assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque ; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le Conseil de guerre opina pour capituler. 1756. 29 Juil.

Le Maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe ; en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni ; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casemates avec autant de sécurité, que s'il n'y eût point eu de siege ; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon ; des fossés d'une profondeur énorme ; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers ; les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus : malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe ; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même ; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le Général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang-froid ; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Entrée dans le fort S. Philippe

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le Maréchal qui en a eu la conception sublime, que pour le Soldat qui l'a sentie, c'est que, n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une Ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit

été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de
1756. pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires; & jamais Prédicateur ne fit tant de converſions, & de ſi rapides : la ſobriété devint leur vertu favorite.

Ce ſiege étoit déja commencé & avancé, lorſque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire
Mai ſa déclaration de guerre : il ſembloit vouloir perſuader aux Puiſſances qu'elle fût néceſſitée par une agreſſion auſſi violente de la part de la France. En effet, ſuivant les inſtructions qu'il avoit reçues ſans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'Iſle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu, pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, diſoit-il, *qu'il y eût une rupture entre ſon Maître & celui de ſon Excellence.* A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec ſon armée, pour agir, envers les poſſeſſions des Anglois, de la maniere que les vaiſſeaux de Sa Majeſté Britannique en avoient agi avec les vaiſſeaux françois.*

La Cour de Verſailles, perſiſtant juſques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne pro-
16 Juin. clama ſa déclaration qu'après celle de la Cour de Londres. Cette conduite étoit ſur-tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aiſe. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la République les ſecours ſtipulés par les traités, toutes les fois qu'elle ſeroit menacée de quelque invaſion. Mais le Comte d'Affry, qui négocioit, en faveur de la premiere, auprès des Etats-généraux, leur repréſentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces ſecours que pour la défenſive ; qu'au contraire, les Anglois étant agreſſeurs, le Roi ſon maître pourroit être dans le cas

de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la République ; que, quant à préſent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfaite : il mania les eſprits avec tant de dextérité, qu'elle fut arrêtée. Il leur déclara, peu après en conſéquence, que le territoire de la République ſeroit à l'abri de toute inſulte de la part des troupes françoiſes ; & il leur renouvella la promeſſe de neutralité faite, quelques jours avant, avec la Reine de Hongrie, pour les Pays-bas Autrichiens. 1756. 25 Mai.

La priſe de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre : au contraire, elle répandit la plus vive allégreſſe dans Paris. On y fêta le Héros de cette conquête de toutes les manieres ; on ſe livra même à une joie indécente & effrénée ; &, dans le délire général, le Gouvernement avoit autoriſé une chanſon, qui, devant être chantée à la Comédie Françoiſe, c'eſt-à-dire ſur le Théatre national, ce qui ne convenoit ni à ſa modération, ni à ſa gravité, ni à ſa ſage prévoyance, pouvoit porter coup, & influer ſur l'avenir. On fit des réflexions ; le vaudeville n'eut pas lieu, & reſta dans le porte-feuille des amateurs : il eſt trop curieux & trop hiſtorique pour n'être pas inſéré parmi les pieces propres à éclaircir cette narration (*).

Les efforts faits, à Toulon, pour l'armement de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, n'avoient pas ralenti ceux des autres ports. Outre l'eſcadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, &, malgré ſa foibleſſe, inſpiroit la confiance aux Iſles du Vent ; celle de M. Perier, plus conſidérable (†),

(*) Nous inférerons ſous le N°. V. cette chanſon.

(†) Elle étoit partie à la fin de février, & étoit ainſi compoſée :

en imposoit à Saint-Domingue, & garantissoit les
1756. Isles sous le Vent. Une quatrieme, sous les ordres de M. Beaussier (*) étoit partie pour le Canada ; y portoit des troupes, des officiers, & un successeur à M. Dieskau, qui étoit le Marquis de Montcalm. Enfin, le Marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest, avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (§), & qu'on menaçoit de porter

---

		Capitaines M. M.
Le *Courageux.*	74 canons.	Perrier, chef d'escadre.
Le *Prothée.*	64	Roquefeuil, Capitaine de vaisseau.
L'*Amphion.*	50	de Vienne. Id.
L'*Aigle.*	50	St. Allouarn. Id
La *Fleur-de-Lys.*	30	Marniere, Lt. de vaiss.
L'*Emeraude.*	28	Treoudal. Id.

(*) Elle étoit partie au commencement d'Avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en flûte & trois frégates, savoir : le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 seulement. M. *Beaussier*, Capitaine de Port.

L'*Illustre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, Capitaine.

Le *Léopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, Lieutenant de Port.

La *Licorne*, de 30. M. la Rigaudiere, Lieutenant.

La *Sauvage*, 30. M. de Tourville, Id.

La *Syrene*, 30. M. Breugnon, Id.

(§) Elle étoit composée ainsi :

Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, Lieutenant-général.

Le *Tonnant*, 80. Le Chevalier de Beaufremont, Chef d'Escadre.

Le *Défenseur*, 74. M. de Blena, Capitaine.

jusqu'à vingt, inquiétoit singuliérement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner, & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente ; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse. 1756.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du Ministere, réussit, cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux : car, tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde, les

---

Le *Superbe*, 70. M. d'Aché, Idem.
Le *Sphinx*, 64. M. de Coulage, Idem.
Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, Idem.
L'*Apollon*, 50. Le Chevalier de Rohan, Idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, Capitaine.
Le *Juste*, 70. Le Chevalier de Macnemara, Idem.
Le *Capricieux*, 64. M. Desgouttes, Idem.
L'*Eveillé*. 64. M. de Merville, Idem.
L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de S. Lazare, Capit.
La *Blonde*, 30. M. de Tredenne, Idem.
L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly, Lieutenant.
La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, Idem.

Habitans du pays, ſoulevés & conduits par l'heu-
1756. reux Buſſy, chaſſoient les Anglois de Calcutta, du fort Guillaume, & de tous les établiſſemens qu'ils avoient ſur la côte du Bengale. Ils perdirent, dans cette occaſion, plus de 50 millions effectifs, outre les avantages conſidérables qu'ils retiroient du commerce immenſe qu'ils faiſoient au bord du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approviſionnemens & préparatifs pour les ſieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier ſuccès, qui ne tendoit qu'à la défenſive, fut bientôt ſuivi d'attaques vigoureuſes, à l'arrivée du Marquis de Montcalm, & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oſwego, Ontario & Georges: la manœuvre périlleuſe de M. Rigault de Vaudreuil, qui, à la tête d'un corps de Canadiens, paſſa une riviere à la nage, pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amaſſées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reſte de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un ſeul échec: ce fut la priſe du vaiſſeau *l'Arc-en-ciel*, de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg: il tomba dans une eſcadre ennemie qui croiſoit à la hauteur de cette Iſle, avant d'avoir rempli ſa miſſion, & fut obligé de ſe rendre à des forces ſupérieures. Mais on entrevoyoit déja le germe des malheurs qui ſuivirent, dans l'eſprit du corps de la marine du Roi, prêt à éclater, & à cauſer les déſordres ordinaires, dès qu'il ne ſeroit pas contenu par un Miniſtre ferme & accrédité.

Ce fut cet infernal esprit de corps, qui priva, devant l'Isle-Royale, M. Beaussier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon françois, s'il eût été secondé. Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de *l'Illustre*, vaisseau de 64 canons, de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres, usitées en pareil cas, pour se rapprocher de son Commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit, dans cette circonstance, toute sa réputation : il étoit d'autant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave Marin, on mit, sur le compte de l'envie, ce qu'on auroit regardé comme lâcheté, ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (*) : Capitaine de Port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tâche auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que, lui procurant la plus haute faveur auprès de M. de Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, 1756. 27 Juil.

(*) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci, comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

dans la crainte qu'il ne devînt bientôt Officier-
1768. général. La campagne de 1755 l'avoit illustré ; il commandoit *le Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux anglois, donnant chasse aux François, à leur départ de Louisbourg : l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate *La Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse, sous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, Capitaine de *la Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir ; &, avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senau dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais osa s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés ; que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis ; &, le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent, & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux, que tous les raisonnemens, le tort de *l'Illustre* & de *la Licorne*, c'est que, lorsque les Matelots de ces deux bâtimens se présenterent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives, & même les nasardes les plus humiliantes ; c'est qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comble-

rent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de *l'Illuſtre* & de *la Licorne;* c'eſt que M. de la Rigaudiere, pour ſe ſouſtraire à cette comparaiſon honteuſe, à la faveur d'une brume, ſe ſépara, & aima mieux ſe rendre coupable d'un nouveau crime, en revenant droit en France. 1756.

Cette morgue, l'eſſence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ſes fonctions la plus utile & la plus reſpectable, celle de protéger le commerce, & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre, on s'apperçut de ſa répugnance. Cette partie du ſervice, la moins glorieuſe, eſt infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoiſſance de ſon métier, une vigilance continue, une ſévérité inflexible, un zele capable de ſe ſacrifier pour le ſuccès de ſa miſſion : toutes qualités, qui n'étoient guere celles de Meſſieurs les Marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquiſes, ſi M. le Garde des Sceaux fût reſté en place, & eût eu le loiſir de punir la mauvaiſe volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaiſſeau, commandant *l'Hermione*, de 26 canons; & M. Meſchin, Lieutenant, commandant *la Frippone*, de 24, convoyant une flottille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple ſur eux. Inſtruits, à quelque diſtance du port, qu'on voyoit une petite frégate & deux corſaires en embuſcade, qu'il leur ſeroit aiſé de prendre, non-ſeulement ces Officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débuſquer; mais, laiſſant en dehors leur flottille, vinrent mouiller, la nuit, ſous le canon de l'iſle d'Aix; & , après s'être mis en ſûreté, s'embarraſſerent peu du reſte ; enſorte que l'ennemi s'empara, en effet, Sept.

de quantité de barques : ce qui excita des plaintes
1756. vives de la part des Chambres du Commerce de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéreſſées dans l'expédition. Elles ne ſe plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui, par ſon peu d'attention à la flotte de la Martinique ſous ſa protection, l'avoit laiſſée ſe diſperſer. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de ſe réfugier dans des Ports neutres.

Enfin, au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuſe; on lui imputoit pluſieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la ſupériorité des forces qu'il avoit ſur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie, avec des extorſions & des vexations crapuleuſes; de n'avoir pas ramené le convoi des vaiſſeaux marchands auxquels ſon eſcadre devoit ſervir d'eſcorte, & ſur-tout à l'attérage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela ſe joignoient les mauvais traitemens faits aux Commis des fermes, pendant le déſarmement de l'eſcadre, dont les Directeurs avoient porté au Miniſtre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité ſordide dont eſt dévoré un Officier de la Marine, trop habitué à l'aſſouvir impunément par une pacotille lucrative, & à ſubordonner les intérêts de l'Etat au ſien.

Tous ces coupables reſterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à déſirer que leur corps en fût

purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, Commandant la marine à Breſt, de prendre les informations néceſſaires pour éclaircir la conduite de Meſſieurs de Montalais & de la Rigaudiere : « mais, » dit un Journal du Département de Breſt, « ces dépoſitions n'avoient pas de quoi » donner de l'inquiétude aux accuſés. Le Com- » mandant diſoit à ceux qu'il faiſoit appeller : » *Parlez ſans rien craindre ; il faut témoigner la* » *vérité.* Mais ils avoient trouvé le Major Rozilly » dans l'antichambre, qui les avoit avertis de » peſer leurs paroles, parce qu'il y alloit de la » pendaiſon..... Et voilà comme le Roi eſt » ſervi! ajoute l'Hiſtorien. » 1756.

M. de la Rigaudiere cependant ne put ſoutenir les remords dont il étoit dévoré ; &, malgré les probabilités de l'impunité, comme ſon camarade, il crut devoir ſe faire juſtice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de ſa maiſon ; ſorte d'héroïſme qui lava ſa lâcheté aux yeux de bien des gens, & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, Officier de diſtinction, ſervant dans le même corps, & dont les reproches ſanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de déſeſpoir.

Quant à MM. de Chauvreau & Meſchin, ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef d'eſcadre ; & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des Sceaux pour ne pas ſe juſtifier.

C'eſt ainſi que, tandis qu'à Londres on fuſilloit Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de préſence d'eſprit, par d'excellens raiſonnemens, & d'une maniere ſéduiſante même pour ſes Juges qui ſollicitèrent ſa grace, on laiſſoit impunis, en France,

des Officiers évidemment coupables, prévenus des
1756. crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers, & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes, ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux qui, à force d'accuser de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique : *Oportet unum mori pro populo*, sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La Cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant, par le spectacle nouveau qu'il offroit, mais au fond désavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du Roi de Prusse; & elle trouva que celui-là en valoit bien un autre : elle se hâta de se lier avec lui. Le Roi
16 Jan. d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin; il étoit

trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler ſans en éprouver les ſuites funeſtes. 1756.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Eſpagne n'étoit pas moins adroite. Cette Puiſſance étoit celle qui nous devenoit le plus néceſſaire dans la circonſtance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête ſur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre Mais c'étoit à l'inſtant qu'il falloit opérer, lorſque notre marine, encore entiere & fraîche, pouvoit ſe combiner avec celle de S. M. Catholique & lui donner l'exemple & l'énergie dont elle avoit beſoin. Il ne falloit point différer à la preſſer, à aiguillonner ſon indolence, à l'éclairer ſur ſes vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas ſe mettre dans le cas d'une rupture ſans s'être aſſurée d'un allié auſſi eſſentiel. Que faiſoit au contre notre rivale, qui connoiſſoit mieux que nous l'importance de l'Eſpagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur; elle affectoit d'accepter ſa médiation; elle renonçoit à quelques parties de ſon commerce ſuſceptibles de devenir objets de querelle; elle diſſimuloit même les injuſtices commiſes envers ſes ſujets, les injures faites à ſon pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainſi dans l'inaction cette nation redoutable, elle jouiſſoit de l'aſſerviſſement du Portugal & recueilloit pour ſa défenſe l'or & les diamans des mines du Bréſil, que ce royaume alloit exploiter en ſa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Pruſſe à ne pas perdre de tems, & à opérer une diverſion puiſſante. En effet, tandis que la France héſitoit ſur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le ſcrupule de troubler la paix de Weſtphalie dont elle étoit ga-

rante, mais bien certaine de le faire impunément;
1756. puisqu'elle avoit pour elle le Chef de l'Empire;
ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait
29 Août entrer le Prince Ferdinand de Brunswick en Saxe, à la tête de 60,000 prussiens qui s'emparent de Léipsick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre sont entre ses mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambiguité, nette & précise, sur les motifs de ses appareils militaires, & que la tranquillité publique se rétablira. Il proteste, au surplus, qu'il regarde les Etats de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, aussi-tôt qu'il le pourra sans s'exposer.

Le Monarque pris au dépourvu, sort de Dresde, après avoir fait porter à son ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui suggérer la circonstance, & après avoir reçu cette réponse accablante : *tout ce que vous me proposez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.* Il se rend à Pirna, où dix-sept mille saxons étoient campés, commandés par le Comte Rutowski.

10 Sep. S. M. Prussienne arrive le même jour à Dresde, y met une garnison, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, se sert des armes qu'elle trouve dans les arsenaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont nécessaires, exige de la Reine de Pologne la clef des archives de la maison de Saxe, &, sur le refus de cette Princesse, plus ferme, plus intrépide

que

que ſon faible époux, on ſe met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle ſe place devant, comme pour leur ſervir de rempart; on ne reſpecte point ſa perſonne & ſon courage, on viole ce dépôt ſacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en ſa poſſeſſion. Muni de ces pieces, qui ne ſervent qu'à le confirmer dans ſa réſolution, il fait inveſtir le camp de Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Empereur le ſomme de retirer ſes troupes de l'Electorat, ſous les peines preſcrites par les loix du corps Germanique, dont le Monarque Pruſſien diſoit être venu conſerver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowoſitz. Il annonça la nouvelle à la Reine ſa mere dans ce billet de ſa main: „ ce matin j'ai gagné la bataille „ contre les Autrichiens. De grands talens ont „ été déployés de part & d'autre; le deſtin a été „ douteux pendant quelques heures, mais enfin „ il a plu à Dieu de nous donner la victoire. „ Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une ſans doute, puiſque le Comte de Brown ne put remplir l'objet important de ſa miſſion de délivrer les Saxons; puiſque le Roi Auguſte fut obligé de ſe retirer au château de Konigſtein avec le Prince Royal, & que ſon armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrêmité de ſe rendre priſonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguſte II, à ſon Général, pour l'autoriſer à diſpoſer comme il voudra, ou comme il pourra, du ſort de l'armée, réſout ce problême mieux que tous les raiſonnemens. Elle ſuppoſe dans ce Prince ou la lâcheté la plus miſérable, où le plus violent déſeſpoir.

1756. 1 Octob.

On pourroit même y trouver des expreſſions ap-
1756. partenant aux deux ſentimens. *Il faut*, dit-il, *ſe conformer aux ordres de la Providence, & nous conſoler par la droiture de nos ſentimens & de nos intentions.* Ce qui caractériſe d'abord une ame affaiſſée ſous le poids de la douleur. Elle ſe releve ; il ajoute plus loin : » on voudroit m'im-
» poſer les conditions les plus humiliantes, pro-
» portionnées à l'excès déplorable de ma ſitua-
» tuation..... Je ne puis en entendre parler : je
» ſuis un Monarque libre ; tel je veux vivre,
» tel je veux mourir : mon dernier ſoupir s'exha-
» lera dans le ſein de l'honneur. » Enfin il re-
tombe de nouveau : je laiſſe tout entier à votre
» diſcrétion le deſtin de mon armée ; que le con-
» ſeil de guerre détermine ſi vous devez vous
» rendre priſonnier, périr les armes à la main,
» ou périr par la famine.... Je vous déclare que
» vous ne répondrez de rien, & que je n'exige
» qu'une choſe, que vous ne ſerviez pas contre
» moi ou mes alliés. »

Art. I. La capitulation ſuivit bientôt. Elle eſt ſingu-
guliere par la gaieté du Roi de Pruſſe. Il déclare
au Monarque ſon frere, que s'il veut lui donner
cette armée, il n'eſt pas beſoin de la faire priſon-
Art. III niere. Sur la demande des ſubſiſtances, il répond :
Art. V. *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* A
l'égard de ſes gardes du corps, que S. M. Polo-
noiſe déſiroit qu'on renvoyât libres, il refuſe &
ajoute : » un homme eſt fol de laiſſer aller des
» troupes dont il eſt maître, pour les trouver en
» tête une ſeconde fois & être obligé de les faire
Art. X. » priſonniers de nouveau. » Prend-on des pré-
cautions pour aſſurer la fourniture des vivres aux
troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle ſera
payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le réſultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. 1756. Il perdit ſon armée, ſon électorat, & reçut, comme une grace, la permiſſion de ſe rendre dans ſes autres Etats, où il étoit ſi mépriſé qu'aucun ſujet n'oſa même propoſer de le ſecourir. Durant toute cette guerre, il ne reparut plus ſur la ſcene.

La Reine, ſoutenant mieux ſa dignité, animée du ſang Autrichien qui couloit dans ſes veines, ne voulut point quitter Dreſde; mais ne pouvant réſiſter au chagrin dont elle étoit conſumée, elle y mourut un an après. 17 Nov. 1757.

Cette agreſſion du Roi de Pruſſe eſt, ſans doute, en politique un chef-d'œuvre de ſageſſe, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'eſt-elle également aux yeux de l'équité ſtricte & rigoureuſe? Oui, non-ſeulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des ſoupçons ſuffiſans pour fonder ſes allarmes & le déterminer à découvrir un myſtere d'un intérêt ſi preſſant à dévoiler, myſtere dont il ne pouvoit ſonder la profondeur que par une invaſion ſecrete & ſubite. La ſuite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un inſtant à perdre, & que s'il n'avoit écraſé l'Electeur ſon rival, pendant que celui-ci retenu, moins par eſprit de juſtice que par la conviction de ſa foibleſſe, héſitoit à le prévenir; il ſuccomboit lui-même ſous le nombre & les efforts de ſes redoutables ennemis. La poſition critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puiſſance, puiſque toutes les troupes en furent incorporées dans les ſiennes & groſſirent ſon armée, ſe trouva depuis pluſieurs fois, juſtifia ſa conduite & la juſteſſe de ſes démarches. Le Roi de Pruſſe qu'on comparoit à Man-

drin dans Paris (*), qualifié ſi ſouvent d'*illuſtre*
1756. *brigand*, ne paſſera chez la poſtérité mieux inſtruite, entre les Souverains ſes contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une conſidération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, ç'auroit été la crainte de ſoulever contre lui la France, dont il connoiſſoit la ſenſibilité. L'affront fait au beau-pere du Dauphin, ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguſte bru, les ſollicitations du Prince ſon époux, l'exemple du paſſé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faiſoit également que la prévenir : il avoit vu de tout tems le zele généreux & aveugle de cette puiſſance pour les intérêts de ſes alliés : il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux ſecours ſtipulés dans le traité de Verſailles; il ſavoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émiſſaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occaſion de développer dans la ſuite) (§), avoit rendu inutile le traité de la Ruſſie en Angleterre & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes deſtinés dans le principe pour cette Puiſſance. Il préféra, en accélérant la diverſion, de fournir à

(*) Les chanſons curieuſes qui furent chantées dans le tems à ce ſujet, méritent d'être conſignées comme pieces hiſtoriques. Voyez. N° VI.

(§) Il eſt queſtion de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord ſeule, en fille, en Ruſſie, & enſuite en homme avec le Chevalier Douglas.

l'Angleterre, qui l'en preſſoit, plus de facilité de ſoutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'oppoſant à ce que le Comte de Broglio, Ambaſſadeur de S. M. auprès du Roi de Pologne, ſe rendit à Varſovie auprès de ce Prince, où ſon caractere l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit vouloir commettre une inſulte gratuite, qu'il ne fait rien ſans raiſon, il eſt à préſumer qu'il eſpéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuſe. 1756.

Quoi qu'il en ſoit, ſon Miniſtre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France ſans prendre congé. La guerre par terre fut réſolue, & le Comte d'Eſtrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le réſultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de ſubſtituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre ſur pied, au printems ſuivant, une armée de cent mille hommes ſous les ordres du Maréchal d'Eſtrées, afin d'opérer en Weſtphalie, d'une maniere éclatante. Elle fut peu après ſuivie de deux autres : une ſur le Haut-Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre ſur le Mein, par le Prince de Soubiſe. C'eſt la Marquiſe qui avoit nommé ces deux derniers Généraux. Le premier l'avoit emporté par ſon mérite, mais ne tarda pas à ſuccomber.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (*), l'avoit

(*) Voyez les *Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées*, imprimés en 1758.

appuyé de ſon crédit pour qu'on lui en confiât
1756. l'exécution. La cabale le traverſa, & ſon caractere altier repugnant à la ſoupleſſe, au dévouement abſolu qu'exigeoit la favorite, il fut diſgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus ſur ſon auguſte amant l'Empire que donne la ſéduction des ſens, ſon crédit n'en avoit pas ſouffert; il croiſſoit même tous les jours, & c'étoit elle qui regnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver ſur qui ſe décharger du poids de ſa couronne, & la Marquiſe, pour le mieux ſupporter, s'étoit depuis quelque tems livrée abſolument à la politique. C'eſt l'Abbé Comte de Bernis qui l'avoit initiée aux myſteres de cette ſcience. Cet Abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à ſon goût pour le bel eſprit & le plaiſir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie françoiſe, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il ſollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix, *Monſieur l'Abbé*, lui répondit ce Prélat, *vous m'importunez en vain; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien.* — *Eh bien, Monſeigneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un ſourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, inſinuant auprès des femmes; il étoit très-bien avec Madame d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit ſon ennui durant cette abſence, car elle ne le ſuivoit point réguliérement: l'exemple de Madame de Chateau-roux l'effrayoit, & ſi la curioſité ou la néceſſité de ſatisfaire à l'empreſſement des deſirs du Roi l'obligeoit quelquefois de ſe déplacer avec

le plus grand myſtère, elle revenoit bientôt dans ſa ſolitude. 1756.

Les circonſtances où ſe trouva l'Abbé de Bernis éveillerent ſon ambition. Les Ambaſſades étant le genre de diſtinction dont ſon état fut le plus ſuſceptible, il ſe mit au fait des intérêts des Princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils ſe formerent ainſi tous deux. Après l'avoir fait paſſer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette Dame, & de lui en concilier les ſouverains, elle le fit rappeller à Verſailles, le fit entrer au conſeil & nommer Miniſtre des affaires étrangeres.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour; où, jouant le rôle de Madame de Maintenon, elle nommoit les Miniſtres, les Généraux, elle recevoit les Ambaſſadeurs, elle étoit en correſpondance avec les Puiſſances étrangeres, le Roi lui-même jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les ſens n'étoient plus pour rien. En conſéquence, toutes les communications ſecretes de ſon appartement à Verſailles & dans les autres Châteaux furent murés; elle fut nommée Dame du Palais de la Reine, & préſentée en cette qualité par la Ducheſſe de Luynes, la femme la plus auſtere de la Cour, & la favorite de ſa maîtreſſe. 7 Fev.

Afin de ſoutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour détermina le Roi, ne pouvant commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs équipages de chaſſe & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglemens ſur les petits voyages pour les rendre moins diſpendieux : il fut décidé qu'à la Cour il

n'y auroit point de ſpectacles ; & l'on ſuſpendit
1756. les travaux du Louvre. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de ſolidité dans tout cela ; les Miniſtres même plaiſantoient d'une telle hypocriſie : le Comte d'Argenſon dit que ces épargnes étoient un ſi petit objet, qu'elles ſuffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre ; & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme ; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le Roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent, & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau ; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui, en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuiſée ; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine. M. de Sechelles n'étoit plus en place : nommé Contrôleur-général, ſur la démiſſion de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne ſoutint pas ſa réputation : d'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eût vu, il devint un Miniſtre médiocre des Finances. Sa ſeule opération fut d'avoir ſupprimé les ſous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des Fermiers généraux de 40 à 60 ; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dériſion *les colonnes de l'Etat*, & qui en ſont trop réellement les deſtructeurs & les tyrans. Il étoit uſé

de travail, infirme; ſa tête foibliſſoit, & il en donna une preuve, en déſignant au Roi pour ſon ſucceſſeur M. de Moras ſon gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-tems à la tête des finances. C'eſt à cette époque, que le Maré- 13 Avr.
chal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de ſa patrie, prétexta ſon âge très-avancé, & obtint de S. M. la permiſſion de ſe retirer du Conſeil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-Iſle. On ſe flatta que ce Seigneur, qui avoit paſſé ſa vie dans l'étude la plus aſſidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambaſſades & des plus importantes affaires; qui connoiſſoit perſonnellement tous les Princes de l'Europe; qui avoit vu leur pays, & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, ſuppléeroit dignement au vuide que laiſſoit ſon prédéceſſeur.

1756.

C'eſt à l'adminiſtration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été ſurchargée ſans interruption depuis, juſqu'à la fin du regne de Louis-Quinze. Il débuta ſous les plus ſiniſtres auſpices, en faiſant tenir, à Verſailles, un lit de juſtice pour l'enregiſtrement de trois déclarations burſales. On 21
n'avoit point tiré de la derniere guerre, ſi glorieu- Août.
ſe, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la généroſité du Roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites ſur eux; mais, s'il n'y avoit pas été néceſſité par les cauſes ſecretes dont nous avons fait mention, cauſes que l'intrigue & la jalouſie rendoient plus preſſantes à ſes yeux, cette généroſité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de ſon peuple.

1756. L'ivreſſe des proſpérités avoit empêché cette réflexion, lorſqu'en 1749, la prolongation du premier vingtieme fut préſentée, non-ſeulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. ſe propoſoit d'établir dans ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables *d'aſſurer, dans des tems de néceſſité, la gloire de ſon Etat & la tranquillité des Alliés de ſa Couronne, ſans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une eſpérance ſi flatteuſe avoit rendu le poids de la nouvelle impoſition plus léger. La premiere déclaration enregiſtrée détruiſoit l'illuſion : on y apprenoit qu'après ſept années, on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit propoſé ; & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le paiement du premier vingtieme, qu'on étoit déja obligé d'en mettre un ſecond, c'eſt-à-dire d'employer, preſque à l'ouverture de la guerre, ces reſſources que S. M. avoit voulu éviter, & réſerver pour les extrêmités les plus fâcheuſes. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La conſternation fut univerſelle : les Cours commencerent auſſi cette longue ſuite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleuſement à favoriſer leur deſtruction ; mais aucune ne ſe ſignala plus, en cette circonſtance, que la Cour des Aides. Elle avoit alors pour Chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifeſter ſon patriotiſme, & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon ſon pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux compoſé que les remontrances de ſon tribunal à ce ſujet : elles produiſirent au moins, par-deſſus les autres,

l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la suppreſſion auroit lieu du jour de la ceſſation des hoſtilités, au lieu de celui de la concluſion de la paix. C'eſt le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le Miniſtere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne ſauroient acquérir trop de publicité (*). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaiſe aſſiette des impôts, dans les odieux inſtrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, ſur-tout dans l'arbitraire qui a par-tout été ſubſtitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'eſt pas de Médecin aſſez habile pour ſauver le Royaume, ſi, comme dans les maladies phyſiques déſeſpérées, où l'on emploie le fer & le feu pour la deſtruction des parties gangrenées, il n'uſe de moyens violens de le régénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, ſuivant l'expreſſion d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (†) & de patriotiſme. 1756.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée; où les peuples, malgré les premiers ſuccès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, &, au moindre revers, menacés d'autres plus conſidérables; où le Parlement, ſéparé, diſperſé, ſe trouvoit dans l'impuiſſance de s'y oppoſer; où le Clergé mécontent gémiſſoit ſur les maux de l'Egliſe,

(*) Ces remontrances trop longues ſeront renvoyées dans les pieces pour ſervir à l'hiſtoire, ſous le N. VII.

(†) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

sur les Prêtres décrétés, les Evêques exilés; où
1757. l'Héritier préſomptif du Royaume languiſſoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une femme remplir les importantes fonctions, dont le Monarque indolent auroit dû le charger ſeul, il arriva une cataſtrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

5 Janv. La veille des Rois, Louis XV fut aſſaſſiné dans ſon propre Palais, au milieu de ſes Gardes, entouré des grands Officiers de ſa Couronne, en préſence de ſon Fils. Il montoit en carroſſe pour aller ſouper & coucher à Trianon, lorſqu'il ſe ſentit atteint d'un coup rapide au côté droit, entre les côtes; il étoit environ ſix heures; il faiſoit nuit: ſous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtiſans & d'oiſifs, toujours avides de voir le Monarque; un froid rigoureux obligeoit les Spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes: le régicide en avoit une; &, après avoir commis ſon crime, ayant remis ſon couteau dans ſa poche, s'étoit rejetté dans la foule; &, ſous ce déguiſement général, il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit, au ſang qui coule, qu'Elle eſt bleſſée; Elle ſe retourne: à l'aſpect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, Elle dit avec le plus grand ſang-froid: *C'eſt cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête, & qu'on ne lui faſſe point de mal.*

Cependant l'effroi ſaiſit bientôt le Monarque; ceux qui l'entourent l'augmentent: la bleſſure peut être mortelle; &, quoique légere, elle le devient, ſi l'arme eſt empoiſonnée. On met au lit S. M. on cherche les Chirurgiens; la Reine, la Famille Royale l'entourent: l'on voit point ſa ten-

dre amante; il juge qu'on l'a écartée; qu'on lui
diſſimule le danger où il eſt; que c'eſt ſon dernier 1756.
jour; il demande à ſe confeſſer. Son Confeſſeur, ſes Aumôniers n'y étoient point : on arrête un ſimple Chapelain pour ce délicat miniſtere. En vain il s'excuſe, il prétexte ſon ignorance, il dit qu'il ne ſait point abſoudre les Rois; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ſes pieds ce Pénitent auguſte. La confuſion, les inquiétudes & la terreur regnerent ainſi dans le Château, juſqu'au lendemain qu'ayant levé l'appareil, les gens de l'Art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large ſaignée, qui n'auroit pas empêché un ſimple particulier de vaquer à ſes affaires.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'aſſaſſin toutes les notions néceſſaires ſur un crime ſi énorme : l'imagination ſe perdoit en conjectures de toute eſpece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit ſaiſi de lui, n'avoit fait que redoubler les alarmes & les ſoupçons d'une conſpiration profonde & combinée contre la Famille Royale entiere; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choſes à révéler : *Qu'on prenne garde à Monſeigneur le Dauphin; qu'il ne ſorte pas de la journée.*

La garniture des Gardes du Corps & des Cent-Suiſſes, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ſes mains ſur le Roi, étoit furieuſe. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de ſervice auprès de ſa perſonne ſacrée, déſeſpéré que cet attentat eût été commis ſous ſes yeux, avoit donné des ordres ſéveres pour qu'on interrogeât ſur le champ le coupable, & qu'on lui arrachât ſon horrible ſecret. Le zele aveugle & funeſte de ces militaires les porta à uſer des plus cruels traitemens, afin de le faire parler; ils lui tenailloient

les jambes avec des pincettes rouges ; & peut-être
1757. l'auroient-ils ainſi ſouſtraits, comme Clément, par une mort trop prompte, au ſupplice & aux recherches de la juſtice, ſi le Grand Prévôt de l'Hôtel, à qui appartenoit la connoiſſance du forfait commis dans le Palais du Souverain, ne ſe fût emparé du régicide. Par ſa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de ſe tranquilliſer ſur le principe & les ſuites qu'on redoutoit de cet aſſaſſinat : on reconnut que le parricide, nommé *Robert-François Damiens*, né en Artois, de la lie du peuple, & laquais de profeſſion, ne s'y étoit porté par aucune récompenſe, inſtigation ou conſeil ; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la claſſe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotiſme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui, entraîné, malgré lui, vers ſon crime, avoit voulu s'y ſouſtraire, en calmant, par les ſecours uſités, l'effervescence de ſon ſang ; il proteſta que, s'il avoit été ſaigné, comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la premiere nouvelle de l'aſſaſſinat du Roi, parvenue dans la Capitale quelques heures après, tout fut en rumeur : les Princes du Sang, les Grands du Royaume, les principaux Magiſtrats ſe rendirent à Verſailles ; l'Archevêque ordonna des prieres de quarante heures ; les ſpectacles ſe fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz ! On déteſtoit, ſans doute, on exécroit le monſtre qui avoit oſé porter ſes mains ſur l'*Oint du Seigneur* ; on demandoit des nouvelles du Monarque ; on vouloit ſavoir tous les détails de cette incroyable cataſtrophe ; mais c'étoit de la curioſité, & non de l'intérêt ; on étoit conſterné plus qu'affligé ; le cœur

prenoit peu de part à l'événement ; les larmes ne couloient point ; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eût pu la recevoir ; si l'adulation ne lui eut déguisé les véritables sentimens de son peuple ! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M. dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossiereté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet. 1757.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons ; il avoit servi chez les Jésuites, chez des Jansénistes, chez des Magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres ; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas : aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres : notre molesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit ; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces

hommes ſuſceptibles d'un enthouſiaſme religieux
1757. ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces ; mais d'une humeur ſombre & ardente, le levain de la fermentation des eſprits avoit paſſé dans le ſien, & ſon ſang vivement agité lui avoit exalté le cerveau juſques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit ſans ceſſe, ſoit des gens d'égliſe, ſoit des gens de robe, ſoit des bons citoyens gémiſſant de ces querelles, portoient toujours contre une adminiſtration vicieuſe ; qu'il étoit trop ignorant pour ſavoir qu'un Souverain n'étant que le repréſentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt diſtinct bien entendu, & que ſi dans ſon imbécillité, dans ſon extravagance, ou dans ſa férocité, il ſe rendoit coupable envers ſa nation de ces délits, rares heureuſement, des Caliguia, des Neron, des Tibere, elle ſeule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu ſacrilege qui préviendroit ſa condamnation. Comme il étoit trop groſſier pour ſentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Miniſtres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, ſans doute, un patriote aſſez courageux pour faire exemple aux dépens de ſa propre vie ſur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis ; il ne vit dans ſon délire que le Roi à qui s'adreſſer. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices ſuivant ſes déclarations conſtantes, mais que prêtres, magiſtrats & autres lui inſpirerent involontairement, par leurs déclamations furieuſes, ſon horrible projet ; qu'enfin ſi Louis le Bien-aimé, ſentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eut remplies, ſon regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eut jamais été

marqué que de cette effrayante cataſtrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de ſon parricide que le mécontentement général, paroît cependant, ſoit dans ſa lettre au Roi, ſoit dans ſes divers interrogatoires, tout-à-fait parlementaire ? C'eſt qu'il avoit demeuré depuis quelques années chez des Conſeillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie ; c'eſt que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'éleve ſi ſouvent, à force d'être répété à ſes oreilles avec mépris & indignation, avoit laiſſé dans ſon cerveau bleſſé les traces les plus profondes & les plus récentes. 1757.

Une circonſtance ſinguliere de cet attentat, & qui le diſtingue encore des précédens, c'eſt que ſon auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi ; qu'il ſoutint dès le premier moment, & dans le reſte de la procédure : n'avoir jamais eu intention de le tuer : mais de le bleſſer ſeulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à ſa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en ſervit, ſemble le juſtifier ſur ce point. C'étoit un couteau à reſſort, qui d'un côté préſentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il eſt certain que ſi Damiens eut voulu frapper un coup ſûr & meurtrier, il eut employé le premier fer.

Dès le ſoir même de l'aſſaſſinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis, s'étoient aſſemblés chez le Préſident Dubois, le plus ancien de ſes confreres, pour offrir leurs ſervices & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient ſervis de l'entremiſe du Premier Préſident, mais ſans ſuccès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans

le premier moment de la terreur, s'étoit dé-
1757. chargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces Messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le Monarque revenu à lui, ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son Parlement, de le soutenir, & de respecter sur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (*), aucun de cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne ; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les Lettres-patentes furent expédiées en ces termes remarquables.

« Vous êtes instruits de l'attentat commis con-
» tre ma personne, le 5 du présent mois, entre
» cinq & six heures du soir ; & vous m'avez donné,
» dans cette occasion, des preuves de votre fidé-
» lité & de votre amour. Les sentimens de notre

(*) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Challerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Président de Boulainvillers & le Président du Mazi, & où il ajoute ces propres termes :

» Il faut qu'il remette son Parlement & qu'il
» le soutienne, avec promesse de ne rien faire
» aux ci-dessus & compagnie.

» religion & les mouvemens de notre cœur nous
» portoient à la clémence ; mais considérant que 1757.
» notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos
» Sujets, & qu'ils réclament de notre justice une
» vengeance éclatante pour assurer des jours que
» nous ne voulons employer qu'à leur bonheur : par
» ces présentes, nous vous abandonnons l'instruc-
» tion & le jugement du procès commencé par le
» Prévôt de l'Hôtel ; validons, en tant que de be-
» soin, les procédures faites en ladite Prévôté ;
» vous autorisant à faire exécuter vos jugemens
» hors de votre ressort, & en interdisant la con-
» noissance à toutes autres Cours & Juridictions. »

En conséquence, Damiens fut transféré, la nuit du 17 au 18 Janvier, de la geole des Gardes du Corps à la prison du Palais, où on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouies. Les formes étoient, de tout tems, prescrites à cet égard ; & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On voit, dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (*), qu'on avoit choisi l'obs-

(*) Extrait d'une relation manuscrite, 18 Janvier 1757.... " L'infame assassin est parti de Ver-
" sailles, hier au soir à dix heures trois quarts.
" Il y avoit trois carrosses à quatre chevaux ; ce
" misérable étoit dans un, accompagné d'un Chi-

curité de la nuit, comme plus propre à empêcher
1757. le tumulte ; qu'il y avoit défense à qui que ce fût, de se mettre aux fenêtres pour le voir pas-

„ rurgien du Roi, & de deux Gardes de la Pré-
„ vôté. Dans les deux autres, étoient des Gardes
„ de la Prévôté, & un homme arrêté au sujet de
„ ce malheureux. Ces carrosses se sont mis en
„ marche, précédés d'un détachement de la Ma-
„ réchaussée portant les armes hautes, & des dé-
„ tachemens battant les avenues du chemin qu'on
„ devoit tenir. Soixante Grenadiers des Gardes
„ Françoises, commandés par quatre Lieutenans
„ & huit Sous-lieutenans à cheval sur des che-
„ vaux du Roi, accompagnoient ces carrosses ;
„ & six Sergens, armés de fusils, marchoient à
„ chaque portiere. Dans cet ordre, il est arrivé
„ à Seve, où une autre compagnie de Grenadiers
„ s'est emparée des carrosses, & les soixante au-
„ tres ont fait l'arriere-garde. La marche a été
„ dirigée par les villages d'Issy & de Vaugirard.
„ Il est entré à Paris par la barriere de Seve, la
„ Croix rouge, la rue du Four, la rue de Bussy,
„ la rue Dauphine, le Pont-neuf, le quai des
„ Orfevres & la rue Saint-Louis. A Seve & à
„ Issy, une compagnie de Gardes Suisses en bor-
„ doit les avenues ; à Vaugirard, une compagnie
„ de Grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la
„ barriere de Seve, & le long de la route jusqu'au
„ Palais, on avoit en outre disposé beaucoup
„ d'escouades de Gardes Françoises pour assurer
„ la marche. Ce matin à trois heures, les trois
„ carrosses sont entrés dans la cour du Mai du
„ Palais, accompagnées de tous les détachemens
„ ci-dessus, qui se sont joints les uns aux autres.

ſer, & ordre de tirer ſur quiconque y contreviendroit. On ne connoiſſoit point encore le fond du complot, s'il en exiſtoit un, & un coup de fu- 1757.

„ On a deſcendu le criminel à la porte de la „ Conciergerie; on l'a mis dans une eſpece de „ hamac, fermé avec une groſſe couverture de „ laine, & on l'a monté ainſi dans la tour de „ Montgommeri, où il eſt gardé par quatre Ser„ gents, qui reſtent, jour & nuit, dans ſa cham„ bre. Huit autres Sergens occupent le deſſus. „ Deſſous eſt un corps de garde de dix Gardes „ Françoiſes; & ſur la place de la cour du Mai, „ à la porte de la Conciergerie, un corps de „ Gardes Françoiſes, de ſoixante-dix hommes, „ commandés par un Lieutenant, un Sous-Lieu„ tenant & deux Enſeignes, que l'on relevera „ tous les vingt-quatre heures. Les officiers qui „ garderont ce miſérable ne le verront pas, & „ l'on ne pourra entrer dans la priſon qu'avec „ un billet de M. le Premier Préſident. On a „ pris tant de précautions pour amener ce ſcélé„ rat, que les ordres étoient donnés pour que „ perſonne ne ſe trouvat ſur la route, & défen„ ſes de ſe mettre aux fenêtres & aux portes, „ par-tout où l'on pouvoit le voir, avec ordre „ de tirer ſur ceux qui y contreviendroient. On „ a pris le tems de la nuit comme plus propre à „ à cette tranſlation.

„ Les gens du Roi, ne ſont allés à Verſailles que „ ce matin pour les repréſentations. Le criminel „ a été interrogé ce matin par M. le Premier Pré„ ſident & M. Molé, M. M. Severt & Paſquier, „ Rapporteurs. M. M. Portail & Lamoignon, „ Préſidens à mortier honoraires, doivent pren„ dre ſéance à la Grand'chambre. „

fil, dirigé adroitement ſur Damiens, auroit pu
1757. le laiſſer dans la même obſcurité que celui de Ravailiac.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les meſures ne furent pas moins exceſſives pour le conſerver. Un détachement de quatre-vingt-dix hommes des gardes françoiſes, c'eſt-a-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze ſergens & trois officiers ſe relevoient ſans ceſſe à ſon ſervice. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce miſérable, montoient à plus de ſix cents livres par jour.

Tout Paris ſe flatta quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le ſuivre, qu'il alloit apprendre des choſes étonnantes. La curioſité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romaneſques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit ſi fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils ſe refuſerent à la croire & perſiſterent à prétendre que les Magiſtiats, que les Pairs, que les Princes du ſang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoiſſance des autres coupables; que, plus ils auroient été illuſtres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt eſt du 26 Mars. La ſéance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à ſept heures & demie du ſoir. Il fut condamné au même ſupplice que Ravaillac; ordonné qu'il ſeroit préalablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractere jusqu'au bout : il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang-froid, la même audace, la même insolence ; &, si on osoit le dire, le même courage qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie, & presque de la gaieté : il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé ; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans ; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit ; & que, s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses Juges, qu'il reconnut pour les avoir servis il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son Rapporteur, (qui l'avoit harangué souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ses complices) ; & il pria tous ces *Messieurs* de dire à S. M. qu'Elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son Chancelier. 1757.

A la question, à l'Hôtel-de-ville, sur l'échaffaut, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite, ensuite il fut tenaillé ; on lui jetta du plomb fondu dans ses plaies, & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de tems de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide ; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se re-

fuſer. Pour le dernier appareil, on avoit élevé une
1757. petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, ſur laquelle il étoit attaché ; ſes bras & jambes dépaſſoient. Le boureau avoit acheté ſix chevaux 3600 livres, afin que, ſi quelqu'un des quatre premiers venoit à ſe rebuter, il pût le remplacer ſur le champ. Quoique ces chevaux fuſſent très-forts, après maintes & maintes ſecouſſes, ils ne purent réuſſir, même les deux plus frais ; il fallut employer le ſecours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jettées au vent.

On fit à Damiens pour ſon exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant ſa détention. La ville & fauxbourgs furent inveſtis du régiment des gardes françoiſes, à qui l'on fit prendre les armes. Au reſte le concours étoit ſi immenſe, qu'il falloit néceſſairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'afluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoiſins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-ſeulement les croiſées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols ; les toîts regorgeoient de ſpectateurs. Mais ce qui frappa ſur-tout, ce fut l'ardeur des femmes, ſi ſenſibles, ſi compatiſſantes, à rechercher ce ſpectacle, à s'en repaître, à le ſoutenir dans toute ſon horreur, l'œil ſec & ſans la plus légere émotion, lorſque preſque tous les hommes frémiſſoient & détournoient les regards.

Nous nous ſommes étendus davantage ſur ce point hiſtorique pour ſa ſingularité. En effet, ſi le cours des aſſaſſinats des Rois, ſi fréquens ſous

Henri

Henri III & Henri IV, s'étoit arrêté ſous le
deſpotiſme ſanglant de Richelieu, durant la mi- 1757
norité agitée & la guerre civile de Louis XIV, ſur la fin de ſon gouvernement, où le fanatiſme s'étoit relevé au plus haut degré, ſous la régence, ſi féconde en crime de toute eſpece, où Philippe lui-même accuſé des plus horribles forfaits, ſembloit provoquer contre ſa perſonne une vengeance trop légitime; qui ſe ſeroit attendu à voir ce crime ſe reproduire ſous Louis le Bien-aimé ! Il ſemble n'avoir été réſervé à ſon regne que pour qu'il n'y manquât aucune eſpece d'événement.

Nous avons ſur-tout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la conſolation d'apprendre, que ſi les faſtes de leur ſiecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un ſeul, le déſeſpoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que ſur celui-là. Cependant, par un uſage barbare que la philoſophie, l'humanité & la juſtice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenſes d'y revenir, ſous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monſtre, on joignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des eſprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient reſtées ſuſpendues, mais un inſtant ſeulement, & juſqu'à ce qu'on fût raſſuré ſur le ſort de S. M. pour le préſent & pour l'avenir. Alors il ſe mêla quelque conſolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertiſſement ſalutaire de la Providence. Ils ſe flatterent que Louis XV en ſentiroit l'importance & ſe réformeroit. Madame

de Pompadour écartée de la perſonne ſacrée, &
1757. M. le Dauphin entré au conſeil, ſembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtreſſe revint bientôt plus puiſſante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de ſon auguſte pere. Elle étoit trop intéréſſée à la lui ôter & à ſemer les ſoupçons, les défiances & la jalouſie dans le cœur du Roi. Auſſi les choſes n'en allerent que plus mal, & les revers affaiſſant de plus en plus, pour ainſi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de reſſort que par ſa maîtreſſe & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonſtance, pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur ſervice, le bras de la vengeance ne s'en appéſantit que plus fort ſur eux : ſeize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-ſains, & quand Meſſieurs de la Grand'chambre reſtés, firent des repréſentations à ce ſujet, on fit répondre S. M. par une Eſcobarderie, en diſant qu'Elle les puniſſoit
1 Fev. *pour des raiſons qui leur étoient perſonnelles.* On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourſement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démiſſions, rétablir le Parlement dans ſes fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enregiſtrées au lit de juſtice, & rappeller les exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuſe.

8 Févr. Deux Miniſtres, dont l'un, créature de Madame de Pompadour, l'avoit ſoutenue trop foiblement & lui avoit donné des conſeils puſilla-

nimes, le croyant perdue lors de l'assassinat du Roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tardèrent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenson, le Roi lui disoit sèchement : „ votre service ne m'est plus nécessaire; „ je vous ordonne de m'envoyer votre démission „ de Secrétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce „ qui concerne les emplois y joints, & de vous „ retirer à votre terre des Ormes. „ 1757.

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault : „ les circonstances présentes m'obligent de vous redemander „ les sceaux & la démission de votre charge de Secrétaire d'Etat de la marine. Soyez toujours „ certain de ma protection & de mon estime. Si „ vous avez des graces à demander pour vos enfans, vous pouvez le faire en son tems; il convient que vous restiez quelque tems à Arnouville. Je vous conserve votre pension de 30000 „ livres, & les honneurs de Garde des sceaux. „

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent; car comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace. Cela fit exemple, & la foule des Ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'Etat par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée.

1757. Ce ſont, ſans doute, les deux meilleurs qu'ait eu Louis XV, & leur renvoi n'eſt pas la moindre injuſtice que lui ait fait commettre ſa favorite. Le premier eut du moins la conſolation de ſe voir remplacer par ſon neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751, d'avoir pour adjoint. Il y avoit à eſpérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis ſix ans à l'adminiſtration par un auſſi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'eſprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Auſſi ami des plaiſirs que ſon oncle, il n'y apportoit ni choix ni réſerve; il ſe plongeoit dans la débauche & dans la crapule. Eſclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût ſe flatter de lui faire faire toutes les ſottiſes qu'elle voudroit. En donnant auſſi facilement priſe ſur lui, il ne tarda pas à être ſupplanté par un homme, qui, de tout tems, avoit ambitionné le département de la guerre, ſans le perdre de vue un ſeul inſtant.

Quand à M. de Machault, il ſembloit qu'on lui eût choiſi exprès le ſucceſſeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme ſi le contrôle général n'eût pas déja été un fardeau ſuffiſant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après, il fut introduit au Conſeil en qualité de Miniſtre. Pour completter l'indignation générale contre ce ridicule Atlas de la France, il eut fallu lui confier auſſi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amuſa pendant pluſieurs années. Ce méchaniſme puérile le réjouiſſoit & indiquoit bien le caractere minutieux de ſon eſprit. On compte 800 expéditions ſcellées en ſa préſence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV,

avoit fait onze fois les fonctions de Garde des ſceaux ; mais cela ne l'avoit pas empêché de ſe mettre à la tête de ſes armées & de conquérir la Hollande ; mais il attribuoit au profit du fiſc les revenans bons de cette charge lucrative ; & Louis XV, par une cupidité ſordide, les retenoit au ſien, & en groſſiſſoit ſon tréſor particulier. 1757.

Pour juſtifier la nomination de M. de Moras ; on dit que la marine étant alors très-diſpendieuſe & le ſuccès de ſes opérations déja très-contrariées, ſouvent par des cauſes phyſiques au-deſſus de la puiſſance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général ; parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus eſſentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arſénaux promptement & en abondance ; ſans doute, ſi l'émule de Colbert eût une tête ſuffiſante à ces deux miniſteres, &, mauvais Miniſtre des finances, n'eut pas encore été plus mauvais Miniſtre de la marine ! Heureuſement les projets de la campagne de 1757, déja fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens ſa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer ſi bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de préciſion, que portant des ſecours ſuffiſans partout, il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaſte extenſion à la leur, il auroit fallu reſter ſur la défenſive cette année, ſauf l'Eſcadre de M. de Kerſaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de ſe rendre aux iſles d'Amérique ; & en effet, partit à la fin de No-

vembre 1756 (*), avec trois vaiſſeaux & trois
1757. frégates ſeulement ; ce Capitaine avoit ſurpris les ennemis ſans défenſes en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établiſſemens, pris pluſieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny, & pourvu à la ſûreté des iſles du vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (§), ſous

---

(*) Cette Eſcadre étoit compoſée ainſi :

VAISSEAUX.

L'*Intrépide*. . .	74 can.	Mrs. de Kerſaint, Cap.
L'*Opiniâtre*. . .	60	Mœslien. Idem.
Le *Saint-Michel*.	60	Caumont. Idem.

FRÉGATES.

L'*Améthiſte*. . .	30 can.	Mrs. d'Herlie, Lieuten.
La *Licorne*. . .	30	Dugué-Lambert, Idem.

CORVETTE.

La *Calypſo*. . . .	12 can.	M. de Cours Luſignet, Enſeigne.

(§) Son Eſcadre étoit compoſée ainſi :

VAISSEAUX.

Le *Tonnant*. .	80 can.	Mrs. le Chev. de Beaufremont, Chef d'Eſcad.
Le *Défenſeur*. .	74	de Blenac, Capitaine.
Le *Diadême*. .	74	Rozilly, Idem.
L'*Inflexible*. . . .	64	Tilly, Idem.
L'*Eveillé*. . . .	64	Merville, Idem.

prétexte d'y porter un Général, des troupes, des vivres ; mais ſa commiſſion ultérieure & ſecrete étoit d'aller à Louisbourg. On ſavoit que les Anglois ſe propoſoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour ſe dédommager de leurs mauvais ſuccès ſur terre dans l'Amérique ſeptentrionale ; que leur plan d'opérations, fondé ſur la maxime que, qui eſt maître de la mer, l'eſt bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le ſiege de Quebec qui, en tombant, faiſoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs ſuccès. C'étoit un coup qu'il falloit parer : on faiſoit des préparatifs en conſéquence, mais les Anglois ne voyant qu'une eſcadre de neuf vaiſſeaux, ſous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent ſuffiſant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commiſſion importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg, dix-huit vaiſſeaux de ligne. Outre les deux diviſions dont on vient de parler (*), une troi- 1757.

FRÉGATES.

La *Brune*. . . 30 can. Mrs. Prevalais, Capitaine.
La *Sauvage*. . 30 Saint Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé enſuite porter des vivres à cette Eſcadre.

(*) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainſi compoſée.

Vaiſſeaux.	can.	MM.
Le *Formidable*. . .	80	Dubois de la Mothe, Lieutenant-général.

sieme appareillant de Toulon, en Mars, malgré
1757. les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'escadre de quatre vaisseaux que commandoit M. du Revest. (*) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique ; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne : ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée ; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet amiral depuis quelques jours croisoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mo-
24 & 25 Sep. the & le défioit au combat, lorsque le 24 Septembre il essuya un ouragan si terrible, qu'un Capitaine de l'Escadre, compagnon du Lord Anson, dans son voyage autour du monde,

---

Vaisseaux.	Can.	MM.
Le *Duc de Bourgogne*.	80	d'Aubigny, Chef d'Esc.
Le *Héros*. . . .	74	de Châteloger, Capit.
Le *Glorieux*. . .	74	de Chavagnac, Idem.
Le *Dauphin-Royal*.	70	Durtubie . . Idem.
Le *Superbe*. . .	70	le Marq. de Choiseul, Id.
Le *Bizarre*. . .	64	de Montalais, Idem.
Le *Belliqueux*. .	64	de la Jonquiere, Idem.
Le *Célebre*. . . .	64	le Chevalier de Tourville,

Frégates.	Can.	MM.
La *Fleur-de-Lys*. .	30	le Chevalier Dubos, Lieu.
L'*Hermione*. . .	24	. . . .

(*) Ces vaisseaux étoient l'*Hector* de 74 can. que montoit M. *du Revest*; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaiſon. Il dura quatorze heures. La manœuvre la plus habile ne put lui réſiſter; il fallut ſe laiſſer aller à ſa rage; &, s'il n'eût changé ſoudain, comme par miracle, tous les vaiſſeaux Anglois venoient ſe briſer contre les rochers de cette même Iſle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq ſeulement ne furent point endommagés. *Le Tilbury* fut entiérement perdu, & les douze autres plus ou moins déſemparés (*). L'Amiral Holbourne ne put regagner, que le 5 Septembre, le port d'Hallifax. Si, dans cet intervalle, le Commandant de l'Eſcadre Françoiſe fût ſorti, lorſque le vent devint favorable, il eût achevé le déſaſtre de l'ennemi, & porté l'effroi & la déſolation dans ſes Colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reſte de la guerre l'eſpoir d'exécuter ſon projet, & l'idée d'y revenir. 1757.

M. Dubois de la Morhe, frere d'armes de du Gué-Trouin, qui auroit été ſon rival, s'il eût trouvé les mêmes occaſions de ſe ſignaler, nous eſt peint, par ſes Contemporains, comme annonçant, par ſon maintien, ſon ton & ſes diſcours, un homme d'une ſphere ſupérieure, peu communicatif, & paroiſſant toujours occupé de grandes choſes, poſſédé du démon de l'avarice, & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient, par un effet rare, à le rendre meilleur ſerviteur du Roi;

(*) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaiſſeaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

l'appas de l'or ou la ſoif des honneurs l'auroient
1757. excité à entreprendre l'impoſſible. Une extrême frugalité le faiſoit jouir, dans un âge avancé, d'une ſanté parfaite & d'une tête libre, capable de digérer les plus vaſtes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un Officier preſque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes; qui riſquoit de compromettre ſa réputation, & qui avoit déſapprouvé hautement toutes les opérations propoſées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant-général, & il y vola avec toute l'audace de ſa premiere jeuneſſe. En lui rendant cette juſtice, nous ſommes forcés de convenir qu'en l'occaſion dont il s'agit, il ne ſoutint pas ſa réputation. A ſon âge, deux années de ſurcroît peuvent changer extrêmement le phyſique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter, à l'inſtant, de la terreur & du déſordre des ennemis, il tint conſeil lorſqu'il falloit agir. Les délibérations ſont toujours timides en pareil cas. L'eſcadre, quoiqu'en rade, avoit un peu ſouffert du coup de vent: il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit ſurvenir; il étoit eſſentiel de retourner en Europe: on préféra de ſe mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit ſi fort à cœur de rentrer ſain & ſauf à Breſt, que *le Diadême*, ayant rencontré, à l'attérage de France, *le Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat, fut obligé de l'abandonner par un ſignal de ralliement qu'il lui fit faire: il débarqua quatre mille malades, c'eſt-à-dire un tiers de ſon eſcadre. Ce fut ſa derniere campagne; & il auroit été à ſouhaiter, pour ſa gloire, qu'il eût ceſſé plutôt de commander: au reſte, il avoit rempli l'eſſentiel

de ſa miſſion (*), ayant pour objet de ſauver le Canada & l'Iſle-Royale; mais en Agent purement paſſif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard, & avec des forces trop inférieures: vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François; ou plutôt les mauvaiſes nouvelles qu'ils reçurent du Continent, où le brave Montcalm leur prit encore le fort Saint-Georges (§), les fortifierent dans leur plan d'invaſion maritime. Leur conſtance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année ſuivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures meſures: au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur; & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt. 1757.

Sa retraite du Miniſtere, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres cauſes du ſalut de Louisbourg; enſorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fût reſté en place, auroit, par ſon activité, accéléré l'expédition, &, par ſa prévoyance, prévenu les obſtacles. Il ne réuſſit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agiſſoit de s'emparer de Rochefort, port de Roi important, eſſentiel ſur-tout à l'approviſionnement des Colonies & aux conſtructions, où il ſe ſeroit rendu maître des forces navales, qui y étoient alors aſſez conſidérables. On auroit pillé, dévaſté les magaſins, les arſenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait ſauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les

(*) Ne pouvant détailler ici pluſieurs particularités curieuſes de cette campagne, nous renvoyons aux pieces pour ſervir à l'hiſtoire, un journal manuſcrit, N°. VIII.

(§) Nous renvoyons auſſi aux Pieces pour ſer-

chantiers, les formes (*), les atteliers, les bâti-
1757. mens de toute eſpece ; &, par la maniere d'embarraſſer la riviere de Charente, peut-être eût-on mis ce Port hors d'état d'être rétabli, au moins ſans des dépenſes énormes. L'exécution n'étoit point difficile ; on avoit choiſi l'inſtant le plus favorable, ſoit pour entrer en riviere, & forcer l'entrée du port, défendu ſeulement par deux vaiſſeaux de ligne, ſoit pour faire un débarquement à terre entre cette Ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées ſecondoient l'une & l'autre entrepriſe ; & Rochefort, ſans fortifications & ſans défenſeurs, n'attendoit que le vainqueur pour ſe rendre. Il étoit même impoſſible d'y envoyer un nombre ſuffiſant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain, où il y en eût, c'eſt-à-dire à environ cent trente lieues. Il eſt certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere diviſion ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le tems ſuffiſant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les Provinces voiſines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & de les repouſſer.

Les renſeignemens néceſſaires à l'expédition

---

vir à l'hiſtoire, un Mémoire manuſcrit curieux que nous avons ſur cette expédition, N°. IX.

(*) On appelle *formes* de vaſtes enceintes creuſées au niveau du lit de la riviere ; revêtues de pierre, pour la conſtruction ou le radoub des vaiſſeaux. Elles ſont fermées par des portes qui les tiennent à ſec, & qu'on ouvre lorſqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

ſecrete, c'eſt ainſi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de confiance, qui dépoſoient comme témoins oculaires. 1757.

Le Capitaine Clerke avoit fourni une deſcription détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & viſité, en 1754, à ſon aiſe & avec la permiſſion même du Commandant. Il en réſultoit qu'il n'y avoit rien de ſi facile que d'inſulter la Place, & de l'emporter par un aſſaut bruſqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le ſoutenir. On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore auſſi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande ſécurité.

Un nommé *Thierry*, Matelot François, de la Religion Proteſtante, qui avoit été, vingt ans & au-delà, Pilote ſur la côte de France, & avoit ſervi, en cette qualité, à bord de pluſieurs vaiſſeaux de Roi, avoit confirmé la poſſibilité d'un coup de main ſur l'iſle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des inſtructions ſur la maniere d'entrer dans la rade & d'en ſortir; ſur celle de remonter la riviere, ſans danger, juſques au Vergeroux, bien avant en deçà de l'embouchure de la riviere: il y avoit repréſenté le débarquement comme ſûr & facile, à deux lieues ſeulement de la Ville; & le trajet de cet endroit à Rochefort, comme ſans aucun obſtacle du côté de la nature ou de l'art.

Le Gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perſonnages, que l'un, étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raiſon de tromper, & poſſédoit les talens propres à aſſeoir un jugement éclairé ſur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus ſuſpect d'abord, avoit ſubi un long & ſérieux examen pendant deux heures de ſuite, & qu'il avoit répondu à tout avec

une promptitude & une préſence d'eſprit qui
1757. avoient étonné & convaincu les Miniſtres.

Ce premier point amplement diſcuté dans le Conſeil de Sa Majeſté Britannique, on en avoit agité un ſecond non moins néceſſaire : l'état des forces intérieures de la France ; le nombre de ſes troupes, & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holdernefs, qu'on propoſa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 290,000 hommes les troupes actuelles de la France, ſur le pied des nouvelles augmentations, & en répartiſſant celles qui compoſoient nos armées, celles envoyées dans nos Colonies & aux Indes, en déduiſant les garniſons de Minorque & des villes frontieres, il ſe trouva qu'il ne reſtoit pas plus de dix mille ſoldats ſur la côte, depuis Saint-Valery juſqu'à Bordeaux. C'eſt ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoiſes ſe trouvoient, comme par miracle, toutes raſſemblées d'une étendue immenſe pour la défenſe d'un ſeul point. Le commandement en fut confié au Général Mordaunt, Seigneur de la plus haute naiſſance. On avoit jugé moins néceſſaire de choiſir un Chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de ſon âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agiſſoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingt voiles, dont ſeize vaiſſeaux de ligne, elle étoit ſous la direction de trois Amiraux diſtingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier préſidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie conſidérable, la flotte avoit mis à la voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée,

étoit arrivée à tems pour le ſuccès de l'expédition, puiſque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défenſe, qu'il n'y avoit pas plus de trois cens hommes de troupes réglées raſſemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'iſle d'Aix, le Boulevard le plus formidable qu'on pût oppoſer aux ennemis, fut attaquée & priſe en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative auſſi heureuſe auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confuſion, du déſordre & de l'effroi qui regnoient ſur la côte & dans le port. On étoit ſi perſuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on ſongeoit moins à repouſſer les leurs, qu'à pourvoir à la meilleure maniere de ſe rendre. Non-ſeulement M. de Rhuis, à la tête de l'adminiſtration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais ſon argenterie & ſes effets de toute eſpece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité; & tous deux avoient ſi peu caché leur puſillanimité, qu'elle étoit paſſée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au ſecours de la place & à ſa défenſe, l'étoient à ce honteux ſervice. 1757.

Ce fut ſur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement ſe manifeſta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à ſouhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuſe pour ſon exécution; point de batteries ſur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*, trop peu de troupes pour ne pas être repouſſées à la premiere attaque ou balayées par l'artillerie en-

nemie ; le chemin étoit ouvert, nul eſpoir de ré-
1757. ſiſtance ; les grademagaſins fixés à leur poſte dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui ſe préſenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient raſſemblé reſpectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour ſe trouver à l'abri des premieres inſultes d'un vainqueur inſolent, ou être compris avantageuſement dans les articles d'une capitulation. Le Capitaine de port du Meſnil, alloit de tems en tems ſur le balcon de l'Intendance, obſerver ce qui ſe paſſoit en rade ; il faiſoit un clair de lune ſuperbe, à diſtinguer tous les objets avec la lunette. Un profond ſilence regnoit, mais la peur faiſoit quelquefois ſuppoſer du bruit ou du mouvement ſur les vaiſſeaux Anglois : alors la terreur redoubloit ; enfin l'heure de la marée étant paſſée, on en fut quitte pour l'humiliation de cette ſcene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit ſur ſes vaiſſeaux, ou ſur ſes remparts ; ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pourparlers, & non dans l'enceinte obſcure d'une maiſon.

On fut encore en allarmes les 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées ; mais elles diminuoint à meſure, & l'on avoit eu le tems de raſſembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Octob. Enfin le premier Octobre on vit diſparoître cette formidable flotte, ſans avoir fait autre choſe que conquérir un rocher, jetter quelques bombes inutiles ſur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fuſſent ainſi diſparus ſans la

plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général, commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe; il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cette autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre dont on rioit à terre, comme puérille, avoit réussi. 1757.

A Londres, ce peuple fier qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entrepriſes, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci, auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger; on s'attendoit à voir renouveller la catastrophe de l'Amiral Byng; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolv oit, en ce que leurs ordres étoient conditionels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppositions de faits, l'enquête auroit dû se faire en France; chose impraticable & absurde (*).

(*) Les éclairciſſemens desirés auroient surtout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rappor-

L'Inde fut la ſeule partie du monde où les An-
1757. glois eurent un ſuccès marqué cette année 1757 ; les nouvelles qu'ils en reçurent, les conſolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre, qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarraſſante à ſoutenir contre le Souba du Bengale. Si les François, animés encore du génie conquérant de Dupleix, avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, ſans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, ſe maintenir avec gloire dans l'Indoſtan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loiſir de reſpirer &
28 de les ſurprendre. Chandernagor tomba en leur
Mars. pouvoir, & cette perte fit pencher abſolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des ſceaux avoit fait aſſembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux, s'il étoit plus expédient, de ſuſpendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Miniſtre, leur avoit laiſſé aiſément entrevoir qu'il deſiroit la continuation, & c'étoit un titre ſuffiſant à ces Meſſieurs pour s'y conformer, avec promeſſe de la part de M. de Machault, de protéger la marine des Actionnaires de toute la puiſſance de celle du Roi. En conſéquence deux officiers généraux avoient été choiſis & chargés de commander l'eſcadre & les troupes.

---

terons à l'article des pieces pour ſervir à l'iſtoire, N°. X.

l'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes pouſſés par l'intrigue, plus que par la volonté du miniſtre; étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvû de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette miſſion longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il ſe voyoit avec peine deſtiné à ne commander que des marchands. Il étoit déja dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ſes campagnes avoient été marquées de quelque déſaſtre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il ſurvint des accidens dans ſon eſcadre. Il avoit alors deux vaiſſeaux de Roi joints au ſien, ce qui donnoit au moins quelque importance à ſon grade; on en changea la deſtination; il reſta ſeul avec des vaiſſeaux de la compagnie des Indes; il crut ſa dignité compromiſe. Quelques eſprits brouillons qui le gouvernent; d'autres, intéreſſés à le mal conſeiller, approuvent fort le parti que lui dicte ſa morgue, de donner ſa démiſſion. C'eſt ainſi qu'en 1748, il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, ſur la prétention frivole que ce vaiſſeau étoit hors d'état de tenir la mer, & que M. de Kſaint, lui ayant ſuccédé avoit fait cette campagne avec ſuccès. Cette faute lui auroit ôté tout eſpoir d'avancement, ſi le Comte de Maurepas fut reſté au département de la marine. La ſeconde l'auroit perdu ſous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de ſa boutade, & ayant envoyé un ſecond courier pour ſe dédire, le Miniſtre détermina le Roi à le remercier encore de cette marque de zele, & il appa- 1757.

reilla. Il n'en réſulta pas moins de ce début un
1757. méſintelligence ſourde entre les Capitaines de
3 Mai. compagnie & le Général. Les premiers ne pouva
douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent,
le motiverent non comme M. d'Aché ſur une v
nité puérile, mais ſur ſon incapacité réelle po
l'expédition. Nous trouverons par la ſuite que
motif ne devint malheureuſement que trop fond
D'aſſez bon officier particulier qu'il avoit été,
parut un mauvais chef d'eſcadre.

Quand à M. de Lally, le deſir du cordon-rouge
& la ſoif de l'or l'avoient conduit vers un autre
hémiſphere, plus que ſon devoir ou ſon patrio-
tiſme. Ses camarades connoiſſoient ſi bien ſon
goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui
conſeilloient de ne point partir & lui prédirent une
fin ſiniſtre. D'un caractere bruſque, dur & même
féroce, il ſe brouilla bientôt avec M. d'Aché,
de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de poli-
teſſe dans le commerce. M. de Lally, d'ailleurs
ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il ve-
noit remplacer l'heureux Cuſſy, le confident, le
bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de
part à ſes combinaiſons, pouvoit mieux qu'un
autre les faire réuſſir. Il devoit s'attendre à voir
ſe liguer contre lui tous les ſerviteurs de la com-
pagnie, les militaires ſur-tout, indignés qu'un
officier du Roi abſolument neuf dans une guerre
d'un genre particulier, ſe fut propoſé de leur ravir
les honneurs & les récompenſes qu'ils croyoient
avoir mérités par leurs talens & leurs longs ex-
ploits. Ce fut bien pis, lorſqu'à ces prétentions
perſonnelles, le nouveau Brigadier joignit l'infle-
xibilité du commandement, la démence des pro-
cédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens!
Mais ne ſoulevons point d'avance l'indignation du

teur, en traçant le portrait d'un monstre qui se plaindra trop bien lui-même en action, lorsque le moment viendra de le mettre en scene. 1757.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des événemens.

Nous avons laissé le Roi de Prusse en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du Monarque vainqueur, de ses Officiers généraux, de ses troupes, du moindre de ses Soldats : non-seulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes ; mais il sembloit vouloir forcer tous les habitans à déserter, & à transmigrer dans ses Etats limitrophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amitié qu'il soutenoit dans ses manifestes, si fort démenti par ses actions ; quoiqu'il déclarât n'y être entré que comme gardien, n'y rester que comme protecteur. On rapportoit que, le Prince Electoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit fournir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il lui avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusques à faire insinuer aux Ministres étrangers résidants à Dresde, d'aller joindre le Roi de Pologne à Varsovie ; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de leur Cour.

Tant de vexation autorisoit les autres Puissances à le maltraiter dans leurs écrits : on se portoit

contre cette Majeſté aux reproches les plus vi-
1757. lens. La *France* diſoit *que, par une pareille con-duite, il faiſoit aſſez connoître qu'il ne reſpecta plus ni les loix divines ni les loix humaines* (*). L'Impératrice de Ruſſie faiſoit déclarer au Miniſtre Saxon, réſidant à ſa Cour, qu'elle ſe propoſoit une vindicte non-ſeulement proportionnée au dommage cauſé dans l'Electorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Pruſſe.* Le Baron de Ponikau, Miniſtre de Saxe à la Diete générale de l'Empire, dans le Mémoire en réponſe à celui de S. M. Pruſſienne, récapitulant les maux de ſa Patrie, s'écrioit : *Ce ſont des faits ſi avérés, que, ſi les hommes ſe taiſoient, les pierres même parleroient.* L'Impératrice-Reine, entrant dans plus de détails, peignoit le caractere turbulent, connu, de ce Prince; ſes intrigues ſourdes dans les Cours étrangeres; ſes contraventions continuelles aux traités, violés auſſi-tôt que formés; ſes agreſſions alternatives contre ſes voiſins les plus foibles : elle l'accuſoit de ne connoître d'autre regle de conduite que ſon intérêt; d'autre droit que celui du plus fort, & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, ſuivant les circonſtances (†). Enfin, l'Empereur l'avoit mis au ban de l'Empire; il avoit abſous, par un décret, les Sujets de ce Prince du ſerment de fidélité.

Ces invectives, ces menaces, ces décrets n'in-

(*) Voyez la Lettre circulaire de la cour de France à tous les Miniſtres dans les cours étrangeres, du mois de Septembre 1756.

(†) Voyez la réponſe de l'Impératrice Reine aux motifs du Roi de Pruſſe.

imidoient point Frédéric ; &, tandis que le Roi de France, tout débonnaire, étoit assassiné au milieu d'une Nation idolâtre de son maître, on le voyoit, à Dresde, au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du Chef de l'Empire, dénoncé aux Nations comme le perturbateur du repos de l'Europe, & le fléau de l'humanité ; on se voyoit se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit profonde, sans que, du sein de tant d'opprimés, il s'élevât un Sujet fidele pour réclamer sa liberté, & venger son Souverain. Mais, si sa grande ame étoit au-dessus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissoit tous les jours pour l'écraser. 1757.

La Diete de Ratisbonne arrêta, par un *Conclusum*, que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ses Etats héréditaires, avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'Impératrice, comme Reine & Electrice de Boheme, la satisfaction qui lui est due : à cet effet que chaque Cercle portera son contingent au triple, & le tiendra prêt à marcher au secours des membres opprimés. 17 Jan.

Le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-généraux que son Maître, comme garant du Traité de Westphalie, & en conséquence du nouveau de Versailles, se propose d'assembler un corps d'armée sur le bas-Rhin, à la hauteur de Dusseldorp, pour l'intérêt de ses Alliés vexés par le Roi de Prusse ; mais que ses troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse donner de l'alarme à leurs Hautes Puissances, seront employées à leur défense, s'ils viennent à être inquiétés à l'occasion de la neutra-

lité qu'ils ont promiſe : à quoi les Etats-généraux
1757. répondent par l'aſſurance réitérée de ſe conformer à leur parole.

1 Mars. La Czarine, excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur Extraordinaire de Louis XV auprès d'elle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes ; &, malgré les repréſentations du Roi de Pruſſe, ſa réquiſition même de troupes auxiliaires, qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce Royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulieres, & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du Traité de Weſtphalie, il ne peut pas s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les Domaines du Roi de Pruſſe, & dans la diviſion du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour forcer ce Prince à donner les ſatisfactions demandées, & rétablir la paix de l'Allemagne (*).

Enfin, le Roi de Danemarck, malgré la conformité de religion avec le Roi de Pruſſe, qui ſe déclaroit le vengeur du Proteſtantiſme qu'on vouloit détruire ; malgré ſa conſanguinité avec le Roi de la Grande-Bretagne, fait aſſurer Louis XV, par ſon Miniſtre en France, qu'il obſervera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majeſté Pruſſienne dans la querelle préſente.

En voyant tant de forces réunies contre un ſimple Electeur de Brandebourg, malgré la con-

(*) Voyez le manifeſte du Général Suédois.

noiſſance

noissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne ; qui ne crût qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens, & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que Georges II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son Parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer : Frédéric n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe : il tenoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans : il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la Diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une paix, sa seule ressource, & le Roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce Prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déja les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie ; & au lieu de rester sur la défensive, il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens : lui-même gagne la bataille de Prague : il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déja cette capitale resserrée étroitement n'avoit plus que pour quelques jours de vivres : elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés ; elle étoit

1757.

6 Mai.

bombardée à outrance & canonnée à boulets
1757. rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de ſa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de ſa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au ſecours; le Roi de Pruſſe, préſumant trop de ſes forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à ſe préſenter pour les faire fuir. Il ſort de ſon camp avec la plus grande partie de ſon armée & marche au Maréchal retranché ſur la croupe d'une colline; il donne ainſi à l'ennemi un avantage dont il ſe privoit. Ses troupes montent juſqu'à ſept fois à cet aſſaut, & ſont re-
18 Juin. pouſſés autant de fois & renverſées. Enfin il eſt obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes; la communication de Prague eſt rétablie & il enleve le ſiege & évacue toute la Bohême. C'eſt ici qu'il parut plus grand que jamais; il avoua noblement ſa témérité: „ je „ n'ai point ſujet de me plaindre de la bravoure „ de mes troupes, „ écrivoit-il à un de ſes confidens, „ ou de l'inexpérience de mes Officiers; „ j'ai fait la faute tout ſeul & j'eſpere la réparer. „

Malheureuſement les François, qui l'avoient chanſonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrêmité, & n'ayant plus de reſſource que dans ſa rage & dans une mort glorieuſe, furent les premiers à lui procurer l'occaſion de ſe relever, & fournirent un nouveau luſtre à ſa gloire par la défaite honteuſe
5 Nov. de Rosbach. La lettre même du Général au Roi exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le déſaſtre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubiſe mandoit:

„ J'écris à Votre Majeſté dans l'excès de mon

„ déſeſpoir : la déroute de votre armée eſt totale.
„ Je ne puis vous dire combien de ſes Officiers 1757.
„ ont été tués, pris ou perdus. . . . . „

Cette lettre, où pour la premiere fois peut-être, en pareille circonſtance, un courtiſan dit à ſon maître la vérité ſans détour, ſans excuſe ; la modeſtie qu'eut enſuite le Prince de Soubiſe de remettre le commandement & de ſervir en qualité de ſimple Lieutenant-général ſous le Maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens ſa foibleſſe de ſe charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave ſoldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter que ſes partiſans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hildbourgshauſen, commandant l'armée des Cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puiſque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le Commandant françois étoit obligé de déférer à ſes ordres, ou du moins à ſon avis.

Quoi qu'il en ſoit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Pruſſe ; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroiſſant ſe retirer & faiſant ainſi donner dans un piege qui non ſeulement nous priva de la ſupériorité du nombre, mais par une poſition des plus déſavantageuſes, nous laiſſoit expoſés preſque ſans défenſe à tout le feu de ſon artillerie. Si la bataille ne fut pas auſſi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglio & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubiſe eut encore le bon eſprit de déférer à leurs conſeils & de s'abandonner à eux.

1757. Comme c'eſt la ſeule circonſtance de cette guerre où Frédéric eut à combattre les François, que l'hiſtoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laiſſer lutter encore pluſieurs années avec une alternative de ſuccès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Ruſſes, les Autrichiens; & ſortir enfin par une paix générale de ſa poſition critique. Nous ſouhaiterions ſeulement pour compléter ſon triomphe, que ſa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ſes ennemis ont ſans doute exagérées, peut-être néceſſitées par le déſeſpoir, mais ſur leſquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les ſuites les plus funeſtes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des ſuccès de la campagne en Weſtphalie, & devint la cauſe d'une révolution ſans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre.

Dès le mois de Mars, le Maréchal d'Eſtrées avoit ſigné, à Vienne, une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire paſſer le Weſer à ſon armée pour entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne préſenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée raſſemblée à Weſel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il ſe trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi: il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner &

de repaſſer le Weſer pour couvrir l'Electorat.

Cette marche lente & méthodique ne ſuffiſoit pas à l'impatience des Pariſiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & ſi les obſtacles qu'il rencontroit du côté des ſubſiſtances, n'étoient pas la cauſe de ſon retard. On s'imaginoit que rien ne devoit réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, & l'on ſavoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne ſe dégoûtaſſent : c'eſt ce qui rendoit plus raiſonnables les craintes des gens ſenſés, qui ſans blâmer décidément le Général, auroient bien voulu lui voir faire un coup de parti. Enfin l'occaſion ſe préſenta, & la bataille d'Haſtembeck lui ramena les ſuffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Eſtrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les groſſiſſoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit préciſément en même tems qu'on apprit ſa victoire. Alors on changea de langage dans les ſociétés, où elle cauſa la plus vive ſenſation. On le plaignit ; on le juſtifia ; on le regretta ; on eut honte d'avoir douté de ſes talens militaires ; on vouloit que la cour retractât ſes ordres ; on fut enchanté qu'avant de ſe retirer il eût au moins à oppoſer cette action glorieuſe à ſes détracteurs ; on fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquât ſon retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers. 1757. 26 Juil.

A cet attendriſſement ſur le ſort du diſgracié, ſe joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Haſtembeck auroit dû être le dernier jour de

1757. l'armée Hanovrienne, ſi chacun avoit fait ſon devoir ; qu'elle étoit inévitablement toute entiere priſonniere de guerre ou maſſacrée, ſuivant la combinaiſon des différentes attaques correſpondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réuſſi, uniquement par la jalouſie d'Officiers généraux. On nommoit entr'autres le Comte de Maillebois, Maréchal général des logis de l'Armée, en qui M. d'Eſtrées, qui connoiſſoit ſa haute capacité, avoit mis ſa confiance ſans réſerve. On l'accuſoit d'une perfidie énorme, au point d'avoir abuſé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de ſon propre mouvement des diſpoſitions capables d'arrêter le ſuccès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que ſciemment & en connoiſſance de cauſe. Nous verrons comment la choſe tourna.

Ce qui raſſuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans ſon étrange conduite vis-à-vis le Maréchal, c'étoit ſa colluſion avec le Miniſtre de la guerre, & ſans doute avec la Favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Eſtrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faiſoit point ſa cour. Il paroît conſtant (*) que le premier avoit la correſpondance ſecrete du Marquis de Paulmy ; qu'il lui dépêchoit ſouvent des Couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du Général, & lui pré-

(*) Voyez *les Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées*, in-4°. Paris, 1758.

senter d'autres projets ; & que, dès le 2 Juillet, il avoit été instruit que le Ministre avoit proposé au Roi de donner un successeur au Comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition, il s'étoit sans doute flatté de l'être : il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu. 1757.

Le 30 Juillet, c'est-à-dire quatre jours après sa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M. en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un Souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoie : il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel ; il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et, dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en Juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du Sang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids : il parut qu'ils n'avoient pas été consultés ; & le premier en témoigna son mécontentement, en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin : cependant il avoit reçu avant la visite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à Leurs Altesses. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec son Prédécesseur, écrivit au Roi : « M. le Maréchal d'Estrées m'a remis un 4 Août.
» état de son armée & de ses projets en bon Ci-

» toyen : rien n'eſt plus ſage ; il eſt parti comme
1757. » un Héros. »

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point ralenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit ; & peut-être eût-il bientôt fait oublier au François inconſtant & léger, ſon Prédéceſſeur, s'il eût joint à ſa valeur bouillante la ſageſſe & la maturité des conſeils ; s'il eût eu plus de prévoyance, & ſur-tout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame, ſans s'embarraſſer, comme le Maréchal d'Eſtrées, en s'avançant en Allemagne, de ſavoir comment il en reſſortiroit : il marche au Duc de Cumberland, le force à ſe retirer, le pouſſe, le preſſe, avec une impétuoſité à laquelle rien ne réſiſte ; l'oblige de ſe renfermer dans Stade, & l'y acculé tellement, que ce Prince devenoit inévitablement priſonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience néceſſaires.

Le Maréchal, ébloui par la gloire d'avoir, ſans coup férir, terminé, en un mois, la guerre dans cette partie, accepta, ſous la garantie du Roi de Danemarck, promiſe par le Comte de Lynar, ſon repréſentant, la trop célebre convention de Cloſter-Seven, plus honorable ſans contredit,
10 Sep. & plus utile qu'une bataille gagnée, ſi la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné la ſolidité & l'authenticité ſuffiſantes.

La France prétendit, par-là, devenir maîtreſſe abſolument, ſans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande-Bretagne, en Allemagne, & de ceux de ſes Alliés ; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainſi que les poſſeſſions des Princes voiſins : il n'en falloit pas tant pour occaſionner une brouillerie, dès que l'occaſion s'en préſenteroit.

C'eſt un problême hiſtorique à réſoudre, comme tant d'autres qui ſembleroient n'en devoir pas être, de ſavoir quel fut le premier infracteur. Si l'on en croit Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner ſon ami, ce fut la faute du Miniſtere de Verſailles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix impoſées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya ſa ratification que cinq jours après la bataille de Roſbach (*). Suivant les Anglois, c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu, qui, au mépris du Traité, s'enrichiſſoit de contributions exceſſives, & du pillage d'un pays expoſé ſans défenſe à ſes armes; réparant, de la maniere la plus cruelle & la plus barbare, ſa fortune conſumée dans les déſordres de la vie d'un Courtiſan libertin (†). Enfin, d'après le *Journal hiſtorique du Regne de Louis XV*, & d'autres Mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens, qui, malgré la convention de Cloſter-Seven, avoient repris les armes, & paſſé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubiſe. Cet événement ranima le courage des troupes alliées; elles ſentirent l'affoibliſſement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention, la force la rompit: c'eſt ce qui arrivera toujours, lorſqu'on aura l'imprudence de s'en repoſer ſur la bonne foi du vaincu, pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement. 1757.

(*) Voyez *le ſiecle de Louis XV*, Chapitre XXXIII.

(†) Voyez *l'hiſtoire de la guerre de 1756*, écrite en Anglois.

1757. Une autre faute commune aux Parties contractantes, c'eſt d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puiſſant pour la faire reſpecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner ſatisfaction à la Régence d'Hanovre de ſes plaintes, & arrêter les exactions des François : il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu ; qu'il n'étoit plus queſtion de négociations de ſa part, & qu'il retournoit en Danemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunſwick, vint ſe mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, diſgracié & ridiculiſé à Paris ; où, par une caricature groteſque, on le repréſentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du déſeſpoir. Les Anglois, ſans doute, eurent ſouvent occaſion depuis de prendre leur revanche plus durable, & n'y manquerent pas.

Au reſte, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hoſtilités. Le ſucceſſeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un Officier au Maréchal de Richelieu, pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de ſon armée ; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la Cour de Londres ſe juſtifieroit inceſſamment par un manifeſte ; qu'à ſon égard, il alloit déſormais tâcher de mériter ſon eſtime. Le Maréchal répondit, par la lettre ſuivante, qu'il faut lire :

« Monſieur,

» Quoique, depuis quelques jours, je me ſois

» apperçu des mouvemens des troupes Hano-
» vriennes, & qu'elles ſe formoient en corps, je 1757.
» n'ai pu imaginer que l'objet de ces mouvemens
» fût de rompre la convention de neutralité,
» ſignée, les 8 & 10 Septembre, entre S. A. R.
» le Duc de Cumberland & moi. La bonne foi
» que je ſuppoſe naturellement du côté du Roi
» d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, & de ſon
» fils, qui a ſigné cette convention, m'a aveuglé
» au point de me faire croire que l'aſſemblée de
» ces troupes n'avoit d'autre deſſein que de ſe
» rendre aux quartiers d'hiver qui leur avoient
» été aſſignés. Les avis répétés, qui me ſont arri-
» vés de chaque quartier, de la mauvaiſe inten-
» tion des Hanovriens, m'ont enfin ouvert les
» yeux; &, à préſent, on peut voir clairement
» qu'il y a un plan formé de rompre la convention,
» qui doit être ſacrée & inviolable. Le Roi, mon
» maître, ayant été informé de ces dangereux
» mouvemens & de l'infidélité des Hanovriens,
» veut encore donner de nouvelles preuves de ſa
» modération, & de ſon deſir d'épargner le ſang
» humain. C'eſt dans cette vue que j'ai l'honneur
» de déclarer à V. A. S. que ſi, contre toute at-
» tente, elle fait une démarche équivoque, &
» encore plus, ſi elle commet quelque acte d'hoſ-
» tilité, je pouſſerai les choſes à la derniere ex-
» trêmité, me regardant comme autoriſé à agir
» ainſi par les loix de la guerre. Je mettrai en
» cendres tous les palais, les maiſons royales &
» jardins: je ſaccagerai toutes les villes & les
» villages, ſans épargner la plus petite cabane:
» en un mot, ce pays éprouvera toutes les hor-
» reurs de la guerre. Je conſeille à V. A. S. d'y
» réfléchir, & de ne me pas forcer à prendre
» une vengeance ſi contraire à l'humanité de la

» Nation Françoiſe & à mon caractere perſon-
1757. » nel. »

Il ne tint que trop bien parole ; &, quoique obligé de fuir à ſon tour & de repaſſer l'Aller, ce ne fut pas ſans avoir commis avant les cruautés les
25 Déc. plus inouies à Zelle. Il venoit de recevoir des lettres de Généraliſſime des armées d'Allemagne ; & c'eſt en cette circonſtance que M. de Soubiſe ſe réſigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne ſervit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il reſta maître durant l'hiver : il n'eut aucun égard aux repréſentations du Prince Ferdinand. Enfin, les plaintes & les réclamations furent ſi vives, que la Cour de France n'oſa le conſerver, & le fit relever par un Prince du Sang. Il revint dans Paris,
1758. chargé de dépouilles ; glorieuſes ſans doute, s'il
Février les eût conquiſes en combattant ; mais honteuſes, puiſqu'elles étoient moins le fruit de ſes victoires, que de ſon inhumanité & de ſon avarice. Malgré ſa diſgrace, il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger, en quelque ſorte, un trophée, par un bâtiment ſuperbe, qu'il fit conſtruire aux yeux de la Capitale, & que les perſifleurs, par une dériſion amere, appellerent *le Pavillon d'Hanovre.*

Ce n'eſt pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais, en cinq ans, reprendre la ſupériorité qu'une ſeule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut ſouvent la honte de leurs Généraux, & que, pour s'y maintenir avec des alternatives de ſuccès & de revers, il fallut ſacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent, que n'en avoient coûté

les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

Le Comte de Clermont, ſucceſſeur du Maréchal de Richelieu, poſſédoit, ſans doute, les qualités propres à ſe faire également aimer de ſon armée & des ennemis : humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand ſoin du Soldat réduit à l'état le plus déplorable. L'eſprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un Garde-magaſin, qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit priſes en argent ; &, comme il y avoit été autoriſé par le Directeur général, nommé *Milin de Grand-Maiſon*, elle avoit ordonné de pendre celui-ci : il prévint le ſupplice par ſon évaſion. 1758.

Après avoir ſévi contre les vivriers, le Prince ſentit la néceſſité de punir d'autres coupables : il manda au Roi que ſon armée ne pouvoit ſubſiſter, ſi l'on ne rétabliſſoit la diſcipline, en expulſant des corps grand nombre d'Officiers qui s'y étoient ſouſtraits ; mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne la portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'aſſura de ſa réſolution de n'épargner perſonne. Alors il lui adreſſa les liſtes de cinquante-deux Officiers, qui furent caſſés.

Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après ſix jours ſeulement d'inveſtiſſement, ayant huit bataillons & huit eſcadrons pour garniſon, qui furent faits priſonniers de guerre. C'étoit un poſte eſſentiel à conſerver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand, trop ſage, pour le laiſſer derriere lui. La conduite d'un caporal du régiment de Lyonnois, nommé la Jeuneſſe, fit mieux 14 Mars

sentir encore la honte de cette lâche capitulation.
1758. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps avec l'armée du Comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse digne des tems héroïques ; mais tous les Officiers qui avoient signé la reddition de la place furent destitués de leurs emplois ; M. de Morangiès, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris ; M. de Maisoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre, en Alsace. Le seul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au Roi.

Malheureusement ce Prince, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, ne s'entendoit pas mieux à conduire son armée que ses Moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit affaire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête long-tems, eût-il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de son Alteſſe, qui donna lieu sans doute au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet Officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un Aide de camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi ; le Comte prend une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier général, & lui dit : *regardez bien : c'est-là qu'il est.* Pronostic trop vrai des maux qui fon-

dirent peu après sur l'armée françoise par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Dusseldorp. 1758.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le Dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut sur-tout affligé de la tache qui en réjailliſſoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au Roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution; il proteste qu'il ne fera rien que de l'avis des Officiers généraux: » Non, » dit-il en finissant, » je suis sûr qu'il » n'y a point de François dont le courage ne soit » ranimé, & qui ne devienne invincible à la vue » de votre fils unique qui le menera au combat. » Son auguste pere lui fit cette réponse: » votre » lettre, mon fils, m'a touché jusqu'aux larmes. » Il ne faut pas se laisser accabler par le mal- » heur. C'est aux grands maux qu'il faut de grands » remedes. Ceci n'est qu'une échauffourée. Je suis » ravi de reconnoître en vous les sentimens de » nos peres, mais il n'est pas encore tems que je » vous sépare de moi. »

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au Roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingt lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste, si M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au Comte de Clermont, qui revint à Paris avec

le titre burleſque de *Général des Bénédictins* (*).

1758. S. A. l'avoit remis entre les mains du Marquis
8 Juil. de Contades, le plus ancien Lieutenant-général,
que la favorite fit honorer du bâton de Maréchal
4 Août. de France, non en récompenſe de ce qu'il avoit
fait, mais dans l'eſpoir, ſans doute, de ce qu'il
feroit, ou plutôt afin de favoriſer le Prince de
19 Soubiſe ſon cadet, à qui elle vouloit procurer la
Octob. même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le
pays de Caſſel, que celui-ci gagna ſur une armée
d'Hanovriens, de Heſſois & d'Anglois, en four-
nit le prétexte heureux. Voltaire obſerve que Paris,
qui avoit murmuré ſi haut contre ce Général vaincu
à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette
victoire. C'eſt que ſa défaite avoit eu les ſuites les
plus affreuſes & qu'il ne ſut pas profiter de ſon
triomphe, que les talens ſupérieurs de l'ennemi
rendirent inutile. En général, c'eſt ce qu'on ob-
ſerve dans toute cette guerre, où les François eurent
preſqu'autant d'événemens glorieux pour la bra-
voure, l'intrépidité, où ils gagnerent preſqu'au-
tant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais
ceux-ci, à peine défaits, ſe railloient promptement, & ne tarderent pas à ſe montrer de nou-
veau plus redoutables; au lieu que le moindre re-
vers accabloit les autres, les faiſoit fuir & ſe rom-
pre pour le reſte de la campagne. Le défaut de
principes de leurs chefs, leurs mauvaiſes diſpoſi-

(*) Il y eut auſſi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces Pieces, ſouvent très-importantes pour l'hiſtoire, ſous le N°. XI. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal de Soubiſe & celui de Richelieu.

tions, l'incurie des reſſources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux ; toutes ces cauſes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ſes ſuccès & ſe décourageant plus facilement de ſes pertes, concourent à rendre raiſon de cette différence. 1758.

Le changement fréquent du Général y contribuoit beaucoup auſſi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio, qui fut créé Maréchal de France. La courte époque de ſon commandement ne fut marquée que par ſes batailles de Berghen & de Minden. La premiere, gagnée par le Duc de Broglio ; la ſeconde, perdue ſous ſes ordres & en perſonne. Elle fut plus funeſte & plus honteuſe encore que celle de Crevelt. Le ſingulier c'eſt, qu'elle pouvoit être très-glorieuſe ; que les diſpoſitions en étoient bien ordonnées, & que M. de Contades ſe plaignit que M. le Duc de Broglio en eut, par ſon inaction, arrêté les heureux effets. Quoiqu'il en ſoit, ces reproches n'empêcherent ni la diſgrace de l'un, ni l'avancement de l'autre, qui paſſa ſur le corps de plus de cent de ſes anciens. Quand il eut le bâton, ſes partiſans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes : » le Duc » de Broglio, (*) Lieutenant-général des armées » du Roi, vient d'être fait Maréchal de France. » Cette dignité a prévenu en lui le nombre des » années & l'ancienneté du rang ; mais elle n'a » devancé ni les preuves de ſes talens ſupérieurs, » ni l'éclat de ſes ſervices, ni les ſuffrages du pu- 18 Déc. 1759. 13 Avr. 1 Août 1759.

(*) *Gazette d'Amſterdam*, du 28 Décembre 1759.

» blic. Si elle avoit été la récompenſe immédiate
1759. » de la brillante victoire de Berghen, l'ennemi
» n'auroit certainement pas à nous objecter la
» funeſte journée de Minden. » Tout cela étoit vrai ; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, ſon conſeil, ſon Mentor, dont il ne pouvoit ſe paſſer & qui lui faiſoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit auſſi déteſté des troupes que ſon aîné en étoit aimé, & l'aſſerviſſement de celui-ci à ſon cadet devoit ſouvent lui faire perdre le fruit de ſes bonnes qualités.

10 Juil. 1760. Le Maréchal ſignala ſon avénement par la victoire de Corbach ſur un détachement de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunſwick les commandoit, & ce jeune héros, d'une impétuoſité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fut à portée de le ſecourir, fut obligé de reculer, de laiſſer l'entrée de la Heſſe libre, & de ne retirer de ſa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compenſa trop ces avantages aux yeux des connoiſſeurs. Il renvoya ſon cordon rouge & ſes brevets au Roi & paſſa au ſervice de Danemark. C'étoit un excellent Officier, dont on attribua la perte aux tracaſſeries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il eſtimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit ſupporter que celui-ci ne fût en quelque ſorte que l'organe & le diſciple de ſon cadet.

16 Oct. Le combat de Rhinberg ſur le bas-Rhin mérite d'être cité, moins par ſon importance, aſſez grande cependant, puiſque le Marquis de Caſtries qui le livra, força le même Prince héréditaire de repaſſer le fleuve & de lever le ſiege de Weſel, que

par une action particuliere, preſque oubliée dans le tems, & dont la mémoire doit être immortelle. 1760.
M. le Chevalier d'Aſſas, Capitaine au Régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, ſe trouve ſurpris d'une patrouille ennemie : on lui impoſe ſilence ; on menace de le tuer s'il proſère un mot ; il n'en crie que plus fort : *à moi, Auvergne, voilà les ennemis !* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ſes pieds, eſt maſſacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers conſoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors partout ailleurs, & les faiſoient applaudir au Maréchal. On vanta dans le tems la belle défenſe de Fritzlar, par M. de Narbonne, qui en mérita Fév.
le ſurnom honorable. Le Prince héréditaire qui 1761.
profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn, près de Grun- 21 Mars
berg ; affaire qui procura la levée du ſiege de Caſſel & l'évacuation de la Heſſe, où l'ennemi avoit fait une irruption ſubite, donna lieu aux Pariſiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-puiſſant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-tems. On reſtoit ainſi maître du Landgraviat de la ville de Minden, de Gottingue & d'un paſſage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état ; le Prince Ferdinand par ſon habileté, n'avoit pu que retarder le ſuccès de nos armes, & la réunion de l'armée de Soubiſe à celle de Broglio ; ce qui donnoit aux François une telle ſupériorité qu'il auroit dû être écraſé. Une malheureuſe mésintelligence fit ſon ſalut.

Les deux armées étoient en préſence ; l'on étoit

convenu d'attaquer : mais quand & comment ?
1760. C'eſt le nœud du problême. Le Prince de Soubiſe accuſa le Duc de Broglio, dans l'eſpoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtint, de la lui avoir ravie, en le ſecourant trop tard, ou plutôt en ne le ſoutenant pas du tout. Tel fut le procès occaſionné
15 Juil. entre les deux Généraux, dans l'affaire de Filingſhauſen. Elle tire ſon nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglio ; mais que reprit, le lendemain, le Duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'Officiers témoins oculaires ; & chacun nous a répondu ſuivant ſon affection particuliere. Cependant, d'après les dépoſitions même des partiſans du Maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il eſt très-probable qu'il ſe laiſſa trop aller à l'impulſion du Comte, à ſes conſeils peu meſurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux, ne pouvant ſe ſupporter, ſemblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reſte de l'année. Les deux armées ſe ſéparerent : le Maréchal de Broglio recula vers Caſſel, & le Maréchal de Soubiſe paſſa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle
1761. de l'Etat, ils envoyerent en Cour des Mémoires
19 Fév. reſpectifs. Le dernier avoit un trop bon Avocat en Madame de Pompadour : ſon Emule fut rappellé, & reçut une Lettre de cachet qui l'exiloit dans ſes terres. Le Public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu inſtruit d'ailleurs des griefs, & ne conſultant que ſon eſtime pour l'accuſé, & ſon mépris pour l'accuſateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir ſa diſgrace. Le lendemain de ſon exil, on jouoit *Tancrede* à la

tomédie françoiſe; Mlle. Clairon faiſoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers : 1762.

» On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage
» . . . . . .
» C'eſt le ſort d'un héros d'être perſécuté. . . .
. . . . . .
„ Tout ſon parti ſe tait : qui ſera ſon appui ?
„ Sa gloire. . . . . .
. . . . . .
„ Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs. . . . . .
. . . . . .

Pactrice ſublime donna des inflexions de voix ſi nobles & ſi pénétrantes, que tous les ſpectateurs, pleins de l'événement du jour, ſentirent l'à-propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le ſpectacle fut interrompu à pluſieurs repriſes par des applaudiſſemens qui ſe renouvelloient ſans ceſſe.

Ce même public qui avoit ſi fort regretté le Maréchal d'Eſtrées, dans l'enthouſiaſme où il étoit du prédéceſſeur, parut peu flatté du choix de ce vieillard, pour remplacer le jeune héros; choix qui, au ſurplus, ne fut ſoutenu par aucun avantage brillant & déciſif. La mauvaiſe étoile des François voulut même que la joie de la ſignature de la paix fut mêlée d'amertume par la nouvelle de la priſe de Caſſel, preſque au moment où l'on ſignoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choſes, mais c'étoit avaler le calice juſques à la lie. 1 Nov.

Après cette courte notice des événemens de terre, il eſt tems de revenir au Monarque, objet principal de notre ouvrage; de ſonder ſon cœur,

d'entrer dans ſes conſeils, de peindre ſa Cour,
1762. d'en développer les orages; toujours fréquens dans ce ſéjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs; mais dont les circonſtances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence.

Depuis ſon aſſaſſinat, Louis XV, ſans en devenir meilleur, étoit plus triſte & plus puſillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéreſſés à ce qu'un ſemblable malheur n'arrivât pas une ſeconde fois, ne faiſoient que l'entretenir dans ſes défiances par un ſoin trop extrême. Alloit-il à la chaſſe : non-ſeulement on ne laiſſoit approcher perſonne; mais, attentif à ſes moindres regards, dès qu'on voyoit un ſpectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaiſoit, on venoit l'avertir, & il falloit qu'il ſe retirât. Bouc, le gros Suiſſe de l'œil de bœuf, ſe donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit, & lui faiſoit ſubir une eſpece de queſtion; &, ſi ce *briſe-raiſon* n'en étoit pas ſatisfait, il l'empêchoit de pénétrer, & le renvoyoit : ſouvent dans les fumées du vin dont il étoit pris, plus inſolent, il inſultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour ſon maître, auquel il étoit précieux, ainſi qu'aux principaux Officiers de la Garde.

Un jour, Demures, Huiſſier de la Chambre, perſonnage non moins ruſtre & bruſque, qui faiſoit placer au grand couvert, recevant des reproches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ſes propos & ſes manieres, lui répond preſque auſſi groſſiérement : *Sire, je le veux bien, moi; mais ce ne ſera pas ma faute, ſi vous êtes frappé une ſeconde fois.* Au reſte, comment n'auroit-il pas

été soupçonneux ? il se voyoit trahi par ses Courtisans les plus comblés de ses graces les plus intimes, les plus aimés, par Maillebois, par Richelieu, par son propre Sang. Le procès du Maréchal d'Estrées, à son retour de l'armée, contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laissa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & constante, que si, à la bataille d'Hastembeck, les dispositions du Général avoient été suivies ; s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur ; on détestoit son ambition excessive & son abominable jalousie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on osa s'expliquer plus hardiment encore, sur-tout quand on vit cet Officier général rester impuni, & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre Prince, & dans d'autres tems ; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations, trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un Mémoire manuscrit qu'il leur communiqua, & dont les copies se multiplierent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystere ; &, sous ce prétexte, son *Factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'hon- 1758.

neur de ce qui avoit précédé, le paſſage du Weſer.

1758. Le Maréchal d'Eſtrées, inſtruit de l'éclat que commençoit à cauſer ce Mémoire, où les faits étoient préſentés avec l'art le plus capable de ſéduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, & le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire : il écrivit en même tems au Roi, pour lui demander la permiſſion d'y répondre. Le procès ſe trouva d'autant mieux engagé, que les ordres de S. M. ayant déja fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal ſon pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoiſſoit le Mémoire pour être de ſon fils, & avoué par lui. Ainſi cette abſence ménagée par la Cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laiſſer calmer la premiere fermentation pour arrêter enſuite à loiſir le jugement, ne produiſit pas ſon effet. On n'oſa refuſer à M. d'Eſtrées la permiſſion de répandre ſes *Eclairciſſemens* : ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la ſageſſe de cette réponſe, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'Adverſaire, & en montre la fauſſeté. On eſt convaincu, après l'avoir lu, que, ſi M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le paſſage du Weſer, il n'en a eu aucune à la détermination qui a engagé M. le Maréchal d'Eſtrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux diſpoſitions de la bataille :

Que, pendant l'action, il a cru voir une colonne des ennemis, qui ſe portoit, par l'autre côté du Weſer, ſur le camp de M. le Duc de Broglio ;

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans : *C'eſt une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer ;*

Qu'il

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller, avec les Palatins, occuper les gorges, pour favoriſer la retraite de l'armée françoiſe, lui diſant : *Mon ami, nous ſommes coupés ;* 1758.

Qu'il y a lieu de croire que c'eſt lui qui a envoyé l'ordre à M. le Duc de Broglio d'abandonner ſon poſte ;

Que M. de Puyſégur eſt venu, de ſa part, demander au Maréchal d'Eſtrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'oppoſer aux ennemis qui paroiſſoient à la Trouée ;

Enfin, que, dans toutes les occaſions où M. le Maréchal d'Eſtrées a parlé de lui, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, il a cherché à juſtifier ſes intentions, en diſant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phraſe remarquable, où ſe réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

» Le public plus indulgent à l'avenir ſur ce qui » regarde M. de Maillebois, penſera ſeulement » qu'il n'a pas bien vu les objets, & que ſa préci- » pitation à ordonner de ſon propre mouvement » & à ſon inſçu des diſpoſitions de retraite, a » mis dans les troupes une agitation dont je n'ai » pu d'abord reconnoître la véritable cauſe, & » qui m'a fait perdre un tems précieux.

Après s'être aſſemblés pluſieurs fois, les Maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il eſt conſigné dans les regiſtres du tribunal, & il y a lieu d'inférer de tout ce qui ſuivit qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente ; il eſpéroit, à

1758. la contenance des parens mornes & abbattus, voir faire un exemple qu'il déſiroit, car dans ſa cataſtrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéreſſer que ſes proches. Enfin on ſut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de myſtere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de ſa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ſes emplois. Le Roi donnoit ſon inſpection à M. le Marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le Comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au Maréchal ſon pere, & la charge du Maître de la garderobe étoit conſervée pour ſon fils. C'eſt à ce châtiment infligé par la cour, qu'il ne voulut pas adopter la ſentence, qu'on eut ſur-tout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puiſque l'adouciſſement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette criſte occurence s'étant rendu à Verſailles pour implorer les bontés de S. M., le Roi plein d'humanité, lui écrivit la lettre ſuivante, en refuſant de ſe voir.

„ Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. „ Je ſens quel eſt le chagrin d'un pere en pareille „ occaſion. Epargnez-moi la peine de vous voir; „ cela augmenteroit votre douleur, ſans que je „ puiſſe l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos ſer„ vices, & je vous regarderai toujours comme „ un bon & fidele ſerviteur. „

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, diſpoſé ſi favorablement en faveur du Comte, ſollicité ſi puiſſamment pour lui par celle à qui il n'oſoit rien refuſer, prévenu de ſes talens par le Miniſtre de la guerre qui les regrettoit, eſt aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irréſiſtibles de ſon crime. Cependant

quelques années après, cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la cour, obtint 1778. de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour, s'asseoir parmi ses juges.

Madame la Comtesse de Maillebois attira sur elle toute la compassion que le public refusoit à son mari; quand on la vit oublier ses débauches, ses humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence réguliere de juges compétens, mais une torture du ministere pour soustraire le Comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour, dont le souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en apparence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorisant la débauche & le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bonderie & bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général qui, par ses soins, sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloise à l'isle d'Aix,

avoit contribué à empêcher les ennemis d'entre-
1758. prendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubise, objet des sarcasmes & de la dérision de la capitale, étoit accueilli à Versailles : on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ, chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De-là il fut souper avec le Roi à Choisi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy, on le trouva encore très-bon pour le Conseil ; on lui conserva le titre de Ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 livres de rentes,
Février dont 18,000 en douaire réversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout : il eut l'agrément de traiter de la charge de Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, & de se décorer ainsi du Cordon-bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil prix ? au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans son Abbaye de Saint Germain-des-Prés, pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentée par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour ; il resta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette sympathie secrete qui régnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là, qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour :

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Venus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,

Mercure endoſſe la cuiraſſe,
Et Mars eſt en petit collet ! 1758.

On devine aiſément tous ces perſonnages, au Plutus près. Il faut ſavoir que M. de Moras s'étant démis de ſa charge de Contrôleur-général des finances pour ſe livrer entiérement aux affaires de la marine, M. de Boulogne, Intendant des finances avoit été nommé par S. M. à cette place. 25 Août 1757. La véritable raiſon étoit que la guerre d'Allemagne, très-diſpendieuſe, coûtoit énormément; que M. de Moras, peu fécond en reſſources, étoit d'ailleurs déſagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on eſpéroit, en choiſiſſant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le beſoin le plus urgent. Le gouvernement étoit ſi dénué de fonds, qu'il faiſoit offrir ſourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre, à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la tréſorerie promirent une récompenſe de 200 livres ſterling à quiconque découvriroit un citoyen intéreſſé dans cet emprunt, parce que c'eſt un crime de haute trahiſon, d'aſſiſter d'argent les ennemis de l'Etat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiſeau fort occupé de ſa toilette, ſoigneux de ſa perruque, élégant dans ſes vêtemens & ſans aucunes vues. Il créa ces charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força de financer certains poſſeſſeurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois.

M. de Moras, déchargé de l'embarras de l'adminiſtration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redou-

bloient ; le Ministre en donna avis dans les ports
1758. pour ranimer le zele & l'activité ; mais ceux de la France diminuoient sensiblement : le défaut de fonds à verser à propos & rapidement ; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M. ; le découragement du commerce écrasé de plus en plus, le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage ; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'Escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes ; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs ; toutes ces causes concoururent à préparer les désastres de la campagne maritime de 1758 ; l'impuissance de se présenter en forces suffisantes, obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'escadre de M. de la Clue de six vaisseaux de ligne (*) seulement & de deux frégates, on avoit appareiller en Novembre 1757, ce Commandant, qui n'osant forcer le passage du Détroit, où il avoit relâché le 7 Décembre à Carthagene, sous prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il fut bloqué, de façon à déterminer le ministere d'armer de nouveaux, vaisseaux qui allassent

(*) L'*Océan*, de 84 canons ; le *Redoutable*, de 80 ; le *Guerrier*, de 74 ; le *Centaure*, de 74 ; le *Content*, de 64 ; & l'*Hippopotame*, de 50.

à ſa rencontre & le miſſent en état de venir tête à l'ennemi. Le Marquis Duqueſne eut cette miſſion : il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64 ; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup ; ſéparées elles ne ſervirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue, qui ne crut pas prudent de ſe commettre. L'action ſe paſſa ſi près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de ſpectateurs ſur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaiſſeau ne ſe rendit-il qu'à ſon égal ſe voyant aſſailli par un autre qui ſurvenoit. Mais ce qui ſera éternellement l'opprobre de Duqueſne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaiſſeau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons, eût ſubi une pareille loi. C'étoit, s'il eſt permis de comparer le ſacré au profane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaiſir dans leur poſſeſſion ce Gouverneur ſuperbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuſe expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux iſles de l'Amérique & de paſſer enſuite à Louisbourg, déja trop retardé, fut abſolument manqué, & il s'eſtima heureux de rentrer à Toulon avec ſon eſcadre. Cet échec déconcerta abſolument tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, ſous les auſpices duquel s'étoit paſſé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à ſa rentrée, au nom de la nation.

1758.

28 Fév.

Une autre Eſcadre Angloiſe continuoit à croi-

ſer dans le golfe de Biscaye, aux ordres de Sir
1758. Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breſt. C'eſt dans ce tems que le *Raiſonnable*, vaiſſeau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Deſgouttes, trois frégates armées en flûtes (*) & deux flûtes du Roi, il avoit échappé, ainſi que tout le convoi. On étoit déja ſur le Cap Ortegal, lorſque par une mauvaiſe manœuvre le Chevalier de Rohan tomba ſi fortement ſur le *Meſſager*, que cette flûte de 350 tonneaux s'entrouvrit & coula bas: on ne put que
9 Mars. ſauver l'équipage. Le *Raiſonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, ſon Capitaine, pour achever ſa cataſtrophe, en ſe rendant à Breſt, tomba dans les mains de l'ennemi, & baiſſa pavillon ſans beaucoup de réſiſtance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une ſinguliere mal-adreſſe, n'a pas empêché ce grand Seigneur de devenir Lieutenant-général ſous le nom de Prince de Montbazon & de commander même à Saint-Domingue. Sa ſeule punition a été de ne lui plus confier de vaiſſeau.

Malgré tant de contretems, de déſaſtres, de fautes, ſoit de la part de ceux chargés de donner les ordres, ſoit de la part de ceux chargés de les exécuter, les Colonies du Nord ſe trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non

(*) La *Diane*, la *Fidele*, la *Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Meſſager* & la *Chevre*.

ſans des pertes énormes. Pour faire paſſer un vaiſ-
ſeau il en falloit ſacrifierquatre. Il falloit recou- 1758.
rir à grands frais aux Neutres, qui n'étoient pas toujours de bonne foi, & avoient ſouvent intérêt de ſe faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des ſtratagêmes de toute eſpece; on riſquoit des vaiſſeaux ſeuls, ou de petits convois ſortis des ports les moins fréquentés; on prenoit avantage des nuits obſcures, des brouillards & même des mers & des ſaiſons, dans leſquelles on eſpéroit ne pas trouver d'oppoſition de la part de l'ennemi. Tandis qu'on ſimuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Oeſt, les bâtimens de tranſport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croiſeurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le déſeſpoir ſeul ou la cupidité la plus inſatiable pouvoit faire affronter, étoient les reſſources de ces navigateurs, & ſur-tout le paſſage du Détroit de Belle-iſle, très-dangereux, inconnu alors aux rivaux de la France.

Deux petites eſcadres étoient parties de Breſt. La premiere, ſous les ordres de M. de la Villéon, 30 Jan.
compoſée de deux vaiſſeaux & d'une frégate (*); mais un de ces vaiſſeaux, très-endommagé, n'avoit pu pourſuivre ſa route, & étoit revenu à Breſt. La ſeconde, plus conſidérable, étoit commandée

(*) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50; M. de la Monneraye, Capitaine; & la *Syrene*, de 30; M. Beauſſier Château-Vert, Capitaine.

par le fameux Beaussier : il avoit quatre vaisseaux
1758. de ligne & une frégate (*). Ces forces ne pouvoient nullement s'opposer aux forces angloises. On sait cependant que c'est sur-tout dans une escadre puissante que réside la défense d'une Colonie. Beaussier non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux de ligne & 18 frégates; mais même de se présenter devant elle, & de retarder du moins ou gêner son débarquement : il fut obligé de se tenir en dedans, & de se borner à veiller sur la rade & le port; & dès-lors on prévit la prise de Louisbourg.

2 Juin. Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boscawen portant seize mille hommes de troupes aguerries jetta l'ancre dans la baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortifié, & sur le danger de faire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les Pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conseil, en particulier, de ses Officiers; & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un Conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Fergusson, Capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs

(*) L'*Entreprenant*, de 74 canons, commandé par M. Beaussier; le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles; le *Capricieux*, de 64, par le Chevalier de Tourville; le *Bienfaisant*, de 64, par le Chevalier de Coursean, & la *Comete*, de 40, par le Chevalier de Lorgeril.

raiſonnemens : « Point de Conſeil de guerre, dit-
» il, pour votre honneur, pour la gloire de 1758.
» votre pays ; déployez l'autorité dont vous
» êtes revêtu ; ne la compromettez point par une
» puſillanimité dangereuſe, par des diſcuſſions
» incertaines. Rappellez-vous ce qui s'eſt paſſé à
» Minorque, à Rochefort, & même à Halifax ;
» & ne perdez point à délibérer un tems pré-
» cieux, lorſqu'il faut agir. » Ce diſcours vigoureux ranima l'Amiral ; il n'enviſagea plus les difficultés qui s'élevoient & croiſſoient à meſure qu'on opinoit : il notifia ſa réſolution de ne pas ſortir de la baie, qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ſes inſtructions. Dès-lors les obſtacles & les dangers diſparurent, ou plutôt furent ſurmontés : la deſcente s'effectua, non ſans des prodiges de valeur ; car il en fallut ſans doute pour réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

Dès que les aſſiégés virent l'aſſaillant ſolidement établi ſur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur reſtoit, celui de s'enfermer dans Louiſbourg. M. de Drucourt, Capitaine du vaiſſeau, en étoit Gouverneur ; il ſe défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'eſt que Madame de Drucourt ſecondoit ſon mari par ſon courage. Continuellement ſur les remparts, la bourſe à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle ſembloit lui diſputer la gloire de ſes fonctions. L'effet de cette réſiſtance auroit dû ſauver la Colonie, ſi les ſecours promis du Canada fuſſent arrivés, ou qu'il en fût ſurvenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer *le For-*

midable, de 80 canons, commandé par M. de
1758. Blenac, Chef d'Eſcadre. Il y portoit M. de Villepatour, Officier d'Artillerie, dès-lors très-eſtimé, & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaiſſeau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente : il arriva que l'inveſtiſſement étoit fait, on devoit s'en douter à la Cour ; &, au lieu de confier cette expédition à un Chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un Commandant intrépide, ardent, & même d'un enthouſiaſme téméraire, tel, en un mot, que celui déſigné pour l'artillerie, qui malheureuſement n'étoit que paſſager ſur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour, quand il ſe vit ramener en Europe, fruſtré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir ! En effet, M. de Blenac, ſe contentant d'apprendre qu'une eſcadre angloiſe bloquoit le port, ſans eſſayer aucune tentative d'y pénétrer, ſans vouloir obſerver, par lui-même, quelle étoit la poſition de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faiſoit, revira de bord, & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les aſſiégés ſe virent privés de tout eſpoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais ſuccès des ſorties qu'ils tenterent à pluſieurs repriſes, & l'habileté des opérations concertées par l'Amiral Boſcawen & le Général Amherſt, qui commandoit les troupes de terre, rendirent néceſſaire de capituler avant un aſſaut impoſſible à ſoutenir. Le Gouverneur répugnoit à ſe déclarer priſonnier de guerre, lui & ſa garniſon, mais il y fut forcé par les inſtances
27 Juil. du Commiſſaire Ordonnateur, & les larmes des habitans. « La capitulation fut honorable ; & le » vainqueur, » dit l'Abbé Raynal, « fut aſſez » eſtimer ſon ennemi, s'eſtimer aſſez lui-même

» pour ne ſouiller ſa gloire par aucun trait de
» férocité ni d'avarice. » 1758.

Avant la reddition de la Place, toute l'eſcadre de M. Beauſſier, au nombre de cinq vaiſſeaux, avoit été brûlée ou priſe; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la Marine Françoiſe, qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs, la priſe de l'Iſle-Royale facilitoit, pour l'année ſuivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle réſiſtance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir ſon Miniſtere marqué par la perte d'une Colonie auſſi importante, le premier démembrement qu'eſſuya la France : il venoit de ſortir du Miniſtere ; & 1 Juin. c'étoit le Marquis de Maſſiac, Lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour ſucceſſeur. C'étoit la ſuite d'un nouveau plan d'adminiſtration, pris, en confiant celle de chaque Département à un homme qui eût paſſé par les grades inférieurs, & vieilli ſous le harnois (*). On s'étoit ſervi de ce prétexte pour expulſer M. Rouillé, que Madame de Pompadour avoit fait aller de 25 Juin la Marine aux Affaires étrangeres, & qu'elle ve- 1757. noit de renvoyer à la Surintendance des Poſtes : on le faiſoit monter & deſcendre, comme on vouloit. Cette fois, la Marquiſe deſiroit élever à ſa place l'Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de pluſieurs Ambaſſades, auteur du Traité de Vienne, & qui, admis au Conſeil depuis quelque tems,

(*) Il courut dans le tems, manuſcrite, une Lettre critique ſur cet objet, très-plaiſante, très-vraie & digne d'être conſervée. Nous la renvoyons aux pieces, pour ſervir à l'hiſtoire, N°. XII.

ſembloit revêtu de tous les caracteres propres au
1758. Département dont on le chargeoit. Nous avons vu que, dans ce même ſyſtême, M. de Boulogne avoit été créé Contrôleur-général. Le Maréchal de Belle-Iſle, qui en étoit l'auteur, & l'avoit inſi-
29 Fév. nué à la favorite, avoit bien eu ſes raiſons : c'étoit indirectement ſe déſigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir ; mais, comme il avoit plus d'ambition que de ſanté, il s'étoit fait donné en même tems, pour ſecond, M. de Cremille, Lieutenant-général des Armées du Roi, ſa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de ſon Miniſtere, & travailler avec S. M. conjointement ou ſéparément, ſuivant les circonſtances. La Marine ſembloit exiger, à ſa tête, plus que tout autre Département, un homme du métier : c'eſt ce qui occaſionna la nomination de M. de Maſſiac. Voici comme elle arriva ; car tout eſt heur & malheur dans le monde, & ſur-tout à la Cour. Ces ſcenes intérieures ſont principalement de notre reſſort ; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard ſans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'aſſembla chez Madame de Pompadour, pour lui choiſir un Succeſſeur : réſolu de le tirer parmi les Officiers d'Epée de la Marine, on ouvre un Almanach royal ; & l'on cherche qui peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux, l'un, preſque nonagénaire, ne demandoit que le repos ; l'autre, d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, ſachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonflé de ſa naiſſance pour ne pas regarder comme au deſſous de lui toute fonction de la plume, même la charge de Secrétaire d'Etat : il venoit

d'être créé Maréchal de France ; &, depuis le commencement de la guerre, on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on présentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayé dans le commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on parcourut les Officiers généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais, n'étoient connus que sur les listes ; les autres étoient absens, ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens : celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon ; un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine, qu'un Maître des Requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit : « Madame, sans » vous tourmenter davantage, vous avez un » homme, ici tout porté, qui peut convenir à » merveille ; c'est un ancien Lieutenant-général : » il est riche, il est à la Cour depuis long-tems. » A la tête d'un grand bien, il a quelque teinture d'administration, il est sage, froid, point » présomptueux ; il sera docile, on en fera tout » ce qu'on voudra. C'est M. de Massiac. D'ailleurs », ajouta-t-il, « puisque M. le Maréchal de Belle-Isle a désiré un second, on peut » lui en donner un aussi dans un homme d'un » très-grand mérite, & qui a l'honneur de vous » appartenir ; dans M. le Normant de Mery, » ancien Intendant de Rochefort, aujourd'hui » Intendant des Armées navales. Il est d'une probité, reconnue à toute épreuve ; très-économe : » il entendra, à mettre de l'ordre & de l'intelligence dans les fonds de la Marine, prodigués » si follement sous le Ministre actuel. »

1758.

C'étoit prendre la favorite par son foible, en

1758. proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Massiac. On applaudit en *chorus* à son avis. Ce personnage, proposé au Roi par la favorite, devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné avec le titre d'*Intendant général de la Marine & des Colonies.* Cet essai n'étoit pas propre à justifier le système qui venoit de s'établir. Jamais la Marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois où, pour la premiere, elle voyoit, à sa tête, deux hommes sortir; l'un du corps de l'Epée, l'autre de celui de l'Administration, si M. Berryer ne les eût suivis immédiatement. M. de Massiac, naturellement indolent, cacochyme, vaporeux, étoit, tous les matins, uniquement occupé de sa toilette & de sa santé: foible d'ailleurs, il n'osoit prendre, avec ses camarades, la dignité que lui donnoit sa place. Il avoit épousé une Madame Gourdan, veuve d'un premier Commis, joueuse de profession, admettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient assez d'argent pour y figurer; conséquemment très-mauvaise compagnie, du moins très-mêlangée: elle avoit l'ascendant sur son mari; mais étoit elle-même subjuguée par un tas de brelandiers, qui faisoient de son hôtel un tripot. Les premiers Commis, qui avoient toujours jalousé M. le Normant, & se croyoient supérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres: ils cherchoient, de leur mieux, à lui faire commettre toutes sortes de sottises pour s'en débarrasser. Cette association ne put jamais durer plus de cinq mois: ils furent remerciés dans la même année de leur élévation, & ne se virent pas même inscrits dans l'Almanach royal. Quand on

vint redemander le porte-feuille à M. de Maſſiac, il répondit qu'il alloit, chez le Roi, le lui remettre. 1758.
Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui lui interdît la préſence du Monarque, rempli d'une noble hardieſſe dont on ne l'auroit pas cru ſuſceptible, il oſa, pour la premiere fois, préſenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un Miniſtre diſgracié, & en arracha, en quelque ſorte, la permiſſion de continuer à lui faire la cour.

Dans le court eſpace que dura ce Miniſtere, la France perdit non-ſeulement Louiſbourg, avec les Iſles du Cap Breton & de Saint-Jean; mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Iſle de Gorée à la côte d'Afrique: mais, dans l'Inde, le Comte d'Aché faiſoit fuir ſon Pavillon, avec des forces ſupérieures, devant le pavillon ennemi; mais elle ſe vit inſulter, juſqu'à trois fois, ſur ſes propres côtes!

La premiere, le Lord Anſon, avec vingt-deux vaiſſeaux de ligne, mouille dans la baye de Cancale, près Saint-Malo; y débarque, avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie: les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corſaires, ſoixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainſi que des magaſins de chanvre, de goudron, &c. &, au bout de huit jours, ſe retirent, ſans le moindre échec. On peut juger de la conſternation qu'ils avoient jettée, par cet extrait du Mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une proceſſion ſolemnel, en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ſes fanfaronnades religieuſes, on découvre encore l'effroi dont il étoit ſaiſi. 5 Juin.

" *Chantons le Seigneur avec les timbales; chan-*

1758. „ *tous-le avec les tambours, &c. car Dieu a briſé* „ *les batailles; car, dans le camp, au milieu du* „ *peuple, il m'a délivré des mains de ceux qui me* „ *perſécutoient.*

„ Béthulie, étant réduite à la derniere extré-„ mité, ſans reſſource, ſans aucun eſpoir d'aſſiſ-„ tance, & *quand les habitans effrayés ne déſiroient* „ *qu'une reddition volontaire*, fut ſauvée par une „ de ces merveilles éclatantes, qui manifeſta, de „ la maniere la plus ſenſible, les opérations de „ la main toute-puiſſante du Très-Haut. Votre „ délivrance, au contraire, n'a dabord rien que „ de très-naturel; mais quiconque fera un peu „ attention à toute la ſuite de cet événement, „ doit reconnoître les marques très-évidentes de „ la protection de Dieu ſur cette cité. Vous avez „ pris toutes les précautions que le courage & la „ conduite peuvent dicter contre les attaques „ dont vous étiez menacés, & que vous regardiez „ comme inévitables. Ces précautions ont été „ ſuperflues: on n'a pas tiré ſeulement un coup „ de canon contre votre ville. Vous eſpériez „ que les troupes, envoyées à votre ſecours, „ chaſſeroient l'ennemi; mais l'ennemi ne les a „ pas attendues. La nouvelle en eſt venue, & ils „ ſe ſont retirés avec précipitation. Les vents s'op-„ poſoient à leur retour; mais il étoit décidé, par „ la Providence, qu'ils s'en retourneroient par le „ même chemin par où ils étoient venus, & ils „ l'ont fait en dépit des vents contraires. Ne de-„ vez-vous donc pas dire: *Si Dieu eſt pour nous,* „ *qui ſera contre nous?* „

Du reſte, le Duc de Malborough, qui commandoit les troupes de terre, ſuivant ſes inſtructions, ſe comporta, envers les habitans & autres ſujets non armés, avec toute l'humanité poſſible:

Sept Matelots & un Soldat furent pendus pour être livrés au pillage. 1758.

Les ravages, causés par cette descente, furent estimés à plus de douze millions de perte, en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore : elle s'exécuta sous les ordres du Commodore Howe, qui commençoit déja à se signaler, & sous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'York, suivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'Escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce Port, dont on s'occupoit à creuser & à agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de Roi & des Escadres ; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

Les Anglois y parurent le 6 Août & le 7, la garnison s'étant retirée de la place ; hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever des fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canon & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent envoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la premiere entreprise sur les côtes de France depuis plusieurs

7 Août.

siécles, qui lui eût porté un dommage essentiel
1758. & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses Généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entre autres celle-ci, qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente.

Ludovici XV jussu
Floriæ consilio,
Asfeldi ductu
In ævum otat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempestate actis
Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit,
Gloriam perpetuat, simulque Principem,
Sapientem, Heroa, posteritati commendat.

Un Officier de terre la parodia de cette maniere, & fit graver la sienne au-dessous.

» Louis & Fleuri avec Asfeld, doivent maintenant le céder à George, à Pitt, à Bligh & » Howe. Un souffle a détruit l'ouvrage d'un siecle. La marée est libre maintenant, & la rage » des flots commande. Leurs richesses & leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, » ainsi que l'orgueil du Roi, du Ministre & du » Héros.

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant la joie & la satisfaction y étoient grandes; mais
4 Sept. le 4 Septembre ayant fait une autre tentative à

Saint-Brieu, en Bretagne, cette troiſieme fois les Anglois furent punis de leur audace; le Duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Caſt, les força de ſe rembarquer précipitamment, fit 700 priſonniers, & leur cauſa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en ſauva à peine 8000. 1758. 11 Sept.

A leur tour les Francois plaiſanterent leurs rivaux; ils firent des chanſons à la gloire du vainqueur, & jouant ſur le mot, ils dirent *qu'on avoit chaſſé l'ennemi à grands coups d'aiguillon.* Malheureuſement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait ſur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli ſon objet capital, de nous empêcher par de ſemblables alertes de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en allarme & en mouvement, & cauſé ainſi des dépenſes qui ne faiſoient que détériorer nos finances, dont ils connoiſſoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former ſous M. de Maſſiac, qu'une ſeule entrepriſe maritime bien foible, ſans doute; mais qui auroit été d'une grande utilité, ſi elle eut eu le ſuccès qui ſembloit inévitable. Au mois de Septembre on arma à Breſt un vaiſſeau & deux frégates pour une expédition appellée *ſecrete.* Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un myſtere qui échappa à tout l'eſpionnage des ennemis. Nous en renvoyons les détails curieux à une relation particuliere. (*) Nous nous contenterons d'en donner ici le précis. Sept.

(*) Nous l'inſérerons à la ſuite de cette hiſtoire.

Il s'agissoit d'intercepter les navires de la Com-
1758. pagnie des Indes Angloises par une croisiere établie sur l'Isle de Saint-Hélene, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour, pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent qu'on auroit pu surprendre environ dix millions de cargaison. Mais la mésintelligence, jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac, dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maîtres des Requêtes, & M. Berryer l'obtint. Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle : on se demandoit si l'on
1 Nov. vouloit absolument achever notre perte, avec un pareil Ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même : il s'étoit fait détester partout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile envers la favorite, & une abjection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au Conseil des Dépêches, & peu après au Conseil d'Etat, pour y avoir une voix de plus à elle, & sur-tout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passeroit. On avoit observé que le Maréchal Duc de Belle-Isle y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle, & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité

projets ; n'ayant pu réuſſir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invaſion ſi aiſé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes ; mais qui, pour s'exécuter, auroit beſoin de toutes les reſſources d'un génie vaſte, pouvant s'aſſervir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardieſſe la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'eſt-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui ſe prêteroit aveuglément à ſes diverſes impulſions. Il ſe trompa : le nouveau Secrétaire d'Etat avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de préſomption & d'entêtement. Bas, quand il avoit eu beſoin de capter le ſuffrage de ſon bienfaiteur, il devint ſelon l'uſage, inſolent quand il crut pouvoir s'en paſſer. Minutieux par caractere & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de ſeconder efficacement les meſures vigoureuſes que prenoit le Maréchal dans ſon département, car la guerre & la marine doivent ſe prêter la main, ne pouvoient réuſſir l'une ſans l'autre, & celle-ci fit échouer, par ſon défaut d'harmonie, les ſavantes combinaiſons de l'autre. 1758.

M. Berryer parvenu au Miniſtere avec la prévention trop fondée, il eſt vrai, des déprédations énormes qui ſe commettoient dans ſon département, n'eut pas l'eſprit de ſentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus ; qu'il falloit ſonger au point capital & urgent de la conſervation des colonies qui en étoient le théatre principal, & que ce n'eſt pas lorſque la maiſon brûle, qu'on doit ſe diſtraire du ſoin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de dé-

tourner quelques effets. Etant à la police, il n'a-
1758. voit connu pour reſſorts de ſon adminiſtration que la délation & l'eſpionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien Officier de plume de la marine, chaſſé de ſon corps comme mauvais ſujet : il en fit ſon confident, ſon conſeil, ſon maître même. N'oſant, par un amour-propre mal-entendu, avouer ſon ineptie à ceux qui auroient pû l'inſtruire en grand, il prenoit ſourdement des leçons de ce ſubalterne, non dénué de quelques connoiſſances du métier, mais rougiſſant en même tems d'un pareil précepteur, afin qu'on ne ſçût pas d'où & comment il tiroit ſes principes de marine, il le faiſoit venir en ſecret dans ſon cabinet par un eſcalier dérobé & à des heures où les premiers Commis ne pouvoient l'y ſurprendre. Ce manege dura quelque tems, ſans qu'on s'en doutât. Cependant le Mentor de M. Berryer, profitant de la circonſtance pour aſſouvir ſes haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des deſtitutions, des caſſations de ſujets, contre leſquels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non prouvés. La ſource de ces vexations ſe découvrit enfin, & le Miniſtre fut obligé de diſgracier ce petit Séjan qui, dans ſon genre, avoit déja fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup ſûr, & qu'on auroit pu ranger dans la claſſe des prodigalités onéreuſes que vouloit ſupprimer le Miniſtre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus ſérieuſe à ces petits détails, qu'il ſupprimoit quelques Officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices

fices des fourniſſeurs ſoumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Eſcadres, achevoient de ruiner notre Marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne ceſſoient de nous inſulter juſques chez nous. 1758.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à meſure que leurs rivaux s'affoibliſſoient, après celle de l'Iſle-Royale, ſongerent non-ſeulement à réduire toutes leurs poſſeſſions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invaſion des Iſles à ſucre. La Martinique, la plus importante par ſa poſition au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des ſecours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur deſtination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des eſcadres deſtinées à traverſer cette communication.

Ce n'eſt pas tout : de nombreux eſſains de corſaires ſortis de ces ports, réduiſoient le commerce de la Grande Bretagne à ne marcher que ſous convoi, & cette gêne diſpendieuſe empêchoit de les faire ſuccéder auſſi régulierement qu'il auroit fallu pour entretenir ſes Iſles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devoient leur proie. Enfin à l'inſtant de la priſe de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ſes regiſtres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'Octobre 1758, il partit d'Europe des vaiſſeaux & des troupes pour cette expédi-

tion, dont le Commodore Moore & le Général
1758. Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit un eſcadre de dix vaiſſeaux de ligne, & le ſecond commandoit huit mille hommes de
16 Jan. troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Jan-
1759. vier; mais ayant été repouſſé par les habitans plus vigoureuſement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de conſumer ſon tems & ſes forces dans une attaque dont le ſuccès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout inſtant par des ſecours envoyés d'Europe & devant arriver inceſſamment. Il tourna ſes efforts
23 Jan. contre la Guadeloupe, conquête plus proportionnée à ſa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'eſcarpemens, offroit des obſtacles naturels qu'il falloit vaincre. Il eſt vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres. La perte de cette Iſle ſera à jamais la honte du Gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conſeil de guerre & enſuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent qui réuſſiſſent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le ſera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Iſles du Vent, qui tranquille à la Martinique, & ne ſongeant qu'à ſa propre ſûreté, négligea de veiller ſur cette portion de ſon gouvernement, au point d'être pluſieurs mois ſans lui donner le moindre ſecours. Elle le ſera de M. de Bompar, arrivé de Breſt avec une puiſſante Eſcadre, qui fut ſix ſemaines avant de ſe mettre en mouvement pour aller chercher l'Eſcadre Angloiſe. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique: en vain ils accuſerent la lenteur du Miniſ-

ere qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le Marquis de Beauharnois eut paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur Escadre fut telle que, forcée de séjourner à la Dominique, pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des Corsaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands de sa nation. 1759.

Les assiégeans avoient déja perdu leur Général, remplacé par Barrington, qui lui-même pris de la goutte au pied, à la main & à l'estomach, ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit si fatiguée avec un service continuel, qu'il reçut avec empressement la proposition de capituler, & accorda les conditions les plus honorables, non en considération de la valeur du sieur de Nadeau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile; c'est ce qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt. 1 Mai.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonstance où, durant un siege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'Isle restoit sans ressource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer

en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un Historien, *s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus*. La Désirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites Isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle sous le joug des Anglois, & ne purent mieux faire pour leur conservation.

1759.

Pendant que Moore & Barington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf, se signaloient dans l'Amérique Septentrionale, & formoient le siege de Quebec. Nous avons déja observé que la guerre dans ce continent avoit jusques-là tourné à l'avantage des François. En 1758, ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm, remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du Fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la Colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde, nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées, qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil, prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appellés

Officiers bleus, qui après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus juſtement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général. 1759.

On auroit eu beſoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comeſtibles ſeuls, indépendamment des ſubſiſtances & des autres approviſionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient deſtinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en paſſa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, ſur-tout point d'Eſcadre, enſorte que le Canada ſe trouva réduit à ſes propres forces : mais M. Berryer en Miniſtre très-exact, ne manqua pas de faire paſſer un Commiſſaire pour aider l'Intendant à faire ſes comptes, ce n'étoit pas, ſans doute, cet Officier de plume, dont il falloit attendre le ſalut de la Colonie. Auſſi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon ſe montra bientôt devant Quebec. Hélas ! que toute la ſcience humaine eſt peu de choſe ! A quoi tiennent les entrepriſes les mieux combinées ? Malgré l'abandon où le Gouvernement avoit laiſſé le Canada, malgré la diſette où il ſe trouvoit, malgré l'infériorité de ſes forces, un inſtant le ſauvoit & anéantiſſoit la puiſſance Angloiſe dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la Capitale huit brûlots, foibles, mais meilleur moyen de défenſe qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle mouillé à l'Iſle d'Orléans, que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la ré- 27 Juin.

duire en cendres ; & ſi l'on eut exécuté les ordres
1759. ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaiſſeaux. Mais la peur ſaiſit les Capitaines qui conduiſoient cette opération ; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & ſe hâterent de regagner la terre ſur leurs canots. L'aſſaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation, eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur deſtin.

Ils comptoient encore ſur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne ſervit qu'à prouver l'habileté des Marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la traverſe du Nord*, regardé comme un paſſage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaiſſeaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les fignaux deſtinés à les guider ; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand ſoin de ſupprimer toutes les baliſes, afin d'augmenter les embarras ſi redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent ; ils y paſſerent avec des vaiſſeaux de 70 & de 80 canons ; ils y paſſerent le jour & la nuit ; ils y paſſerent même pluſieurs enſemble en louvoyant & ſe montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (*).

Cependant les Anglois eurent des obſtacles plus

(*) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M. Berryer, en date du 22 Octobre 1759, où il eſt forcé de conter cette anecdote honteuſe pour toute la marine françoiſe.

sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuses tentatives durerent six semaines, & l'on peut juger par les lettres, très-circonspectes, des deux Chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt : „ les intérêt de la Grande Bretagne, requierent les mesures les plus vigoureuses, mais il faut seulement déployer le courage d'une poignée d'hommes braves *où il y a quelque espoir de succès*. Cependant vous pouvez être assuré que le peu de tems qui reste pour la campagne sera employé, *autant que je le pourrai*, pour l'honneur de S. M. & le bien de la nation . . . . . Heureux si nos efforts peuvent contribuer ici au succès des armes du Roi ! „ 1759.

Saunders marquoit de son côté le 1 Septembre : „ l'ennemi paroît nombreux & très-fortement posté ; mais tel que soit l'événement, nous resterons ici *aussi long-tems que la saison pourra le permettre*, à dessein d'empêcher du moins aucun détachement des troupes de Quebec contre „ le Général Amherst. „

Ce ne fut que le 12 Septembre, c'est-à-dire après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son débarquement sans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au-dessus de la ville. Son armée forte de six mille hommes, étoit déja en ordre de bataille, lorsqu'elle fut attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille sera mémo-

rable à jamais par la perte des deux Généraux.
1759. Wolf fut frappé le premier, ſans que ſes troupes perdiſſent la confiance & la réſolution. Emporté hors des rangs, évanoui, il ne revint qu'au cri : *ils fuient !* Il demande avec empreſſement qui ? On lui répond : les François. Il dit : *j'en remercie Dieu, je meurs content* ; & il expire. Montcalm ne ſurvécut à cet illuſtre adverſaire que pour avoir la douleur de voir la défection des ſiens. Il fut bleſſé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins de gloire. Il eut même occaſion de développer plus d'héroïſme, en ſongeant encore au ſalut de ſa patrie : en opinant généreuſement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit auſſi celui du Marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choſes ; un conſeil de guerre décida différemment : malgré les renforts qu'on reçut, on s'éloigna de dix lieues. M. le Chevalier de Levy, accouru de ſon poſte pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foibleſſe. On en rougit, on voulut revenir ſur ſes pas & ramener la victoire : il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. Le Chevalier
18 Sep. de Ramſay, qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes, dans le nouveau monde, ſe joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus haut période de gloire le Miniſtre qui dirigeoit tant d'opérations ſi bien combinées & ſi heureuſes. La reſſource unique de la France étoit l'invaſion que méditoit le Maréchal de Belle-Iſle, & pour laquelle on ſe conſumoit en préparatifs immenſes. La marine de Breſt n'étant point aſſez forte pour la ſoutenir, on avoit ſongé à y réunir celle de Toulon ; & l'on équipoit, dans ce dernier

Port, tous les vaiſſeaux en état d'aller à la mer. Mais, quoique, depuis la priſe de Mahon, les Anglois n'euſſent plus, pour point d'appui, que Gibraltar, rade foraine où les vaiſſeaux ſont peu en ſûreté, & ne peuvent tenir contre certains vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ſes eſpions, ſavoit qu'il ne pouvoit pas ſortir de Toulon plus de douze vaiſſeaux de ligne; il ne négligea point de mettre du côté de ſa nation la ſupériorité du nombre, & il en envoya quatorze. Boſcawen en fut chargé : c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louiſbourg, & il avoit toute l'audace néceſſaire à de pareilles entrepriſes. Il ſe préſenta juſques devant le port : il y bloqua l'eſcadre françoiſe; &, pour la provoquer à ſortir, il dépêcha quelques-uns de ſes vaiſſeaux, chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit : il ne fut pas plus ému de cette inſulte, qu'il ne ſe l'étoit montré précédemment à Carthagene; &, quoique les vaiſſeaux ennemis, en calme plat, & ne pouvant exécuter leur deſſein téméraire, fuſſent très-maltraités du feu des batteries, & obligés de ſe faire touer, il les laiſſa manœuvrer, & ſe retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de ſe retirer à Gibraltar pour ſe réparer. Il ne douta pas que ſon rival ne profitât de la circonſtance pour mettre en mer, & tenter le paſſage du détroit : il avoit arrêté que ce ne ſeroit pas impunément; & deux de ſes fins voiliers furent mis en ſtation pour l'épier, l'un à la côte d'Eſpagne, & l'autre à la côte d'Afrique.

1759. 17 Juin.

M de la Clue, au lieu de ſaiſir cet inſtant de ſuivre Boſcawen, qui n'auroit pu alors l'attaquer

avec avantage, ne voulut appareiller que bien
1759. certain de n'avoir plus d'Anglois à ſa vue : il perdit un tems précieux pour exécuter ſes ordres, & il donna à ſon ennemi le loiſir de reparoître en forces. L'eſcadre françoiſe étoit très-belle, & très-en état de lui tenir tête. S'il eſt du devoir de l'Hiſtorien de ne pas laiſſer périr les noms des Héros précieux à leur Patrie, il faut qu'il expoſe auſſi à l'exécration publique ceux des Guerriers vils qui l'ont mal ſervie. Elle étoit ainſi compoſée :

VAISSEAUX.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
L'*Océan*. . .	80	de la Clue, Chef d'Eſcadre.
Le *Redoutable*. .	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le *Centaure*. . .	74	de Sabran Grammont.
Le *Souverain*. .	74	Panat
Le *Guerrier*. .	74	de Rochemore.
Le *Téméraire*. .	74	Caſtillon l'aîné.
Le *Fantaſque*. .	64	Caſtillon cadet.
Le *Modeſte*. . .	64	du Loc de Monvert.
Le *Lion*. . . .	64	Colbert Turgis.
Le *Triton*. . .	64	Venet.
Le *Fier*. . . .	50	Marquiſon.
L'*Oriflamme*. .	50	Dabon.

FRÉGATES.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
La *Chimerre*. .	26	Faucher.
La *Minerve*. .	24	le Chevalier d'Oppede.
La *Gracieuſe*. .	24	le Chevalier Fabri.

Le ſoir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en ſerrant la côte de Barbarie, s'étoit gliſſé dans le canal ; il avoit preſque dépaſſé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâ-

ſiment Anglois qui étoit à la découverte : il étoit environ huit heures, lorſque celui-ci le ſignala ; & Boſcawen, avant dix heures, étoit déjà ſous voiles & hors de la baie. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieuſement le timide Auteur des *Faſtes de Louis XV*, mais, dit le Général François, *par une fatalité dont on ne peut rendre raiſon* (*), cinq de ſes vaiſſeaux & les trois frégates s'étoient ſéparés du reſte ; enſorte que, le lendemain, à la pointe du jour, il ne vit plus autour de lui que *le Redoutable*, *le Centaure*, *le Guerrier*, *le Souverain*, *le Téméraire* & *le Modeſte*. C'eſt dans cet état d'affoibliſſement que, faiſant faute ſur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaiſſeau tira deux mille cinq cents coups de canon ; il eut une jambe emportée, & l'autre griévement bleſſée. Mais le ſeul Capitaine qui eut tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont, qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & aſſailli ſucceſſivement par cinq vaiſſeaux, dont, en dernier lieu, l'Amiral, de quatre-vingt-dix canons. 1759. 17 Août

Cette belle défenſe, occupant l'ennemi juſques à la nuit, auroit pu ſauver l'eſcadre, s'il y eut eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obſcurité, le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de ſe réfugier à Liſbonne. Cette évaſion découragea, & les Chefs, & les équipages : ce ne fut plus qu'une

(*) Voyez ſa lettre au Comte de Merle, Ambaſſadeur de France à la Cour de Lisbonne, datée de Lagos, le 18 Août 1759.

déroute honteuse. *L'Océan* & *le Redoutable* furent
1759. brûlés le lendemain ; & *le Téméraire* & *le Modeſte* pris.

Aſſurément, ſi jamais Conſeil de guerre eut dû avoir lieu, ç'auroit été au ſujet du combat de Lagos, où la couardiſe, l'ignorance, la déſaffection à la Patrie, l'oubli du devoir, & l'infraction des Ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, ſans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ſes deux jambes, de perdre encore la tête : ſes béquilles devoient ſervir de réponſe à ſes accuſateurs, & peut-être le juſtifier pleinement. Mais une enquête étoit indiſpenſable, pour ſavoir comment, dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obſcurité, par un vent d'Eſt, qui n'eſt jamais exceſſif, dans un canal étroit, où le courant repouſſe en ligne directe, empêche de forcer la marche & cauſe peu de dérive, s'étoient ſéparées trois frégates, dont la deſtination étoit de ne jamais perdre de vue le vaiſſeau commandant, d'en obſerver les ſignaux pour les répéter, de voltiger ſans ceſſe autour de l'eſcadre, afin de veiller à ſon enſemble, à ſon bon ordre & à ſa ſûreté ; comment cinq vaiſſeaux les plus foibles, & conſéquemment au centre des diviſions, & ſoutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour, on en eût aucune connoiſſance, ni pendant toute la matinée juſqu'à midi, qu'on courut en avant ; comment, après le combat, où il devenoit plus eſſentiel que jamais de ſe conſerver, pour ſe maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaiſſeaux prirent ſur eux de quitter, ſous prétexte de pourvoir à leur ſalut particulier ; comment les autres, au lieu de combattre & de ſe ménager ainſi une retraite, ou du moins de

vendre cher la victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *Comment* ne finiroient pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & ses suites. Il étoit assez dans le caractere de M. Berryer de discuter les faits : c'étoit un Rhadamante naturellement sévere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice, il ne vouloit pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs, il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres, également inculpés, avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce Port, à Paris & à la Cour, & honoré d'une pension du Roi. 1759.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projettée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer : il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déja; on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres : on poursuivit donc les préparatifs.

1759. De ſon côté, Georges II prévint ſon Parlement des deſſeins de la France, en obtint des ſubſides proportionnées à la vigueur de la défenſe exigée; &, outre tant d'eſcadres déja ſorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore ſucceſſivement. Le Commodore Boyce fut ſtationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui ſortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magaſins d'approviſionnemens, & conſtruits des bateaux plats deſtinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke ſe préſenta devant Breſt avec une flotte formidable, & ſupérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croiſiere du premier fut ſi exacte & ſi bien gardée, que la petite eſcadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient ſignés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 25 Octobre. Le ſecond fit un feu de cinquante-deux heures ſans interruption, & avec un tel ſuccès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fuſſent employés, ſans relâche, à donner du ſecours, & à éteindre les flammes; il y eut beaucoup de bateaux brûlés, & les magaſins furent très-endommagés : en un mot, les préparatifs, dans cette partie, devinrent à peu près nuls. Le troiſieme bloqua ſi étroitement le port de Breſt, durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni ſortir un bâtiment, qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, ſous les forts de la côte, quatre navires qui ſe gliſſoient furtivement entre le rivage & les rochers : ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'eſcadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant ſon départ.

Ces contre-tems obligerent de différer l'exécu-

tion du projet d'invasion jusques à la saison où les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert; & des détachemens de la Maison du Roi devoient participer à l'événement. M. de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué, avec environ huit cents hommes, sur l'escadre de Thurot, parti pour le Nord de l'Irlande: son objet étoit de bien reconnoître la côte; de se former quelque parti de mécontens, & de préparer la descente. On juge, par ses instructions, qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la Maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse: elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense; & même, dans le cas où on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*). 1759.

On vit encore, en cette occurrence, à combien peu de chose tient la destinée des empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre, au milieu de sa prospérité, si le Maréchal de Conflans, sans

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une Escadre Françoise, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le 15 Octobre 1759, avec plusieurs détachemens des Gardes Françoises & Suisses & de différens autres Corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

perdre de tems, au moment où la tempête du
1759. 12 Octobre, força l'Amiral Hawke de quitter le Golfe, & de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte, & tenté la descente, il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan, qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux, & l'élite des classes. Mais ce Général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer, par ses espions, si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer, qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durerent jusqu'au 14 Novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes: forcé, pour la troisieme fois, de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens, & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles, & gagner la baie de Quibaron, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre françoise: au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest, on disoit hautement qu'on seroit battu; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Ma-

réchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant, en approchant de la côte hériſſée de bancs de sable & de rochers, de se soustraire à la poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arriere-garde, qui soutint tout le feu anglois, & fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'Historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef-d'escadre, Commandant de la division dont nous parlons, montoit *le Formidable*, de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée : il périt en combattant, ainsi que son frere ; & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon, que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur se souleve d'indignation. Ici, c'est le Chevalier de Beaufremont, si vain de son nom, & le soutenant si mal, qui, prenant pour signal de *sauve qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, &, par une défection infâme, entraîne à l'Isle d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres, sans avoir tiré un coup de canon : là, c'est une autre division, qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse ; pénetre dans une riviere, où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouillier ; & fait, pour cacher son opprobre, des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le Maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques

1759.

bordées, ſans avoir un homme de tué ni de bleſſé
1759. à ſon bord, ni ſouffert le moindre dommage, ſe faiſant échouer avec *le Soleil Royal*, de quatre-vingts canons, de mille deux cents hommes d'équipage, le plus ſuperbe vaiſſeau de S. M. tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle ſous ſes yeux, &, pendant ce tems, occupé des ſoins ſordides de ſon domeſtique (*).

La deſtinée de la France voulut que, dans cette affreuſe cataſtrophe, tout concourut à ſon déſaſtre. M. de Kerſaint, juſques-là réputé un bon Officier, fait revirer de bord au *Théſée*, de ſoixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les ſabords de ſa premiere batterie; on l'en avertit à tems: il rougit qu'un Pilote lui remontre ſon devoir; il s'obſtine à les laiſſer ouverts; le vaiſſeau s'engage, & il eſt englouti avec huit cents hommes de ſon équipage: vingt ſeulement furent ſauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commiſe un Garde de la Marine à ſa ſeconde campagne, & qu'il croyoit enſevelir avec lui. *Le Superbe* eut le même ſort, mais d'une façon plus vaillante, & par une bordée de l'ennemi. *Le Juſte*, privé de M. de Saint-Allouarn, ſon Capitaine, tué dans l'action, ainſi que ſon frere, périt, corps & biens, par l'ignorance du Pilote-côtier. Enfin la fuite du Général coûta ſix vaiſſeaux de ligne à ſon armée (†), c'eſt-à-dire plus cher que la plus opi-

(*) On prétend qu'il faiſoit dégalonner ſa livrée & renvoyoit ſes gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés juſques-là par le Roi, ne tombaſſent pas à ſa charge.

(†) Le *Soleil-Royal*, de 80 canons, brûlé par

maître bataille navale. Celle-ci fut appellée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche Maré- 1759.
chal, sans doute pour que le souvenir ne s'en perdît pas, & qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité : elle fut le tombeau de la Marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV, affoiblie de près de moitié, en quatre ans, par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre (*). Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vuide en proportion : elles se ralentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux ; ils ne pouvoient arriver que sur les bâtimens du commerce ; & celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens : on se renferma dans ceux essentiels à l'approvisionnement & au soutien des Colonies, dont, le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires. Les Anglois restèrent absolument maîtres de la mer en Europe. Il fut désormais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrieres de la

---

ordre de M. de Conflans ; l'*Intrépide*, de 80, pris ; le *Héros*, de 74, brûlé ; le *Thésée*, de 74, englouti ; le *Superbe*, de 74, englouti ; & le *Juste*, de 70, échoué & perdu.

(*) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Espérance*, l'*Arc-en-Ciel*, le *Raisonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la *bataille de M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwich*.

Méditerranée, & les débris de l'eſcadre de M. de
1759. la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de ſix mois. C'étoit pour la troiſieme fois que ce Chef-d'eſcadre revenoit ſur ſes pas. Quant aux vaiſſeaux de la Vilaine, ils reſterent dans cette riviere bloqués : un s'y perdit, les autres pourrirent ; &, cette diviſion coûtant énormément pour ſes équipages & ſon entretien, il fallut la déſarmer, juſqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Meſſieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, déciderent, dans pluſieurs Conſeils de guerre, qu'il n'étoit pas poſſible de les en ſortir : il fallut en confier le ſoin à des Officiers bleus, qui ſe chargerent du ſalut de ces vaiſſeaux.

Au reſte, ſi les Anglois regnoient ſur l'Océan par la ſupériorité de leurs forces, ils ſe montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maîtriſoient les flots. La dureté de la ſaiſon, l'inconſtance & les bouraſques de cet élément, ne les empêcherent pas d'inſulter nos côtes durant tout l'hiver : ils vinrent mouiller à la rade de l'iſle
29 No. d'Aix, pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la diviſion qui s'y étoit réfugiée ; mais les vaiſſeaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'alarme n'en fut pas moins grande ; &, cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réuſſi dans leur tentative, par la conſternation où l'on étoit, & le peu de poſſibilité de s'y oppoſer. Ils bombarderent le Croiſic ; &, à la vue de cette ville, & ſous le canon des batteries, effayerent de repêcher la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire : ils deſcendirent ſucceſſivement à la petite

Iſle-Dieu ; à l'iſle du Met, dont ils s'emparerent ; à Belle-Iſle, où, repouſſés d'abord, ils réuſſirent une ſeconde fois. Il falloit ſouffrir toutes ces humiliations, faute de marine pour s'y oppoſer. 1759.

Une guerre malheureuſe occaſionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les Cours. Les Sujets eſperent toujours être mieux, en changeant de Miniſtre ; & le Souverain eſt bien-aiſe d'imputer aux expulſés les fauſſes meſures, ſouvent priſes par ſon Conſeil. Dans la malheureuſe période de tems dont nous décrivons les déſaſtres, il y eut pluſieurs changemens de cette eſpece à Verſailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer, ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque ; il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouſe & mépriſée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs ; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur auſſi marquée & auſſi ſoutenue exigeoit une reconnoiſſance ſans bornes : elle s'imagina que ſes charmes, uſés pour le Monarque, devoient toujours conſerver le même empire ſur cette Eminence ; elle s'apperçut du contraire, elle en devint furieuſe. Mais, avant de perdre le Cardinal, elle voulut, dans une derniere converſation, lui faire connoître toute ſa tendreſſe, & uſer de ſa derniere reſſource ; elle le trouva froid & inflexible : alors, ne mettant plus de bornes à ſa rage, elle l'exhala en reproches ſanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obſcurité dont elle l'avoit tiré. La veille de ſa diſgrace, il n'en aſſiſta pas moins au ſouper du Roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de ſigner contre un Miniſtre fidele, mais ſubjugué par la volonté de ſon impérieuſe

maîtreſſe, levoit, par intervalles, ſes yeux ſur lui,
1759. puis les détournoit, dès que ceux du Cardinal rencontroient les ſiens : tant les regards de l'innocence ſont accablans pour l'injuſtice ! Les Courtiſans, toujours épiant les moindres indices, connoiſſoient trop bien le caractere du Monarque, pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le ſoir ; & en effet, le lendemain, M. de Bernis fut exilé à ſon Abbaye de Saint-Médard. Reſté à peine ſeize mois au Département des Affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y diſtinguer, & n'a d'époque mémorable, durant ſes négociations, que le traité de Verſailles, ſi funeſte alors, mais dont les fruits devoient ſe recueillir plus tard.

Le diſgracié eut le tems durant ſa retraite de faire des réflexions ſur l'inſtabilité de la faveur, ſur les perfidies de la Cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin preſque toujours ſiniſtre des hommes d'une ſphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il ſe retourna du côté de l'égliſe, dont les dignités ſont plus ſolides ; il reçut l'ordre de la prêtriſe & ſe rendit ſuſceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il ſe livra tout entier aux fonctions de ſon ſaint miniſtere, juſqu'à ce qu'oubliant ſa philoſophie & ſes principes religieux, il ſe fut replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la Cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à ſon rang, refuſant un poſte plus brillant dont il a craint de décheoir une ſeconde fois.

1 Nov. 1758. Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Conſeil & dans ſon département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choiſeul. Celui-

ti né, ainſi que ſon prédéceſſeur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble deſir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déja illuſtre, il étoit entré dans la carriere des armes; mais ſon génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il ſe livra bientôt aux négociations. D'abord Ambaſſadeur à Rome, l'étude de cette Cour lui fournit les moyens de perfectionner ſon talent naturel pour l'intrigue, & paſſé enſuite à Vienne, la Maiſon d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un ſerviteur zélé à celle de France, & forma en ſa faveur un puiſſant parti. 1759.

Il jettoit ainſi les fondemens de ſon élévation. Il auroit pu cependant ne pas réuſſir encore, ſi dérogeant à la franchiſe, à la magnanimité de ſon ame il ne ſe fut permis une noirceur, qu'il eſpéra ſans doute d'enſevelir dans les ténébres où elle ſe tramoit. Une femme de la Cour, de ſes parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaiſon ſe reſſerroit, & elle en étoit déja à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un Courtiſan moins fin que le Duc de Choiſeul, auroit regardé cet événement comme l'occaſion la plus heureuſe de ſe pouſſer & d'aller à ſon but. Il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle paſſion de l'auguſte amant, & de chercher à ſupplanter la favorite en titre par celle-ci, qui ſembloit avoir des moyens de triompher plus préſens & plus irréſiſtibles. Il calcula différemment, il fut au plus ſûr & préféra de ſacrifier ſa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la conſiſtance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le conſultoit ſur ſes démarches. Un

jour que l'amour de Louis XV, parvenu à ſon
1759. comble, demandoit une entrevue déciſive par un billet preſſant, le Duc de Choiſeul, qui aidoit cette Dame à faire les réponſes, ſemble vouloir réfléchir ſur celle-ci : il l'emporte ; &, muni de cette piece, il va chez la Marquiſe : « Madame, lui dit-il, vous me regardez comme un de vos » ennemis ; vous me faites l'injuſtice d'imaginer » que je m'occupe avec eux de complots ſecrets, » pour vous faire perdre les bonnes graces du » Roi : tenez, liſez & jugez-moi ». Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M. il lui raconte comment il le poſſede, & lui fait enviſager à quels riſques il s'expoſe pour la ſervir : mais il préfere le bien de l'Etat & le bonheur de ſon Maître à ſa propre grandeur ; & il la juge plus néceſſaire que perſonne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoiſſoit trop bien Louis XV, pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle ſeroit prévenue à tems. Inſtruite de cette intrigue, elle la diſſipa promptement, & fit retomber ſur ſa rivale tout l'odieux de la découverte, & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confident de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide : il répara les torts du Cardinal de Bernis, & ſcella ſa réconciliation avec la Marquiſe, de maniere à lui faire croire que ſes charmes n'avoient rien perdu de leur vertu ; & il ſe fraya par-là le chemin au pouvoir ſuprême, dont il hérita après elle. En ce moment, il trouva, au Conſeil, un Chef redoutable, qui, prévoyant le rôle que ſon concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laiſſer dominer en ſa préſence, & le contrarioit autant par jalouſie, que par diverſité d'opinion & antipathie naturelle.

Le

Le Secrétaire d'Etat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur, Lieutenant de Police, ils le mépri-soient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un Bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant ; qui ne vouloit pas se laisser gouverner, dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul, cherchant déja à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient & dont il dévoroit déja la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé, pour accélérer sa chûte, l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la part des Officiers indiscrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette Escadre fugitive, qu'une Escadre armée & prête à voguer pour le salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce Ministre étoit fort sujet, il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient point abbattu l'orgueil, se réunirent en corps, & répondirent par une lettre insolente, où croyant se justifier à force de bravades ; ils osoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conseil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres maisons de la cour, ce fut une rumeur, une fer-

1759.

mentation dont on ſentit le danger. Les autres Se-
1759. crétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité fût ainſi compromiſe en la perſonne d'un de leurs confreres, ſe réunirent en ſa faveur & demanderent à le conſerver. Il n'y eut pas de Conſeil de guerre; mais tous ces Capitaines furent démontés; on déſarma les vaiſſeaux; M. Villars de la Broſſe, le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de ſe rendre au Château de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conſeil de réduire la Marine aux armemens de pure néceſſité, & de la tenir du reſte dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus beſoin à ce département que d'un homme ſevére, exact, tracaſſier, économe, qui conſommât peu de fonds, réformât beaucoup, & ſur-tout rétablit l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il ſe trouva placé ainſi à merveille & n'excita la jalouſie de perſonne. Le Duc de Choiſeul conçut parfaitement que la Marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement ſur le Contrôle-Général qu'éclatoient & ſe ſuccédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans ſon ſein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des reſſources triviales & impuiſſantes, on ſoupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le devançoit. Né, diſoit-on, avec un eſprit obſervateur, il avoit été accoutumé au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe; il avoit paſſé preſque par tous les emplois; il avoit voyagé; il avoit écrit ſur la morale, la philoſophie, les finances, l'adminiſtration; il étoit

Conseiller au Parlement de Metz, Maître des Requêtes ; il tenoit à différens corps ; il avoit beaucoup de consistance & de crédit ; il appartenoit au Premier Prince du Sang : Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commissaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les dépradations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands. 1759.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'Etat & grévoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*).

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du la-

(*) A M. de Lage, son parent, son héritier, son légataire, un des travailleurs entre les Fermiers Généraux.

bourcur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle, qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

13 Sep. Un Lit de Justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, apparoit toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'Edit commença par rester

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

leur-Général avoit réduit les individus & leur
1759. bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié : il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la Capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus, on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus besoin. Il afficha une arrogance & un faste déja incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant ; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuse pour les autres : il sembloit s'élever seul sur les ruines de la foule de ses concitoyens ; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la fayance ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta son argentrie à la monnoie ; les corps religieux n'oserent s'y refuser Messieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit : *tout, excepté les vases sacrés.* Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient insérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine est infaillible en France. Il n'est pas jusqu'aux Courtisannes qui desirerent figurer sur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des Gens sages qui ne s'en piquerent point, & ils se con-

tenterent de faire disparoître leur vaisselle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recelement, joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoses, réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totalité à peu de chose. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'instant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des suites affreuses. 1759.

Depuis Samuel Bernard, la Cour avoit toujours eu un Banquier; c'est-à-dire un homme qui, par son crédit national & étranger, lui procuroit des secours prompts en argent, sur lesquels il bénéficioit. Un Etat bien rangé, sans doute, n'auroit pas besoin de pareils supports, les réserveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France, c'est devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des Ministres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du Maître; enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction. Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de biens, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé, à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs, né dans l'obscurité, il ne rougissoit point de son extraction: il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compa-

gnon de disgrace des le Blanc, des Belle-Isle, des
1759. Sechelles; son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le Roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances; mais, s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faisoit; & l'on conserve encore dans sa famille des Lettres de Louis XV, où S. M. le consulte sur le choix de ses Ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit sous-divisée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu naguere porte-balle dans les Provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du Duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent, dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le paiement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec MM. d'Harvelay, Garde du Trésor royal; Michel, Trésorier de l'Artillerie; le Maître, qui l'a été depuis, & Goossens, Banquier, avoit contracté une soumission avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine; cinq cents mille livres, dans le même espace de tems, pour celui des fortifications & du génie, & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au Trésor royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé, arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagemens: il fallut venir à son secours. Le Gouvernement lui accorda un Arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces Messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres; car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours

qu'ils attendoient, furent forcés de faire banque-
route ; & l'on ne peut calculer les effets de ce 1759.
reflux, s'étendant & ſe ſous-diviſant à l'infini. Il
en ſurvint un bouleverſement général dans le com-
merce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que cauſa le coup de déſeſpoir de
M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre,
dont les ennemis commençoient à ſe laſſer eux-
mêmes. A l'entrée de l'hiver, le Prince Louis de
Brunſwick, tuteur du jeune Stathouder, avoit
notifié, à la Haye, aux Miniſtres de France, de
Vienne, de Ruſſie, de Suede & de Pologne, qu'il Déc.
étoit chargé, de la part des Rois d'Angleterre &
de Pruſſe, de leur dire que, touchés des calamités
d'une guerre allumée depuis pluſieurs années, ils
croiroient manquer aux devoirs de l'humanité, &
particuliérement au tendre intérêt qu'ils portent à
leurs Sujets reſpectifs, s'ils négligeoient les moyens
propres d'arrêter les progrès d'un ſi cruel fléau ;
que, dans cette vue, & à deſſein de manifeſter la
pureté de leurs intentions, ils déclaroient être
prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit
décidé le plus convenable, pour y traiter con-
jointement d'une paix ſolide & générale. M. Pitt
avoit réitéré, à Londres, la même déclaration
aux Miniſtres étrangers. Mais S. M. Britannique,
jugeant, par les opérations extravagantes du Con-
trôleur-général, le royaume dans la derniere dé-
treſſe, ſe refroidit bientôt ; & les ouvertures ne
furent pas pouſſés plus loin. Peut-être auſſi n'étoit-
ce de ſa part qu'une eſpece de parodie du procédé
noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe
durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas
être en reſte de généroſité avec lui, & ſe crut
quitte par ſa déclaration, vraiſemblablement moins
ſincere que n'avoit été celle du Monarque Fran-

çois. En effet, ſon Miniſtre de confiance étoit
1760. trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la ſeule entre les Souverains, celui qui eſt dans le cas de l'impoſer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eut ſuivi cette maxime, elle ne ſe trouveroit pas dans la criſe où elle eſt aujourd'hui (*). Puiſſe la France ne pas commettre la même faute à ſon tour!

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant ſon cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de ſon eſcadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-Iſle, & que ce Miniſtre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit ſe réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuſe, ſans cauſer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la ſaiſon la plus rigoureuſe, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot, ſurmontant ces obſtacles, malgré les repréſentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France ſans avoir fait quelque choſe. Il jetta ſucceſſivement l'alarme ſur les côtes des trois Royaumes, & finit par tenter une deſcente à Car-
17 Fév. rick-Fergus, au Nord de l'Irlande: elle réuſſit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution; mais la pauvreté & la déſertion du grand nombre de ſes habitans ne permirent pas d'en tirer grand ſecours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaſte, ville commerçante, diſtante d'environ

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

quatre lieues : Thurot le proposoit ; &, si le Général des troupes de terre eut secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les Chefs, les pour-parlers, les lenteurs de la marche, & de l'attaque de la ville, & du château de Carrick-Fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer ; &, quelques heures après, l'escadre, réduite à trois frégates (*), rencontra une escadre angloise, à peu près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes (§), d'ailleurs toute frai- 1760. 28 Fév.

(*) Le *Maréchal de Belle-Isle*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant ; la *Blonde*, de 32, *Terpsycore*, de 26. Cette Escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon*, de 36 canons ; l' *Amaranthe*, de 18, & le *Faucon*, de 8.

(†) L'*Eole*, de 32 canons ; la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) » Ces frégates » (dit M. de Bragelonne, dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot) » étoient incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux armées que les nôtres ; car, » quoique le *Belle-Isle* eût 44 canons, il n'étoit » pas de force à cela, & les gros tems que nous » avions essuyés à la mer, nous avoient obligés » d'en mettre une partie à fond de cale, entr'autres nos pieces de 18, & M. de Thurot ne les » fit pas remonter pour le combat, enforte que » nous n'en avions pas plus de 32 ou 34 ; il en » étoit de même de nos autres frégates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient tous bons » matelots à leurs bords, & nous n'en avions point, » ou presque point.

che. Après un combat assez opiniâtre où périt
1760. Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce Marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa cargaison eût été plus longue : il en avoit déja une faite en France & en Angleterre ; & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pere étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce Monarque quitta son Royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune : prisonnier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-Isle, il s'en fit connoître, & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se saisit d'un canot, s'y embarque seul, & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal, étonné de la hardiesse de son entreprise, en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eut été résolu, à Versailles, de tenter une descente, M. de Belle-Isle jetta les yeux sur Thurot, qui, ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local ; qui, d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier ; mais il avoit de l'es-

prit, & une facilité à s'énoncer qui lui ſervoit à perſuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ſes vues : il s'en ſervit avec ſuccès auprès des Miniſtres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réuſſi en ce qui le concernoit, s'il y eut eu plus d'harmonie entre les Officiers de terre & lui. Mais la méſintelligence fut extrême ; & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le deſtituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déja le piſtolet bandé contre lui, lorſqu'on fit entendre au Brigadier qu'il paſſoit ſes pouvoirs. Cette querelle s'appaiſa, non ſans un levain d'animoſité qui fermentoit ſans ceſſe, occaſionnoit des piques continuelles, & tourna au détriment du ſervice. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de juſteſſe dans les idées, avoit manqué de ſens en cette occaſion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva, & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mélangée pouvoit le faire échouer, en l'empêchant de donner à ſa témérité tout ſon eſſor. Cette témérité étoit fondée ſur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus preſſans ; ſur ſon mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & ſur l'envie démeſurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illuſtrer ; ne perdant jamais de vue ſon but, opiniâtre dans la réuſſite de ſes projets, il bravoit tous les obſtacles. Malheureuſement prodigue de ſa vie, il l'étoit trop de celle des autres. Il excuſoit ſon défaut de prudence par une maxime ſinguliere, déteſtable en général, mais que lui ſuggéroit le ſentiment intime de ſon courage & de ſes reſſources : il diſoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais uſer de précautions ; qu'il doit toujours prendre conſeil du moment ſeul, qu'autrement c'eſt afficher une

1760.

bourcur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle, qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

Sep. Un Lit de Justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'Edit commença par rester

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

bourcur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. penſions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtiſans & les plus illuſtres perſonnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de ſe faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire ſon devoir & le bien public, les cabales, la puiſſance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudiſſoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonſtances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conſeil d'Etat quatre mois après ſa nomination, & il en devint l'oracle pour ſa partie. Le Maréchal de Belle-Iſle, qui l'avoit porté, le ſoutenoit de tout ſon crédit; enſorte que tout ce qu'il propoſa fut accepté. C'eſt alors que ſon élévation ne ſervit qu'à laiſſer mieux appercevoir ſa petiteſſe. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le ſoulagement & la proſpérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre ſon crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

Sep. Un Lit de Juſtice tenu à Verſailles pour l'enregiſtrement de ſon fameux Edit de ſubvention, apparoit toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un aſſemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais ſupporté aux époques les plus déſaſtreuſes. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; enſorte que l'Edit commença par reſter

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

bonheur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle, qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

Sep. Un Lit de Justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'Edit commença par rester

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

bourcur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle, qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

Sep. Un Lit de Justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, apparoit toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'Edit commença par rester

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

bourcur. Enfin celle tendante à la réduction des
1759. pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les Courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la Cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-Général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle, qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

Sep. Un Lit de Justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux; outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les Cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'Edit commença par rester

ſans exécution, & que le crédit publie en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des Fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte, il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh ! dans quel tems ? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de ſa politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui ; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues ; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel ; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure ; il fut aſſimilé à celui des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme ; ils indiquoient à quel point le Contrô-

1759. 21 Oct. 24 Oct.

droit d'en uſer ainſi, il fut du moins employé
1760 très-à-propos ; car à peine M. d'Aché eut-il paru, que le fort capitula.

Après avoir pris ce boulevard de la puiſſance angloiſe à la côte, il auroit été inſtant de profiter d'un premier ſuccès qui faiſoit reſpecter le nom françois dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inſpiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire, & en eſt preſque toujours ſuivie ; & de ſe porter à Madras, le ſecond point qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs inſtructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impoſſible pour y déterminer le Comte d'Aché, ſans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageuſement. La jalouſie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordaſſent. Le Chef-d'eſcadre ſe ſouvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier : il prétexta la néceſſité d'aller d'abord au-devant des ſecours qu'il attendoit de l'Iſle de France, d'intercepter, s'il étoit poſſible, ceux des Anglois ; &, remontant la côte, il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'alarme ſe répandit bientôt dans ce comptoir ; & le Conſeil lui dépêcha une embarcation, pour le ſommer de revenir, non plus à deſſein d'attaquer les Anglois qui s'étoient raſſurés, mais de préſerver la ville de leurs inſultes. On lui propoſe, de nouveau, de marcher contre l'eſcadre ennemie, qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obſtine à reſter, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi. Enfin Poock menace de l'attaquer à l'ancre ; il

---

Leyrit & de Lally, ſe ſont écrites dans l'Inde, avec un commentaire du premier.

est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage : second combat où son adversaire lui enleve encore le vent ; & il éprouve toutes sortes de contre-tems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la Compagnie ; d'autres ne peuvent se servir de leur premiere batterie, & sont obligés d'arriver : *le Zodiaque* perd trois fois son gouvernail ; & M. d'Aché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde *le Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé &, tout en disant, d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi, que l'ennemi n'en avoit plus voulu, que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon* (*), il convient, de l'autre, *que son escadre n'est plus en état de rien faire* (†) ; il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi, & de courir à trente lieues sous le vent, pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en sûreté : il déclare qu'il ne répond pas de l'événement, si les Anglois viennent l'y brûler ; &, malgré les secours qu'on lui offre ; malgré les instances du Comte de Lally & du Conseil, pour l'engager à rester, au moins aussi long-tems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits, nous laissons prononcer définitivement le Lecteur ; mais, quoiqu'un Général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir, ou la prudence, ou le courage, à un jeu où le savoir & le hazard sont mêlés, lors-

1760. 3. Août 1758.

(*) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'Escadre.

(†) Voyez sa lettre du 21 Août 1758, au Comte de Lally.

qu'un homme perd toujours, on eſt bien tenté de
1760. le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que ſon adverſaire.

Le ſingulier, c'eſt que le Comte d'Aché parloit, pour motiver ſa retraite, du même principe qu'on lui oppoſoit, afin de l'en détourner : il diſoit que ſon Eſcadre devoit être le ſalut des établiſſemens François dans l'Inde, & l'on lui repréſentoit que ſous prétexte de leur être utile l'année ſuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les ſaiſons, & qui pouvoit profiter de ſon abſence & tenter un coup déciſif, qui rendroit le retour de ſon Eſcadre ſuperflu l'année ſuivante. Le ſingulier, c'eſt qu'il quittoit Pondichery malgré le Conſeil pour ſe rendre à l'Iſle de France, où le Conſeil trembloit de le revoir, & lui annonça à ſon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiſſeaux ſe pourvoir de vivres au Cap de Bonne-Eſpérance. Cette expédition retarda ſans contredit ſon retour à la côte ; mais cependant ces approviſionnemens furent faits d'aſſez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-long-tems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'abſence. Cette fois il avoit une ſupériorité qu'il avoue lui-même : trois vaiſſeaux de Roi (*) & pluſieurs de la Compagnie l'avoient

---

(*) *Vaiſſeaux. Can. Capitaines, MM.*

Le *Minotaure*. . . 74 de l'Eguille, Chef d'Eſcadre.
L'*Illuſtre*. . . 64 de Ruis.
L'*Actif*. . . 64 de Beaucheſne.

joint sous les ordres de M. de l'Eguille, autre Officier général, son cadet. Il auroit bien désiré que cet excellent marin, qui étoit déplacé en second, l'eût relevé d'une mission lui déplaisant beaucoup, & il eût été à souhaiter que la Cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un service accommodant, & loin de faire naître les obstacles comme son prédécesseur, les eût applanis. La mauvaise combinaison du ministere qui ne savoit pas destiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce second Chef d'Escadre inutiles. 1760.

Le 10 Septembre, avant que le Comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichery, les deux Escadres se rencontrerent, & malgré son infériorité, l'Amiral Pocock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (*) contre onze, dont trois de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche : mais le malheur s'en mêle encore : l'Escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du Roi. Quatre vaisseaux de la Compagie fuient & désertent ; l'ennemi a le vent ; le Général est blessé, il est obligé de faire sa retraite : il mouille à Pondichery, & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux Isles, avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette con- 10 Sep. 1759.

(*) L'Amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

duite. Dans ſes deux premiers combats, il avoit
1760. toujours affecté, malgré ſon déſavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il ſoutient aux députés, qu'on lui envoie pour le déterminer à reſter, qu'il a été battu. On l'aſſure que l'ennemi l'a été davantage ; qu'il eſt en très-mauvais état ; qu'après tout il eſt eſſentiel de faire bonne contenance & d'en impoſer aux Noirs ; qu'à ce deſſein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de ſa victoire. A l'inſtant une ſalve de cent pieces de canon confirme ce diſcours & chatouille agréablement les oreilles du Général. On y joint des repréſentations, des prieres, des proteſtations ; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'Eſcadre Angloiſe pour l'écraſer, ou s'il ne veut rien riſquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux ſon amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de ſon Eſcadre, le ſeul ſoutien des établiſſemens de la nation, ſeront conſtatées juſques à Dely ; qu'outre l'opprobre dont le nom françois va être couvert, il en réſultera une telle idée de ſa foibleſſe, que tous ſes alliés l'abandonneront. Enfin rien ne pouvant réuſſir, on lui ſignifie un protêt national, par lequel en lui déclarant qu'après avoir épuiſé tous les moyens capables de le retenir, le Conſeil & tous les habitans raſſemblés le rendent reſponſable ſeul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adreſſent au Roi & aux Miniſtres contre lui pour en demander juſtice.

Tout étoit inconſéquence, contradiction, abſurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne voit aſſurément attaquer ſa bravoure. Trois [illegible] où ſon ſang avoit coulé, où il avoit

pou-
combats

payé de ſa perſonne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ſes accuſateurs : mais la valeur n'eſt pas la premiere qualité d'un Général ; il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de paſſions ſourdes, qui rendoient ſans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un eſprit de vertige ſembloit diriger ſes démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery bruſquement, ſous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit néceſſaire pour les réparations de ſon Eſcadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ſes troupes & ſes habitans ; & dans le protêt national, cité ci-deſſus, piece foudroyante (*) on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en ſouhaitera ; on ſe charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ſes vaiſſeaux inceſſamment. Bien plus : M. d'Aché ſe condamne lui-même : il veut juſtifier ſon évaſion ſubite par un projet ſecret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues ſous le vent de l'établiſſement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas ſi dénué de ſub- 1760.

(*) Voyez les repréſentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conſeil ſupérieur de Pondichery, au nom de la nation, aſſemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la proteſtation faite par la nation, aſſemblée dans la ſalle du Gouvernement de Pondichery, ſignifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pieces inſérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous diſpenſe de les répéter.

sistances & d'équipages ; les vaisseaux n'étoient
1760. donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qui disoit n'être pas en état de soutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichery, non-seulement sans reparoître après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs, & réduisit l'Isle de France à l'extrémité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du Ministre de de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens ; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance ; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des Isles Françoises ; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans replique la résolution de se rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des fléaux dont l'Isle de France étoit menacée,

l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaiſons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puiſſant des Anglois, s'ils inveſtiſſoient l'Iſle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puiſſans pour ſe débarraſſer de l'Eſcadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation proteſter à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, ſans en être ému, le Conſeil de l'Iſle de France proteſter contre lui, de ce que par le ſéjour trop long qu'il faiſoit à cette Iſle, il en cauſoit la ruine. Il voit ſes propres Officiers (*) ſe joindre à la colonie, il voit le trouble, le déſordre, les diſſenſions, l'effroi qu'il y cauſe, & il perſiſte à reſter où l'on deſire qu'il ne ſoit pas, parce que loin d'y être utile, il en augmente les malheurs, & il ne veut pas aller où l'on deſiroit qu'il reſtât, parce que ſon Eſcadre en faiſoit la ſûreté. Il dit par-tout que cet Eſcadre eſt l'eſpoir de l'Inde, la reſſource à employer pour ſa conſervation; que ſa perte entraîneroit celle de l'Inde; que tout ſon ſalut réſide en elle, & Pondichery eſt pris en un moment où cette Eſcadre eſt la plus floriſſante & reſte dans une ſécurité parfaite à mille cinq cens lieues! 1760.

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cauſe eſſentielle de la priſe de Pondichery, ou, ſi l'on veut, le Miniſtre imbécille, qui adoptant légérement les inſinuations que lui faiſoit peut-être ſuggérer adroitement la Cour de Londres, lui inſpira de fauſſes alarmes pour l'Iſle de France; alarmes

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de l'*Illuſtre*.

dont le chef des opérations maritimes ſe prévalut
1760. volontiers, en ce qu'elles favoriſoient ſon indolence & ſon éloignement du Comte Lally, qui s'étoit, au rapport de ſes accuſateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il eſt tems de faire connoître ce perſonnage, qui pendant quelque tems a tenu les yeux de l'Europe fixés ſur lui. C'étoit un homme dur, attrabilaire, tourmenté à l'excès de la phrénéſie de la domination qu'il exerçoit avec un deſpotiſme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ſes ennemis domeſtiques, que contre ſes ennemis du dehors. Les premiers étoient ſes plus chers ſerviteurs, qui enrichis de ſes dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détreſſe où ils l'avoient réduite, deſiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs déſordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le Chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raiſon, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts ſe joignoit un vice bas & infâme, une avarice ſordide, qui le rendoit ardent à la pourſuite des déprédateurs, mais pour tourner à ſon profit les reſtitutions qu'il en exigeoit. Il ſembloit ſe réſerver le privilege excluſif d'achever ſeul la ruine de la Compagnie. Plein d'eſprit dans ſes écrits, ſes actions étoient ſouvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déjà brouillé avec ſon collegue pour les entrepriſes maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le Conſeil, le Militaire, la Bourgeoiſie. Il provoquoit ainſi des contrariétés qui l'aigriſſoient

& qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoiſſant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienſéances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui ſuggéroit ſa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.' 1760.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts oppoſés, de paſſions en activité, d'animoſités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions; le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général ſans talens, durant une miſſion de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à ſept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaiſſeaux de ligne, ſans un ſeul bâteau pour ſa défenſe, ſoutient un blocus & un inveſtiſſement de neuf mois, & ne rend la place que lorſqu'il ne lui reſte pas un grain de riz, ni aucune eſpèce de nourriture pour ſa garniſon, déja exténuée de miſere & de fatigue. 15 Jan. 1761.

Une circonſtance ſinguliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la néceſſité, plus dure encore. Un ſentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les inſtructions données aux Comtes de Lally & d'Aché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établiſſemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit tranſporté à l'armée Angloiſe pour diriger les articles, fit valoir ces diſpoſitions des François & exigea la même rigueur. On fit embarquer pour l'Europe, non-ſeulement les troupes de la garniſon, non-ſeulement les chefs civils & le conſeil, mais encore tous les ſubalternes attachés à la Compagnie. On démolit les forti-

cations, & l'on fit paſſer la charue ſur cette ville
1761. ſuperbe, n'offrant déſormais qu'un monceau de ruines.

Les diſſenſions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre, & les clameurs dont l'Inde avoit rententi, vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti ſuivant ſes intérêts, ſes affections ou ſes préjugés, & il en réſulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite. Il fut, ainſi que celui des Canadiens, le ſeul fruit que la France recueillit du ſang & des tréſors qu'elle avoit prodigués pour la conſervation de ces immenſes poſſeſſions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre ſur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, ſans lui laiſſer aucun eſpoir de compenſation. La priſe de l'Iſle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient pu conquérir par terre. Pondichery tombé faute d'Eſcadre, mettoit en leur pouvoir toute la preſqu'Iſle. Ils devenoient maîtres non-ſeulement de la côte de Coromandel,
10 Fév. mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. Il ne reſtoit plus que les Iſles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems, ſans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux Iſles voiſines de la Martinique ſervirent enſuite à la reſſerrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquiſe quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capi-

taine de vaiſſeau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raiſon de ſes exploits, mais de ſa ſuperbe taille & de ſa belle-figure. Aſſurément ſi Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après pluſieurs mois de réſiſtance & avoir défendu le terrein pied-à-pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de ſix ſemaines (*) ! Mais il étoit d'un corps où tout reſtoit impuni : il échappa comme tant d'autres à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta ſon tort ſur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance ſous la domination Angloiſe, à mourir de faim ſous celle de la Métropole. Saint-Dominique, Cayenne, la Louiſiane, devoient éprouver bientôt le même ſort, & la France étoit menacée, ſi la poſition des choſes ne changeoit, de n'avoir plus inceſſamment aucune colonie dans les deux Indes. 1761.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déja à bloquer le royaume d'un côté par la priſe de Belle-Iſle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du Golfe de Gaſcogne. Les Anglois avoient eu pluſieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueuſement. Ils y réuſſirent dans cette guerre, où la foibleſſe & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armement conſidérable à cet effet. Ayant été repouſſés à une premiere deſcente, ils s'y prirent mieux une ſeconde fois, & malgré la brave réſiſtance de l'Officier qui com- 8 Avril.

(*) La deſcente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la reddition totale le 14 Février.

mandoit dans la forteresse : ils subjuguerent toute
1761. l'Isle en moins de deux mois. Lors de la capitula-
7 Juin. tion, le Major-Général Hodgson & le Commodore Keppel, en la signant, ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison ; ils dirent : *Accordé en faveur de la belle défense faite par la Citadelle sous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, suivi comme un personnage rare. Il survécut peu à sa gloire, & ayant été chargé de la défense de Saint-Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-Isle fit honneur à son généreux défenseur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainsi à ses yeux un de ses boulevards, sans lui porter le moindre secours ; de voir les Anglois la dominer jusques chez elle ; pouvoir infester plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baie de Biscaye, gêner ses armemens, son cabotage & son commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des descentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

PIECES
RECUEILLIES,
POUR SERVIR
A
CETTE HISTOIRE.

N°. I. (Page 23.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en 1752.*

Les trois Ordres qui compoſent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commiſſaires du Roi la ſuppreſſion de l'impoſition du Vingtieme, comme étant intolérable, & dans le fonds, & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ſes inſtructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes repréſentations à ce ſujet. Cette réponſe a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une ſeconde députation pour remontrer aux Commiſſaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des repréſentations ſur un objet auſſi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la Province. En vain M. l'Evêque de Rennes, & M. de Lannion, Préſident de la Nobleſſe, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir ſur la levée de cette impoſition, pour motiver leur réſiſtance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'aſſemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu, avec fermeté, qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général ſur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui repréſentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer ſur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux Députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir ſe prêter à leurs inſtances, & en même tems la ferme réſolution où il étoit

d'exécuter, avec la plus grande exactitude, les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne, du 4 de ce mois, marquent que, les Etats étant assemblés Dimanche, les Commissaires du Roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail; & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une Députation pour prier MM. les Commissaires de révoquer leur ordre, & d'entendre les griefs des Etats sur le Vingtieme. Cette Députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le Vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du Roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des Etats un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du Vingtieme continueroit ses séances, & dresseroit un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Président, mais interrompue par plusieurs membres de la Noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irréguliere, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contre elle avec un grand bruit, & empêche-

rent qu'elle ne fût inſcrite ſur les Regiſtres.

On apprend, par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'oppoſition de la Nobleſſe a eu ſon effet ; que la délibération qui en étoit l'objet, n'a point été inſcrite ſur les regiſtres, & que la commiſſion du Vingtieme n'a pas même été autoriſée verbalement à continuer ſon travail. L'aſſemblée des Etats a borné le ſien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui juſtifie ſa conduite, & qui lui étoit conteſté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible ſur les ordres dont on ſollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont perſiſté opiniâtrement dans le deſſein de ne rien faire ; ils ont été juſqu'à refuſer d'accorder la gratification de 1500 l. qu'il eſt d'uſage de donner au Capitaine des Gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a porté à la Cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et, pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, ſelon la coutume, une députation d'humanité pour viſiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié, le 5 au ſoir, un Courier pour la Cour.

On écrit de Bretagne, du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes, pour lui demander ſi S. M. ayant témoigné ſa ſatisfaction au ſujet du don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ſes Commiſſaires de n'entendre les repréſentations des Etats ſur le Vingtieme, ni pour le fond, ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout auſſi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes leur a dit, d'un ton très-haut, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puiſqu'ils n'avoient pas nommé aux commiſſions.

L'assemblée suivante vit enfin éclorre une délibération, dont la Noblesse, un peu radoucie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée; d'y faire travailler, dans le moment, la commission du Vingtieme, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux, & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances, & à se prêter aux volontés du Roi, un Député de la Noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes; mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du Clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le Roi a dépêché un Courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour séparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes, du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assemblées des Etats avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la Noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération; que, le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant assemblés, on y avoit apporté, de la part de MM. les Commissaires du Roi, un ordre, qui porte que le Roi, informé de la résistance de la Noblesse à obéir aux ordres de ses Commissaires, de nommer à leurs commissions ordinaires, & les prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses Commissaires à les enten-

dre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à propoſer ſur l'adminiſtration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'Elle jugeroit juſte & raiſonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enregiſtrer les ordres du Roi, & d'y obéir. En conſéquence, les commiſſions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes, du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Nobleſſe avoit propoſé d'inſiſter ſur la demande de la ſuppreſſion du Vingtieme, avant de paſſer outre.

On a informé les Etats que l'Evêché de Rennes, qui, en 1749, n'étoit impoſé, pour le Dixieme, qu'à cent neuf mille livres, l'étoit, en 1750, à cent trente-neuf mille livres; &, en 1751, à cent cinquante-mille livres, pour le Vingtieme; qu'il en étoit ainſi des autres. La Commiſſion eſt chargée de conſtater ces griefs.

Les lettres de Bretagne ne ſont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Lannion. Cela eſt exceſſivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis, ſur la porte, une aſſez bonne paſquinade. Il s'étoit échappé fort indiſcrétement, quoique très-éloquemment, dans une ſéance; &, le lendemain, il a trouvé affiché, à ſa porte, les mots ſuivans: *On donnera aujourd'hui la ſeconde repréſentation des Fureurs de Gueraſſin*, (c'eſt le nom de famille de M. l'Evêque) *qui ſera ſuivie des Faux-Freres.*

On a mis auſſi, ſur la porte du Sénéchal de Rennes, une carricature, où il eſt repréſenté *pendu.*

Les lettres de Bretagne, du 15, mandent qu'on n'a fait autre choſe dans la ſéance du vendredi 13,

que d'écouter & de ſuivre la propoſition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtieme l'état général par Evêché de cette impoſition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commiſſion voulant en prendre connoiſſance, pour ſervir de baſe & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferté, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'eſt adreſſé, mais qui a refuſé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adreſſerent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats ſe cruſſent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le repréſentoient d'une impoſition dont l'adminiſtration ſe faiſoit en ſon nom; qu'au reſte, il ne pouvoit s'empêcher de leur répréſenter qu'ils devoient s'occuper plus ſérieuſement à hâter le travail de leur mémoire, ſans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *diſgracier* la déciſion. Sur le rapport de cette réponſe, l'aſſemblée ſuivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus inſiſter ſur la demande des rôles de cette impoſition Quoique cet avis ne fût pas agréable à la Nobleſſe, il n'y eut point de délibération à ce ſujet.

Par les Lettres de Rennes, du 18, on mande que la Commiſſion du Vingtieme a enfin préſenté ſon mémoire à l'aſſemblée des Etats. La lecture en a été faite dans les deux ſéances conſécutives, & il y a reçu les plus grands applaudiſſemens. Cependant il y a quelques obſervations à faire de la part des trois Ordres, on eſt convenu que chaque Ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter la confuſion ils ont nommé des Commiſſaires dans

chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commissaires du Roi, qui leur fût permis d'élire un second Syndic; ce que les Commissaires refuserent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignoient expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le Duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne, du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblé de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre: ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second Syndic: sur quoi les trois Ordres parurent vouloir sur le champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la Noblesse le Mémoire avec les changemens que ses Commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du Vingtieme, au lieu que celles du Mémoire sont que les nouveaux rôles de 1753, soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du Dixieme de 1749; que les rôles de 1750, 1751 & 1752, ne soient exigibles que sur

le même pied, & qu'on taxe raiſon ſur 1753, de ce qui aura été pavé de ſurplus; que les déclarations ne puiſſent être rejettées ſous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de ſupplément; que les préſentes demandes ſeront autoriſées dans la préſente aſſemblée par un Arrêt du Conſeil. Le Tiers agréa tous ces changemens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtieme des terres en franc-fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maiſons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maiſons dans la campagne Le Mémoire, ainſi réformé, fut envoyé aux deux Ordres; mais la Nobleſſe n'en voulut point adopter les concluſions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le Clergé n'eût adopté les ſiennes; ce qui ayant été refuſé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat perſiſtant dans ſon avis, la Nobleſſe a toujours conſtamment refuſé de donner le ſien, dans la certitude que celui du Clergé ſeroit conforme au Tiers, & qu'ainſi le ſien ſeroit ſans effet. Les Etats, dans cette poſition, ſont reſtés aſſemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé, à dix heures du ſoir envoya demander à la Nobleſſe ſi elle perſiſtoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de ſe retirer; ce qu'il fit, ainſi que le Tiers, & la Nobleſſe ne déſempara pas. Mais M. le Comte de Lannion, dont la ſanté n'étoit pas bonne, alla ſe coucher dans un lit de l'infirmerie des Cordeliers.

On ajoute qu'il tranſpiroit, le matin, que MM. les Commiſſaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois Ordres, après la pernoctation de Jeu-

i, ſe trouverent, le Vendredi matin, chacun dans eurs chambres; qu'ils y ſont reſtés, & depuis y ont encore, dans la même ſituation des choſes, ans que les demandes que MM. les Commiſſaires u Roi leur firent faire Vendredi matin, qui les amenerent au théâtre pour les entendre, les en ient tirés. Ces demandes ſont celles des ſouages, les droits ſur les louages, des droits rétablis, & eux ſols pour livre du dixieme; & la lecture de 'Arrêt du Conſeil de 1738, qui défend d'accorder ucune penſion ou gratification, ſans la permiſſion ou l'autoriſation du Roi. Sur ce dernier point eulement, les Etats ordonnerent la lecture de 'Arrêt, mais la Nobleſſe refuſa de délibérer ſur es autres. Même, par un *tardé à délibérer*, M. le Préſident du Tiers, ayant pris les voix de ſon Ordre, & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étoufferent ſa voix, & l'avis de ſon Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Egliſe étoit le même; mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Nobleſſe, l'empêcha de le prononcer.

Les choſes en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Nobleſſe de nouvelles, mais inutiles repréſentations ſur l'irrégularité & le danger de leur obſtination, en prit occaſion de leur propoſer de ne pas prolonger les ſéances de l'aſſemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un réglement pour toujours. La propoſition en fut acceptée pour la journée ſeulement; &, hier, elle fut renouvellée, & fixée à deux heures après midi.

Il tranſpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir, la veille, un Courier, pour rendre

compte de la conduite des Etats, & demandet les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne, du 25 Octobre, mandent que, le Dimanche, les Etats demeurerent aux Chambres, ſans rien faire du tout, & ſe ſéparerent à deux heures, les Chambres tenantes;

Que, le Lundi, avant de ſe retirer aux Chambres, on rédigea & ſigna ce qui devoit être porté ſur le regiſtre depuis Jeudi. Enſuite que M. le Comte de Lannion témbigna à ſon Ordre qu'après avoir inutilement tenté, en public & en particulier, de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur ſituation, il ſe croyoit obligé, dans une circonſtance auſſi critique, de conſtater, dans la plus exacte vérité, le vœu de ſon Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix aſſez exactement; & qu'il propoſa le ſcrutin; que ſa propoſition fut d'abord rejettée; mais que la complaiſance qu'il eut de n'y pas inſiſter, en ramena un aſſez grand nombre à y conſentir, & que le nombre s'en accrut aſſez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au ſcrutin, pour ſavoir ſi l'on perſiſteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats ſe leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propoſitions de conciliation reſpectives entre les ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courier de M. le Duc de Chaulnes, qui ſeul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le Duc de Chaulnes eſt arrivé hier

hier matin à dix heures ; à onze, M. le Procureur-général eſt venu aux Chambres, & là, il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'enſuit.

» MON COUSIN,

» Je vous ai, par une lettre du 7 du préſent » mois, autoriſé, ainſi que mes autres Commiſ- » ſaires, à recevoir les repréſentations des Etats, » & à écouter leurs griefs ſur la maniere dont » les Ordonnances rendues en conſéquence de » leur demande pour l'impoſition du Vingtieme » ont été exécutées ; & je vous ai en même tems » marqué que je n'entendois pas que, ſous prétexte » de dreſſer le mémoire de ces prétendus griefs » & d'en attendre la réponſe, les Etats différaſ- » ſent leur travail ordinaire ; que je voulois, au » contraire, qu'il fût commencé & ſuivi confor- » mément à ce qui s'eſt toujours pratiqué. J'ap- » prends néanmoins que M. le Procureur-général » deſdits Etats leur ayant remis par votre ordre » quatre articles des inſtructions que je vous ai » données, afin qu'ils en délibéraſſent, l'Ordre » de la Nobleſſe l'a refuſé ſous prétexte d'une dé- » libération commencée à l'occaſion du mémoire » que leſdits Etats ont fait dreſſer au ſujet de » l'impoſition du Vingtieme Et ce refus étant » directement contraire à mes intentions, que je » vous ai expliquées par madite Lettre, & que » vous leur avez notifiées, je vous fais celle-ci » pour vous dire de leur ordonner expreſſément » de ma part, & ſous peine de déſobéiſſance, » de délibérer ſur le champ ſur leſdits quatre arti- » cles deſdites inſtructions, que vous leur feres

» remettre ; vous commandant, & même enjoi-
» gnant d'y tenir la main, comme auſſi de m'en-
» voyer leurs repréſentations & griefs tels que
» ci-deſſus, auſſi-tôt qu'ils vous les auront remis,
» pour y être ſtatué par moi, ainſi que je le
» jugerai juſte & convenable. »

» Ecrit à Fontainebleau, le vingt-quatrieme
» jour d'Octobre 1752.

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas *Phélippeaux.*

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi & des ordres de MM. les Commiſſaires d'y obéir ſur le champ, ſous peine de déſobéiſſance, & de l'enregiſtrer, la Nobleſſe s'eſt recriée en tumulte & avec chaleur ſur l'accuſation fauſſe qu'on lui imputoit d'avoir refuſé de délibérer, & ſur les impreſſions défavorables qu'on avoit données de ſa conduite à ce ſujet, ſoutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de ſa part aucun refus de délibérer ſur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commiſſaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais ſeulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que, pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir ſur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles ; ce que les trois Ordres ont fait unanimement. Mais la Nobleſſe ayant à cœur de ſe juſtifier auprès du Roi, & de ne point laiſſer de traces ſur leur regiſtre d'un ordre auſſi injurieux, & l'Ordre de l'Egliſe s'étant

rangé à ſon avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commiſſaires du Roi, pour leur repréſenter la fauſſeté de l'accuſation qui ſervoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enregiſtré & d'envoyer au Roi un courier pour lui rendre compte de leur obéiſſance & déſabuſer S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Nobleſſe. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commiſſaires du Roi pour leur repréſenter ſimplement que l'intention de l'aſſemblée n'avoit jamais été de refuſer de délibérer ſur ces quatre articles.

MM. les Commiſſaires du Roi reçurent la députation ſur les ſix heures. M. le Duc de Chaulnes y répondit en ſomme que la Nobleſſe cherchoit à ſe faire illuſion à elle-même par un épilogage de mots pour juſtifier ſa conduite; que les ordres & le mécontentement ſur leur inaction & le deſſein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de ſa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ſes ordres; que la plus ſûre juſtification de leur conduite ſeroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté juſqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enregiſtrement de la lettre du Roi, il conſentoit avec plaiſir à les en diſpenſer, partageant avec eux la peine d'en laiſſer aucun veſtige dans leurs regiſtres, & les aſſurant de l'empreſſement avec lequel il ſaiſiroit les occaſions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la ſuite leur zele & leur ſoumiſſion, &c.

Mais ces réponſes ayant été relevées par plu-

ſieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de preſſer les affaires du Roi, & de n'y pas ſouffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'aſſemblée du ſuccès de ſon audience, l'Ordre de la Nobleſſe n'en paroiſſant pas ſatisfait, on crut bien faire de finir la ſéance : il étoit alors près de ſept heures.

La Nobleſſe peu ſatisfaite des réponſes de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'occupa très-vivement dans la ſéance du vendredi à ſuivre avec chaleur l'affaire de la juſtification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle ſe fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire préſenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhéſion des deux Ordres de l'Egliſe & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'aſſemblée, étant conçu en termes peu meſurés, l'Ordre de l'Egliſe demanda les Chambres pour en délibérer ; & là, par la ſageſſe des Préſidens, il fut arrêté, par conciliation entre les trois Ordres, de ſe contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Préſidens furent priés & conſentirent de ſe mettre ; elle fut chargée d'inſiſter auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le ſolliciter de détruire les impreſſions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien, à cet effet, faire partir un courier, & informer les Etats de la réponſe. M. l'Evêque de Rennes, portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre ; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politeſſe & plus

d'adreſſe encore, que les Etats ne deſiroient pas plus que lui que la Nobleſſe ſe juſtifiât auprès du Roi, & qu'elle en prit elle-même le ſoin ; ce qu'elle pouvoit faire en lui préſentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir ſur le champ. Cette réponſe rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les eſprits qu'on ne s'y ſeroit attendu, & ils s'en remirent ſans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors ſix heures, & la ſéance finit là.

Il eſt à remarquer qu'après la ſignature des délibérations de la veille, M. le Préſident du Tiers repréſenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroiſſoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laiſſer aucunes traces de l'accuſation intentée contre l'Ordre de la Nobleſſe, & du mécontentement du Roi ; mais ſa repréſentation, toute juſte qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre pendant la nuit, s'étant excuſé de venir aux Etats, & M. l'Evêque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Nobleſſe, comme c'eſt l'uſage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Préſident. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que MM. les Commiſſaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Caſernement & des Milices, & un ordre à l'aſſemblée de ſe faire rendre compte ſans délai des différentes commiſſions qu'elle avoit nommées ſur les affaires ordinaires, & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs

instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtieme ; mais M. l'Evêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Président du Tiers proposa à l'Ordre de la Noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, son Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejetté, M. l'Evêque de Rennes répéta que l'Ordre de l'Eglise demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du Roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du Vingtieme, & il sortit avec son Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré sur le théâtre & parlementant avec celui de la Noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passerent dans ce choc de tempéramens, propositions & rejettés. Enfin l'Ordre du Tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit ; mais cédant aux sollicitations de la Noblesse, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi inutiles que les premiers. Enforte qu'il sortit une seconde fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu seul sur le théâtre pour reprendre la négociation, la Noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, avec cette différence que le Tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

» Si le Roi veut écouter ſa juſtice, il nous » accordera la ſuppreſſion du Vingtieme ; mais ſi » les beſoins de l'Etat y ſont obſtacle, ſa bonté » paternelle nous en accordera l'abonnement, » comme le ſeul & unique moyen de concilier » les intérêts de S. M. avec le ſoulagement de ſes » ſujets. » Au lieu que la Nobleſſe vouloit y ajouter les autres mots : *Et que nous la ſupplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu ſur cela ſans ſe rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois Ordres ſe remirent à tarder de délibérer ſur le tout ce matin.

C'eſt ainſi qu'il eſt quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de ſe trouver à la fin au même lieu dont ils ſont partis. Cependant l'Ordre de l'Egliſe avoit ſouffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le Tiers ne l'eût pas ſuivi. Le Tiers prétendoit juſtifier ſa conduite, en diſant qu'avant de ſe retirer aux chambres, il falloit que les Ordres fuſſent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Egliſe ſoutenoit que la propoſition des demandes du Roi ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé ; qu'ainſi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette conteſtation ne ſe renouvellât ce matin & n'eût le même ſuccès qu'hier.

Dimanche, après la ſignature des délibérations du ſamedi, les trois Ordres ſe retirerent aux chambres pour y délibérer ſur le mémoire du Vingtieme, & ſur les quatre papiers de la veille. (C'eſt le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commiſſaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de ſe faire

rendre compte de leurs commiſſions, & ſur-tout des conditions des baux. Cet ordre avoit été inſcrit la veille dans les regiſtres, comme les autres. La Nobleſſe l'y vit avec déplaiſance lors de la ſignature, & propoſa de l'y rayer, comme n'étant ni néceſſaire ni d'uſage d'inſcrire ces ſortes d'ordres. Et elle le perſuada à l'Egliſe & l'ordre fut rayé. Cependant l'Egliſe mieux inſtruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enregiſtrement qui avoit été fait la veille devoit ſubſiſter, revint à cet avis-là. Mais ce qui ſe paſſa dans la ſuite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer ſur le mémoire du Vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Egliſe y fit quelques changemens dans les concluſions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le mémoire fut mis au net & remis le ſoir avec la juſtification de la Nobleſſe par MM. les Préſidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Enſuite on délibéra ſur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'impoſition & l'adminiſtration du caſernement & des milices. La Nobleſſe fut d'avis de nommer une commiſſion, pour examiner ce qui ſeroit le plus avantageux dans les circonſtances préſentes, d'abonner ou non la capitation, & de laiſſer ou prendre l'adminiſtration du caſernement & des milices. L'avis de l'Egliſe & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commiſſaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'impoſition du caſernement & des milices, dont

l'adminiſtration ſeroit faite par la Commiſſion intermédiaire. Les avis des trois Ordres ayant été envoyés reſpectivement dans les chambres, les chambres ſe raſſemblerent ſur le théâtre ; & là, les Préſidens répéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre ; & les avis des deux Ordres de l'Egliſe & du Tiers étant uniformes, M. l'Evêque de Rennes prononça en conſéquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la Nobleſſe ; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il ſortit avec l'Egliſe & le Tiers. La Nobleſſe, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir reſter ; M. le Comte de Lannion l'en diſſuada, mais ce fut ſans lui faire abandonner ſa prétention que la délibération étoit nulle, & que ſur la matiere dont il s'agiſſoit, la pluralité des deux Ordres ne ſuffiſoit pas & que l'unanimité des trois y étoit néceſſaire.

MM. les Préſidens ayant informé à la conférence du ſoir MM. les Commiſſaires du Roi de cette conteſtation, ils jugerent conformément à ce qui leur eſt preſcrit dans leurs inſtructions, ne pouvoir ſe diſpenſer d'y mettre ordre ; & en conſéquence ils remirent à M. le Procureur-Général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des Ordres avoit ſuffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas ſemblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au Sieur Berthelot, Commis du Greffe, d'inſcrire la délibération ſur les regiſtres, & enjoignoit à MM. les Préſidens des trois Ordres de la ſigner, & aux Etats d'enregiſtrer le dit Ordre.

M. le Procureur-Général Syndic ſe préſenta

lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la Noblesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce sujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture ; mais la Noblesse s'y opposa, avec une fureur qui se renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requisitions qu'il leur fit à différentes fois & par compassion pour M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La Noblesse, pour fonder son opposition à la délibération de la veille, disoit qu'elle n'étoit pas en regle : 1°. Parce que son avis n'avoit été qu'un avant faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainsi les deux autres Ordres ayant opiné sur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité des deux Ordres suffît, & qu'il y falloit l'unanimité des trois ; & c'est pour éviter la décision de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les Commissaires du Roi, sentant bien qu'il la décidoit contre elle.

Cependant MM. les Commissaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enregistrer l'Ordre, & d'y faire signer la délibération en leur présence, lorsqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la soirée se passa en négociations, exhor-

tations, ſollicitations, pour ramener, perſuader, intimider les Chefs de la Nobleſſe. La plupart conſentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que ſur-tout il ne fut pas queſtion de l'ordre de MM. les Commiſſaires du Roi.

D'un autre côté, MM. les Commiſſaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du ſamedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fut rétabli & que le ſecond fût enregiſtré, & la délibération ſignée en conſéquence. Et ils ne diſſimulerent pas que le ſort de l'aſſemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choſes étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La ſcene changea tout-à-coup : M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de perſuaſion qui lui eſt naturel & qui lui a toujours réuſſi, il exhorta la Nobleſſe à prévenir l'entrée des Commiſſaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réuſſit. Cela fait, & la délibération ayant été ſignée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y conſentir. Ainſi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On fit trois députations conſécutives à MM. les Commiſſaires, dont la derniere, les Préſidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000 livres. Et tous trois ayant été inutiles, vraiſemblablement

on prendra ce matin de nouvelles meſures pour ſe diſpenſer de délibérer définitivement ſur cet article juſqu'à la réponſe du Mémoire du Vingtieme, qu'on attend ſamedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les ſéances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimement ſur le rapport de M. le Préſident de Bedée : enſuite les trois Ordres ſe réunirent, à l'avis que la Nobleſſe avoit pris, le 29, au ſujet de la Capitation, de nommer une Commiſſion pour examiner ſi, dans les circonſtances préſentes, il ſeroit avantageux, ou non, d'en accepter l'abonnement ; & la ſéance finit par convenir de procéder, le lendemain, à l'élection d'un Subſtitut, laquelle a occupé toute la ſéance d'hier. Le ſieur Chapelier a été élu, de l'avis de l'Egliſe & du Tiers : il a eu dix-huit voix dans l'Egliſe ; vingt dans le Tiers, & quarante-cinq dans la Nobleſſe. Le ſieur Gelin avoit eu ſoixante-dix-ſept voix dans la Nobleſſe, ſeize dans l'Egliſe, & ſeize dans le Tiers. Le ſieur Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la Nobleſſe ; une dans l'Egliſe, & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le deſir d'avoir la permiſſion d'en élire un ſecond ; & il paſſa, à l'unanimité des trois Ordres, de faire une nouvelle députation, à cet effet, à MM. les Commiſſaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu, cette fois-ci, promettre d'en écrire.

Il ſemble qu'il eſt arrangé que MM. les Commiſſaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchauſſée, & qu'on commencera le rapport de la Commiſſion intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponſe au dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à ſa premiere réponſe & vouloit être obéi.

L'aſſemblée des Etats tenue en conſéquence, a été fort vive. Il y a eu ſur-tout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'eſt ſéparé ſans rien conclure. On devoit ſe raſſembler le lendemain. Les choſes étoient en cet état au départ de la poſte.

La ſéance de dimanche ſe paſſa en négociations aſſez tranquilles de l'Ordre de la Nobleſſe avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de ſe rapprocher d'eux, & du deſir qu'ils avoient, de ſavoir les réponſes ultérieures que MM. les Commiſſaires avoient ſur le Vingtieme, il propoſa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'aſſemblée la Lettre qu'il avoit reçue en réponſe à leur Mémoire. L'Ordre de l'Egliſe trouvant la demande de la lettre mal-honnête & indiſcrete, l'adoucit, en propoſant de le prier ſeulement de faire part aux Etats des réponſes qu'il avoit reçues à leur Mémoire, & la Nobleſſe y conſentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponſes à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conſéquence, & la députation paſſa à l'avis des deux Ordres de l'Egliſe & de la Nobleſſe ; & les Etats après avoir

nommé la dépuration, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec MM. les Commissaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue plus avec d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général : *aux Chambres!* & les Ordres s'y retirerent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes, en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, & se séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les Commissaires du Roi avoient envoyé ordre au Procureur-général Syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée, lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtieme;

qui avoit été exécuté, que l'ordre de la Noeſſe, ſans autre réponſe ni délibération, après lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au ndemain, ce qui avoit été fait, malgré les repréntations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le omte de Lannion, qui deſiroient que cet Arrêt it envoyé à l'examen de la Commiſſion du Vingeme pour en rendre compte à l'aſſemblée & y tire des obſervations; que cet Arrêt contient huit rticles, qui déterminent la forme des déclaraions & prononcent des peines du double & du uadruples, même rétroactives, pour les années 750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait le fauſſes déclarations.

Réponſe des Etats de Bretagne à MM. les Commiſſaires du Roi.

» Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchiſes & libertés de leur pays; ils ne peuvent en honneur ni en conſcience conſentir qu'il ſoit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont tranſmis comme la portion la plus précieuſe de leurs héritages.

» Le plus eſſentiel de ces droits eſt qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays ſans leur conſentement, ni au-delà de la durée de ce conſentement. Ce point fondamental de la conſtitution de leur gouvernement, que leurs anciens Souverains juroient, à leur couronnement, de maintenir, & dont l'obſervation a été promiſe avec ſolemnité en 1532, lorſque la Bretagne fut unie à la France par le conſentement de nos peres: ce droit, reconnu dans tous les contrats, que les Etats ont paſſé depuis avec les Commiſſaires des Rois prédéceſſeurs

de S. M. & avec ceux de S. M. a été violé dans l'imposition & la perception du Vingtieme ; & il eſt évidemment menacé de l'être encore dans la ſuite.

» Ce grief touche ſi ſenſiblement les Etats ; & il eſt ſi important pour eux qu'il ſoit réparé, qu'il leur fait oublier, dans le moment préſent, tout ce qu'ils ont ſouffert de la part des Régiſſeurs du Vingtieme, quelque grand qu'il ſoit. Ils ne ſauroient penſer qu'un Souverain, auſſi équitable que leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait un droit ſi authentique ; droit qu'il maintient & qu'il conſerve lui-même par les promeſſes ſolemnelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ſes Commiſſaires paſſent, tous les deux ans, en ſon nom, avec eux.

» Les Etats méritent d'autant plus que ce droit leur ſoit conſervé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter, autant qu'ils ont pu, aux beſoins de l'Etat ; & c'eſt avec ces ſentimens qu'ils perſiſtent à offrir d'impoſer eux-mêmes le Vingtieme, & de lever, juſqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux ans, ſur les fonds aſſujettis au Dixieme, une ſomme de neuf cents mille livres par an, & de faire remettre cette ſomme à la caiſſe des amortiſſemens pour l'acquit de cette compoſition, à laquelle ils ne peuvent conſentir qu'à cette condition ; toute autre maniere de la lever étant trop onéreuſe au peuple de Bretagne. »

Lettre écrite de Rennes, le 12 Novembre.

» Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puiſſe nous en retirer. Hier matin, à l'ouverture, MM. les Commiſſaires du Roi firent notifier aux Etats, par M. le Procureur-général-

Syndie, l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enregiſtrer & de l'exécuter ſuivant ſa forme & teneur, ſous peine de déſobéiſſance. L'ordre lu, deux heures ſe paſſerent dans une confuſion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Nobleſſe s'animant les uns & les autres pour ſortir de l'aſſemblée, & tous réſolus à ne point l'enregiſtrer. Au milieu de ce tumulte, où les repréſentations des Préſidens ſur le reſpect & l'obéiſſance dus à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutés, ou le furent inutilement, l'Ordre du Tiers demanda les Chambres; &, l'Ordre de l'Egliſe étant du même avis, ils s'y retirerent; & là, après avoir réſiſté à toutes les conférences & inſinuations de l'Ordre de la Nobleſſe, qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les Commiſſaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le ſien d'enregiſtrer l'ordre. L'Egliſe demeura long-tems en panne, pour donner le tems à l'Ordre de la Nobleſſe de lui envoyer ſon avis; mais, après l'avoir attendu en vain juſqu'à ſept heures, elle envoya le ſien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enregiſtrer l'ordre; &, à neuf heures, les trois convinrent de ſe retirer réciproquement, les Chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le ſache.

Dans la ſéance de Vendredi, M. l'Evêque de Rennes mit en avant de ſe retirer aux Chambres, pour délibérer ſur l'Arrêt du Conſeil, du 2 de ce mois, & demanda les Chambres en conſéquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis, & ils y allerent. Mais l'Ordre de la Nobleſſe s'obſtina à en fixer la matiere à l'objet général du Vingtieme, ſans faire mention de l'Arrêt du Conſeil. Cepen-

dant on lut, dans l'Ordre de la Nobleſſe, un Mémoire de réflexions contre les diſpoſitions dudit Arrêt, tendantes à prouver que, bien loin de remédier à nos griefs, il les augmente; & l'Ordre de l'Egliſe, de ſon côté, travaille ſur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés ſur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commiſſion du Vingtieme pour, les obſervations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à MM. les Commiſſaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'aſſemblée. »

De par le Roi.

„ Le Roi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant empêcher qu'il ne ſoit pris de délibérations ſur les affaires portées aux Etats, refuſe de former aucun avis. Enſorte que l'expédition deſdites affaires eſt entiérement arrêtée; & voulant faire ceſſer un abus auſſi préjudiciable à ſon ſervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun deſdits trois Ordres ſera tenu de délibérer & donner ſon avis ſans aucun délai ſur toutes leſdites affaires, de quelque nature qu'elles ſoient. Et qu'auſſi-tôt qu'un deſdits Ordres aura donné ſon avis, les deux autres ſeront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, ſans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'uſage d'obſerver entre eux de le donner : le tout à peine de déſobéiſſance. Et où un deſdits deux Ordres, leſquels auroient été en retard de donner

leurs avis, refuſeroit de donner le ſien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération ſoit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée ſur le regiſtre & ſignée par le Préſident des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécutée, nonobſtant toutes proteſtations, oppoſitions & autres actes contraires, qu'elle a dès à préſent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un deſdits Ordres refuſant de donner ſon avis, la délibération puiſſe être réputée, formée par les ſuffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, ſuivant les réglemens deſdits Etats, les délibérations ne peuvent ſe former que par les ſuffrages unanimes deſdits trois Ordres. Enjoint S. M. à ſes Commiſſaires auxdits Etats, de faire lire le préſent Ordre dans leur aſſemblée, de faire tranſcrire ſur le regiſtre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à ſon exécution. Fait à *Fontainebleau*, 24 Octobre 1752. »

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas,

PHELIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Nobleſſe avoit fait ſon poſſible pour engager l'Ordre de l'Egliſe à faire une députation à MM. les Commiſſaires du Roi pour leur faire part de leurs obſervations ſur l'Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'aſſemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contre-tems, mais que l'Egliſe n'avoit pas voulu s'y

prêter, & que la Nobleſſe avoit député quatre de ſes membres pour ſupplier MM. les Commiſſaires du Roi de retirer cet ordre ; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politeſſe que leur demande ne pouvoit être accordée ; que les témoignages de bienveillance dont cette réponſe fut adoucie, la firent recevoir ſans indiſpoſition de la part de la Nobleſſe ; que M. le Comte de Lannion s'y tranſporta lui-même, & en reçut la même réponſe, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaiſance ; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & MM. les Commiſſaires du Roi firent ſavoir à l'aſſemblée qu'ils alloient s'y rendre ; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris ſéance, & s'étant couvert & aſſis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit pas été enregiſtré, il venoit pour le faire enregiſtrer en ſa préſence, le fit relire par le Greffier, enregiſtrer ſur le livre des délibérations, & ſigner par MM. les Préſidens des Ordres, & s'en fit tranſcrire ſur le champ une expédition ; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Nobleſſe au reſpect & au ſilence, qu'ils tinrent très-exactement, ainſi que les deux autres Ordres; qu'après la ſortie des Commiſſaires du Roi, l'Ordre de la Nobleſſe ſe partagea en différens avis, mais ſans tumulte, pour faire des remontrances au Roi ſur ledit ordre ; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'aſſemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles ſeroient inſcrites ſur le regiſtre & portées par une députation à MM. les Commiſſaires du Roi, qui ſeroient ſuppliés de les appuyer de leurs bons offices ; ce qui fut fait. L'objet des remontrances eſt de conſtater le droit & la poſſeſſion des Etats d'a-

voir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit; ce qu'ils oſent ne pas craindre de la bonté du Roi : ou celui de les punir d'en avoir abuſé, ce dont ils s'efforcent de ſe juſtifier : que le 15 ils étoient aux Chambres au départ de la poſte pour délibérer au ſujet de l'Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats aſſemblés le 15, s'étoient retirés aux Chambres pour délibérer ſur le plan de fixer l'objet des griefs; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, ſans perdre de tems ſur l'abonnement & la régie, MM. les Préſidens des Ordres confèreroient tacitement avec MM. les Commiſſaires du Roi pour, ſur leur réponſe, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponſe aux Préſidens, leur avoit montré trois lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux, & la derniere de M. de Saint-Florentin; qui lui défendoient expreſſément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtieme, ſous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela, il vouloit bien prendre ſur lui d'en écrire : les Etats lui faiſoient une députation à ce ſujet, perſuadés que, S. M. n'ayant refuſé l'abonnement à la Bretagne, que parce qu'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faiſoit eſpérer pour les Etats la même adminiſtration du Vingtieme : que cette réponſe ne ſatisfit point du tout la Nobleſſe, qui ſe déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux,

pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dreſſés au nombre de ſix, qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, ſans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations priſes en conſéquence; que ces députés ayant expoſé à M. de Chaulnes le deſir & les raiſons de l'aſſemblée d'obtenir une adminiſtration du Vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes Lettres que ci-deſſus, & que la ſeule raiſon qui pouvoit l'autoriſer à écouter & à propoſer aucune demande de leur part ſur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit ſur lui, ſi les Etats lui en faiſoient la propoſition, étoit de ſupplier le Roi de leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les Chefs à réfléchir ſur le danger d'inſiſter ſur autre choſe, & qu'il n'avoit cédé qu'aux inſtances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponſe, rapportée le 17 à l'aſſemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Nobleſſe le feu qui étoit déja fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes, en date du 19, on mande que la réponſe de M. de Chaulnes n'avoit point ſatisfait la Nobleſſe, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indiſpoſition qu'on ne craignoit, & que ſur les repréſentations du Préſident des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la ſeule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre ſur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le

Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à ſa réponſe, & de ſavoir quel ſeroit le traitement que la Bretagne pourroit eſpérer relativement à ſa ſituation malheureuſe, à ſes droits & à la différence de la nature de ſes biens, pour, ſur la réponſe de la Cour, communiquée à l'aſſemblée, être pris par les Etats le parti qui ſeroit jugé convenable; qu'en conſéquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit le retour mardi au ſoir: que le reſte de la ſéance fut rempli par la continuation du rapport de la Commiſſion intermédiaire; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commiſſions, mais que la Nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il parroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les lettres de Rennes, datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis Dimanche, que de continuer le rapport de la Commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille; mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables: qu'on attendoit le Courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir, & apporter la réponſe.

On mande de Rennes, le 24, que MM. les Commiſſaires du Roi étoient entrés, la veille, aux Etats; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enregiſtrer trois lettres, une du Roi, qui défend, ſous aucun prétexte, aucunes repréſentations ſur le Vingtieme, S. M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon Arrêt du Conſeil, du 2 de

ce mois, ſous peine de déſobéiſſance; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque, dans les termes les plus forts, le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien, par grace, leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme, que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc; & celle de M. de Saint-Florentin, qui explique les intentions du Roi au ſujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours; &, en cas de réſiſtance, ſéparer l'aſſemblée. Et, après les avoir fait ſigner par les Préſidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit paſſé dans le plus profond ſilence de la part des Etats; qu'apres la ſortie de MM. les Commiſſaires, pluſieurs de la Nobleſſe avoient propoſé, comme unique reſſource dans la circonſtance préſente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander enſuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient oppoſés formellement; que, l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer, dans les termes les plus forts & les plus pathétiques, le péril & les conſéquences de la plus légere réſiſtance aux volontés du Roi, cela avoit occaſionné le plus grand tumulte; & que, pour le faire finir, on avoit demandé les Chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires aſſez peu importantes.

26 Novembre. La derniere ſéance a été auſſi tumultueuſe que les précédentes. La propoſition, qui y fut faite, de la part des Commiſſaires du Roi, de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'oppoſition la plus vive de la part de la Nobleſſe; & il fallut, pour calmer ce feu, toute l'éloquence & la

la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adreſſe de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit miſe dans les eſprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commiſſaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats ſur le rapport de la Commiſſion, au ſujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commiſſaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commiſſaires ſur les deux changemens qui étoient l'objet de la conteſtation, adoucit le premier, qui conſiſtoit à communiquer aux Parties intéreſſées les procès-verbaux de rébellion, avant que de les porter en Juſtice; & il refuſa nettement le ſecond, qui étoit de laiſſer fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commiſſaires ſur le même ſujet, à la ſollicitation de la Nobleſſe, ont été tout auſſi infructueuſes. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de ſon autorité par les Hérault des Etats, à la premiere publication du bail; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Nobleſſe dans une fureur qui vraiſemblablement rendra nulle la prochaine ſéance, comme les deux précédentes.

Dans l'aſſemblée des Etats, du premier Décembre, la ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cents mille livres, malgré les menaces & proteſtations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, ſous prétexte qu'elle ne devoit

être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes, du 3 Décembre, on mande que les séances avoient été des plus vives au sujet de la banie faite contre la volonté des Etats & des encheres reçues, & contre laquelle la Noblesse avoit voulu protester dans les termes de nullité des banies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'ensuivre, & exposer toutes les infractions qui ont été faites dans la présente tenue aux droits, libertés & franchises de la Province; mais que l'Eglise avoit cherché à calmer les esprits, autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait consentir les Etats à former la délibération suivante:

» Les Etats, voyant que les banies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la disposition de l'Article III, Chapitre VII, du Réglement de 1687, & sans garder les intervalles prescrits par ledit Réglement, protestent contre la forme dans laquelle les banies ont été faites; en conséquence, chargent M. le Procureur-général, Syndic, & MM. les Députés en Cour, de veiller à ce qu'à l'avenir, ledit Réglement soit exécuté selon sa forme & teneur. »

La seconde enchere, qui fut banie par MM. les Commissaires du Roi, est demeurée au sieur Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer, de la part de MM. les Commissaires, sur différentes gratifications à accorder; entr'autres, 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes, & 15,000 livres à Madame la Duchesse de Chaulnes.

La Nobleſſe s'eſt oppoſée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les lettres de Rennes, du 8, on mande que l'Arrêt du Conſeil pour la régie du Vingtieme, n'eſt point encore arrivé; que les Etats en paroiſſent fort impatiens;

Que, dans le dernier travail, ils avoient accordé pluſieurs penſions, & acheté 1,500 livres un étalon Limoſin pour les haras de l'Eyêché de Quimper;

Que, le Jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, ſeul & ſans gardes, ſuivant l'uſage, vint dans l'aſſemblée, recommander, au nom de Son Alteſſe Séréniſſime M. le Duc de Penthievre, MM. les Evêques de Vannes, Marquis de la Riviere, & ſieur du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la Cour; M. l'Abbé Cué, le Marquis de la Maiſons, & le Kerebar Sénéchal de Léon, pour la députation à la Chambre des Comptes. Les Etats ſe retirerent aux Chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems ſur la continuation dans l'emploi de leur Tréſorier: ſur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes, du 10, on mande que l'on avoit élu pour Préſident de la Nobleſſe, M. de Lorgeril, Doyen de la Nobleſſe, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à MM. les Préſidens des Ordres, pour les dédommager de la dépenſe extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 9,000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Préſidences ordinaires; qu'on avoit auſſi accordé les gratifications ordinaires à MM. les Procureurs-généraux, Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelen;

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il ſe croyoit

obligé de faire de la gratification de 30000 livres qu'ils avoient accordée ; & M. de Chaulnes refusa, avec beaucoup de politeſſe, les 15000 liv. que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoiſſance, ſa place ne lui permettant pas d'accepter ce préſent, ſans un ordre du Roi.,

Qu'il fut enſuite arrêté un fonds de 139150 livres pour l'ouvrage de la ſtatue du Roi, dont eſt chargé le ſieur le Moyne ; & l'on diſpoſa des différentes penſions vacantes en faveur des Cadets militaires ;

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cauſe pour M. Duclos contre l'Ordre de la Nobleſſe, qui a refuſé de le joindre à MM. les Députés en Cour, pour les ſoins à donner à l'ouvrage de la ſtatue du Roi, comme il y avoit été aſſocié dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été perſonnellement chargé d'en faire l'inſcription.

Par les lettres de Rennes, du 13, les Commiſſaires ont fait propoſer, de nouveau, l'enregiſtrement des quatre Arrêts du Conſeil, dont il a été queſtion. Les Etats n'ont point déféré à cette propoſition ; & il tranſpire que les Commiſſaires doivent venir à l'aſſemblée pour faire enregiſtrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600,000 livres pour les grands chemins, M. l'Evêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte ; & la Nobleſſe a proteſté de nullité, à cauſe du défaut d'unanimité dans les trois Ordres.

De Rennes, le 15. — Les Etats ont chargé leurs Députés en Cour de tâcher d'obtenir du Roi des conditions qu'ils veulent apporter au ſujet des grands chemins, pour leſquels il a été arrêté une ſomme de ſix cents mille livres.

Les Commiſſaires du Roi ſont entrés, Mercredi,

au Théâtre, où M. de Chaulnes y a fait enregiſtrer, en ſa préſence, les quatre Arrêts que les Etats avoient refuſé. Après leur ſortie, la Nobleſſe s'émut beaucoup contre cet enregiſtrement, & détermina à charger le Député & Procureur-général, Syndic, à former oppoſition auxdits Arrêts, & de ſe rendre à la Cour, après la clôture des Etats, pour y faire des remontrances au Roi à ce ſujet.

Enſuite le Procureur-général, Syndic, fit faire lecture de l'Arrêt du Conſeil, concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard, on remit la délibération au lendemain; &, pour nommer les Commiſſaires de cette Commiſſion, ce jour la Nobleſſe obligea les Etats de prendre l'avis par ſcrutin; & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuſer la régie, comme inſuffiſante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuſer ſon conſentement à l'impoſition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théatre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'oppoſition décidée de la Nobleſſe ne permet pas d'eſpérer aucun bon ſuccès.

La Nobleſſe perſiſtant dans ſon avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Egliſe vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais, la Nobleſſe prétendant que le refus de la régie s'enſuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le ſien devoit prévaloir, & former la délibération, non-ſeulement de refuſer la régie, mais même ſon conſentement à l'impoſition: on fut obligé de lever la ſéance; & M. le Procureur-général, Syndic, rapporta à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt de la régie, qu'ils ont repris le 16. La Nobleſſe, perſiſtant toujours dans ſes mêmes principes, ſembloit ne vouloir

point céder ; mais enfin elle ſe rendit, & accepta la propoſition d'inſcrire les trois avis ſur le regiſtre, & d'y ajouter ces mots : En conſéquence, les Etats ont chargé M. le Procureur-général, Syndic, de rapporter à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt du Conſeil, du 8 de ce mois, & l'Inſtruction y jointe.

La Commiſſion de la Capitation doit faire ſon rapport, ſur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres ſéances de l'aſſemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuſes, ſuivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils ſont de peu d'importance, on n'en a point fait mention : il ſuffira de dire que la Nobleſſe s'eſt toujours ſoutenue dans ſon ſyſtême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans ſon eſprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en Cour ſont chargés de préſenter, & dont la minute a été dépoſée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au ſoir ; mais, la ſéance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etats s'étoit faite le 23, avec proteſtation, de la part de la Nobleſſe, de tout ce qui s'eſt fait contre ſon avis & ſes privileges. M. & Madame de Chaulnes ſont de retour d'hier 25 à Paris.

Liſte de ceux qui ont des Lettres de cachet, de la Nobleſſe de Bretagne, & du lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.
MM. de Kerſauſon, à Iſloire, en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerqueſec, à Ganat, en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Iſſigny, en Normandie.
M. de Begas, ſon oncle, à Vitoux, en Bourgogne.
M. de Begas, ſon neveu, à Gueret, en Marche.
M. du Lattay Saint-Péon, à Nevers.
M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon, en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deſchard, aux Charitains, à Pontorſon.
M. Bédoyere, à Angoulême.

MM. Trouſſier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des Châteaux, par la Maréchauſſée, & à leurs frais.

On ne ſait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de reſter dans ſon Diocèſe.

N°. II. (Page 60.) *Etat des Vaisseaux François, pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
8	La *Marie-Louise*, du Havre, venant de la Martinique. Un Navire venant de Bordeaux à Saint Valeri. Le *Chevreuceaux*, allant de Rouen à Morlaix. Un vieux brigantin, sorti d'Honfleur, chargé de lest. Le *Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe. La *Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Ville de Rouen*, venant de la Rochelle. Le *Pascal*, venant de Bordeaux.	Le *Colchester*.
1	Le *Banquier*, venant de la Rochelle à Saint-Valery.	L'Allegé du *Colchester*.
4	Le *Triste*, venant de Bordeaux à Dunkerque. Le *Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue. La *Bonne-foi*, barque de l'Isle-Dieu. Le *Marquis*, navire de Bayonne, venant du Groenland, chargé de quatre baleines.	Le *Monmouth*.
13		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
13		
1	Navire venant du Cap Breton à Dunkerque. . . .	L'*Embuſcade.*
2	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du *Briſtol.*
1	La *Conception*, allant de Marſeille à Roterdam. . .	Deux Alleges.
4	Deux Brigantins. / Un Sénault. / L'*Eſpérance* venant de la Rochelle à Dunkerque.	du Croiſic. / *L'Expérience.*
1	L'*Éternité*, allant de Bordeaux à Porto.	L'*York.*
1	Le *Saint Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. . .	Le *Rochefter.*
1	La *Diligence*, allant de Bordaux au Havre.	Le *Cigne.*
1	L'*Aimable Suſanne*, venant de la Rochelle à Calais. . .	L'Allege du *Boſton.*
1	La *Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. . .	Ayant été forcée de relâch. à Portsmouth, y fut laiſſée.
4	L'*Actif*, allant du Havre à Saint-Domingue. / Le *S. Joſeph*, allant d'Honfleur à Bordeaux.	Pris par divers vaiſſeaux,
30	La *Bienheureuſe de Chan-*	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
30	*tal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe. Le *Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.	& envoyés à Portsmouth.
1	Navire dont on ne sait pas le nom.	La chaloupe le *Curieux.*
21	La *Marie-Catherine*, venant de la Martinique au Havre. *Le Prince-Charles*, allant de Saint-Valery à Marseille. La *Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque. La *Marie-Anne*, allant du Havre à Marseille. Les *Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle. L'*Elisabeth*, allant d'Honfleur à Brest. *Le Jean-Baptiste*, allant de Guernesey à Nantes. L'*Aimable*, allant du Havre à Bordeaux. Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque. Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique. Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
52	Un bateau, allant de Morlaix au Croisic.	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
52	Un brigantin, dont le nom est inconnu.	
	Le *Jason*, venant de la Martinique à Nantes.	
	Le *Laurier*, la *Gracieuse*, venant de Terre-neuve.	
	Le *Saint-Jean*, chargé de sel.	
	Le *Duc d'Ayen*, venant de Saint-Domingue.	
	L'*Aimable*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	Le *Placiliane*, venant du Cap François à Nantes.	
	La *Marie-Anne*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	L'*Espérance*, venant de Saint-Dominique au Havre.	
	La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique.	
	La *Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Pouponne*, venant de Terre-neuve à Dieppe.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
11	Le *Jean*, on ne fait pas d'où il est.	
	Le *Belviseau*, venant du Canada au Havre.	
	La *Mere-Elisabeth*, venant de Saint-Martin de Ré.	
63	Le *Saint-Louis*, de Calais.	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
63		
	Le *Bon Dévot*, venant de Terre neuve à la Rochelle.	
	Le *Hardi*, venant de Terre neuve à la Rochelle.	
	La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.	
6	2 Navires venant de Saint-Domingue.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Falmouth.
	2 Petits bâtimens venant de Terre-neuve.	
	2 Barques.	
1	Brigantin du Croific. . .	Pris par divers vaiss. & envoyé à Montsbay.
	Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Portsmouth.
	La *Comete*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	
	Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais.	
	Les *Deux Fils*, allant de la Rochelle à Nantes.	
	Le *Saint-Esprit*, allant de la Rochelle à Nantes.	
	L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique.	
	Le *Saint-Jean*, venant de Terre-neuve au Havre.	
70		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
70	La *Prudence*, Le *Duc de Penthievre*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	Pris par divers vaiſſ. & envoyés à Portsmouth.
	Le *Diadême*, allant de la Rochelle à l'Iſle-Royale.	
	La *Sainte-Catherine*, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque.	
	Le *Saint-Joſeph*, venant de Cette au Havre.	
	La *Demoiſelle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque.	
	L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque.	
33	La *Tartane*, allant à Dunkerque.	
	L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.	
	L'*Eſpérance*, allant de Bordeaux à Saint-Domingue.	
	La *Providence*, venant de Marennes à Honfleur.	
	Le *Poli*, allant de la Rochelle à Dieppe.	
	L'*Aimable*, allant de la Rochelle à Calais.	
	Le *Beau-fils*, L'*Aſtrée*, venant de Terreneuve à Nantes.	
103	L'*Hercule*, allant de l'Orient en Guinée.	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
103	L'*Astrée*, venant du Sénégal à l'Orient, chargée de 138 tonneaux de gomme.	
	Le *Solide*, venant de St. Domingue au Havre	
	Le *Charles*, venant de St. Domingue à Nantes.	
	L'*expédition*, *La Nouvelle Concorde*, La *Pureté*, Le *Comte de Mirepoix*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Portsmouth.
	Le *Michelet François*, venant d'Islande aux Sables d'Olonne.	
	L'*Aigle*, venant de Lisbonne à la Rochelle.	
	Le *Saint Nicolas*, venant de Terre-neuve à Dieppe.	
1	La *Victoire*, venant de la Martinique au Havre. . .	Pris par le *Nassau* & envoyés à Portsmouth.
1	Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. .	Pris par le *Jessi*.
105	Le *Marchand*, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
105		
3	Le *Jean de Wit*, venant de Terre-neuve, à Benique, avec 154 hommes. L'*Aventure*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
81	La *Bravine*, venant de Terret-neuve à Honfleur. L'*Espérance*, allant de Bayonne à Bilbao. La *Marianne*, Le *Charles* & *Marie*, La *Françoise*, La *Magdelaine*, L'*Annibal*, } venant de Terre-neuve.	
	La *Marie-Françoise*, venant de la Rochelle à Dunkerque. Le *Duc de Bourgogne*, venant de la Martinique au Havre. L'*Hélene*, venant de la Rochelle à Dunkerque. La *Marie*, venant de Louisbourg.	
1	La *Fidelité*, venant de Terre-neuve à Grandville.	Envoyé à Plimouth par le Cheval Marin.
120		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Captures.
Ci-contre.		
120	Le *Saint-Jean*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	Le *Jean Robert*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	Le *Jean Catherine*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	L'*Aimable Union*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Badine*, venant de Léogane à Nantes.	
	Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne.	
	L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Plimouth.
	La *Malverſée*, venant du Canada à Breſt.	
22	La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	La *Marie-Louiſe*, allant de la Rochelle à la Martinique.	
	L'*Heureuſe Marie*, venant de la Martinique à Honfleur.	
	La *Gentille Marguerite*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	Le *Jacob & Marie*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	Le *Triomphe*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Jeune Henriette*, venant de Terre-neuve au Havre.	
142		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
142	La *Conſtance*, venant de St. Domingue à la Rochelle. L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-neuve à la Rochelle. Le *Jacques & Marie*, L'*Hirondelle*, Le *Jeune Saint-Jean*, venant de Terre-neuve à St. Malo. La *Jeune Amitié*, venant de Terre-neuve à St. Malo. Le *Dauphin*, dont le voyage n'eſt pas mentionné.	
1	Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Par la chaloupe le *pélerin*, envoyé à Plimouth.
143	La *Thétis*, Le *Lange*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo. Le *Duc de Luxembourg*, venant de Terre-neuve à Bordeaux. La *Fidelle*, venant de St. Domingue à Bordeaux. L'*Achille*, L'*Américain*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	Pris par divers vaiſſ. & envoyés à Plimouth.

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
143	La *Reine des Anges*, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	Le *Viarme*, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Plimouth.
	L'*Aimable Rose*, venant du Canada à la Rochelle.	
	La *Colombe*, venant de Porto à Bordeaux.	
	Le *Bon tems*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
19	La *Jeanne-Pierre*, venant de Gaspé à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Marguerite*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
	L'*Assurance*, La *Pucelle*, La *Cérès*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Pris par divers vaiss. & envoyés à Portsmouth.
	Le *Télémaque*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	La *Subtile*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Espérance*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	La *Fortune*, venant de la Martinique au Havre.	
	La *Paix*, Le *Marquis de Vaudreuil*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	
162		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
162		
	La *Marie Thérese*, venant de Terre-neuve. La *Grange*, de Terre-neuve. L'*Olivier*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
10	Le *Jeune Russe*, venant du Croific.	
	Le *Neptune*, Le *Saint-Mathieu*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	Un gros Vaisseau venant de St. Domingue.	
3	Navires pris par . . .	Le *Bedford*, vaiſ. de guerre en allant à Gibraltar.
1	La *Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre.	Le *Colchester*, & envoyé à Falmouth.
1	La *Rencontre*, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le *Caskeo* & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois. . . .	La Chaloupe la *Fortune*.

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs
Ci-contre.		
178		
1	Sénault, allant de Marseille à Cadix sa cargaison estimée 1, 000 000 livres.	La Chaloupe la *Fortune.*
1	La *Margarida*, navire de Marseille.	Le *Humber*, & conduit à Madere.
1	La *Rosette*, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le *Kingston*, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique.	La Chaloupe le *Sauvage*, & conduit à Plimouth.
22	Bâtimens chargés de vivres, venant de Bordeaux & de Brest.	Par les Amiraux Boscawen, Mostyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croisé à la hau-

mbre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
D'autre part, 204		
		teur de Louiſbourg & de Golfe S. Laurent.
1	La *Délivrance*, allant de Terre-neuve au Havre.	Le *Wigmouth*, & conduit à Plimouth.
1	*L'Aimable Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.	Envoyé à Plimouth.
1	Le *Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Conduit à Plimouth.
1	Le *Saint-Denis*, allant de Terre-neuve à Honfleur.	Le *Rochester*, & conduit à Plim.
1	La *Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. . . .	Envoyé à Portsmouth.
3	Le *Phénix*, allant de Saint Domingue à Bordeaux.	*Idem.*
	Le *Jean-Louis*, allant de Terre-neuve à Nantes.	*Idem.*
	Le *Vilembere*, allant de Terre-neuve à Honfleur.	*Idem.*

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre. 212		
1	La *Vénus*, allant de Saint Domingue à Nantes.	Le Sénault *Heirnesi.*
1	Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille.	Le Sénault la *Fortune*, & conduit à Gibraltar.
1	Le *Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre.	L'*Essex*, & conduit à Portsmouth.
7	Un vaisseau venant de St. Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princesse Louise.* Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la *Princesse Louise.* Le *Saint-Piere*, venant de la Martinique à Marseille. Le *Grand-Duc*, allant de Bordeaux au Cap François. Le *Partein*, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint Domingue. *L'Alcion*, autre Négrier, allant de la côte d'Afrique à	Pris par l'Escadre du Commodore Franklan, & envoyés à Antigues.
222		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
222		
	Saint Domingue, avec 511 Eſclaves. *L'Infante*, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.	
1	Les *Deux petits*, venant de la Martinique à Bayonne.	
1	*L'Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 Eſclaves.	
1	Un navire, venant de Terre-neuve.	Envoyé à Portsmouth par le *Seaforth*.
1	Les *Ames du Purgatoire*, venant des Iſles de l'Archipel.	Le *Portland*, & & conduit à Libourne.
1	Le *Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg.	La chal. de guerre la *Loutre*, & conduit à Hallifax.
1	La *Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée. . . .	Le *Humber*, frég. de 40 canons, & envoyé aux Barbades.
228		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre. 228		
1	Sénault, venant de Saint-Domingue en France. . .	Conduit à la Jamaïque, par la chaloupe le
11	Navires envoyés à Mahon par la frégate le . . .	*Hind.* *Phénix.*
1	Le *Marville*, allant du Havre à Morlaix, envoyé à Douvres par le	*Falmouth.*
9	Navires envoyés à la Jamaïque par le Chef-d'Escadre Coate, commandant le	*Severn.*
5	Autres envoyés au même lieu, par le	*Greenwich.*
1	Le navire l'*Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1,200,000 liv., chargé de 800 bariques de sucre & 700 balles de café, pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frégate . .	*L'Espérance.*
5	La *Seine*, La *Marianne*, *L'Hector*, de Nantes. Le *Roi de Juda*, Le *Sérieux*, de Bordeaux.	Le Commodore Coate, & conduits à la Jamaïque.
261		Nombre.

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
261		
2	La *Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort. *L'Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes.	Envoyés à Plim. par la frég. le *Lynne*.
1	Le Sénault l'*Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	Envoyé à Douvres par la même frégate.
7	Deux Navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton. Deux Sénaults & deux chaloupes, chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à St. Eustache. Un Sénault revenant de Saint-Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.	Pris par le Chef d'Escadre Froakland & cond. à Saint-Christophe.
2	Navires conduits à Lunegade par	la frég. le *Sorland*, de 24 can. & 176 hom. d'équip.
2	Vaisseau, allant au Cap-Breton, ayant à son bord 133 soldats. Sénault, chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.	Conduits par l'*Oxford* à Plim.
275		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
275		
1	La *Veſtale*, venant de St. Domingue à Nantes, pris par	le *Dunkerque.*
1	Le *Bon ami*, Sénault allant de Bordeaux à Quebec.	le *Lyncaſtil*, & conduit à Portsmouth.
1	L'*Abbé*, allant de Breſt au Cap Breton, avec 180 ſoldats à ſon bord, pris par . .	le *Lyncaſtil*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux.	le *Medway*, & conduit à Ports.
1	Le *Duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg.	à Eymont par le *Chern.*
1	Le *Grand Urſin*, allant à Quebec, avec 130 ſoldats à bord.	Cond. à Eym. par le Sénault *Hermeſi* le *Winchester*,
2	L'*aimable Catherine*, Le *Comte de Clermont*, venant de la Martinique en France.	&cond. aux Barbades.
283		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
283		
2	L'*Aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie. Le *Saint-Michel*, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduits à Portsmouth par les frégat. le *Gibraltar* & le *Feret.*
2	La *Vigilante Magdelaine*, Le *Vautour*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre balles & marchandises seches.	
1	La *Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Missisipi, ayant 140 soldats à bord, & 30 femmes qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	Le *Brillant*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café, conduit à Waterford.	
1	La *Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le *St. Albans.*
1	La *Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par	le *Rommey.*
291		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre.		
291		
1	*La Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par..	le *Saint Albans.*
1	La *Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par . . .	le *Cheval marin.*
2	Le *Triton*, Le *Saint-Marc*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	le *Cheval marin.*
1	*L'Aimable Catherine*, venant de la Martinique à Marſeille, pris & envoyé à Plymouth par	le *Yarmouth.*
1	*L'Helene Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre.	le *Falmouth*, l'*Eagle* & le *Harwiſcher.*
1	Sénault, chargé de café & ſucre, allant de Léogane à Louisbourg, pris près l'iſle de la Tortue par	la chaloup. la *Weazle.*
1	Le *Mars*, venant d'Afrique aux iſles françoiſes, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.	
1	Autre vaiſſeau, venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit auſſi à la Jamaïque.	
300		

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos Isles 74

Négriers, chargés de près de deux mille Negres. 5

Batimens portant des marchandises & provisions à nos Isles 26

Bâtiment allant en Guinée 1

Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal, & l'autre en revenant. . 2

Terre-neuviers. 66

Batimens revenant de la pêche de la baleine. 2

Batimens portant des provisions à l'Isle Royale & au Canada, ou en revenant. . 22

Bâtimens faisant le grand Cabotage. . 27

Barques, Geolettes & autres petits bâtimens, faisant le petit cabotage, tant sur les côtes de France que dans nos colonies. . 75

Total 300

On compte que les villes nommées ci-dessous on perdu à peu près :

Bayonne, au moins, navires. 5

Bordeaux. 40

La Rochelle. 15

Nantes. 35

Saint-Malo. 15

Granville. 9

Honfleur. 17

Le Havre. 27

Dieppe 3

Dunkerque. 6

Marseille. 13

 185

Le ſurplus des priſes ſont des bâtimens de peu de conſéquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Eſpagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marſeille, pris près de Cadix, dont la cargaiſon étoit très-conſidérable. Nonobſtant la déduction à faire pour cet objet, on eſtime la valeur de ces vaiſſeaux pris, au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaiſſeaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Eſpérance*, ont fait au moins ſix mille officiers, mariniers & matelots priſonniers, & mille cinq cens ſoldats ou gens de nouvelles levées.

N°. III. (Page 61.) *Précis de la vie de Louis Mandrin*, (*) *Chef de Contrebandiers ; avec un récit de ſa priſe & de l'exécution de ſon jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obſcure, né à St. Etienne de Saint Geoirs, village près la côte Saint-André, en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mouſquet. Il déſerta. Il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ſes freres & lui ſe mirent à

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été ſans l'aveu de la Cour.

faire la fauſſe monnoie. Recherchés & jettés en priſon à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la juſtice: on ne le condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proſcrit, & ne ſachant où donner de la tête, ſon premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un aſſaſſinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il ſe porta enſuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens ſans aveu & proſcrits comme lui. Ses exactions, ſes meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, ſont connus par le jugement rendu à Valence, le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de ſon Major, & cinq à ſix autres de ſes gens, furent ſurpris la nuit du 10 au 11 Mai, par les Commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguiſés; il ne fit aucune réſiſtance, & ils le conduiſirent à Valence ſous une forte eſcorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde de parler au priſonnier. Il répondoit aſſez poliment à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit, quand elles n'étoient pas indiſcretes; d'autres fois il répondoit bruſquement, ſur-tout aux Religieux & aux Eccléſiaſtiques: il eſt vrai qu'il ne s'eſt échappé que lorſqu'il étoit dans le vin; M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il eſt faux que Mandrin lui ait tenu des diſcours inſolens, comme on l'a dit; bien loin de-là, il lui a toujours parlé avec reſpect. On l'examinoit ſoir & matin. On le confronta avec deux de ſes valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un deux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la dépoſition

d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ſes chevaux & déſerteur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le ſuſpecter d'en impoſer à la juſtice de la terre, ſe trouvant ſur le point d'aller paroître devant le ſouverain juge. Il fut ſucceſſivement confronté avec d'autres priſonniers de ſa troupe, témoins de ſes forfaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire ſur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi ſur la preuve établie, après la dépoſition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans ſa troupe uniquement pour le raſer. Quelque réſolu que parût Mandrin, le ſupplice de deux de ſes camarades, & leur bonne diſpoſition à ſouffrir la mort pour expier leurs crimes, firent ſur lui quelque impreſſion, au moment ſur-tout que l'exécuteur de la juſtice s'en ſaiſit pour les conduire ſur l'échaffaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin les ſombres penſées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux eccléſiaſtiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit ſe confeſſer ni à Prêtre ni à Religieux de la ville. Une Dame de la charité, qui l'avoit vu tous les jours dans ſa priſon, renouvella ſes inſtances pour l'engager à ſe confeſſer le ſamedi 24. Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame reſpectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuſe: elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verſer des larmes. Le voyant touché, elle lui propoſa pour confeſſeur le Pere Gaſparini, Jéſuite Italien, homme de mérite de la maiſon de Tournon, qui étoit pour lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut

dire à M. Levet, l'état où elle avoit laiſſé Mandrin. M. Levet ſe fit porter à la priſon, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme ſon juge, mais comme ſon ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit beſoin; qu'il ne pouvoit aſſez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha ſi fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gaſparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en converſation avec lui ſur des ſujets indifférents, qu'il lui parla enſuite de l'affaire de ſon ſalut, & qu'enfin il le détermina à ſe confeſſer. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui ſavoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer ſa confeſſion le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu ſon jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonſtrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté ſans avoir été appliqué à la queſtion, parce qu'à l'inſtant qu'on commençoit à l'y préſenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta ſur l'échaffaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ſes crimes ne ſembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des ſiens pris avec lui, il diſoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attriſter; qu'un mauvais quart-d'heure eſt bientôt paſſé. Sa phyſionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéreſ-

ſoit tout le monde. Ses juges forcés de le condamner, ne purent lui refuſer de la pitié; le boureau même ne put retenir ſes larmes. *Ce n'eſt pas moi*, lui dit Mandrin, *ce ſont mes crimes que tu dois pleurer*; puis l'embraſſant: *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échaffaud pour en examiner la conſtruction, avec une hardieſſe qui étoit, ſans doute, le ſigne d'une parfaite réſignation. Il y monta avec fermeté; il parla peu & l'on ne put entendre que ces paroles: *Jeuneſſe, prenez exemple ſur moi; & vous, Employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit cauſé de ſi grandes alarmes? Dans l'inſtant où l'on alloit le frapper: *J'ai beſoin*, dit-il, *de toutes mes forces; donnez-moi, s'il vous plaît de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gaſparini, qui avoit de cette liqueur, lui en préſenta. Mandrin en but. On lui en frotta le viſage. Le Pere, qui ſe trouva mal, s'en ſervit auſſi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui-même, il avoit fait ſigne qu'il étoit inutile de lui couvrir le viſage. A peine eut-il reçu les neuf coups, qu'il fut étranglé: adouciſſement qui honore l'humanité de ſes juges. Ainſi expira à cinq heures & demie du ſoir, le lundi 26 Mai 1755, & termina ſa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fiſcher, & que le haſard favoriſa au point de lui échapper. Ainſi finit, moins troublé que tous ſes ſpectateurs, Louis Mandrin, âgé, diſent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres de trente-neuf, deux années après ſon entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien priſe; il avoit le regard vif, la

jambe belle, le visage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans sa figure. Il n'étoit pas absolument dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la repartie vive & juste. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand scélérat. Il étoit très-robuste, juroit beaucoup, fumoit sans cesse, buvoit & aimoit excessivement la bonne chere : il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution, son confesseur lui parloit d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie sauve, Mandrin répondit : *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confession & de salut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant *qu'il n'avoit que six livres à dépenser sur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin serviront à caractériser le fond de son ame. Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun ne sçauroit entiérement le remplacer. Du Rhin à la Méditerrannée, sur cent quarante lieues de l'arge, il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occcasion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou le faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les circonstances.

JUGEMENT SOUVERAIN, *qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & déſordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755, exécuté le 26 dudit mois.*

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Commiſſaire du Conſeil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour inſtruire, & juger ſouverainement & en dernier reſſort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-ſauniers, leurs fauteurs & complices dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conſeil, du 3 Décembre 1738, & la Commiſſion du grand ſceau ſur icelui, du même jour, &c.

Nous Commiſſaire du Conſeil ſuſdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Aſſeſſeurs de la Commiſſion, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter ſon domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occaſion des pourſuites faites contre lui, pour raiſon d'accuſations de fabrication & ex-

position de fausse monnoie, & d'un assassinat, & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détacherent au village de Curson, le 7 Janvier de l'année derniere, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade; &, profitant de cette surprise, les fusillerent, en tuerent deux, en blesserent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du Brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté; &, la nuit du 8 au 9, allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret; de celle de plus de trente qui, le 7 Juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son habitation près dudit corps-de-garde; de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui, le 10, firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Taulignan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après: du nombre des trois de la même bande, qui, le lendemain onze, étant restés au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Basile, en Vivarès, fusillerent,

devant ledit cabaret, un Sergent du Régiment de Belſunce, le ſuppoſant être un employé ou eſpion : laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit pluſieurs déſordres, & entr'autres, le 23, tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, pourſuivi par quelques-uns deſdits contrebandiers, vouloit ſe réfugier; le 30, força l'entrepoſeur de Rhodez à prendre de leur tabac, & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa; & elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour faire rendre des armes dépoſées à la maiſon de ville, ſaiſies quelques années avant ſur d'autres contrebandiers; le 3 Juillet ſuivant, fit auſſi prendre de force des tabacs à l'entrepoſeur de Mende; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, ſe retirant en Savoie ou en Suiſſe, & paſſant avec ſa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, tué le nommé Sigiſmond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ſes bras, ſoupçonnant ledit Moret d'avoir été cauſe que Pierre Mandrin ſon frere, qui a ſubi la peine de mort pour fauſſe monnoie, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra ſur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, bleſſa & vola pluſieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & auſſi le principal chef de celle qui pénétra de Savoie en France le 20 Août ſuivant; força le 26 l'entrepoſeur du tabac à Brioude de lui compter une ſomme d'argent, ſous prétexte d'un dépôt dans ſon bureau de quelques balots de tabac; le 28, les débitans de Crapone, à lui payer auſſi une ſomme, pour raiſon de la remiſe de quelques tabacs; ainſi que l'entrepoſeur de Mont-briſon, où elle força les priſons & en fit ſortir onze pri-

ſonniers ; arrêta le 2 Septembre, paſſant à Pont-de-Vele en Breſſe, deux employés de la brigade de Carmoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux ſur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres bleſſés ; d'avoir été de la nombreuſe bande, auſſi comme principal chef, qui pénétra de Savoie en Burgey, la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions ſur pluſieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, ſous prétexte qu'elle leur laiſſoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Breſſe ; le 6 à Châtillon les Dombes ; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour ; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marſal, Arlan & la Chaiſe-Dieu ; le 16 fit payer une ſomme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maiſon occupée par l'entrepoſeur du Puy, pour ne pas les enlever ; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ſes exactions ſur les receveurs, entrepoſeurs & débitans, à Pradelle, Laugogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bomet-le-Château ; le 23 à Montbriſon & à Boën ; le 24 pour la ſeconde fois à Charlieu ; tira ſur le poſtillon conduiſant la diligence, pour voir ſi quelques perſonnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9, en paſſant à Saint-Juſt en Chevalet, y fit perquiſition des employés, ſur leſquels il fut tiré, & l'un d'eux bleſſé dangereuſement, ſes armes & effets, ainſi que ceux du brigadier, furent pillés & volés ; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maiſon de l'entrepoſeur, vola, pilla ou briſa le tabac, effets & meubles dudit entrepoſeur ; bleſſa deux employés qui avoient été propoſés à la garde dudit entre-

pôt ; pilla auſſi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maiſons de différens employés deſdits lieux, ainſi que le 28 à Saint-Laurent, en Franche-Comté, où elle tua un employé, vola auſſi différens effets dans une maiſon d'Orgelet ; le 27, força les priſons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbriſon, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva pluſieurs priſonniers ; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suiſſe en Franche-Comté, la nuit du 14 au 15 Décembre dernier ; tira le 16 ſur des Cavaliers du régiment d'Harcourt, qui paſſoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ſes armes, habit, chapeau & manteau ; le 17, ſe rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquiſition des employés, vola les effets du capitaine général, après avoir enfoncé les portes de ſon appartement & commode ; força les receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une ſomme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoiſſance d'un nombre de balots de faux-tabac qu'elle laiſſa dans ſon bureau où il fut obligé de les recevoir ; força le 18 la garde bourgeoiſe d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ſes diſpoſitions à quelque diſtance de ladite ville pour y réuſſir, ſur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faiſoient partie & en bleſſa d'autres, tua auſſi un ſoldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui ſe trouva par hâſard ſur le rempart près ladite porte ; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la ſomme qu'elle vouloit exiger ; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la ſomme

convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 liv. ce qui fut exécuté par lesdits receveurs ; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à sang, d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrés à quelque distance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages jusques à ce qu'elle eût reçu la somme qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel & de l'entreposeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maison de ville, où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent ; la plus grande partie de la bande étant demeurée au-devant dudit hôtel-de-ville ; combattit le 20 au village de Guenand, paroisse de Brion, contre les troupes du Roi, sur lesquelles elle fit feu la première, tua & blessa plusieurs officiers, soldats, dragons & hussards, & tant à Seurre qu'à Autun ; força les prisons & en fit sortir les prisonniers ; d'avoir rassemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin se mit, lesquels volerent le 21, quatre chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompiere, en Bourbonnois ; le 22, assassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux ; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu ; le même jour, & le 24, obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-table, à leur

compter une ſomme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maiſon du brigadier des fermes, bleſſerent ſa femme qui étoit derrierre pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après ſa bleſſure; le 25, firent exaction ſur un des débitans de la Chaiſe-Dieu, & le 26, firent feu ſur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat, dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & ſigné la plus grande partie des reçus des ſommes exigées deſdits receveurs, entrepoſeurs & débitans dans quelques-uns deſquels il a déclaré que les ſommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même ſur des regiſtres d'écroue, des priſons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait ſur leſdites priſons: Pour réparation de quoi, & des autres crimes, réſultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute juſtice, qui le menera nud en chemiſe, la corde au col, ayant un écriteau où ſeront ces mots, en gros caracteres: *Chef de contrebandiers, voleurs & perturbateurs du repos public*; & tenant en ſes mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'égliſe cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au Roi & à juſtice de tous ſes crimes & attentats; ſera enſuite conduit à la place des Clercs, & là, aura les bras, jambes, cuiſſes & reins rompus vif, ſur un échafaud qui ſera à cet effet dreſſé, mis enſuite ſur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir

:s jours ; après quoi ſon corps mort, ſera par ledit
récuteur expoſé aux fourches patibulaires de
:tte ville ; préalablement ledit Mandrin expoſé à
i queſtion ordinaire & extraordinaire, pour avoir
ar ſa bouche la vérité d'aucuns faits réſultans du
rocès, & la révélation de ſes complices : Décla-
ons tous & chacuns ſes biens confiſqués au Roi,
ır iceux préalablement pris la ſomme de dix li-
res d'amende, en cas que confiſcation n'ait lieu
u profit de Sa Majeſté ; & encore ſur iceux pris
a ſomme de mille livres auſſi d'amende envers
edit Jean-Baptiſte Bocquillon, adjudicataire gé-
ıéral des fermes, & les dépens du procès ; eſquels
ımendes & dépens avons condamné ledit Mandrin
:nvers ledit Bocquillon, ayant égard à ſa requête
du jour d'hier. Et ſera le préſent jugement impri-
mé, lu, publié & affiché dans toutes les villes &
lieux denommés en icelui, & par-tout ailleurs
qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre cri-
minelle du Préſidial de Valence & Dauphiné, le
24 Mai 1755. (Signés) *Levet*, *Gaillard*, *Luil-
lier*, *Bolozon*, *Bachaſſon*, *Rouverre*, *de l'Etang*
& *Cozon.*

Et plus bas eſt écrit : *Le 26 Mai 1755, le
jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de
la Commiſſion ſouſſigné, audit Louis Mandrin, &
éxécuté même jour ſuivant ſa forme & teneur.*
(Signé) *N. Léorier.*

Diſcours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

LE Roi mon Maître ſe devoit à lui-même le déſaveu qu'il a fait de ce qui s'eſt paſſé, ſur le territoire de Votre Majeſté, & le ſoin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les ſentimens qu'il a toujours eu pour la perſonne de Votre Majeſté, ne lui ont pas permis de ſe borner à une attention qui ne pouvoit ſatisfaire que la juſtice; il a voulu que cette circonſtance ſervit à reſſerrer les liens de l'amitié qui ne l'uniſſent pas moins à Votre Majeſté que ceux du Sang. Je viens de ſa part lui en porter le témoignage le plus ſolemnel.

Rien n'eſt plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'aſſurer Votre Majeſté que votre amitié lui ſera toujours chere & précieuſe.

N°. IV. (Page 65.) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

MOSCOVIE.

EN 1750, la Marine de l'Impératrice de Ruſſie conſiſtoit en 50 vaiſſeaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots claſſés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La Marine de ce royaume conſiſte en 22 vaiſſeaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

DANNEMARCK, 1754.

Vaiſſeaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots paſſent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

HOLLANDE, *ou République des Provinces-Unies*, 1754.

La Marine de cette République eſt peu de choſe; elle ne conſiſte que dans 20 ou 22 vaiſſeaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle eſt plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choſes néceſſaires pour la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement ſa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette République con-

ſiſtent en 14 vaiſſeaux de ligne, 6 frégates, 20 galéaſſes & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaiſſeaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaiſſeau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaiſſeaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

Quarante-un vaiſſeaux de ligne, 29 frégates; 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlôts.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

Cent trente-un vaiſſeaux de ligne & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

Soixante-ſept vaiſſeaux de guerre, 31 frégates; 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. VI. (Page 100.) *Chanſon ſur le Roi de Pruſſe.*
Air : *Voilà, mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon Couſin,
Un admirable Code;

Mais ſuivre en ſes projets, mon Couſin ;
Toute une autre méthode, mon Couſin ;
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon Couſin,
Les mener au pillage ;
Les payer en ducats, mon Couſin ;
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon Couſin ;
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Couſin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on eſt leur protecteur, mon Couſin,
La tournure eſt gentille, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & ſans raiſon, mon Couſin ;
Tenir dans l'eſclavage,
D'une auguſte maiſon, mon Couſin,
Le plus précieux gage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Couſin ;
Devenir mépriſable,
Au ſeul Anglois enfin, mon Couſin,
Se rendre comparable, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, l'allure, mon Couſin ;
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanſon. Air : *De tous les Capucins du Monde.*

Oui, Fréderic, ton entrepriſe.
T'ôtera juſqu'à la chemiſe,

T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne ſont jamais propices
A qui préſume trop de ſoi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanſon. Air : *Voilà mon Couſin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Couſin,
Eſt d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Couſin,
Et fait tout le contraire, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

ROI, qui ſçus mériter par ta grandeur ſtoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix,
FRÉDÉRIC, qu'elle eſt donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois ?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Juſqu'ici bienfaiſant, ton cœur juſte, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits :
Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix :
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déja le tien, ſi digne de ce rang.
Roi Philoſophe & Conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'aſſurent aux héros notre amour & l'hiſtoire.
Mais le charme eſt détruit, qui te rendit ſi grand :
Infidele à ta foi, ciel, qui l'auroit pu croire !

De

De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat! Tu n'es plus après cette victoire,
Qui ſera pour jamais déteſter ta mémoire,
Qu'un faux ſage & qu'un vrai brigand!

N°. VII. (Page 107.) *Très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances, que préſentent au Roi notre très-honoré & ſouverain Seigneur, les Gens tenants la Cour des Aides.*

SIRE,

LA guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos ſujets; leur juſte indignation la leur faiſoit regarder comme indiſpenſable dans un tems où la modération de Votre Majeſté lui faiſoit employer tous les moyens poſſibles pour la prévenir.

Il n'eſt perſonne, ſans doute, qui ne ſente la néceſſité des ſecours extraordinaires qu'exige Votre Majeſté; & perſonne qui ne s'empreſſe d'y conſacrer une partie de ſa fortune.

La Nation Françoiſe s'eſt diſtinguée dans tous les tems par ſon attachement pour la perſonne ſacrée de ſes maîtres; pourroit-elle ſe démentir dans une circonſtance, où c'eſt moins le peuple qui combat pour la gloire de ſon Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de ſon peuple? Pouvoit-elle être inſenſible à des inſultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'europe entiere, tandis que la juſtice de votre cauſe en a fait la cauſe commune de tous les Souverains?

Pourroit-on ſe plaindre d'une contribution,

dont l'emploi eſt juſtifié d'avance par de puiſſans ſecours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuſe dans votre marine, & par des conquêtes auſſi utiles que glorieuſes ?

Non, Sire, c'eſt toujours le même eſprit qui anime vos fideles ſujets ; ce ſont auſſi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles Votre Majeſté n'a confié une partie de ſon autorité ſuprême, qu'en les chargeant ſpécialement de lui repréſenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des Aides, à qui ſes fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre tous les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impoſitions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'eſt que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux ſur le préjudice que porteroit à vos ſujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 juillet dernier.

Elle auroit été coupable, ſi elle avoit négligé de porter aux pieds du trône, ſes très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances ſur un objet auſſi intéreſſant : mais le tems dans lequel ces trois Déclarations nous ont été préſentées, étoit trop voiſin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux ſubſides qu'elles établiſſent ; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu néceſſaire ; la raiſon d'Etat l'a emporté ſur toute autre conſidération, & votre Cour des Aides a procédé ſur le champ & ſans balancer à l'enregiſtrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ſes repréſentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdiſſent rien de leur force ; elle s'eſt flattée, au contraire, que ſes ardentes ſupplications n'en

trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que ſa prompte obéiſſance lui fourniroit un nouveau titre pour préſenter avec confiance à Votre Majeſté, des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de ſon ſervice & le ſoulagement de ſes peuples.

Le paiement des ſubſides qu'occaſionne la guerre la plus juſte & la plus indiſpenſable, ſeroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos ſujets pourroient-ils être ſoutenus par cette eſpérance, puiſqu'on leur impoſe de nouvelles charges, tandis qu'ils ſupportent encore une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, ſans pouvoir enviſager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puiſſent s'en promettre la ſuppreſſion? Votre Cour des Aides ne perdra jamais le ſouvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui eſt facile de préſumer que ce qui à préparé le ſuccès de vos armes, a pu produire un dérangement conſidérable dans vos finances.

C'eſt ce qui a engagé Votre Majeſté à conſerver après la paix le premier Vingtieme, & ſi le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'eſt qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction deſquelles les deniers de ce Vingtieme étoient deſtinés, mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne ſoit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cauſe les plus vives allarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie: & il eſt bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils conſiderent les aſſurances que Votre Majeſté leur

a-données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien Vingtieme ſera employé à l'amortiſſement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit aſſigner à cette impoſition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; enſorte qu'on fait dépendre la caſſation de l'impôt, d'une époque qui lui eſt abſolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fuſſent pas fixés, ne ſeroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût inſuffiſante pour remplir un objet dont on ignoroit l'étendue? Mais ſi, comme on ne peut pas douter, les dettes qu'on ſe propoſe d'amortir ſont conſtatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majeſté de déterminer avec certitude le tems où Elle pourra faire ceſſer l'impoſition.

Le premier Vingtieme fut préſenté à vos peuples en 1749, non-ſeulemenr comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre Etat, mais encore comme une opération économique, qui jointe à l'ordre que Votre Majeſté ſe propoſoit d'apporter dans l'adminiſtration de ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables *d'aſſurer, dans les tems de néceſſité, la gloire de ſon Etat, & la tranquillité des Alliés de ſa Couronnne, ſans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une eſpérance ſi flatteuſe rendit plus léger le poids de la nouvelle impoſition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pour-lors à l'effet d'en demander la ſuppreſſion, ou du moins d'obtenir la fixation de ſa durée. Mais quelle a été la douleur de vos ſujets

quand ils ont appris qu'après ſept années on étoit encore ſi éloigné du but qu'on s'étoit propoſé, & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le paiement annuel du premier Vingtieme ! Ils ont déſeſpéré de voir jamais la fin de leurs maux, puiſqu'au préjudice des eſpérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier inſtant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'impoſition d'un nouveau Vingtieme, & que Votre Majeſté étoit déja obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiſcret & téméraire ſur l'emploi ni ſur la diſtribution des fonds immenſes qui ont été conſommés dans le cours de la guerre paſſée ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver que, ſi les ſecours que vos Peuples s'empreſſerent alors de fournir à Votre Majeſté, joints à ceux qu'elle a pu tirer de ſes conquêtes, ont été inſuffiſans, ſi l'Etat s'eſt trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur propoſée pour la durée du premier Vingtieme ſemble l'annoncer, la crainte de vos ſujets, ſur celui qui vient d'être établi, n'eſt que trop excuſable.

La parole de votre Majeſté les raſſure, quant à ce quelle contient de précis & de certain ; mais l'obſcurité dont elle ſemble enveloppée à quelques égards ne peut que les allarmer, dans un tems malheureux ſur-tout, où il eſt permis de prévoir tous les événemens poſſibles.

Il eſt arrivé plus d'une fois que la ceſſation réelle de la guerre n'a pas été ſuivie immédiatement de la publication de la paix : nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majeſté, & Elle donna dans cette occaſion un témoignage éclatant de ſon amour pour ſes Peu-

ples, en faiſant ceſſer l'impoſition au même inſtant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que ſi de pareilles circonſtances ſe préſentoient, Votre Majeſté ne regardât ce qui s'eſt paſſé en 1737 comme la regle de ſa conduite; mais les inquiétudes de vos ſujets ne peuvent être diſſipées que par des aſſurances préciſes : votre peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides qui connoît la ſenſibilité de votre cœur, oſe ſe flatter que cette grace ne lui ſera pas refuſée.

Il eſt, Sire, encore d'autres inſtances que nous oſerons faire à Votre Majeſté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en eſt pas moins intéreſſant, puiſqu'il eſt queſtion d'obvier à une foules d'injuſtices qui ſe commettent, ſous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impoſitions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos juſtes plaintes; il eſt cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'impoſition en elle-même.

Une taxe qui ſe répartiroit ſur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, ſeroit, ſans doute, l'impoſition la plus juſte & la plus égale; mais elle devient plus onéreuſe que toutes les autres, quand elle eſt fixée ſur des eſtimations idéales & trop éloignées de la juſtice.

Or, quelle juſtice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'induſtrie du Fabriquant, le crédit du Négociant ſont devenus des objets d'impoſition ?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il ſera levé une contribution *ſur les*

particuliers commerçans, & autres, dont la profession est de faire valoir leur argent; &, comme, en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il est ajouté qu'il ne sera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du présent Edit.*

Votre Majesté, par une restriction sage, a, sans doute, voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la disposition rigoureuse de l'Article; & empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune regle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires; & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtiemes d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice, qu'il ne l'a été au Commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice, & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les Commerçans & les Artisans de votre Royaume, ces Citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent, aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre, à rendre votre Empire de plus en plus florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte, en entier, cette im-

position, que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres Sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit, sans augmenter ni diminuer la richesse nationale; ceux-là n'ont jamais été compris dans la disposition de l'Article XI de l'Edit de 1749:

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des trésors considérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majesté; il semble que ceux-là devroient être compris, plus que personne, dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui, à ce titre, sont plus sujets au paiement du Vingtieme d'industrie: personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en faire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embrassé des professions si utiles.

Ceux d'entre eux dont la fortune est la plus considérable, faisoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit: ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime, pour échapper aux recherches des Régisseurs de vos droits; ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit, qui fait quelquefois toute leur richesse.

Déja plusieurs refusent de se livrer à une entreprise incertaine, ayant appris, par une fâcheuse

expérience, qu'on évalue leur fortune, d'après les efforts qu'on leur voit faire, sans considérer quel en est le succès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bientôt tout établissement considérable sera ruineux pour ceux qui oseront le hazarder, s'ils n'ont eu l'art de se mettre sous la protection des arbitres de l'imposition, en les persuadant de l'utilité de leurs entreprises!

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre industrie : on verra éteindre l'émulation, cette base nécessaire du commerce ; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence, avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets, Sire ! qu'ils sont dignes d'occuper Votre Majesté ! & que le moment dans lequel nous les lui présentons, est propre à lui en faire sentir l'importance ! Les Citoyens dont nous défendons ici les intérêts, sont ceux qui, par un travail assidu, des risques continuels & des combinaisons presque infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangeres, & de nous enrichir du produit de leur luxe : ce sont eux qui entretiennent une circulation nécessaire d'especes & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuses, qui font la richesse de la France, & l'objet de la jalousie de tant de nations ; ce sont eux, en un mot, & eux seuls, qui portent l'abondance dans le sein de votre Royaume.

Il est superflu de s'étendre sur une vérité dont Votre Majesté est déja pleinement convaincue : si elle a pu douter de l'importance dont il est de soutenir & de protéger le commerce de ses Sujets, les ennemis le lui auroient fait connoître, par les

efforts qu'ils ont faits, en dernier lieu, pour l'anéantir. Votre Majesté a senti l'atteinte qu'on vouloit porter à sa puissance, en détournant la source des richesses de son peuple : Elle s'est armée pour se défendre ; Elle a regardé l'avantage du commerce, ainsi que la sûreté des Colonies, comme les véritables objets de la guerre actuelle, & comme un des fruits qu'Elle se propose de retirer de ses conquêtes.

Après des marques d'une protection si puissante, persisteroit-Elle à soumettre les commerçans & les artisans à une imposition, qui ne peut jamais être qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes ?

C'est avec la confiance la plus respectueuse, Sire, que nous avons osé vous présenter ces observations ; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians, dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majesté : mais il est un autre ordre de Citoyens, dont l'industrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes ; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre, & la masse des richesses réelles : Sujets nécessaires à l'Etat, puisque c'est d'eux seuls que le commerce général du Royaume tire toute sa force & toute sa substance ; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence seroit seule un motif pour les secourir, & dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices, toujours impu-

nies, parce qu'elles reſtent toujours ignorées.

Les Magiſtrats à qui Votre Majeſté a donné l'Adminiſtration de chaque Province, choiſis par Elle-même, ſont dignes, ſans doute, de la confiance dont Elle les a honorés; mais eſt-il poſſible que tous ceux entre qui ils ſont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majeſté, ſeront également capables d'en abuſer?

C'eſt cependant à ces Miniſtres ſubalternes qu'eſt commiſe l'évaluation des facultés & de l'induſtrie du malheureux artiſan; & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette eſtimation que ſur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils ſont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette ſubdiviſion d'une autorité arbitraire! & quelle reſſource reſte-t-il à un malheureux, qui n'a ni le loiſir, ni la hardieſſe néceſſaire pour faire entendre ſa voix, & réclamer contre l'oppreſſion? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute eſpece, une pareille Adminiſtration ne doit-elle pas donner lieu?

C'eſt ainſi que, ſous le plus juſte des Rois, l'injuſtice, qui n'oſeroit ſe montrer à découvert, n'en eſt que plus active dans l'obſcurité. C'eſt ainſi qu'une opération fauſſe & vicieuſe en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir, & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe; & ce ſont là préciſément les objets ſur leſquels doivent porter les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majeſté, & les ſoins importans dont Elle eſt occupée, ne lui permettent pas de deſcendre dans les détails, ni d'appercevoir des maux auxquels Elle ſeule peut remédier. C'eſt pour s'en inſtruire & pour y mettre ordre, qu'Elle

nous a conſtituées non-ſeulement les juges de ſes peuples, mais auſſi leurs patrons & leurs défenſeurs, & qu'elle nous a chargés du ſoin de faire parvenir juſqu'à ſa perſonne ſacrée, les juſtes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occaſion précieuſe de vous faire connoître l'oppreſſion dans laquelle votre peuple gémit depuis long-tems, & ne diſſimulons pas à Votre Majeſté, que ce que nous venons de lui préſenter comme l'objet le plus digne d'exciter ſa ſenſibilité, n'eſt que la moindre partie des taxes arbitraires qui ſe levent ſur ſes ſujets, ſous différens noms & ſous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & néceſſairement injuſtes, nous fixerons ſeulement nos regards ſur celle qui ſe perçoit dans votre royaume depuis plus de ſoixante années, ſans que vos ſujets aient des formes judiciaires pour ſe pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puiſſent s'adreſſer; impoſition qui eſt dirigée par les mêmes principes que le Vingtieme d'induſtrie, qui ſe leve dans la même forme, & qui produit le même abus; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre Conſeil, ſans que Votre Majeſté en ait donné connoiſſance à ſes Cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs & abandonner l'intérêt de vos peuples, qui nous eſt confié, que garder plus long-tems le ſilence; & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à Votre Majeſté, ſur le

Vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſupplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour Votre Majeſté, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-préſent, un remede prompt & efficace ! C'eſt alors que vos Cours ne ſeront plus obligées de vous préſenter des allarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions : vos ſujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur Votre Majeſté l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'Elle ſe ſera donnés pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces temps malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre Cour des Aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déja introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine, ni difficile à connoître ; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables encore par leur antiquité, que par la ſageſſe qui les a dictées.

C'eſt au préjudice de ces loix auguſtes, que la connoiſſance des conteſtations ſurvenues au ſujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a aiſſé à ceux de vos ſujets qui ſe ſont crus léſé, que l'alterna-

tive de ſe ſoumettre à une taxe injuſte, ou de recourir à l'autorité de celui qui en eſt l'auteur, en lui demandant de réformer ſon propre ouvrage.

C'eſt à l'aide de ces attributions, auſſi onéreuſes à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu ſubſiſter ſi long-tems ſous les yeux des Magiſtrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été ſuffiſamment inſtruits ?

Votre Cour des Aides, ſeule compétente pour connoître de tous les impôts qui ſe levent ſur vos ſujets, ne prétend point revendiquer ſa juriſdiction, ſi pour la conſerver il faut adopter la forme établie dans la perception des impoſitions arbitraires.

Ce n'eſt point la connoiſſance des conteſtations relatives au Vingtieme d'induſtrie qu'elle vous demande, c'eſt l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais ſe percevoir avec équité ; & ſi elle vous repréſente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'eſt que pour faire connoître à Votre Majeſté le préjudice qui en réſulte pour ſes peuples.

Votre Cour des Aides, créée en même tems que les premieres Impoſitions ſur leſquelles ſa juriſdiction a été établie, ne doit perdre aucune occaſion de retracer à Votre Majeſté ſon origine, comme un monument précieux de la juſtice & de la bonté de nos Rois.

Ce fut aux ſupplications de la nation entiere, repréſentée par ſes députés, que l'établiſſement des anciens Généraux des Aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de ſon Souverain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat

eux mêmes, ou par d'autres opérations que la
enteur des formalités ne permettoit pas de faire
n Juſtice réglée.

Ce motif étoit plauſible dans l'origine de l'im-
oſition; & votre Cour des Aides a fait connoître,
ar ſon ſilence, que l'intérêt de ſa Juriſdiction
'eſt jamais l'objet de ſes démarches, quand il eſt
alancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt, renouvellé en trois occaſions
différentes, ſe leve à préſent ſans interruption,
depuis quinze années. Quelle a donc été juſqu'à
préſent la régie de ce Droit, ſi, après un terme ſi
long, les évaluations n'ont pas été faites? Elles
ont dû l'être ſans doute; &, ſi cet ouvrage n'eſt
pas encore conduit à ſa perfection, que ſont de-
venus les avantages qu'on ſe promettoit de l'ad-
miniſtration des Commiſſaires de votre Conſeil?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, ſur un
objet ſi intéreſſant, & qui a déja fait tant de fois
le ſujet des très-humbles & très-reſpectueuſes
remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuſes,
par leſquelles toutes évocations ont été proſcrites,
ni l'aveu de nos plus grands Rois, qui en ont re-
connu l'abus dans pluſieurs actions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point ſur les inconvé-
niens qui ſe trouvent à dépouiller les Tribunaux,
pour leur ſubſtituer un ſeul Magiſtrat, qui ne
peut même porter ſur les objets qu'on lui préſente
qu'une application momentanée, & qui eſt diſtrait
ſans ceſſe par des occupations d'un autre genre.

Ces conſidérations importantes ſont trop pré-
ſentes à Votre Majeſté, pour qu'il ſoit néceſſaire
de les lui rappeller.

Qu'il nous ſuffiſe de tenir ſous un ſeul point de
vue le grand nombre d'abus qui réſultent des com-

droits dont elle ne peut jamais ſe départir, puiſqu'ils ſont inhérens à ſa conſtitution & à ſon eſſence.

Tels ſont, Sire, les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de Votre Majeſté, ſi, après lui avoir préſenté le ſpectale des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt perſonnel de notre compagnie.

Mais ce n'eſt point aujourd'hui le motif qui nous anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'il ſont les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions eſſentielles, que parce que ce trouble eſt le commencement & la cauſe des vexations auxquelles vos ſujets ſont expoſés. C'eſt en leur nom, & non point au nôtre, que nous ſupplions Votre Majeſté de laiſſer à ſes Cours des Aides le libre exercice de leur juriſdiction, & de rendre à ſes peuples leurs juges naturels.

La taxe qui ſe leve ſur l'induſtrie, impôt vicieux par ſa nature, n'auroit jamais pu ſouffrir les regards de la Juſtice; il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait voulu la ſouſtraire à notre connoiſſance. Mais la partie principale de l'impoſition, celle qui a pour objet la taxe des biens-immeubles, eſt ſuſceptible d'une regle plus exacte, & d'une évaluation plus juſte. Par quel motif, & ſous quel prétexte a-t-elle été compriſe dans une attribution donnée, par Votre Majeſté, aux Commiſſaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette impoſition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée ſur une eſtimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre Royaume; & que cette eſtimation n'a pu être faite que par des informations priſes ſur les

eux mêmes, ou par d'autres opérations que la enteur des formalités ne permettoit pas de faire n Juſtice réglée.

Ce motif étoit plauſible dans l'origine de l'im-oſition ; & votre Cour des Aides a fait connoître, ar ſon ſilence, que l'intérêt de ſa Juriſdiction n'eſt jamais l'objet de ſes démarches, quand il eſt alancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt, renouvellé en trois occaſions différentes, ſe leve à préſent ſans interruption, depuis quinze années. Quelle a donc été juſqu'à préſent la régie de ce Droit, ſi, après un terme ſi long, les évaluations n'ont pas été faites ? Elles ont dû l'être ſans doute ; &, ſi cet ouvrage n'eſt pas encore conduit à ſa perfection, que ſont devenus les avantages qu'on ſe promettoit de l'adminiſtration des Commiſſaires de votre Conſeil ?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, ſur un objet ſi intéreſſant, & qui a déja fait tant de fois le ſujet des très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuſes, par leſquelles toutes évocations ont été proſcrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois, qui en ont reconnu l'abus dans pluſieurs actions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point ſur les inconvéniens qui ſe trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur ſubſtituer un ſeul Magiſtrat, qui ne peut même porter ſur les objets qu'on lui préſente qu'une application momentanée, & qui eſt diſtrait ſans ceſſe par des occupations d'un autre genre.

Ces conſidérations importantes ſont trop préſentes à Votre Majeſté, pour qu'il ſoit néceſſaire de les lui rappeller.

Qu'il nous ſuffiſe de tenir ſous un ſeul point de vue le grand nombre d'abus qui réſultent des com-

missions & des attributions particulieres, données dans la seule matiere des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du Vingtieme, de la Capitation & des autres impositions, dont la connoissance est indument attribuée à des Commissaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre Royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commissaires; mais, en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples; &, de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité, depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande a été le prétexte de ces établissemens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récens, si elle est détruite, ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards, & si nous considérons, en Citoyens & en fideles Sujets de Votre Majesté, des objets situés au-delà de notre ressort; objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de Juges: quel désordre dans l'administration de la Justice! quelle consternation dans les Compagnies!

Une de vos Cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions, sur la simple demande du Fermier des droits de Votre Majesté: des plaintes respectueuses ont été portées au pied du Trô-

; des juſtifications très-fortes ont été préſentées votre Conſeil, ſans qu'il paroiſſe qu'elles aient é écoutées. Cette eſpece d'interdiction dure déja puis ſept années ; &, pendant un ſi long inter- ille, un Juge ſubalterne eſt autoriſé à remplir s fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, un appel au Conſeil de Votre Majeſté ; comme la plupart des affaires qui intéreſſent le Fermier : vos droits, avoient un objet aſſez conſidéra- e, pour que les particuliers opprimés vinſſent, fond d'une Province reculée, porter leurs plain- s dans la Capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des ontés de Votre Majeſté, ſe trouve accablée au- urd'hui du poids de ſa diſgrace : après avoir été rivée de ſes fonctions les plus importantes, ſes hefs ſont diſperſés ; la Compagnie elle-même eſt trie par les condamnations les plus humiliantes : oups également funeſtes à la Magiſtrature & aux euples qui lui ſont ſubordonnés ; actes de ſévé- ité, auxquels Votre Majeſté ne ſe porte jamais u'avec douleur, & qui coûtent toujours à ſon œur paternel, lors même qu'elle croit les devoir ſa juſtice.

Nous n'entreprendrons point ici la juſtifica- ion de ces Magiſtrats infortunés ; c'eſt un objet tranger à nos repréſentations, & dont nous n'a- ons aucune connoiſſance juridique. S'il doit 'élever une voix en leur faveur, c'eſt celle de a Province dans laquelle ils rendent la juſtice à os Sujets, & qui a été témoin de leur conduite k de leur malheur ; la conſternation qui y regne, ſt un témoignage auquel nous ne pourrions rien jouter.

Mais il nous reſte une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'eſt que

la disgrace de cette Compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour premiere cause une de ces attributions irrégulieres qui sont l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettront pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions compriſes sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des déclarations du 7 Juillet.

On aura, sans doute, fait observer à Votre Majesté que les impositions ne tombent que sur les habitans de votre Capitale, & on aura fait valoir l'aisance de ces habitans, & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter, que c'est sur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impositions ; & que cette Capitale, si riche & si propre à fournir de puissans secours, à toujours été honorée de la bienveillance particuliere, &, si nous osons le dire, de la prédilection de Votre Majesté & des rois ses prédécesseurs.

Votre Majesté a tellement été frappée de cette réflexion ; qu'elle s'est déja portée à accorder sur cet objet une diminution considérable. Oserions-nous regarder cette marque de sa bonté comme un motif pour espérer une remise totale de ces droits ? & si les malheurs de la guerre n'en permettent pas la suppression quant à présent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été établis ?

Les circonſtanntes qui obligent Votre Majeſté établir des impôts onéreux à ſon Peuple, ſuſendent en même tems la voix de vos Cours, t ne leur permettent pas de vous repréſenter la uiſere où ce Peuple eſt réduit, avec toute l'énerie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'eſt-là le rincipal objet de toutes nos démarches, c'eſt ce ui excite notre douleur & nos plaintes à l'aſpect des nouvelles impoſitions; & ce motif bien puiſſant ſur le cœur de Votre Majeſté, nous fait eſpérer de ſa bonté, encore plus que de la force de nos repréſentations qu'après avoir humilié ſes ennemis, ſon premier ſoin ſera d'apporter un ſoulagement néceſſaire aux malheurs de ſes ſujets.

Mais ſi la néceſſité de fournir des ſecours à l'Etat, ferme pour un inſtant nos yeux ſur la ſituation des particuliers, il n'eſt aucune conſidération qui doive nous empêcher de vous expoſer nos allarmes ſur la prorogation anticipée de droit dont Votre Majeſté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de repréſenter en cette occaſion à Votre Majeſté, qu'une partie des Droits qui ſe levent ſur ſon Peuple, ont été pareillement impoſés, dans leur origine, pour les beſoins actuels de l'Etat & pour un tems déterminé, & que c'eſt par les prorogations ſucceſſives, qu'ils ſont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois ſur vos yeux cette impoſition funeſte que nous avons déja préſentée comme la plus onéreuſe de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle ſe perçoit.

Etablie dans des tems ſemblables à ceux où nous ſommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux beſoins de laquelle elle

troit conſacrée. Le feu Roi, votre auguſte biſayeul, en donna ſa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires*; promeſſes que la néceſſité oblige trop ſouvent d'enfreindre, mais qu'il ſeroit à deſirer qui ne fuſſent jamais données, que quand on eſt sûr de pouvoir les exécuter fidelement.

Les malheurs dans leſquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majeſté furent employés à acquitter des dettes immenſes, & il ne lui fut pas poſſible de renoncer à un ſecours auſſi néceſſaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'eſt trouvé depuis, des tems plus heureux; les malheurs publics ont ceſſé; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances; & l'impoſition ſubſiſte encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons ſous les yeux, & que nous nous rappellons, dès qu'il eſt queſtion d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en pluſieurs occaſions importantes, de vous faire à ce ſujet ſes juſtes repréſentations, elle a cru, ſans doute, que toutes les réflexions poſſibles vous avoient déja été préſentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à diſſimuler notre faute? Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant ſi long-tems de mettre ſous les yeux de Votre Majeſté des objets ſi importans pour l'adminiſtration générale de ſon Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à

ompre le ſilence, & nous ne pouvons ſaiſir une ccaſion plus convenable, que le moment où vos ujets vont ſupporter de nouvelles impoſitions ; harge néceſſaire, à la vérité, mais dont le poids 'eſt pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité ans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle eſt obligée de vous repréſenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adouciſſemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois Déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général qui ne peut manquer de faire ſur l'eſprit de Votre Majeſté une impreſſion forte & durable ; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes Sujets un remede auſſi prompt qu'Elle le déſireroit, votre Cour des Aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous reſteront toujours préſentes ; & elle ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien permettre qu'elles lui ſoient préſentées dans des tems plus favorables.

Ce ſont là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances qu'ont cru devoir préſenter à Votre Majeſté vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les Chambres aſſemblées, le Mardi 14 Septembre 1756.

(*Signé*) DE LAMOIGNON.

N°. VIII. (Page 131.) *Mémoire de ce qui nous eſt arrivé à Louisbourg, depuis le* 20 *Juin* 1757.

Nous ſommes arrivés, le 20 Juin 1757, dans la rade de Louiſbourg, ſur les trois heures après midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon quarré au mât de miſaine, diſtinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de Saint-Domingue depuis le jour de la Pentecôte : il avoit le commandement du *Tonnant ;* & les autres vaiſſeaux de ſon eſcadre étoient *le Défenſeur*, *le Diadême*, *l'Inflexible* & *l'Eveillé ;* & pour frégates, *la Brune* & *la Comete.*

M. Dureveſte étoit arrivé, deux jours avant nous, avec l'eſcadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brume avoit ſéparé des autres quelques jours avant nous, & qui n'eſt entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée, les vaiſſeaux, *le Bizarre* & *le Célebre*, ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. *La Fleur-de-Lys* eſt partie quelques jours après pour eſcorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon ; mais, s'étant ſéparés dans la brume, un Corſaire a pris le bâtiment : cependant l'équipage s'eſt tout ſauvé à terre. *La Fleur-de-Lys* eſt revenue après dix jours de croiſiere, ſans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui eſt entré ici fort heureuſement ; il apportoit des vivres pour l'eſcadre.

Le

Le Chevalier de Graſſe eſt revenu, le 10 de Juin, avec la goëlette ſur laquelle il étoit allé pour croiſer autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué ſur la côte un nommé *Gautier*, qui ſait la langue des Sauvages; celui-ci en a pris deux avec lui de ſa connoiſſance: ils ont été enſemble juſqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois, & en ont amené un priſonnier qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn, avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 Juillet, M. Boishebert a amené du Canada 150 Sauvages, & autant de Canadiens, qu'il a conduits au travers des bois & des montagnes, avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici: quinze de ceux-là ſe griſerent hier, & entrerent le ſoir chez une femme pour lui demander encore à boire; elle leur en refuſa, ils ont voulu l'étrangler; on a crié à la Garde, qui eſt venue auſſi-tôt; un des Sauvages a mis la main ſur le fuſil du Caporal, dès qu'il eſt entré; mais le Soldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade, & lui a fait lâcher priſe. Les Sauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu; mais fort prudemment le Caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là, ſont dans le cas d'être punis de galeres; ce qui n'eſt point encore arrivé: mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

Du 20 Juillet. Nos équipages commencent à ſe rétablir: ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous ſommes tous réparés à

préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici ; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui eſt fort abondante ; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraîchiſſemens.

On va faire conſtruire une batterie à la pointe de l'ilotte, qui puiſſe porter au large ; car auparavant il n'y en avoit point, de ſorte qu'on ne pouvoit tirer ſur un vaiſſeau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie Royale, dont les Anglois s'étoient ſervi dans le dernier ſiege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête deſquelles eſt M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'eſt un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap noir, qui eſt une montagne de roches à un demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17, les deux frégates la *Comete* & la *Brune*, ont appareillé pour aller croiſer pendant quelque tems & ſecourir un bâtiment marchand qui eſt à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25, elles ſont rentrées avec le bâtiment, qui avoit eſſuyé un combat aſſez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le 1er. Août nous eſt arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes ſortes de marchandiſes & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corſaire, qui l'a chaſſé pendant quel-

que tems. Ordre de lever trois Compagnies de Volontaires, tirés des pilotins de l'Eſcadre. Le 2, M. Genouil a paſſé en revue les trois Compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, ſont arrivés une demi-douzaine de ſauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois priſonniers Anglois, dont un rapporte des choſes aſſez intéreſſantes.

Nous fûmes hier voir le camp des ſauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils ſont 150 & autant de Canadiens. Ils ſont tous aſſez bien armés & paroiſſent avoir bonne envie de ſervir le Roi, qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils ſont campés dans une anſe du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur deſcente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canon pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans preſque tous les endroits praticables pour les deſcentes. L'anſe la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; auſſi il y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août, j'eus un ordre du Commiſſaire de l'Eſcadre de quitter le vaiſſeau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la ſubſiſtance des troupes.

Le 8, je m'embarquai ſur la goëlette pour y faire porter les vivres néceſſaires pour 12 jours à 800 hommes qui vinrent le lendemain. Mon premier ſoin fut d'y faire conſtruire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9, les troupes deſtinées pour la garde de ces trois anſes ſe rendirent à leurs poſtes; outre 600 hommes des ſoldats de la Marine, il y avoit 200 Volontaires tirés des pilotins de toute l'Eſcadre, commandés par des Officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confuſion, tant pour la diſtribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poſte. Mais à préſent tout eſt en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore pluſieurs autres endroits qui ſont propres à débarquer, le Général a eu ſoin d'y envoyer des troupes pour s'y oppoſer.

Le 19, au ſoir, nous avons vu 21 Voiles Angloiſes, au nombre deſquelles étoient 16 ou 17 Vaiſſeaux de ligne & le reſte des frégates. Ils ſont venus aſſez proches de la ville pour diſtinguer très-clairement les vaiſſeaux qui ſont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin; mais la brume eſt venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoiſſent; ainſi il nous fait délivrer pour douze autres jours des vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les conſommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient ſurpris à la côte, ils ſeroient très-mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaiſſeaux qui étoient dans le fond de la baye de ſe touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de ſortir avec toute l'Eſcadre au premier ſignal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois ſe décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Eſcadre Angloiſe dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les volontaires au camp de Laurembec; ainſi il a donné ordre à M. de Caſtillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonſtanciée qui vous en inſtruira.

N°. IX. (Page 131.) *Copie d'une Lettre, écrite de Quebec, le 10 Août 1757, au ſujet des affaires qui ſe ſont paſſées dans le Canada.*

DEPUIS la priſe de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoiſes ſe ſont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambaſſade à M. le Général, compoſée de 200 de leur principaux Chefs. Ils ont fait un ſéjour à Montréal de près de deux mois où ils ont été accueillis avec toutes ſortes de témoignages d'amitié; ils ont préſenté à notre Gouverneur pluſieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous aſſurer qu'ils avoient vu avec plaiſir le ſuccès de notre entrepriſe ſur Oſwego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagemens

pour ne jamais permettre que les Anglois vinſſent faire de nouveaux établiſſemens ſur le lac Ontarion, ni dans les environs ; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magaſins pour leur fournir leurs beſoins, & y recevoir le produit de leur chaſſe ; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très-favorablement, & pour leur en donner de sûrs témoignages, on les a comblée de préſens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier, M de Rouilly, faiſant fonction de Major à St. Frédéric, prit les ordres de M. de Luſignan, Commandant au Fort de ce nom, pour ſe rendre à celui de Carillon, pour y tranſporter des vivres & autres proviſions, avec huit traînées, attelées chacune de deux chevaux, & eſcortées de quinze ſoldats, un Sergent & deux Officiers de Royal Rouſſillon & de la Marine. Trois traînées & dix ſoldats avoient pris le devant & étant à la preſqu'Iſle, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui ſortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquerent les trois traînées ; ſept de nos hommes furent faits priſonniers & trois ſe ſauverent en rebrouſſant chemin ſur les chevaux. Les ennemis le pourſuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Luſignan, qui envoya promptement à leurs ſecours 100 hommes ſans vivres & peu de munitions, tant Sauvages que ſoldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre Officiers, cinq Cadets & deux Volontaires furent détachés enſuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A

deux heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre ; une heure après, il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de Mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit ; l'ennemi en fuyant, prit un terrein avantageux. A huit heures du soir, deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter ; ils se rendirent à neuf heures : pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois Officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés ; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion 11 hommes morts sur le champ de bataille, y compris un Sauvage ; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre Cadets, dix-sept Soldats, deux Canadiens & deux Sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce Détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur Général, ayant sous ses ordres M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Quebec ; M. Damas, Capitaine des Troupes de

la Colonie, faiſant fonction de Major Général, & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faiſant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne ſe rendit, à cauſe des mauvais tems, que le 9; d'où il partit le 15, en paſſant au Sud du Lac St. Sacrement; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du ſuccès de l'eſcalade, qui avoit été projettée & ſur leur rapport, M. de Rigaud y renonça. Le 19, les Sauvages & quelques Canadiens allerent fuſiller juſqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22, on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques Volontaires qui, à l'approche de notre détachement, ſe refugierent dans le fort: 300 batteaux, 4 barques, 2 hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à ſcier, quantité de bois de chauffage & de conſtruction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut ſommer celui du fort de ſe rendre, mais il répondit que, dût-il périr avec toute ſa garniſon, il vouloit auſſi bien ſe défendre dans un mauvais poſte comme dans un bon. Dès-lors on ſe retira.

Les Anglois n'ont fait aucune ſortie. Les Sauvages aſſurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient ſortis du fort, mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de ſix bleſſés.

M. Wolf, Officier partiſan à la ſuite des troupes de terre, déſeſpéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre repriſes différentes mettre le feu à une bar-

que de 16 canons qui étoit encore ſur le chantier & ſous le canon du fort, demanda la permiſſion d'y aller avec vingt hommes, aſſurant qu'il la brûleroit ſans faire uſage des artifices ordinaires : on lui permit ; il fit des fagots de bois ſec, prit un pot de graiſſe, avec une hache, dont il ſe ſervit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y inſinua ſon bois & ſa graiſſe & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de deſſus les remparts ; mais ils n'oſerent ſortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de Sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des priſonniers en différents endroits, qui ſe ſont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes, & le fort Lydius par 5 à 6000 : que leur grande armée, ainſi que Milord Loudon, s'étoit rendue ſur le bord de la mer pour une entrepriſe importante. Ces connoiſſances ont déterminé nos Généraux à faire le ſiege de ce premier fort ; &, ſelon les circonſtances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaiſſeaux de l'Europe ; par conſéquent l'ouverture de la campagne ne s'eſt pas faite auſſi à bonne heure qu'on ſe l'étoit propoſé, de ſorte que les dernieres diviſions de nos troupes n'ont pu ſe rendre que vers la fin du mois de Juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail néceſſaire pour un ſiege, y ont été rendus auſſi-tôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y ſignale ſon

zele; il a inventé un batteau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le ſervice d'une piece de canon de ſix, qui tire auſſi avantageuſement en ſe battant en retraite, qu'en pourſuivant l'ennemi; je crois que cette eſpece de batteau ſera d'un très-grand ſervice ſur le lac Saint-Sacrement, attendu que ſon mouvement eſt facile, qu'il tire très-peu d'eau, & qu'il n'eſt pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes ſont à l'abri de la mouſqueterie, & le canon ne paroît que lorſqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 Juillet & ſe rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, Officier de la Colonie, avec 10 Canadiens choiſis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorſqu'ils furent vis-à-vis du pain de ſucre, cinq berges Angloiſes de 60 hommes chacune, ſortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre: le canot de M. de St. Ours eu le bonheur de s'échapper & de gagner une petite Iſle; là, ils attendirent l'ennemi de pied ferme; & lorſqu'il fut à demi-portée du piſtolet, il fit une décharge qui mit le déſordre dans les berges; la ſeconde & la troiſieme acheverent de les déconcerter: ils ſe retirerent honteuſement & M. de St. Ours ſe rendit à Carillon avec ſa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. Il ne lui en a coûté qu'une légere bleſſure. Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure, ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit deſſein d'inſulter nos gardes avancées, pour tâcher, ſans doute, de faire quelques priſonniers, détacha

M. Marin, avec 300 Sauvages & 100 Canadiens, pour aller faire des courſes par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21 : le même jour il ſe rendit au font de la Baie, & trouva là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua; les Sauvages leverent les chevelures, & une centaine relâcha à Carillon : il continua ſa marche du côté du fort Lydius; & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poſte, de 50 hommes, qu'il tua également, à la réſerve d'un ſeul homme qui fut fait priſonnier. Il y eut encore une centaine de Sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin : il pourſuivit ſa route, & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, ſous le canon du Fort Lydius; il y fit ſa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde, & mit l'alarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte, & ſortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui s'étoient retirés ſur le bord du bois; ils fuſillerent pendant deux heures & demie, avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus ſurprenant, c'eſt qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un ſeul homme, ſi ce n'eſt un Canadien, qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'eſt rendu au camp le 25.

Le 22, M. de Montcalm détacha auſſi 400 hommes, ſous les ordres de M. Corbiers, Officier de la Colonie, ſavoir, 300 Sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloiſes, qui avoient attaqué M. de Saint-Ours : ils ne furent pas longtems ſans rencontrer l'ennemi. Le 25, ils apperçurent un peu au-delà du pain de ſucre 23 berges,

& deux eſquifs anglois. Nos gens gagnerent l'Iſle où M. de Saint-Ours s'étoit ſi bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher ; mais, quand il fut à demi-portée, nos Sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge ſi heureuſe, que les Anglois prirent le large pour trouver leur ſalut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos batteaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entiérement défait ; il étoit compoſé d'un Colonel & de 4 Capitaines, 4 Lieutenants, 4 Enſeignes & 360 Soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des priſonniers dans nos poſtes avancés : 21 berges & les eſquifs ont été pris ; il s'y trouva 180 morts & 146 priſonniers, parmi leſquels il y a ſix Officiers. Les deux berges qui ont échappé ſont extrêmement mal-traitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'eſt la pure vérité, & ce qui doit paroître plus ſurprenant, c'eſt que nous n'avons pas encore perdu un ſeul homme dans cette occaſion.

Toute notre armée s'eſt miſe en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle eſt compoſée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages : 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le reſtant occupera quelques poſtes qu'il eſt néceſſaire de garder. Nous aurons à cette entrepriſe 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux ſuccès !

Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 17 Août 1757, au ſujet de la priſe & de la capitulation du fort George.

NOUS avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George eſt dans la poſſeſſion du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro pour la garniſon de Sa Majeſté Britannique du fort William Henri ou George, camp retranché qui y eſt joint & ſes dépendances, par M. de Montcalm, Général des Troupes de Sa Majeſté très-Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garniſon du fort William Henri & les troupes qui ſont dans le camp retranché y joint, ſortiront avec les armes & bagages des Officiers & ſoldats ſeulement. Ils ſe retireront au fort Edward, eſcortés par un détachement des Troupes Françoiſes, & par quelques Officiers interprêtes attachés aux Sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du fort ſera remiſe après la ſignature de la Capitulation aux troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de Sa Majeſté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa

Majeſté Très-Chrétienne toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche & généralement tout, excepté les effets des Officiers & Soldats, ainſi qu'il eſt ſpécifié dans le premier article ; & pour cet effet, il ſera remis avec la Capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui ſont l'objet de cet article, en obſervant qu'il s'étend ſur les forts, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garniſon du fort, camp retranché & dépendances, ne pourra ſervir de 18 mois, à compter de ce jour, contre Sa Majeſté Très-Chrétienne, ni contre ſes Alliés ; & l'on remettera avec la Capitulation un état exact de ces troupes, où ſera compris le nom des Officiers-Majors & autres Officiers, Ingénieurs, Artilleurs, Commiſſaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois, ſeront remis à Carillon tous les Officiers, Soldats, Canadiens Femmes & Sauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amerique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans François ; auxquels on les remettra, pareil nombre de la garniſon du fort George pourra ſervir ſuivant le Contrôle qui en ſera remis par l'Officier Anglois qui conduira les priſonniers.

Article VI.

Il ſera donné un Officier pour ôtage juſqu'au retour du détachement, qui eſcortera les troupes de Sa Majeſté Britannique.

Article VII.

Tous les malades & bleſſés qui ſeront hors d'état d'être trnſportés au fort Edward, reſteront à la garde du Marquis de Montcalm, qui en prendra le ſoin convenable, & les renverra auſſi-tôt après leur guériſon à leur garniſon.

Article VIII.

Il ne ſera pris de vivres pour la ſubſiſtance des troupes de Sa Majeſté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à ſa garniſon, des marques de ſon eſtime par rapport à leur défenſe honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de ſix.

Fait dans la tranchée ſous le fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſuivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, ſon Gouverneur & Lieutenant-Général en la Nouvelle France.

Les Anglois ſe ſont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils ſe ſont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont ſix Officiers de marque. Leur garniſon étoit compoſée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune eſpece. Cependant cette

conquête ne nous a coûté que 25 hommes, ſavoir: 14 Sauvages, 6 Canadiens & 5 Soldats. Nous avons eu à peu près pareil nombre de bleſſés. Je crois que nous ne formerons pas d'autre entrepriſes dans cette campagne.

Nous joignons ici une Relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquêne, ſitué par 40 dégrés 30 minutes de latitude, ſur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une eſpece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle ſe décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent ſur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller au Miſſiſſipi on deſcend l'Oyo, l'on craignit que cet établiſſement ne devînt par la ſuite aſſez conſidérable pour empêcher la communication de ces deux colonies; pour prévenir cet incident, on réſolut auſſi d'y faire un établiſſement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de Sauvages, qui ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent priſonniers à Quebec. L'on fit ſur le champ une levée de milices & de troupes, qui ſe rendirent ſur cette même riviere au printems de 1753. Ils y conſtruiſirent un fort ſur la fourche de l'Oyo & Malanqué, compoſé de

quatre baſtions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau, eſt ſimplement palliſſadée, & celle du côté de terre eſt faite d'une terraſſe ſoutenue d'un encadrement de bois. Le tout conſiſte en 26 toiſes de dehors en dehors, & c'eſt ce qui porte le nom de fort Duquêne, nom qu'il tire du Capitaine de vaiſſeau qui commandoit alors dans cette Colonie.

Quand cet établiſſement fut en état, on envoya un Officier avec un détachement de 15 hommes, pour ſommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti ſur notre terrein, fondés ſur ce que nous ſommes en poſſeſſion de tout ce pays juſqu'aux montagnes qui nous ſéparent de la nouvelle Angletere. Cet Officier n'eut pour toute réponſe qu'une décharge de mouſqueterie, dont il fut tué avec une partie des ſiens; le reſte fut fait priſonnier. L'on envoya ſur le champ un détachement de 250 hommes, compoſé de milices & de Sauvages, qui furent inveſtir le fort & l'obligerent à capituler. La garniſon étoit de 400 hommes. Par la Capitulation, les Anglois s'obligerent de quitter cet établiſſement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient aſſaſſiné à la porte de leur fort, l'année précédente. On convint qu'il reſteroit deux Capitaines en ôtage juſques au retour des priſonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie & qu'ils promirent de rendre ſous deux mois; en conſéquence on les laiſſa aller ſans les inquiéter & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils ſont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faiſoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort Duquêne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du détroit &

du fort de Michili Makinac, ainſi que les Sauvages des environs ; l'on détacha auſſi quelques troupes de Quebec : ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant Sauvages que Canadiens ; il en reſtoit encore une partie au paſſage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il eſt queſtion.

Selon les perſonnes qui ont quelques connoiſſances de ce pays, l'on prétend que ſi l'on veut conſerver ce poſte, il faut y faire un établiſſement plus conſidérable & le mettre en état de pouvoir attendre du ſecours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du détroit que de Niagara, qui ſont les poſtes les plus voiſins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du fort Duquêne, que les Anglois étoient partis pour venir le ſurprendre. Le Commandant forma auſſi-tôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti ſe mit en marche le 9 à huit heures du matin & ſe trouva à midi en préſence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire ſur le champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troiſieme décharge. M. Dumas le remplaça & s'acquitta parfaitement bien de ſon devoir. Nos François, ſoutenus des Sauvages, firent plier les Anglois, quoique ſans artillerie : l'ennemi commença à ſe battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de ſe rallentir, ne faiſoit qu'augmenter, enhardis par le ſuccès, il fut obligé de céder

après quatre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très-peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les Sauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que trois Officiers, cinq Soldats & quinze Sauvages : environ vingt blessés.

Le 13 Août, on marquoit que M. Dieskaw, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'Escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller secourir le fort Fréderic, sur le fleuve St. Laurent.

Le zele a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce Commandant.

N°. X. (Page 138.) *Sommaire de ce qui s'eſt paſſé pendant l'apparition & le ſéjour de la Flotte Angloiſe, commandée par l'Amiral Hawke, ſur les Côtes d'Aunix & de Saintonge, depuis le 20 Septembre juſqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757, on battit la générale à Rochefort, à neuf heures du ſoir, ſur l'apparition de la flotte Angloiſe dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Deſgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de Vaiſſeaux, étoient alors en rade ; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réuſſirent.

Le mercredi 21, à ſix heures du ſoir, autre générale, pour avertir que l'Eſcadre approchoit, quelle étoit compoſée de 18 (*) gros vaiſſeaux, 5 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22, on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du ſoir près de Fouras. L'iſle d'Aix la cachoit : il ne s'en fallut pas de dix toiſes que le premier vaiſſeau ne l'abordât. M. du-Pin de Belugard, Capitaine de vaiſſeau, qui commandoit dans le fort de Fouras y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état : il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement

(*) Il y avoit 18 vaiſſeaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de tranſport.

de Béarn & autant de Bigorre & environ 700 gardes-côtes. Le Lieutenant-Colonel de Rouergue, commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant Général, y arriva à ſix heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la marine & des Suiſſes, qui compoſoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, Capitaine de vaiſſeau, qui étoit campé au Vergeroux. On viſita le matin un petit bois qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin, douze des plus gros vaiſſeaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaiſſeaux : à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaiſſeaux, s'échoua ſur une roche qui eſt vis-à-vis la batterie de l'iſle d'Aix : deux autres vaiſſeaux approcherent le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut ſi vif, que la batterie de ſeize canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau, Lieutenant d'Artillerie, fut entiérement bouleverſée, & les Canoniers qui ne purent ſoutenir la mitraille, mirent ventre à terre & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un Canonier de tué ; 7 à 8 bleſſés : M. de Puibernier, Enſeigne de vaiſſeau, reçut un coup de fuſil dans la cuiſſe & une contuſion au viſage. Un Officier de Milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon ; d'autres aſſurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la driſſe. Quoi qu'il en ſoit, l'attaque du fort & ſa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure (*).

(*) Elle en a duré cinq.

A ſept heures du ſoir le Régiment Royal Dragons, ſe rendit à Fouras : on craignoit avec raiſon & épouvante qu'ils n'attaquaſſent pas Fouras & n'entraſſent en riviere, où les défenſes n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdu ſans reſſource, & il n'auroit plus été queſtion du port de Rochefort.

Le ſamedi 24, ils ne furent pas plus entreprenans & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25, elle fut pouſſée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution : les plus gros vaiſſeaux, au nombre de neuf, reſterent au mouillage de l'iſle d'Aix & le reſte de la flotte ſe rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne ; on diſoit que dans cette diſpoſition les gros vaiſſeaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'iſle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin, arrangeroient leurs troupes de débarquement ſur leurs chaloupes & batteaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur deſcente au Platin ; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui n'étant point complets avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouſſiac : enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre ſalut qu'à leur inaction & à la providence ; la flotte a demeuré toujours dans cette poſition juſqu'à ſon départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par pluſieurs de leurs chaloupes à ſonder la côte & nos forts les faiſoient retirer, lorſqu'ils s'approchoient à la portée du canon : pour-lors nous avions environ 8000 hommes ſur nos côtes, ſavoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de

Rouſſiac ; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000, dans la Saintonge, depuis le travers de l'iſle Madame juſqu'à Soubiſe ; ſans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes ; ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour lors à Rochefort en aſſez bon ordre. Il y avoit ſur nos remparts 62 pieces de canon depuis 8 juſqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29, une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toiſes du fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anſe de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Féron, Enſeignes de vaiſſeau du port de Breſt, s'avancerent & tirerent pluſieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le ſignal qu'elle fit, il ſe détacha une frégate & pluſieurs chaloupes qui la remorquerent ; elle étoit déja à la bande : d'autres diſent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même poſition, à la réſerve des vaiſſeaux de guerre qui laiſſerent la rade de l'iſle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours reſtés en ligne devant le Platin d'Angoulin & on s'apperçut qu'ils ſe laiſſoient dériver avec le juſant dans la rade de Chef de Baye : pluſieurs petits bâtimens qui étoient reſtés en rade de l'iſle d'Aix, firent la même manœuvre ; enſorte que la rade ſe trouva ſans aucun bâtiment. Sur le ſoir on s'apperçut qu'une frégate revenoit à la voile ; elle reſta quelque tems en travers devant l'iſle d'Aix.

Le premier Octobre, ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorſqu'il y avoit moins d'ap-

parence de le croire & dans la matinée diſparurent entiérement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin, le camp fut levé en partie & nos troupes de Marine, ainſi que les Suiſſes, rentrerent à Rochefort.

On ne ſait quelle route l'Eſcadre a priſe ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a diſparu.

Il y a apparence que la maiſon du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement

Traitement fait à la Garniſon & aux Habitans de l'iſle d'Aix, par les Généraux Anglois

LA garniſon a été faite priſonniere de guerre; le régiment de Milices, les Canoniers & Matelots ont été embarqués ſur la flotte Angloiſe, ainſi que les cinquante maçons qui étoient dans l'iſle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les Officiers d'Artillerie & Bombardiers ont été remis ſur leur parole, & ne pourront ſervir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été raſées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & pluſieurs mortiers, ainſi que la cloche du fort & celle de l'égliſe, ont été embarquées dans leurs vaiſſeaux, & ils ont caſſé les tourillons aux canons qu'ils ont laiſſé.

Les vivres qui ſe ſont trouvés dans l'Iſle, appartenant au Roi, ont été donnnés par les ennemis aux Habitans, pour les indemniſer de leurs pertes, ſous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont auſſi donné environ 2000 livres, pour être diſtribuées auxdits Habitans, en conſidération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'Iſle, en a été empêché par pluſieurs Officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord, & ont bourſillé entr'eux une ſomme de cinquante écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniſer de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occaſionné dans ſa maiſon.

Voici quel étoit l'état du port, lorſque les Anglois y ſont venus : on pourra juger des pertes que notre Marine auroit faite.

Vaiſſeaux armés au Port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

Noms des Vaiſſ.	*Can.*	*Command.*	*Deſtination.*
Le *Duc de Bourgogne.*	80	M. d'Aubigny, Chef d'eſcadre.	A Louisbourg.
Le *Glorieux.* .	74	M. de Chavagne, Cap. de Vaiſſ.	A Louisbourg.
Le *Floriſſant.* .	74	M. de Maureville, Cap. de Vaiſſ.	Encore dans le port ſans armement & ſans matelots.
Le *Prudent.* . .	74	M. le Marq. Deſgouttes. *Idem.*	En route pour Breſt & doit, dit-on, ſe joindre à l'eſcad. de M. de Conflans.
Le *Juſte.* . . .	70	M. le Chevalier de Macnemara.	A Breſt, fait partie de l'eſcadre de M. de Conflans.
Le *Dauphin Royal.* .	70	M. Durtubie. . . .	A Louisbourg.
Le *Hardi.* . .	64	M. de la Touche le Vaner, Cap.	A la Martinique & à Saint-Domingue.
L'*Inflexible.* . .	64	M. de Tilly, Cap. mort.	A Louisbourg, de l'eſc. de M. de Beaufremont.
Le *Capricieux.* .	64	M. de la Filure, Cap.	En route pour Breſt.
L'*Eveillé.* . . .	64	M. de la Merville. *Idem.*	A Louisbourg.

Noms des Vaiss.	Can.	Command.	Destination.
Le *Raisonnable.*	64	M. le Chevalier de Rohan.	Non encore lancé à l'eau, & déjà en armement.
L'*Aigle.*	50		A Brest.
L'*Aluin.*	50		
Le *Warwick.* .	50	M. Duchaffaut, Cap.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L'*Impétueux.* .	90		Les couplets & la quille faits, mais non encore montés.
La *Bellonne.* .	30		A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvr.
L'*Orion.* . . .	74	Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.	
L'*Astronome.* .	70		
Un *Inconnu.* .	61		
La frégate la *Reveche.* . .	30		

FRÉGATES.

L'*Hermione.* . .	26	M. du Bos, Lieut. de Vaisseaux.	
L'*Athalante.* .	34	M. de Lizardais, Capitaine.	A Cayenne, ensuite à la Martinique.
Le *Zéphir.* . .	30	M. de Beauchesne, Cap.	
La *Dime.* . . .	30		Désarmée & désignée pour armer.
La *Fidelle.* . .	26	M. de Vaudreuil, Lieut.	
La *Friponne.* .	24	M. Boscal de Réal, Lieut.	En croisiere.
La *Valeur.* . .	20		

Noms des Vaiſſ.	*Can.*	*Command.*	*Deſtination.*
La *Hyacinthe.* .		M. Garnur, Cap. de brûlot.	Armée pour une deſtination inconnue.

FLUTES.

L'*Outarde.* . .	16	M. Pingnet.	A S. Domingue.
La *Fortune.* . .		M. Rioufle, Lieut. de Port.	A l'Iſle Royale.
Le *Rhinoceros.* .			A une miſſion inconnue.
Le *Meſſager.* .			En Angleterre, Vaiſſeau parlementaire.

GABARES, *ou Bâtimens de Cabotage.*

La *Chevre.*
La *Caille.*
La *Perdrix.*
La *Pie.*

TRAVERSIERS.

Le *Cormorand.* . Commandé par M. Soulard, Offic. bleu.
Le *Saint-Jean.*

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'*Anguille.*	M. Feron, Enſeigne.
L'*Aventure.*	M. Beaumanoir, *Idem.*

ÉTAT des Troupes à paſſer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bataill.*	*Lieux.*	*Départ.*	*Arr. à la Roch.*
Gardes Françoiſes.	2 . .	Paris, . .	29 Sept.	12 Oct.
Idem.	2 . .	Paris. . .	1 Octob.	14
Gardes Suiſſes. . .	2 . .	Paris. . .	3 Octob.	16
Limouſin.	2 . .	Caen. . .	27 Sept.	13
Royal Vaiſſeaux .	2 . .	Valogne .	29 Sept.	15
Languedoc. . . .	4 Eſc.	S. Lo. . .	2 Octob.	17
Bouillon.	2 Bat.	Mezieres.	28 Sept.	19
Gardes du Corps.		Verſailles.	30 Sept.	22
Mouſquetaires.		Paris. . .	2 & 4 Oct.	23 & 25.
Gendarmes & Chev. lég.		Verſailles.	5 Octob.	26
Grenadiers à Cheval. .		Troyes.	5 Octob.	27

N°. XI. (Page 160.) *Chanson*, sur l'Air *de Joconde*.

AU lieu du Comte de Clermont,
L'on devoit cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eut fait à l'Hanovrien,
Comme il fait à la Bulle.

Sur M. de Clermont.

EST-CE un Abbé ? L'Eglise le renie.
Un Général ? Mars l'a bien maltraité :
Mais il lui reste au moins l'Académie ;
N'y fut-il pas muet par dignité ! (§)
Qu'est-il enfin ? que son mérite est mince :
Hélas ! j'ai beau lui chercher un talent ;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur le pauvre homme est un Prince.

Autre.

MOITIÉ casque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre ;

(*) L'Archevêque de Paris.
(†) Docteur de Sorbonne ; on nommoit alors la Sorbonne Carcasse.
(§) Il n'y fit point de discours à sa réception.

Il prêche comme un ſoldat ;
Et ſe bat comme un Apôtre.

Autre.

Moitié plumet, moitié rabat,
Auſſi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont ſe bat comme un Apôtre,
Il ſert ſon Dieu comme il ſe bat.

Autre, ſur l'Air : Laire la lire lanlaire.

Savez-vous pourquoi l'on vous bat ?
Le Général porte un rabat,
Le Miniſtre a ſes ordinaires :
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubiſe.

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher où diable eſt mon armée ?
Elle étoit-là pourtant hier matin :
Me l'a-t-on priſe, ou l'aurois-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je ſuis un étourdi :
Mais attendons au grand jour, à midi ?
Que vois-je, ô ciel ! que mon ame eſt ravie !
Prodige heureux, la voilà, la voilà.
Ah ! ventrebleu, qu'eſt-ce donc que cela !
Je me trompois, c'eſt l'armée ennemie.

Vers ſur M. de Soubiſe.

Soubise après ſes grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere :

Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDÉRIC combattant & d'estoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire nous avons pris.....
Qui donc ? Le Général Soubise.
Ah ! morbleu, dit le Roi, tant pis,
Qu'on le relâche sans remise.

EN VAIN vous vous flattez obligeante Marquise,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubise
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrace ;
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

SOUBISE agira prudemment,
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire ;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

Chanson à l'occasion d'une fête publique, ou la ville (de Paris) arrêta de marier des filles sous la Prevôté de M. Bernage.

GRACE à Monsieur de Bernage ;
On va bientôt,

A maint joli pucelage,
Donner l'aſſaut ;
Six cents c'eſt le nombre heureux ;
Vivent les Gueux !

Pour entrer dans cette bande,
Chaque Paſteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot eſt neuf & nerveux,
Vivent les Gueux !

A concourir n'eſt habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
être natif ;
C'eſt le lot des vrais badauds,
Vivent les Sots !

Deux cens écus ſont les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes
Et violons,
Sans pâtés de Perigueux,
Vivent les Gueux !

Qu'il ſera beau, ce me ſemble,
Voir en un jour,
Tant d'amans unis enſemble,
Faire à l'amour,
Un ſacrifice joyeux,
Vivent les Gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (*)

(*) Entrepreneur, chargé du pavé des rues.

De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs souliers neufs,
Vivent les Gueux !

Pour compléter cette fête,
De l'Opéra,
Notre Prévôt, bonne tête,
Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les Gueux !

Sur un si louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les Gueux !

Vive Monsieur de Bernage,
Et son Conseil,
Vive ce Prévôt si sage,
Au teint de vermeil,
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les Gueux !

Chanson, sur l'Air : *Ces braves insulaires.*

POUR raser l'Angleterre,
Nous avons dans notre Ministere
Perrine (*) de qui le pere
Rasoit dans le Vigan,
Proprement, &c.

(*) M. Perrine de Moras, Contrôleur-général & Ministre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

Chanſon, ſur l'Air : *Voilà la différence.*

Nous avons deux Généraux, (*)
Qui tous deux ſont Maréchaux ;
Voilà la reſſemblance.
L'un de Mars eſt le favori,
Et l'autre l'eſt de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux
Fait divers exploits fameux,
Voilà la reſſemblance.
A l'un Mahon s'eſt ſoumis,
Par l'autre il eut été pris,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats
La gloire eut toujours d'appas,
Voilà la reſſemblance.
L'un contre les ennemis,
L'autre contre les maris,
Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,
Tous deux ſe font une loi ;
Voilà la reſſemblance.
A Cythere l'un le ſert,
Et l'autre ſur le Veſer,
Voilà la différence.

(*) M. d'Etrées & M. de Richelieu. Cette chanſon fut faite en 1757, lorſque le ſecond remplaça le premier.

Cumberland les craint tous deux;
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la reſſemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (*)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la reſſemblance.
L'un a ſçu l'entaſſer,
L'autre vient les ramaſſer,
Voilà la différence.

Sentimens d'un François ſur l'élévation de l'Abbé Comte de Bernis, à la pourpre.

SANS doute Clément eſt jaloux
De réunir à ſon grade ſublime,
Ce tribut d'amour & d'eſtime
Que ſon prédéceſſeur a mérité de nous.
Son exaltation à peine eſt déclarée,
Que répendant ſur nous les premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre ſacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanſon, ſur l'Air : *Qu'on ne me parle plus de guerre.*

ANGLOIS ! ne partez pas ſi vîte,
Preſſez-vous moins;

(*) Le Maréchal de Richelieu eſt infecté d'odeurs.

Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes ?
Dans leurs chansons ?
Vous n'avez pas quitté nos côtes,
Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

Indignes successeurs de Barth & de Trouin ;
De quoi sert à l'Etat votre illustre naissance ?
Ces héros roturiers ont enrichi la France
Et vous la réduisez à deux doigts de sa fin (*).

N°. XII. (Page 181.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes.*

Tout est perdu, mon cher ami ; les Intendans sont avilis, les Maîtres des Requêtes sont moins que rien ; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent ; on étouffe une pépiniere de grands hommes ; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être : la grande naissance, les plus grandes dignités ne feront qu'un droit de plus à ces places ; comment l'Etat pourroit-il subsister ? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états : autrefois, un homme achetoit une

(*) Ces vers contre les Officiers de la Marine, ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

charge de Maître des Requêtes ; il assistoit, il rapportoit au Conseil ; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit Intendant ; c'étoit là que commençoit l'homme d'Etat. Ministre, ou plutôt Monarque dans sa Province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire ; il s'aguerrissoit aux refus ; peu à peu, un homme s'élevoit au-dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout ; la guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & désavouer un Général ; la Marine, assez pour démentir un Militaire & en croire un Commis ; les Finances, assez pour demander de nouveaux impôts ; les Affaires Etrangeres, assez pour reconnoître & entretenir les Ambassadeurs : souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami ; on appellera aux affaires de la guerre, un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems ; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les affaires étrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité : cette Flotte que vous

faites partir n'eſt pas à moitié équipée ; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues ; cet Officier qu'on accuſe ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtes ; ce Commiſſaire eſt un inſolent ; ce Commis eſt un fripon. Vous ſentez bien, mon cher ami, tout le déſordre qui part de ce principe. Chaque Miniſtre, parvenu par les fonctions de ſon métier, portera dans ſon Département l'eſprit & l'amour de ſon Corps ; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être ſuſpects.

Les belles actions, ſi on les récompenſe toutes, vont devenir ruineuſes, & le Roi, qu'on ſervoit pour rien, n'eſt pas aſſez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à ſon ſervice. Par une ſuite de ce ſyſtême, on ſupprimera les ſurvivances. Les ſoins, l'habileté des peres ſeront donc inutiles pour les enfans ; il faudra ſuivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu ! le brillant de la Cour ne peut ſe ſoutenir que par les affaires ; c'eſt démontré. Si tout ſe fait par juſtice, qui voudra payer le crédit ? Madame la Ducheſſe de . . . . . va perdre cent mille écus par an & ſes amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Nobleſſe, que nous avions le ſoin & l'occaſion de mortifier. Qui voudra déſormais languir dans nos anti-chambres & ramper devant nos Commis ? Il faudra que Madame l'Intendante ſoit fort honnête, ſi elle veut avoir des femmes ; ſi elle n'eſt que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perſpective ? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une Province ? A quoi ſert d'en rendre le compte le plus flatté ; de dire toujours : le pays eſt peuplé, les terres ſont fer-

tiles, le commerce eſt floriſſant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'induſtrie. Tant de ſoins ne vous meneront qu'à vieillir Intendant de Juſtice, Police & Finance. Monſeigneur en Province, à peine Monſieur à la Cour. Avec tous ces beaux titres impoſez quelque choſe de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous empriſonnerez, le Commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le Parlement la caſſera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne ſont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bien heureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir beſoin du droit que de l'eſcrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai ſage, un philoſophe, un enragé, me retirer dans mon château: heureuſement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maiſon d'un particulier m'offuſquoit, je l'ai culbutée: j'ai fait écrêter une montagne & ſauter un rocher: dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin: leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'eſt bien la moindre choſe qu'on puiſſe accorder à un Intendant qui ſe retire. Je vous conſeille de vendre au plutôt votre charge, ſi vous trouvez quelque ſot qui l'achete. Faites votre équipage, ſoyez des premiers en campagne; avec